

# Doing Research au **MALI**

RAPPORT PAYS

Mai 2026



# Doing Research au MALI

---

## RAPPORT PAYS

*Mai 2026*

### AVERTISSEMENT :

Ce rapport est le résultat d'une extension multi-pays de l'initiative mondiale Doing Research en Afrique francophone. Doing Research est une initiative phare du Global Development Network (GDN), mise en œuvre et conduite de manière indépendante.

Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement celles du GDN

Le Global Development Network est une organisation internationale publique qui soutient la recherche en sciences sociales de haute qualité et axée sur les politiques dans les pays à faible et moyen revenu afin de promouvoir une vie meilleure.

Le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE) est un organisme de recherche en éducation de premier plan qui rassemble des chercheurs de la région afin de produire des analyses fondées sur des données factuelles visant à améliorer les pratiques et les politiques éducatives en Afrique de l'Ouest et du Centre.

**Titre :** Doing Research au Mali - Rapport Pays

**Authors :** Nouhoun Sidibé, Anna Traoré, Bougadari Doumbia, Aminata Coulibaly, Boubacar Mody Guindo

**Publié par :** Global Development Network

**Design :** Suresh Kumar

**Édition:** 1

**Copyright:** GDN et ROCARE-Mali

**Citation suggérée :** GDN et ROCARE-Mal, Doing Research au Mali - Rapport Pays. Global Development Network, 2026.

**Coverpage Photo :** iStock/oversnap

# LE PROGRAMME DOING RESEARCH

## Comblent le fossé en matière de recherche et améliorer les politiques de développement

Aujourd'hui, les gouvernements, tout comme les bailleurs de fonds, disposent de peu d'informations systématiques sur l'état de la recherche en sciences sociales, à l'exception de quelques pays développés. Cependant, la mise en œuvre de l'agenda mondial pour le développement durable exige des capacités de recherche locales, afin de garantir que la communauté scientifique soit en mesure d'analyser de manière critique les défis liés au développement et aux politiques, et d'accompagner les actions et réformes grâce à une connaissance contextualisée de l'environnement local.

Une analyse approfondie des systèmes de recherche est essentielle pour comprendre comment réduire cet écart et valoriser la recherche produite dans les pays en développement.

L'analyse des systèmes de recherche peut aider les décideurs politiques, les bailleurs de fonds et les universitaires à répondre à la question suivante : que peut-on faire pour mieux produire et intégrer la recherche locale, afin qu'elle constitue une contribution majeure au débat public et aux politiques de développement humain durable ?

## Évaluation et benchmarking des systèmes de recherche en sciences sociales

Doing Research - ou Faire de la recherche, (lancé en 2014) est une initiative du Réseau mondial pour le développement (Global Development Network, GDN) qui vise à évaluer de manière systématique la façon dont les caractéristiques d'un système national de recherche<sup>1</sup> influencent la capacité à produire, à diffuser et à utiliser une recherche en sciences sociales de qualité, au service du développement social et économique.

Une phase pilote (2014-2017), menée dans treize pays, a été soutenue par l'Agence française de développement, la Fondation Bill & Melinda Gates, le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, ainsi que par l'Agence suisse pour le développement et

la coopération. En 2017, le GDN a réalisé une synthèse des études pilotes<sup>2</sup> et a élaboré une méthodologie standard d'analyse des systèmes de recherche en sciences sociales dans les pays en développement, appelée Doing Research Assessment (Évaluation Doing Research).

Depuis 2018, le GDN met en œuvre les Doing Research Assessments (Évaluation Doing Research) en partenariat avec des institutions nationales de recherche, sélectionnées sur une base concurrentielle, afin de produire des données probantes sur les systèmes de recherche.

Le programme vise également à soutenir l'émergence d'un réseau d'institutions de recherche du Sud global, dédié à l'orientation des politiques nationales de recherche, en s'appuyant sur de nouvelles données comparatives issues de ces travaux.

## Points Focaux Nationaux « Doing Research – faire de la recherche » : un réseau d'expertise locale dans le Sud dédié à la « recherche sur la recherche »

Grâce à la collaboration entre le GDN et ces institutions locales, le programme vise à orienter les politiques de recherche, à cartographier les forces de recherche, à soutenir les efforts de renforcement des capacités et à améliorer la qualité des travaux susceptibles d'être utilisés dans la prise de décision politique et le débat démocratique local dans les pays en développement<sup>3</sup>.

La recherche en sciences sociales fournit une analyse critique des sociétés et des comportements humains et contribue à une meilleure compréhension des enjeux liés au développement, ce qui constitue un fondement essentiel pour la mise en œuvre des programmes de développement nationaux et internationaux.

Les rapports nationaux, les rapports comparatifs mondiaux ainsi que les données produites permettront d'informer les acteurs des communautés de la recherche, du développement et des politiques sur leur environnement de recherche orienté vers les politiques, ainsi que sur les moyens d'en améliorer l'efficacité.

<sup>1</sup> Dans ce document, les termes « système de recherche » et « système de recherche en sciences sociales » sont utilisés de manière interchangeable.

<sup>2</sup> Voir <https://www.gdn.int/sites/default/files/GDN-2017-DR-pilot-synthesis.pdf>

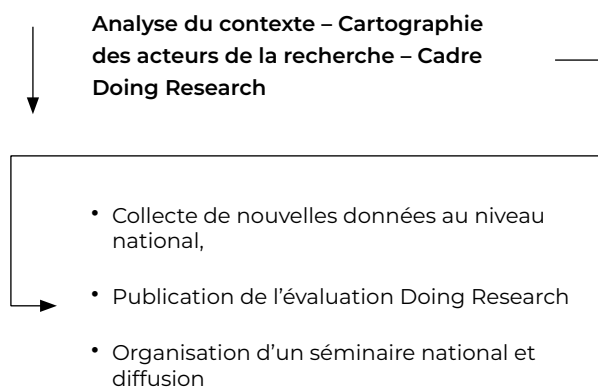
<sup>3</sup> Voir <https://www.gdn.int/sites/default/files/u116/DRAIndicators.pdf>

## « Évaluation Doing Research » : comprendre, cartographier et évaluer les systèmes de recherche »<sup>4</sup>

L'une des spécificités majeures de la méthodologie « Doing Research Assessment » réside dans l'importance égale qu'elle accorde aux facteurs et aux acteurs de la production, de la diffusion et de l'appropriation, afin d'analyser à la fois les obstacles systémiques et les opportunités de développement des sciences sociales.

Elle comporte trois étapes permettant d'examiner les facteurs qui influencent le système de recherche en sciences sociales dans un pays ou une région donnée, conduisant à la production de connaissances diversifiées et à des actions de sensibilisation.

### Étapes et activités pour mettre en œuvre une « évaluation Doing Research »



## Cadre «Doing Research» : le cœur de l'évaluation

Le cadre Doing Research constitue un module de recherche à méthodes mixtes permettant une enquête comparative contextualisée sur un système national de recherche, en examinant les principaux facteurs qui déterminent la production, la diffusion et l'appropriation des sciences sociales.

Il agit généralement comme une véritable loupe pour identifier les aspects nécessitant l'attention des régulateurs ou pour fournir une référence de base en vue de planifier les investissements dans le renforcement des capacités liées à la production, à la diffusion ou à l'utilisation de la recherche.

Le cadre sert également de base pour comparer et établir des références entre les systèmes de recherche de différents pays et comprend 54 indicateurs. Ces indicateurs sont renseignés en fonction du contexte national défini par les Points Focaux Nationaux (PFN), qui suivent les lignes directrices du projet tout en les adaptant à leur environnement local.

Ainsi, chaque pays applique le même cadre et les mêmes lignes directrices générales, ce qui permet de comparer les différents rapports des indicateurs constituant les évaluations Doing Research (DRA). Il en va de même pour les rapports nationaux, qui suivent une structure similaire.

	1. Production	2. Diffusion	3. Appropriation par les politiques publiques
Inputs / Intrants	1.1 Intrants de la recherche	2.1 Acteurs et réseaux	3.1 Recherche adaptée aux politiques
Activités	1.2 Culture de la recherche et services de soutien	2.2 Pratiques de communication de la recherche	3.2 Élaboration de politiques fondée sur la recherche
Outputs/ livrables	1.3 Résultats de la recherche et formation	2.3 Produits de communication de la recherche	3.3 Outils politiques fondés sur la recherche
Outcomes/ Résultats	1.4 Opportunités et durabilité	2.4 Vulgarisation scientifique	3.4 la recherche pour de meilleures politiques

<sup>4</sup> Voir [www.gdn.int/doing-research-assessment-methodology](http://www.gdn.int/doing-research-assessment-methodology)

## REMERCIEMENTS

---

Cette évaluation du système de recherche en sciences sociales au Mali est le fruit de la collaboration de plusieurs acteurs dont l'expertise, la disponibilité et l'accompagnement technique et financier méritent d'être reconnus et remerciés ici.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à Global Development Network (GDN) pour la confiance placée en nous et aussi pour avoir commandité, planifié et financé cette étude.

Nous adressons également nos sincères remerciements au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour son appui technique et administrative.

La valeur d'un travail de recherche se mesure avant tout par l'abondance, la pertinence, la qualité des informations recueillies sur le terrain et la qualité du traitement, de l'analyse des données et des documents produits. C'est la raison pour laquelle nous exprimons notre gratitude aux chercheurs, aux superviseurs et aux enquêteurs qui ont accompli cette lourde tâche.

Grand merci à toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de mettre à la disposition de l'équipe de recherche la documentation nécessaire, de renseigner les questionnaires et d'accepter d'être interviewées. Cette gratitude s'adresse aussi à toutes les institutions qui n'ont ménagé ni leur effort ni leur temps encore moins leur espace dans ce sens.

Enfin, nous ne saurions terminer ces remerciements sans exprimer notre reconnaissance à notre mentor, le Pr Selly CAMARA et à l'équipe GDN pour leurs conseils, leurs orientations et aussi pour être le garant de la qualité scientifique de ce travail.

## ■ RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Global Development Network (GDN), organisation internationale créée en 1999, soutient la recherche en sciences sociales dans les pays en développement à travers le programme « Doing Research ». Ce programme vise à évaluer les systèmes de recherche en sciences sociales pour identifier les obstacles structurels. Après une première phase pilote entre 2014 et 2016 dans onze pays, GDN a lancé en 2018 une phase de démonstration de faisabilité impliquant des institutions nationales. En 2022, cinq équipes de recherche ont été mises en place en Afrique francophone, dont une au Mali, afin d'évaluer les systèmes nationaux et proposer des pistes d'amélioration.

La nécessité de mieux comprendre le système de recherche en sciences sociales au Mali s'impose dans un contexte de défis socio-économiques et politiques. Une recherche solide et contextualisée est essentielle pour éclairer les décisions publiques et renforcer les capacités locales. Cependant, ce domaine demeure insuffisamment documenté, limitant son impact sur les réformes et le développement durable du pays.

Dans cette perspective, le ROCARE-Mali, avec le soutien du GDN, s'engage dans l'évaluation du système de recherche malien à travers une méthodologie rigoureuse. Ce résumé présente la démarche méthodologique, le contexte de la recherche, la cartographie des acteurs, la dynamique de production et d'application des résultats qui est le cadre DRA et les recommandations.

**Concernant la démarche méthodologique**, des entretiens de cadrage ont été menés sous forme de discussions ouvertes avec des personnes ressources sélectionnées. Ils ont été nécessaires pour recueillir des commentaires individuels sur les défis particuliers et les questions importantes qui ont servi à mieux guider la mise en œuvre de la recherche. Des acteurs et parties prenantes influençant la recherche en sciences sociales au Mali ont été identifiés. Pour cela, l'équipe a utilisé une approche combinant analyse documentaire, entretiens et brainstorming afin d'identifier les acteurs clés, comprendre leurs interactions et déterminer leur niveau d'influence. Toutefois, des défis tels que l'accès à l'information, la complexité des relations et le contexte politique ont été rencontrés. Pour y faire face, l'équipe a misé sur ses relations interpersonnelles et une triangulation des sources.

Les enquêtes de terrain par questionnaires et entretiens, initialement prévues sur 15 jours, se sont finalement déroulées de décembre 2023 à mars 2024 en raison de plusieurs contraintes, notamment l'indisponibilité

des enquêtés et des obstacles institutionnels. Neuf enquêteurs et quatre superviseurs ont été mobilisés pour interroger trois catégories d'acteurs : enseignants-chercheurs, administrateurs de recherche et décideurs politiques. Sur les 1 120 enseignants-chercheurs sélectionnés dans 21 institutions, 400 ont été retenus pour l'échantillon, mais seuls 301 ont effectivement été enquêtés (75,25%), avec une représentation féminine de 16,94% sur une prévision de 12,78%. Les enquêtes ont couvert 15 institutions, certaines ayant été exclues pour raisons sécuritaires ou administratives.

Les résultats montrent des écarts entre les prévisions et la réalité de la couverture disciplinaire. Certaines disciplines comme l'économie, le droit et la linguistique ont été sous-représentées par rapport aux prévisions avec respectivement 14,29% sur 17,95%, 21,26% sur 24,29% et 9,97% sur 14,19%, tandis que d'autres, telles que la démographie, l'éducation et la gestion, ont eu une participation plus importante que prévu avec respectivement 13,62% sur 6,43%, 9,30% sur 7,05% et 6,64% sur 4,55%. La majorité des enseignants-chercheurs enquêtés sont âgés de 47 à 56 ans (42,86%), et 92,69% d'entre eux exercent dans le district de Bamako. En termes de niveau académique, 175 sont titulaires d'un doctorat, 24 d'un post-doctorat, 94 d'un master et 8 d'une licence.

Les administrateurs de recherche ont été interrogés dans les mêmes institutions, avec un total de 49 enquêtés, majoritairement des hommes (42 contre 7 femmes) et concentrés à Bamako (87,78%). La plupart (59,52%) appartiennent à la tranche d'âge 47-56 ans et 45 sur 49 sont titulaires d'un doctorat. Concernant la communauté politique, 11 acteurs issus de structures stratégiques ont été enquêtés, avec une nette domination masculine et une prédominance de la tranche 47-56 ans (63,63%).

Malgré le faible nombre d'enquêtés dans la communauté politique, la qualité des informations collectées reste significative. Les données issues de ces enquêtes, combinées aux analyses documentaires et bases de données internationales, ont permis de renseigner le cadre DRA, mettant en évidence les principaux déterminants de la production, de la diffusion et de l'application politique des résultats de la recherche au Mali.

**Pour ce qui est du contexte**, le Mali, vaste pays continental d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> pour 22 395 489 habitants dont 49,7% de femmes, se distingue par sa diversité géographique, démographique et socio-économique. Avec une

population jeune en forte croissance (3,3 % par an), les défis liés à l'éducation, l'emploi et les services sociaux sont majeurs, notamment en raison de la concentration urbaine (46,2% de la population) et des disparités entre le nord (9% de la population) et le sud (91% de la population). Le pays possède une histoire riche marquée par la succession de grands empires et royaumes qui ont façonné son identité culturelle et sociale. Cette diversité ethnique et linguistique constitue un atout, bien que le pays soit confronté à des défis majeurs liés à l'alphabétisation et au développement économique.

Le contexte démographique, géographique, historique et socio-économique du Mali a des implications importantes sur le système de recherche et d'enseignement supérieur, tant sur le plan de la structuration que sur celui de la gouvernance et des priorités. Il appelle à une refonte structurelle, équitable et stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche, fondée sur la massification maîtrisée, la décentralisation, la valorisation des savoirs locaux, la priorisation des domaines clés pour le développement, et une gouvernance plus intégrée et orientée vers les résultats.

Malgré une légère amélioration du taux d'alphabétisation entre 2011 et 2021, moins d'un tiers de la population adulte sait lire et écrire, avec des disparités marquées entre hommes et femmes. Par ailleurs, la croissance démographique rapide accroît la pression sur les infrastructures éducatives, alors que l'accès à l'éducation reste limité. La pauvreté reste prégnante, avec près de 45 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2021, une faible espérance de vie (60,4 ans), un IDH parmi les plus bas en Afrique (48<sup>ème</sup> rang sur 53 pays) et des services sociaux de base encore largement insuffisants, notamment en matière d'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux soins de santé.

La situation de l'emploi reste préoccupante, notamment pour les jeunes, avec un taux de chômage de près de 15 % en 2017 pour les 15-35 ans. Comparativement, les taux de chômage des jeunes (15-24 ans) dans plusieurs pays voisins ou de la région sont variables : Mauritanie : 20,97 %, République Centrafricaine : 10,61 %, Burkina Faso : 7,59 %, Cameroun : 6,38 %, Bénin : 4,11 %, Tchad : 1,52 %, et Niger : 0,51 %. Ainsi, le Mali se situe parmi les pays à chômage élevé chez les jeunes, derrière la Mauritanie, mais devant la majorité des pays comparés, notamment le Niger et le Tchad où les taux sont très bas. Mais, cette comparaison reste incomplète dans la mesure où les tranches d'âge ne sont pas les mêmes. Dans les conditions normales, les jeunes de 15-24 ans sont plus susceptibles d'être dans le circuit scolaire que ceux de la différence des tranches d'âge entre le Mali et ces pays (25-35 ans) qui sont déjà à la recherche d'emploi.

Le processus de décentralisation, marqué par l'augmentation des régions (de 10 à 19) et collectivités (de 703 à 825 communes), pose des défis en termes de gouvernance locale et de développement équilibré. Par ailleurs, la situation sanitaire et environnementale, notamment la forte prévalence du paludisme (354 cas pour 1000 habitants) et les enjeux liés aux infrastructures (36<sup>ème</sup> rang sur 54 pays africains), appelle des politiques publiques adaptées. Ces dynamiques font du Mali un terrain d'étude privilégié pour les sciences sociales, interrogeant les interactions entre population, politiques publiques et développement.

En matière de recherche, le Mali dispose d'un système structuré, héritier d'une tradition intellectuelle ancienne illustrée par l'Université de Sankoré de Tombouctou (XV -XVI siècles). Sous la colonisation, la production du savoir était essentiellement orientée vers les besoins administratifs et d'exploration. Après l'indépendance en 1960, la priorité fut donnée à l'enseignement supérieur avec la création de grandes écoles, au détriment de la recherche. L'Institut des Sciences Humaines (ISH), créé en 1962, demeure l'une des principales institutions dédiées aux sciences sociales. Le paysage universitaire s'est considérablement développé avec la création de l'Université du Mali en 1993, scindée en plusieurs institutions en 2011. En 2022, le pays comptait six (06)

universités publiques, onze (11) instituts et grandes écoles publics et deux cent six (206) établissements d'enseignement supérieur privés.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) pilote les politiques nationales en la matière, appuyé par des structures comme le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Les sciences sociales sont présentes dans plusieurs centres et instituts, bien que leur structuration demeure limitée. Le système de recherche malien fait face à plusieurs défis. La majorité des étudiants (81,42 % en 2021-2022) se spécialisent en sciences sociales, mais les données sur les enseignants-chercheurs dans ce domaine restent imprécises. Le ratio étudiants-enseignants (73:1) dépasse largement la norme de l'UNESCO (25:1), compromettant la qualité de la formation. Le ratio étudiants-enseignants excessif au Mali ne compromet pas seulement la qualité de l'enseignement, mais fragilise également le dispositif d'accompagnement à la recherche. Il rend difficile un mentorat efficace, réduit les chances de réussite des projets de recherche, et freine le développement de la capacité nationale en matière de production scientifique. Pour cela, il est nécessaire de : recruter davantage d'enseignants-chercheurs, développer des programmes de formation à l'encadrement, valoriser le temps consacré au mentorat, et encourager des formats alternatifs

d'accompagnement (co-encadrement, tutorat par les pairs, séminaires d'encadrement collectif).

Le financement de la recherche est insuffisant, représentant seulement 0,7 % du PIB en 2016, avec une forte dépendance aux fonds étrangers (50,2 %). Les sciences sociales sont sous-représentées dans les financements compétitifs, comme le Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique (FCRIT), où elles ne représentaient que 5 projets sur 47 en 2017. Malgré un cadre institutionnel en expansion, la recherche en sciences sociales manque de structuration, de reconnaissance et de financements. Un soutien accru, une meilleure intégration dans les politiques de recherche et un renforcement des capacités humaines et matérielles sont nécessaires pour améliorer son impact sur le développement national.

Sur le plan sociopolitique, le Mali traverse depuis 2012 une crise sécuritaire et politique majeure qui a fragilisé ses institutions. Initialement circonscrite aux régions du Nord, cette crise s'est étendue au centre du pays, exacerbée par la présence de groupes rebelles et terroristes. Cette instabilité a conduit à un quatrième coup d'État militaire en août 2020, suivi d'une transition politique marquée par des incertitudes. Bien que des efforts aient été engagés pour la gouvernance et la sécurité, le pays demeure classé parmi les plus mal lotis en matière de gouvernance démocratique et de transparence, avec une forte défiance vis-à-vis des institutions étatiques. La liberté d'expression et de la presse est également sous pression. Bien que le Mali ait ratifié de nombreux textes garantissant ces droits, les journalistes et acteurs de la société civile sont confrontés à des menaces et restrictions. Néanmoins, la recherche en sciences sociales reste relativement épargnée, bien que l'accès aux terrains d'étude soit entravé par l'insécurité. Cela peut refléter une combinaison de facteurs, à savoir : la visibilité limitée de leurs travaux, le choix stratégiques du pouvoir, et la faiblesse d'une tradition critique vigoureuse dans les sciences sociales.

En somme, le contexte sociopolitique du Mali est marqué par une instabilité chronique, entravant le développement socio-économique et les efforts de bonne gouvernance. La transition politique en cours, combinée aux défis sécuritaires et aux inégalités persistantes, limite les perspectives d'amélioration à court terme. Un cadre politique stable et un renforcement des institutions restent indispensables pour assurer un développement inclusif et une recherche académique efficace.

Le contexte économique du Mali est marqué par une crise multidimensionnelle, exacerbée par l'instabilité sécuritaire, les tensions sociopolitiques, la pandémie de COVID-19 et les sanctions économiques de la CEDEAO.

Après une récession en 2020 (-1,2 %), la croissance a atteint 3,1 % en 2021, portée par la reprise des activités et une forte production cotonnière. Toutefois, l'inflation est montée à 3,9 % en 2021 et à 4,5 % en 2022, dépassant la norme de l'UEMOA, principalement en raison des hausses des prix des matières premières accentuées par la guerre en Ukraine. Les finances publiques ont connu une amélioration en 2021 avec une augmentation des recettes et dons (1 886,3 milliards de FCFA), mais restent vulnérables aux restrictions économiques. Le déficit budgétaire s'est légèrement réduit (-4,7 % du PIB en 2021 contre -5,5 % en 2020), bien qu'il demeure préoccupant. L'économie reste dominée par le secteur primaire, avec une agriculture familiale affectée par la dégradation des sols et le changement climatique.

Le sous-financement chronique de l'enseignement supérieur impacte la recherche en sciences sociales, limitant les capacités d'analyse des politiques publiques. Malgré une hausse des salaires et indemnités des enseignants-chercheurs, leur pouvoir d'achat reste insuffisant, les poussant à cumuler des activités parallèles au détriment de la recherche. Une meilleure diversification économique et un investissement accru dans la recherche seraient essentiels pour favoriser une croissance plus inclusive et durable. Le financement de la recherche au Mali reste décisionnel et non automatique. Il n'est pas directement lié aux variations des recettes fiscales, ce qui limite la prévisibilité et la durabilité des investissements dans la recherche, pourtant cruciaux pour une diversification économique durable.

Sur le plan international, le développement de la recherche au Mali repose sur son intégration dans les réseaux scientifiques internationaux et son accès aux financements extérieurs. Malgré une volonté d'ouverture et de collaboration avec des institutions régionales et internationales, la recherche nationale demeure sous-financée, avec une allocation de 0,7 % du PIB en 2016, en deçà des 1 % recommandés par l'Union Africaine. Ce financement est majoritairement orienté vers les sciences appliquées, au détriment des sciences sociales, qui dépendent largement des fonds étrangers. Cette dépendance, bien qu'offrant des opportunités, limite l'autonomie des chercheurs maliens, les contraignant à s'adapter aux priorités des bailleurs.

Le Mali bénéficie néanmoins de nombreux partenariats institutionnels, notamment avec le CAMES, l'IRD, le CIRAD ou encore le CODESRIA, et d'une intégration dans des réseaux comme le ROCARE ou RESET GMV. Ces partenariats offrent des financements, de la formation, de la visibilité internationale, des outils d'évaluation et de valorisation académique, ainsi qu'une intégration dans des réseaux scientifiques régionaux et mondiaux, ce qui est essentiel pour faire face aux défis du développement

et de l'innovation au Mali. Ils facilitent aussi la mobilité des chercheurs et la valorisation des résultats scientifiques.

Le système d'évaluation des enseignants-chercheurs repose sur deux instances : la CNELA au niveau national et le CAMES au niveau régional. De 2017 à 2024, 443 enseignants-chercheurs maliens ont été inscrits sur les listes d'aptitude du CAMES, dont seulement 10,61 % de femmes. De ces 443 enseignants-chercheurs maliens inscrits sur les listes d'aptitude du CAMES, 171 dont 14 femmes (8,19%) sont du domaine considéré comme des sciences sociales par cette étude ainsi que 08 des 103 agrégés.

La CNELA, quant à elle, affiche un taux de réussite de 56,52 % entre 2008 et 2021 et de 77,06 % entre 2022 et 2023 concernant les enseignants dans tous les domaines. Des 561 inscrits sur les listes d'aptitude entre 2022 et 2023, 240 (42,78%) dont 21 professeurs, 172 maître de conférences, 2 maîtres-assistants et 45 assistants sont des domaines considérés par cette étude comme faisant partie des sciences sociales. Au niveau des chercheurs, sur 1190 inscrits sur les listes d'aptitudes entre 2014 et 2023, seulement 154 (12,94%) sont des domaines considérés par cette étude comme faisant partie des sciences sociales. La récente juxtaposition des sessions du CNELA pour enseignants-chercheurs et chercheurs pourrait améliorer la structuration des parcours académiques.

En somme, l'insertion internationale des chercheurs maliens leur offre des opportunités de financement et de formation, mais pose la question de l'orientation de la recherche sous l'influence des bailleurs étrangers. Une politique nationale plus affirmée en faveur des sciences sociales permettrait d'accroître leur impact sur les réalités locales.

**Par rapport à la cartographie**, les acteurs de la recherche en sciences sociales au Mali sont regroupés en quatre catégories : 1- institutions d'enseignement supérieur et de recherche (universités, instituts, centres de recherche) ; 2- gouvernement et organismes de financement (ministères, Conseil National de la Transition, organismes de soutien financier); 3- secteur privé (patronat, chambres de commerce, cabinets d'études); et 4- société civile (ONG, médias, groupes de réflexion). Les chercheurs sont majoritairement employés par les institutions du premier groupe, tandis que les autres groupes font appel à eux de manière occasionnelle.

Les relations entre les acteurs sont marquées par des interdépendances, un manque de communication et une forte dépendance aux financements étrangers. Les établissements d'enseignement supérieur assurent la formation et la production scientifique, tandis que l'État définit les politiques et finance la recherche. Le secteur

privé et la société civile participent à l'élaboration des politiques et commanditent des études.

Les parties prenantes sont classées selon leur pouvoir et leur intérêt pour la recherche en sciences sociales : pouvoir élevé, intérêt élevé : Gouvernement (acteur clé à impliquer activement) ; pouvoir élevé, intérêt faible : Organismes de financement (nécessitent un suivi et une information régulière) ; pouvoir faible, intérêt élevé : Institutions d'enseignement supérieur et recherche scientifique (à impliquer et satisfaire) ; et pouvoir faible, intérêt faible : Secteur privé et société civile (nécessitent une attention minimale).

L'échantillon cible repose sur une liste de **2 779 enseignants-chercheurs** fournie par les autorités. Cependant, cette liste était incomplète (informations administratives uniquement). Une seconde collecte a permis d'obtenir des données plus détaillées sur **2 330 chercheurs**, dont **1 171 spécialisés en sciences sociales**.

L'échantillonnage aléatoire stratifié a été retenu pour assurer une représentativité des enseignants-chercheurs selon leur institution, leur spécialité, leur grade et leur localisation. Les institutions ont été regroupées en six sous-groupes en fonction de leur nature (universités, instituts, centres de recherche) et de leur implantation (Bamako ou provinces). Certaines institutions privées ont été exclues en raison de leur manque de structuration pour la recherche. Conformément aux recommandations méthodologiques du DRA, un échantillon de **400 enseignants-chercheurs** a été sélectionné sur les **1 120 enseignants-chercheurs ciblés**, avec une possibilité d'élargissement selon les conditions du terrain.

La cartographie met en évidence un paysage fragmenté de la recherche en sciences sociales au Mali, marqué par une faible coordination entre les acteurs et une forte dépendance aux financements étrangers. La méthodologie rigoureuse appliquée permet d'obtenir une cartographie exploitable et un échantillon représentatif pour mieux comprendre le fonctionnement et les défis de ce secteur.

**Quant au cadre DRA** qui fait référence aux résultats de la recherche, il se rapporte aux dynamiques de la production, de la diffusion et de l'application des résultats de la recherche en sciences sociales au Mali.

**Sur la plan de la Contributions de la recherche dans le cadre de la production de la recherche**, il convient de noter que le Mali compte 117 chercheurs en sciences sociales par million d'habitants, contre 39 chercheurs toutes disciplines confondues en 2017. Ce nombre est inférieur à la moyenne africaine 198 chercheurs / million hab. (UNESCO, 2023) et internationale 3 500 à 4 500 chercheurs / million d'habitants (OCDE, pays développés).

Les femmes représentent 12,13 % des chercheurs en sciences sociales, un chiffre en baisse par rapport à 15,10 % toutes disciplines confondues en 2017 et aussi inférieur à moyenne africaine 31 % de femmes chercheuses (UNESCO, 2023) et internationale avec l'objectif de 50 % de femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche (ONU, UNESCO). Parmi les chercheurs en sciences sociales, 42,95% détiennent un doctorat, dont 10,33% sont des femmes, un chiffre bien supérieur à la moyenne africaine (25 à 30 %) et inférieur à la moyenne internationale 60% (OCDE). Les dépenses publiques de recherche et développement (DIRD) en sciences sociales par chercheur sont estimées à 7262,06 \$ (4 406 290 FCFA). Malgré l'objectif africain d'allouer 1% du PIB à la R&D, le Mali n'atteint que 0,18% en 2021, répartis principalement entre le gouvernement (46,4%), les entreprises privées (30,9 %), et l'enseignement supérieur (18,3 %). Ce pourcentage (0,18%) est inférieur à la moyenne africaine actuelle 0,5%) et aussi à la moyenne internationale entre 2 et 3,5 % du PIB, ex. Corée du Sud > 4 % (OCDE / pays développés). L'accès aux données enregistre un score faible de 2,80/6, avec seulement 18,87% de la production scientifique des chercheurs en libre accès, ce qui est inférieur à la moyenne africaine (30 à 40 %) et aussi à l'objectif international, tendre vers 100 % de publications en accès libre (UNESCO, Plan S, Science ouverte). Les infrastructures de recherche affichent une moyenne de 2,62/6, avec un score maximal pour l'espace de travail (3,39) et minimal pour les logiciels anti-plagiat (1,80). Les enseignants-chercheurs consacrent en moyenne 30% de leur temps à la recherche, bien que seulement 34,32% d'entre eux jugent ce temps suffisant. Les obligations d'enseignement prévues par décret limitent davantage le temps disponible pour la recherche.

**En matière de Culture de la recherche et services de soutien dans le cadre de la production de la recherche,** on constate que le Centre National de Recherche en Sciences et Technologie (CNRST), seul organisme en charge de la recherche au Mali couvrant toutes les disciplines, obtient un score de 3,61/6 pour sa qualité. Les administratrices représentent 14,28% des responsables, en deçà du quota légal de 30%. La qualité de la politique nationale de recherche, bien qu'elle ne concerne pas seulement les sciences sociales, enregistre un score moyen de 3,79/6. Les femmes responsables politiques représentent 29% des postes, selon le Baromètre Afrique 2024, en baisse par rapport au seuil légal. Le mentorat obtient un score moyen de 3,98/6, mais il reste informel, et le pourcentage de femmes mentors est indéterminé. Chaque chercheur en sciences sociales produit en moyenne 0,14 publications évaluées par les pairs, avec 18,49% de contributions féminines. L'accès aux commentaires constructifs des pairs satisfait 45,51% des enquêtés. Le développement des capacités de recherche affiche un score moyen de 2,72/6, les meilleures

évaluations concernant la méthodologie (3,13) et la rédaction scientifique (3,11). Parmi les bénéficiaires de post-doc, seuls 12,5% sont des femmes. Le financement pour ce renforcement s'élève à 26 731,49 FCFA par chercheur en sciences sociales. Le soutien administratif enregistre un score moyen de 2,43/6. L'accès à l'appui pour la planification et la mise en œuvre de la recherche (3,03) et à la rédaction de propositions (2,69) reste insuffisant. Les administrateurs affichent des scores légèrement supérieurs, avec un maximum de 3,34 pour l'appui à la rédaction de propositions.

**Du côté des Résultats de la recherche et formation dans le cadre de la production,** il ressort de l'analyse que la production académique est évaluée par deux indicateurs principaux. Le nombre moyen de documents publiés par chercheur en sciences sociales est estimé à 0,15, selon SCImago, mais les enquêtes auprès des chercheurs indiquent une moyenne supérieure de 4,61. Concernant les citations, le nombre moyen par document est de 16,49, selon SCImago, tandis que les enquêtes révèlent une moyenne de 1,37 citations totales, 0,10 travaux cités et un indice H de 0,09. En ce qui concerne la formation à la recherche, 38,50% du personnel universitaire est titulaire d'un doctorat. La durée moyenne de la formation continue à la recherche au cours des trois dernières années est de 4,06 semaines par chercheur. Enfin, seulement 0,18% des jeunes de 18 à 25 ans obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur chaque année au Mali, selon les données officielles de 2023.

**En termes d'opportunités et durabilité dans le cadre de la production de la recherche,** on constate que le marché de l'emploi des chercheurs est marqué par des perceptions mitigées des opportunités de carrière, avec un score moyen de 2,98/6. Seuls 35,3% des enseignants-chercheurs estiment que ces opportunités sont attrayantes, bien que la sécurité de l'emploi obtienne une satisfaction élevée (3,36/6) grâce au statut garanti dans la fonction publique. La qualité du système d'incitation à produire de la recherche atteint un score moyen de 3,26/6, les satisfactions les plus marquées concernant la sécurité de l'emploi (3,79) et la compétitivité professionnelle (3,69). Enfin, le nombre de chercheurs en sciences sociales travaillant hors de l'enseignement supérieur est de 17,90 par million de personnes actives au Mali. L'évaluation de la recherche repose sur l'existence de normes nationales pour la qualité et la pratique de la recherche, avec un score moyen de 3,46/6. Si 64,24% des répondants confirment l'existence d'un organisme en charge de la recherche en sciences sociales, l'AMAQ-SUP est l'unique structure officielle pour l'évaluation globale dans tous les domaines. Cependant, aucun document recensant des normes spécifiques pour les sciences sociales n'a été identifié. L'absence de normes spécifiques

aux sciences sociales au Mali constitue une faiblesse structurelle, mais aussi une opportunité pour les acteurs nationaux d'engager un travail collectif de formalisation, d'appropriation et d'institutionnalisation des pratiques scientifiques dans ce champ. Cela renforcerait la qualité, la crédibilité et l'impact des recherches sociales et humaines dans les politiques publiques et le développement du pays.

**En ce qui concerne les acteurs et réseaux dans le cadre de la diffusion de la recherche**, la géographie nationale de la recherche montre une forte concentration des chercheurs en sciences sociales dans la capitale, Bamako, où se trouvent 92,74% d'entre eux. Parmi ces chercheurs, 47,80% sont affiliés aux 10% des institutions les plus importantes et 52,62% travaillent dans des institutions basées à Bamako. En ce qui concerne la diversité des acteurs et collaboration, le niveau de diversité des acteurs obtient un score moyen de 3,68/6, les femmes, les chercheurs universitaires, et les groupes communautaires étant les plus impliqués. L'inclusivité du dialogue politique sur les questions sociales enregistre un score moyen de 3,38/6, avec une implication modérée des chercheurs universitaires et non-universitaires, mais faible pour les groupes minoritaires et les décideurs politiques. Le niveau de collaboration intersectorielle est satisfaisant, avec un nombre moyen de 12 coauteurs par enseignant-chercheur sur trois ans, dont 49,03% au sein de leur établissement et 32,89% avec des institutions étrangères hors région. Les compétences en communication de la recherche révèlent un faible nombre de formations suivies sur trois ans (score moyen de 1,5/5, 40,53% n'ayant suivi aucune formation). Cependant, la qualité des compétences et de la formation en communication obtient un score global de 4,31/6, avec des scores élevés pour les présentations (4,49) et la rédaction de travaux (4,36), bien que l'organisation d'événements (4,18) soit la moins performante.

**Pour ce qui est des méthodes de la diffusion de la recherche**, concernant les revues locales, le nombre de revues en sciences sociales dans la région Afrique, par chercheur en sciences sociales, est faible, avec un ratio de 0,05. Au Mali, ce ratio chute encore à 0,01 pour les revues nationales publiées dans les langues locales. Pour l'exposition internationale, la collaboration internationale dans la recherche en sciences sociales reste limitée, avec seulement 0,89% des chercheurs ayant des collaborations internationales. Parmi les enseignants-chercheurs, les collaborations avec des organismes étrangers restent marginales (0,05 pour les donateurs étrangers, 0,10 pour les institutions régionales, et 0,16 pour les institutions hors région). En termes de projets de recherche internationaux, chaque institution collabore en moyenne à 13,22 projets, mais 55,81% des enseignants-chercheurs n'ont participé à aucun projet international

au cours des trois dernières années. Enfin, seulement 34,21% des enseignants-chercheurs sont membres d'un réseau professionnel de recherche, dont 80,58% à l'échelle nationale, 11,96% à l'échelle régionale, et 8,74% à l'échelle internationale.

L'analyse de ce qui précède permet de faire ressortir les tensions entre les opportunités d'internationalisation et la faiblesse de l'ancrage institutionnel et politique des sciences sociales au Mali avec 0,89 % de collaboration internationale, entre 0,05 et 0,16 de collaboration avec les bailleurs, . D'une part ces pourcentages montrent une faible exposition internationale des chercheurs maliens en sciences sociales. D'autre part, il est dit plus haut que l'insertion internationale constitue pourtant une opportunité pour les chercheurs maliens, notamment en termes de financement et de formation. Cela met en évidence un paradoxe : les bénéfices de l'internationalisation sont reconnus, mais très peu mobilisés. Par ailleurs, la dépendance problématique vis-à-vis des bailleurs étrangers, qui pourrait orienter la recherche selon des priorités externes au détriment des besoins locaux, éclaire les données ci-dessus, en ce sens que : la faiblesse des collaborations internationales pourrait être une forme de réserve ou de prudence face à une perte d'autonomie scientifique ; et pour les rares collaborations existantes, il existe un risque de capture de l'agenda scientifique par des logiques de développement dictées par les partenaires extérieurs. Enfin, l'appel à une politique nationale forte en faveur des sciences sociales. Cette recommandation apparaît comme une réponse structurante aux constats soulevés par les données, à savoir : permettre d'encadrer l'internationalisation afin d'en maximiser les avantages (accès aux ressources, réseaux, formation) tout en préservant la souveraineté scientifique ; et favoriser une meilleure valorisation des recherches locales, notamment celles publiées dans les langues nationales (ratio de 0,01), en les rendant visibles sur la scène scientifique.

**En matière de produits de communication de la recherche dans le cadre de la diffusion de la recherche**, concernant les conférences et débats, les institutions ou chercheurs en sciences sociales organisent en moyenne 13,50 conférences sur trois ans, réparties entre publics national (4,50), régional (5), et international hors région (4). Les enseignants-chercheurs participent davantage à des conférences dans leur institution (score moyen 3,06) ou dans une autre institution nationale (2,59) que dans des événements régionaux (2,11) ou internationaux (1,76). En parallèle, 4,50 débats publics impliquant des chercheurs, politiciens et la société civile sont organisés par institution ou chercheur. Pour la visibilité en ligne de la recherche, seulement 13% des enseignants-chercheurs disposent d'une page web personnelle. En revanche, 55,10% des administrateurs signalent que

leur établissement possède un site web présentant les activités du personnel et les produits de recherche. En ce qui concerne les médias et promotion, le nombre moyen de publications via les médias sociaux est de 5 au cours des trois dernières années. Les autres formes de communication enregistrent des scores faibles : articles dans la presse grand public (0,39), billets de blog (0,28), interventions à la radio (0,36), et à la télévision (0,26).

**En matière de vulgarisation de la science dans le cadre de la diffusion de la recherche**, l'appréciation sociale et couverture médiatique de la recherche se caractérise par une faible fréquence des contacts avec les journalistes, avec un score moyen de 1,58/6. Plus de la moitié des enseignants-chercheurs (51,82%) n'ont jamais contacté les médias après une publication, et seulement 1,66% le font régulièrement. Quant à la qualité de la communication avec les médias, elle atteint un score moyen de 2,99/6. Les enseignants-chercheurs notent une meilleure couverture médiatique via les médias sociaux (3,29) et Internet (3,19), tandis que les administrateurs perçoivent une couverture globalement satisfaisante, avec des scores élevés pour Internet et les médias sociaux (3,46 chacun), suivis de la couverture journalistique et télévisuelle. La radio obtient les scores les plus faibles dans les deux groupes.

**Par rapport à la recherche favorable aux politiques dans le cadre de l'application politique**, la valeur politique de la recherche montre un faible niveau d'indépendance perçu par les enseignants-chercheurs (score moyen de 2,15/6), bien que les administrateurs de recherche confirment une faible influence des décideurs politiques sur les résultats. La demande de contributions des chercheurs à l'élaboration des politiques est également faible, avec seulement 22,63% en moyenne sur trois ans, et des recherches commandées peu fréquentes. Les subventions reçues de décideurs politiques sont rares (9,30% des enseignants-chercheurs, 1% des administrateurs) avec des montants moyens modestes. Quant à la recherche pertinente pour les politiques, elle se caractérise par une faible qualité de collaboration entre chercheurs et décideurs lors des différentes phases des cycles politiques, avec des scores bas pour la conception (2,09/6 pour les chercheurs). En moyenne, chaque chercheur a produit 4,5 supports de communication pour les décideurs, incluant des rapports et des notes de synthèse pour les trois dernières années. Cependant, 30% des décideurs ont coproduit des documents avec des chercheurs au cours des trois dernières années. Enfin, le lien entre la recherche et les politiques est limité. La fréquence des contacts avec les décideurs après publication est faible (1,25/6). De plus, seulement 3,15% des enseignants-chercheurs ont occupé un poste de responsabilité politique, principalement au niveau décentralisé (3,30%).

Trois constats se dégagent de l'analyse de la relation entre le faible niveau d'indépendance et la liberté d'expression et de la presse : la contradiction perçue entre perception et réalité, la climat de liberté sous tension, un espace académique en équilibre instable, et une dissonance entre les acteurs. Le premier constat soulève une perception d'un faible niveau d'indépendance de la recherche par les enseignants-chercheurs, ce qui peut être interprété comme un climat de méfiance ou de crainte, même en l'absence d'une influence politique directe forte, comme le soutiennent les administrateurs de recherche. Cela renvoie à un climat ambiant plus large, que le paragraphe suivant illustre bien : menaces sur la liberté d'expression, pression sur la société civile, restrictions informelles. Quant au deuxième constat, la pression sur la liberté d'expression et de la presse s'inscrit dans un environnement qui favorise l'autocensure ou la prudence, y compris dans les milieux académiques. Cela pourrait expliquer la perception des enseignants-chercheurs, même si les pressions ne s'exercent pas directement sur eux. Le paradoxe entre la reconnaissance juridique des libertés et les pratiques restrictives dans la réalité se retrouve aussi dans la recherche. Par ailleurs, la recherche en sciences sociales est relativement épargnée, mais nuance cette protection par des obstacles pratiques comme l'insécurité, qui limite l'accès au terrain. Cela signifie que même si les chercheurs ne sont pas directement censurés, leur autonomie est fragilisée par le contexte sécuritaire et politique, ce qui peut renforcer la perception d'un manque d'indépendance. Enfin, le décalage entre les perceptions des enseignants-chercheurs (faible indépendance) et celles des administrateurs de recherche (faible influence politique) peut aussi s'expliquer par une différence d'exposition : les administrateurs se placent du côté institutionnel (souvent normatif), tandis que les chercheurs ressentent les pressions informelles, les incertitudes de terrain, et l'ambiguïté des rapports avec le pouvoir.

**En matière d'élaboration de politiques fondées sur la recherche dans le cadre de l'application politique**, la collaboration formelle : participation des chercheurs dans les organes consultatifs de politiques reste faible, avec une part moyenne de 4,32%. Seulement 3% des enseignants-chercheurs enquêtés ont siégé dans des instances au niveau central, et 5,6% dans des instances au niveau décentralisé. La collaboration informelle : consultation des chercheurs se traduit par une fréquence d'interactions limitée avec les décideurs politiques (score moyen de 1,80/6), 43,9% des enseignants-chercheurs n'ayant jamais interagi avec eux. Pourtant, 84,48% des enseignants-chercheurs et administrateurs perçoivent leur institution comme capable d'influencer les politiques, malgré un faible score moyen de 2,09/6 pour la qualité globale de collaboration. Il convient de signaler ici un évident décalage important entre la perception des

potentialités institutionnelles et la réalité des interactions concrètes avec les décideurs politiques. Le lien réside dans cette tension entre perception et pratique : les acteurs académiques reconnaissent une capacité institutionnelle d'influence, mais cette dernière ne se traduit pas en actions concrètes, faute de collaboration structurée avec les décideurs.

**En termes d'outils politiques fondés sur la recherche dans le cadre de l'application politique**, l'utilisation instrumentale de la recherche en politiques publiques reste limitée. Concernant la fréquence des citations dans les documents politiques, les publications universitaires obtiennent un score moyen de 2,67/6, mais la majorité des enquêtés (33,6%) ignorent si leurs travaux sont cités, et le nombre moyen de citations spécifiques demeure très faible (0,63/6). Quant à la fréquence du soutien à la mise en œuvre des politiques, le score global est de 3,10/6. Ce soutien est perçu comme faible par les enseignants-chercheurs (score de 2,20/6), mais relativement élevé par la communauté politique (4/6), reflétant une disparité dans l'appréciation des contributions pratiques des chercheurs.

**Par rapport à la recherche au service des meilleures politiques dans le cadre de l'application politique**, l'influence de la recherche sur les résultats des politiques est mesurée par la perception de son utilité chez les décideurs politiques. Selon les enquêtes, cet indicateur obtient un score moyen de 3,55/5. Près de la moitié des décideurs (45,5%) déclarent intégrer les recherches en sciences sociales dans leurs décisions, tandis que 36,3% affirment ne pas le faire, et 18,2% restent indécis. Concernant l'utilité perçue, 44,4% des enquêtés la jugent utile et 44,4% très utile, soulignant son rôle crucial à toutes les étapes du cycle des politiques.

**En conclusion**, il convient de retenir que l'évaluation du système de recherche en sciences sociales au Mali met en évidence un paysage contrasté. Malgré un cadre institutionnel structuré et une intégration croissante aux réseaux scientifiques internationaux, le secteur souffre d'un sous-financement chronique, d'un manque de structuration et d'une faible reconnaissance institutionnelle. Ces difficultés sont amplifiées par l'instabilité socio-politique, une forte dépendance aux financements étrangers et un accès limité aux données.

L'étude révèle également des déséquilibres disciplinaires, une faible participation des femmes et une surconcentration des chercheurs à Bamako, limitant la diversification des activités de recherche. La production scientifique, bien que significative, peine à atteindre une audience internationale en raison d'une faible collaboration interinstitutionnelle et d'un accès restreint aux plateformes de publication. De plus, l'impact

des recherches sur les politiques publiques reste limité, avec des interactions insuffisantes entre chercheurs et décideurs.

Pour remédier à ces défis, des stratégies prioritaires incluent le renforcement du financement, l'amélioration des infrastructures, l'intégration accrue des chercheurs dans les réseaux internationaux et une meilleure valorisation des résultats. Une politique nationale plus affirmée et une gestion stratégique des partenariats internationaux sont essentielles pour assurer une recherche plus autonome et adaptée aux enjeux du pays.

Pour renforcer le système de recherche en sciences sociales au Mali, plusieurs mesures peuvent être envisagées :

### 1. Instituer une gouvernance nationale intégrée et inclusive de la recherche

Créer un Conseil national de coordination de la recherche et de la science ouverte, sous la tutelle du CNRST, réunissant les universités, les centres de recherche, les ministères, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile. Ce conseil aura pour mission d'assurer la cohérence des politiques scientifiques, la planification stratégique, la coordination interinstitutionnelle et le suivi des performances de la recherche en sciences sociales.

*Acteurs responsables d'exécution : CNRST, MESRS*

### 2. Augmenter les financements de la recherche, de l'innovation et de la publication scientifique

Etablir un mécanisme de financement récurrent et transparent, dédié en priorité : à la recherche en sciences sociales et interdisciplinaires ; à la création et indexation de revues scientifiques nationales ; et au soutien à la publication en libre accès (y compris en langues nationales). Ce mécanisme permettra de diversifier les sources de financement, en mobilisant des partenariats publics, privés et internationaux, afin d'approcher l'objectif continental de 1 % du PIB consacré à la R&D.

*Acteurs responsables d'exécution : MESRS, MEF, CNRST*

### 3. Créer un Portail national de science ouverte et des archives institutionnelles

Mettre en place une plateforme numérique nationale interconnectée à SCImago, Scopus et l'UNESCO, centralisant : les productions scientifiques, les données ouvertes et les thèses et rapports. Ce portail accroîtra la

visibilité internationale, la transparence et la traçabilité des productions maliennes en sciences sociales.

*Acteurs responsables d'exécution : CNRST, IESRS, DNEN, AGETIC*

#### **4. Institutionnaliser le mentorat académique et la formation scientifique continue**

Créer un Cadre national du mentorat universitaire pour : renforcer la formation méthodologique, rédactionnelle et éthique des jeunes chercheurs ; encourager la participation et le leadership des femmes ; et valoriser les mentors dans les carrières académiques. Cette mesure vise à professionnaliser la relève scientifique et à réduire les inégalités de genre dans la recherche.

*Acteurs responsables d'exécution : IESRS, DGESRS, CNRST, MESRS*

#### **5. Développer un référentiel national d'évaluation et de valorisation scientifique**

Élaborer un référentiel national spécifique aux sciences sociales, complémentaire à celui de l'AMAQ-SUP, intégrant : l'évaluation par les pairs comme norme de qualité ; la vulgarisation scientifique et l'impact sociétal comme critères de performance ; et des indicateurs sensibles au genre et à la production locale. Ce référentiel encouragera la reconnaissance institutionnelle des chercheurs et l'intégration des résultats dans les politiques publiques.

*Acteurs responsables d'exécution : AMAQ-SUP, CNRST, IESRS, MESRS*

#### **6. Moderniser les infrastructures et renforcer le soutien administratif à la recherche**

Investir dans : les infrastructures numériques (logiciels anti-plagiat, bibliothèques virtuelles, bases de données) ; les espaces collaboratifs de recherche ; et la création de cellules d'appui à la recherche dans chaque IESRS (y comprises les facultés) pour le montage, la gestion et le suivi des projets. Ces dispositifs permettront une meilleure efficacité organisationnelle et une plus grande autonomie des chercheurs.

*Acteurs responsables d'exécution : IESRS, CNRST, PTF, Secteur privé*

#### **7. Encourager la participation et l'équité de genre en recherche**

Mettre en œuvre des politiques incitatives favorisant la promotion des femmes chercheuses dans les postes

de direction et les projets financés ; l'accès équitable au mentorat et aux formations ; et la mise en œuvre d'un programme de bourses de recherche spécifiquement dédié aux femmes en sciences sociales. L'objectif est de renforcer la mixité et la représentativité dans la production scientifique.

*Acteurs responsables d'exécution : MPFEF, MESRS, IESRS*

#### **8. Alléger la charge d'enseignement et valoriser le temps de recherche**

Réviser les textes législatifs et réglementaires sur les obligations d'enseignement afin d'augmenter le temps de service consacré à la recherche pour les enseignants-chercheurs actifs. Cette mesure favorisera une augmentation de la production scientifique, de la participation à des conférences internationales et de la qualité des publications.

*Acteurs responsables d'exécution : MESRS, MTFPDS, MRECRI, IESRS*

#### **9. Créer des mécanismes pérennes de médiation science-politique**

Institutionnaliser des cellules de transfert recherche-politique au sein des universités et ministères pour : traduire les résultats scientifiques en notes et briefings de politique ; associer les chercheurs aux comités techniques et consultatifs des politiques publiques ; et former conjointement chercheurs et décideurs à l'utilisation des données probantes. Cela permettra d'accroître la demande et l'usage des résultats de recherche dans la gouvernance nationale.

*Acteurs responsables d'exécution : CNRST, Ministères sectoriels, Think tanks*

#### **10. Promouvoir la communication scientifique et la vulgarisation**


Allouer un budget annuel de communication scientifique dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique pour : former les chercheurs à la vulgarisation, la rédaction simplifiée et la médiatisation ; créer des cellules de communication scientifique ; et intégrer la communication des résultats dans les critères de promotion académique et d'évaluation institutionnelle. Cette mesure renforcera la visibilité sociale et médiatique des sciences sociales au Mali.

*Acteurs responsables d'exécution : MESRS, MEF, CNRST, IESRS, Médias publics et privés*

En mettant en œuvre ces recommandations, le Mali pourra mieux exploiter le potentiel de ses chercheurs

en sciences sociales et renforcer leur contribution au développement national et à la prise de décision éclairée

# Table des matières

REMERCIEMENTS	5	
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6	
TABLE DES MATIÈRES	16	
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	17	
TABLEAUX	20	
GRAPHIQUES	21	
FIGURES	21	
ENCADRÉ	21	
INTRODUCTION	22	
<b>I</b>	<b>BREF CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL</b>	<b>23</b> 
1.1.	Cadre théorique	23
1.2.	Cadre conceptuel	24
1.3.	Schéma conceptuel simplifié	23
<b>II</b>	<b>ANALYSE DU CONTEXTE</b>	<b>28</b>
2.1.	Présentation du Mali	28
2.2.	Le système de recherche au Mali	30
2.3.	Contexte sociopolitique	35
2.4.	Contexte économique	38
2.5.	Contexte international	42
<b>III</b>	<b>CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET ECHANTILLONNAGE</b>	<b>48</b>
3.1.	Introduction	48
3.2.	Les parties prenantes	48
3.3.	Relations entre les parties prenantes du système de recherche au Mali	50
3.4.	Classification des parties prenantes	51
3.5.	Echantillonnage	52
3.5.1.	Choix de la méthode d'échantillonnage	53
3.5.2.	Définition et segmentation de la population cible	53
3.5.3.	Définition de l'échantillon et des sous-échantillons	55
3.5.4.	Echantillonnage au sein de chaque sous-groupe	56
<b>IV</b>	<b>CADRE DOING RESEARCH ASSESSMENT</b>	<b>58</b>
4.1.	Données générales sur les enquêtes	58
4.2.	Production de la recherche	61
4.2.1.	Contributions de la recherche	61
4.2.2.	Culture de la recherche et services de soutien	68
4.2.3.	Résultats de la recherche et formation	72
4.2.4.	Opportunités et durabilité	75
4.3.	Diffusion de la recherche	78
4.3.1.	Acteurs et réseaux	78
4.3.2.	Méthodes de la diffusion de la recherche	81
4.3.3.	Produits de communication de la recherche	83
4.3.4.	Vulgarisation de la science	86
4.4.	Application politique	88
4.4.1.	Recherche favorable aux politiques	88
4.4.2.	Elaboration de politiques fondées sur la recherche	93
4.4.3.	Outils politiques fondés sur la recherche	95
4.4.4.	La recherche au service de meilleures politiques	97
	Conclusion	99

<b>V</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>100</b>
	RÉFÉRENCES	102
	ANNEXES	105

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ADEA</b>	Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique
<b>ADF-Galle</b>	Association for the Development of Activities of Promotion and Formation-Galle
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AGETIC</b>	Agence des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>AIDI</b>	Indice de développement des infrastructures en Afrique
<b>AMALAN</b>	Académie Malienne des Langues
<b>AMAQ-SUP</b>	Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>AMSS</b>	Association Malienne pour la Survie au Sahel
<b>ANEH</b>	Agence Nationale d'Évaluation des Hôpitaux
<b>ANSSA</b>	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>ARGA</b>	Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique
<b>ASTII</b>	Initiative Africaine des Indicateurs de Science, Technologie et Innovation
<b>AUF</b>	Agence universitaire de la Francophonie
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BAfD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAMES</b>	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
<b>CAMMBFK</b>	Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté
<b>CCIM</b>	Chambre de Commerce et d'Industries du Mali
<b>CE</b>	Commission Européenne
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CERFITEX</b>	Centre de Recherche et de Formation pour les Industries Légères et Textiles
<b>CESCE</b>	Conseil Economique, Social, Culturel et de l'Environnement
<b>CIRAD</b>	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
<b>CNAM</b>	Centre National d'Appui à la lutte contre la Maladie
<b>CNDIFE</b>	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
<b>CNELA</b>	Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitude
<b>CNESOLER</b>	Centre National de l'Énergie Solaire et des Énergies Renouvelables
<b>CNESS</b>	Comité National d'Éthique de la Santé et des Sciences de la Vie
<b>CNIES</b>	Centre National d'Information, d'Éducation et de communication pour la Santé
<b>CNRA</b>	Comité National de Recherche Agricole
<b>CNRA</b>	Système National de Recherche Agricole
<b>CNRST</b>	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
<b>CNT</b>	Conseil National de Transition
<b>CODESRIA</b>	Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
<b>CPS</b>	Centre Pédagogique Supérieur
<b>CRDI</b>	Centre de Recherche pour le Développement International
<b>CREDD</b>	Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement durable
<b>CREDOS</b>	Centre de Recherche et d'Études sur la Documentation pour la Survie de l'Enfant
<b>CRRVA</b>	Conseils Régionaux de Recherche et de Vulgarisation Agricole
<b>CSCR</b>	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
<b>CSDR</b>	Cadre stratégique de développement de la recherche
<b>CSEC</b>	Conseil Supérieur de l'Éducation et de la Culture
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CTS</b>	Comité Technique Spécialisé

<b>DFM</b>	Direction des Finances et du Matériel
<b>DGESRS</b>	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>DIRD</b>	Dépenses intérieures de Recherche et Développement
<b>DNEN</b>	Direction Nationale de l'Economie numérique
<b>DNP</b>	Direction Nationale de la Population
<b>DNPD</b>	Direction Nationale de la Planification et du Développement
<b>DRA</b>	Doing Research Assessment
<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>EDSM</b>	Enquête Démographique et de Santé au Mali
<b>EHES</b>	Ecole des Hautes Etudes des Sciences Sociales
<b>EMOP</b>	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
<b>ENA</b>	Ecole Nationale d'Administration
<b>ENETP</b>	Ecole Normales d'Enseignement Technique et Professionnel
<b>ENI</b>	Ecole Nationale d'Ingénieurs
<b>ENI-ABT</b>	Ecole National des Ingénieurs Abdramane Baba Touré
<b>ENMP</b>	Ecole nationale de médecine et de pharmacie
<b>ENSUP</b>	Ecole Normale Supérieure
<b>EPSC</b>	Etablissement Public à caractère scientifique et culturel
<b>ESJSC</b>	Ecole Supérieur de Journalisme et des Sciences de la Communication
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FCRIT</b>	Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique
<b>FDPri</b>	Faculté de Droit Privé
<b>FDPU</b>	Faculté de Droit Public
<b>FHG</b>	Faculté d'Histoire et de Géographie
<b>FLSL</b>	Faculté des Lettres et des Sciences du Langage
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>FSAP</b>	Faculté des Sciences administratives et politiques
<b>FSHSE</b>	Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education
<b>GAR</b>	Gestion axée sur les résultats
<b>GDN</b>	Global Development Network
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>GRAD</b>	Groupe de Recherche Actions pour le Développement
<b>GREAT Mali</b>	Groupe de Recherche en Économie Appliquée et Théorique
<b>HCCT</b>	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
<b>HDR</b>	Habilitation à diriger des recherches
<b>ICRAF</b>	Centre International de Recherche en Agroforesterie
<b>ICRISAT</b>	Institut International de Recherche sur les Cultures en zones Tropicales Semi-arides
<b>ICSS</b>	Institut Mérieux, l'Institut des Sciences des Sociétés
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>IER</b>	Institut d'Economie Rurale
<b>IERGG</b>	Institut d'Etudes et de Recherches en Géro-nto-Gériatrie
<b>IESRS</b>	Institution d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>IFAN</b>	Institut Français d'Afrique Noire
<b>IGM</b>	Institut Géographique du Mali
<b>IHERI-ABT</b>	Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou
<b>IITA</b>	Institut international d'agriculture tropicale
<b>IMRAP</b>	Institut Malien de Recherche-Action pour la Paix
<b>INFET</b>	Institut National de Formation, d'Équipement et en Transport
<b>INFJ</b>	Institut National de Formation Judiciaire
<b>INFSS</b>	Institut National de Formation en Sciences de la Santé
<b>INFTS</b>	Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux
<b>INJS</b>	Institut National de la Jeunesse et des Sports
<b>INRSP</b>	Institut National de Recherche en Santé Publique
<b>INSAH</b>	Institut du Sahel
<b>INSP</b>	Institut National de Santé Publique

<b>INSTAT</b>	Institut National de la Statistique
<b>IPR</b>	Institut Polytechnique Rural
<b>IPR/IFRA</b>	Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée
<b>IPU</b>	Institut de Pédagogie Universitaire
<b>IRD</b>	Institut de Recherche pour le Développement
<b>Iris</b>	Institut de relations internationales et stratégiques au Mali
<b>IRN</b>	Réseau de recherche international
<b>ISH</b>	Institut des Sciences Humaines
<b>ISS Africa</b>	Institut des Etudes de Sécurité au Mali
<b>IZSEJB</b>	Institut Zayed des Sciences Economiques et Juridiques de Bamako
<b>LACET</b>	Laboratoire d'Anthropologie Comparative Engagée et Transnationale
<b>LCV</b>	Laboratoire Central Vétérinaire
<b>LMD</b>	Licence, Master, Doctorat
<b>LNS</b>	Laboratoire National de la Santé
<b>MATD</b>	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
<b>MEEFP</b>	Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEN</b>	Ministère de l'Education National
<b>MESRS</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
<b>MFWA</b>	Media Foundation For West Africa
<b>MINUSMA</b>	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
<b>MPFEF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
<b>MRECRI</b>	Ministère de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions
<b>MRPCN</b>	Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale
<b>MRTC</b>	Malaria Research and Training Center
<b>MSAS</b>	Malian Society of Applied Sciences
<b>MSDS</b>	Ministère de la Santé et du Développement Social
<b>MTFPDS</b>	Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social
<b>NU</b>	Nations Unies
<b>OCDE</b>	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ORTM</b>	Office de Radiodiffusion et Télévision du Mali
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PNSTI</b>	Politique nationale de la science et de l'innovation
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>PTF-SE</b>	Partenaires techniques et financiers impliqués dans le secteur de l'éducation
<b>R-D</b>	Recherche-développement
<b>RDH</b>	Rapport sur le Développement Humain
<b>RECOTRADE</b>	Réseau des communicateurs traditionnels pour le développement au Mali
<b>RESET GMV</b>	Recherche, expertise scientifique et savoirs pour la gestion durable des terres et des territoires de la Grande muraille verte
<b>RESIMAO/WA</b>	
<b>MISnet</b>	Réseau des Systèmes d'Information des Marchés en Afrique de l'Ouest
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>ROCARE</b>	Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education
<b>SHaSA</b>	Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique
<b>SNRA</b>	Système National de Recherche Agricole
<b>SNV</b>	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>STI</b>	Science, Technologie et Innovation
<b>SWEDD</b>	Gouvernement et organismes de financement
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication

<b>TP</b>	Travaux publics
<b>TV</b>	Télévision
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UB</b>	Université de Bamako
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>U-Gao</b>	Université de Gao
<b>ULSHB</b>	Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
<b>UM</b>	Université du Mali
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>US</b>	Université de Ségou
<b>USAID</b>	Agence Internationale des Etats Unis pour le Développement
<b>USi</b>	Université de Sikasso
<b>USJPB</b>	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
<b>USSGB</b>	Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
<b>USTTB</b>	Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako
<b>U-Tombouctou</b>	Université de Tombouctou
<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquise

## Tableaux

01	Le produit intérieur brut (PIB) par habitant	40
02	Comparaison du montant des salaires mensuels bruts et des primes/indemnités des enseignants-chercheurs du Mali par grade de 2013 et 2022	41 45
03	Présentation des CTS CAMES et CNELA	48
04	Groupes des parties prenantes du système de recherche en Sciences Sociales au Mali	51
05	Classification des parties prenantes selon leur pouvoir et intérêt pour la recherche en sciences sociales	53
06	Population cible par institution, catégorie, localisation et taille	54
07	Part de chaque sous-groupe dans le pourcentage total des chercheurs en sciences sociales	55
08	La répartition de l'échantillon global entre les sous-groupes	55
09	Liste des institutions retenue pour l'échantillon de chaque sous-groupe	56
10	L'échantillon par sous-groupe et par institution	59
11	Comparaison des pourcentages prévus et réalisés des enseignants-chercheurs enquêtés	63
12	Indicateurs en relation avec les personnes, le financement, les infrastructures et données et le temps alloué à la recherche au Mali dans le cadre de la production	68
13	Indicateurs en relation avec les institutions et politiques, la culture de l'évaluation par les pairs, le renforcement des capacités et Soutien à la recherche et administration dans le cadre de la production	72 74
14	Indicateurs en relation avec la production académique et la formation à la recherche dans le cadre de la production	77
15	Indicateurs en relation avec le marché de l'emploi des chercheurs et l'évaluation de la recherche dans le cadre de la production	80
16	Indicateurs en relation avec la géographie nationale de la recherche, la diversité des acteurs et collaboration et les compétences en communication de la recherche dans le cadre de la diffusion	82
17	Indicateurs en relation avec les revues locales et l'exposition internationale dans le cadre de la diffusion	85
18	Indicateurs en relation avec les conférences et débats, la visibilité en ligne de la recherche et les médias et promotion dans le cadre de la diffusion	87
19	Indicateurs en relation avec l'appréciation sociale et couverture médiatique de la recherche le cadre de la diffusion	89
20	Indicateurs en relation avec la valeur politique de la recherche, à la recherche pertinente pour les politiques et au lien entre la recherche et les politiques dans le cadre de l'application	91 93
21	Pourcentage des enseignants-chercheurs enquêtés sur la qualité de la collaboration entre enseignants-chercheurs et décideurs politiques aux différentes phases du cycle politique	95

22	Indicateurs en relation avec la collaboration formelle et la collaboration informelle dans le cadre de l'application	104
23	Indicateurs en relation avec l'utilisation instrumentale dans le cadre de l'application	107
24	Indicateurs en relation avec l'influence de la recherche sur les résultats des politiques dans le cadre de l'application	36
25	Liste de certaines parties prenantes	38
26	Valeur des indicateurs	60

## Graphiques

01	Evolution du taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	60
02	Evolution des principaux indicateurs de gouvernance au Mali, 1996-2021	60
03	Répartition des enseignants-chercheurs enquêtés par tranche d'âge	65
04	Niveau d'étude des enseignants-chercheurs enquêtés	70
05	Répartition géographique du pourcentage des enseignants-chercheurs enquêtés	75
06	Pourcentage de l'influence des responsables politiques sur l'indépendance des résultats de la recherche selon les réponses des 301 enseignants-chercheur enquêtés	78

## Figure

01	Présentation du Mali	25
----	----------------------	----

## Encadré

01	Ordonnance portant statut des enseignants-chercheurs au Mali	37
----	--	----

## INTRODUCTION

Pour combler le retard en matière de recherche, améliorer les politiques de développement et promouvoir de meilleures conditions de vie, le Global Development Network (GDN), une organisation internationale publique créée en 1999, soutient la recherche en sciences sociales de haute qualité dans les pays en développement et en transition. A cet effet, il utilise un programme phare : le « Doing Research », qui vise à comprendre, cartographier et évaluer les systèmes de recherche en sciences sociales, dans le but d'identifier et d'analyser les obstacles structurels à la recherche dans les pays en développement. Le GDN a alors mis en place des équipes de recherche dans certains pays en développement. D'abord sept équipes pilotes sont mises en place entre 2014 et 2016 dans onze pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et qui ont mis en évidence un ensemble de « déterminants » considérés comme pertinents pour comprendre les systèmes de recherche et leurs performances (GDN 2017a). En 2018, le GDN décide d'intégrer la mise en œuvre de la méthodologie (DRA) dans le travail des institutions nationales intéressées par le sujet dans le cadre de la phase Proof-of-Concept (démonstration de faisabilité) du programme, soutenant en même temps l'émergence d'un réseau de centres de recherche dans l'hémisphère Sud dont le Nigeria. En 2022, cinq (05) équipes sont mises en place dans cinq pays de l'Afrique francophone, à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali et le Tchad. Ces équipes ont pour mission d'évaluer le système de recherche en sciences sociales de leur pays respectif dans le but d'identifier et d'analyser les obstacles structurels à la recherche à travers des rapports sur ledit système.

La nécessité d'une meilleure compréhension des systèmes de recherche en sciences sociales en Afrique francophone, et particulièrement au Mali, s'impose aujourd'hui avec acuité. Dans un contexte marqué par des défis majeurs en matière de développement et de gouvernance, il est essentiel de disposer d'une recherche solide et contextualisée pour éclairer les politiques publiques et renforcer les capacités locales d'analyse et d'innovation. Pourtant, le paysage de la recherche en sciences sociales au Mali demeure insuffisamment documenté, limitant ainsi son potentiel d'impact sur les décisions stratégiques et les réformes nécessaires au développement durable du pays.

C'est dans cette perspective que le ROCARE-Mali, animé par une forte motivation et un engagement à valoriser la production scientifique locale, s'investit dans l'évaluation du système de recherche en sciences sociales à travers le programme Doing Research. Cette initiative, portée par le Global Development Network (GDN), offre une

méthodologie rigoureuse permettant d'identifier les forces et les faiblesses du système de recherche malien, tout en mettant en lumière les opportunités d'amélioration et de structuration de ce secteur crucial.

Le présent rapport est structuré de manière à fournir une analyse détaillée du contexte de la recherche, de la cartographie des acteurs et échantillonnage et des dynamiques de la production, de la diffusion et de l'application des résultats de la recherche en sciences sociales au Mali qui constituent le cadre DRA. Il s'inscrit en complément des efforts parallèles menés dans le pays en matière de développement de la recherche, tout en comblant des lacunes persistantes, notamment en matière de collecte de données comparatives, de structuration institutionnelle et de mise en réseau des acteurs. Grâce à cette évaluation, le ROCARE ambitionne d'orienter plus efficacement les politiques de recherche, de renforcer les capacités des chercheurs et d'assurer une meilleure intégration des résultats scientifiques dans les processus décisionnels nationaux.

# I - BREF CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

## 1.1. Cadre théorique

L'évaluation d'un système national de recherche en sciences sociales nécessite une approche théorique capable d'articuler les dimensions institutionnelles, cognitives, sociales et politiques de la production, la diffusion et l'application de connaissances. Les théories du changement offrent un cadre heuristique pertinent pour comprendre comment et pourquoi des interventions en matière de recherche conduisent (ou non) à des effets durables sur le développement. Quatre cadres conceptuels majeurs se distinguent dans la littérature : Lundvall (2007), à travers la théorie des *systèmes nationaux d'innovation* ; la Commission Européenne (2009), via la théorie du changement en politiques de recherche et innovation ; le CRDI (2013), avec son approche de la recherche au service du développement ; et Williams et al. (2013), qui appliquent la théorie du changement à l'évaluation des programmes complexes.

Ces modèles, bien que distincts, se complètent dans la compréhension des dynamiques d'apprentissage, des chaînes causales entre inputs et impacts, et des conditions de transformation sociale et institutionnelle. L'analyse suivante propose une lecture critique et complémentaire de ces théories, en soulignant leur pertinence pour l'évaluation du système de recherche en sciences sociales au Mali.

Pour Lundvall, l'innovation et la recherche ne sont pas des activités isolées mais des processus systémiques d'apprentissage collectif. Son modèle repose sur trois phases : 1. construction des capacités : développement des institutions éducatives, scientifiques et technologiques ; 2. interaction et apprentissage : coopération entre acteurs (entreprises, chercheurs, gouvernement, société civile) ; et 3. transformation structurelle : innovation comme moteur du développement économique et social durable. Cette approche s'oppose aux théories linéaires de l'innovation (modèle « input-output ») soutenus par Bush, V. (1945), Nelson, R. R. (1959), Rosenberg, N. (1976). Freeman, C. (1974) et Kline, S. J., & Rosenberg, N. (1986) qui considèrent la recherche comme une simple succession de phases : investissement → recherche → résultat → impact. Le modèle de Lundvall insiste, à l'inverse, sur les boucles de rétroaction et sur la nature interactive et sociale de l'innovation.

La CE propose un modèle structuré autour de trois niveaux : 1. inputs : ressources mobilisées (financement,

compétences, infrastructures) ; 2. outputs : résultats directs (publications, brevets, réseaux, transferts de connaissances) ; et 3. impacts : effets à long terme sur la compétitivité, la croissance et le bien-être. C'est une théorie d'inspiration managériale, découlant de la logique de la gestion axée sur les résultats (GAR). Elle s'oppose aux approches plus contextuelles comme celle du CRDI, qui insistent sur la complexité sociale et politique de la recherche, plutôt que sur la seule performance technique. La théorie de la CE est parfois critiquée pour sa vision instrumentale et linéaire du changement.

Quant au CRDI, il conceptualise la théorie du changement en trois phases : 1. production de connaissances : recherches contextuelles, interdisciplinaires et participatives ; 2. utilisation des connaissances : diffusion, traduction et appropriation par les décideurs ; et 3. changement social et politique : influence durable sur les politiques, pratiques et conditions de vie.

Cette approche s'oppose à la vision purement économique ou technologique de la recherche. Là où Lundvall et la CE insistent sur l'innovation et la compétitivité, le CRDI privilégie la justice sociale, l'équité et le renforcement des capacités locales. Il rejette la neutralité scientifique pour une recherche engagée et transformatrice.

Enfin, Williams et ses collègues considèrent que la théorie du changement doit reconnaître la complexité des systèmes sociaux. Leur modèle s'articule autour de : 1. compréhension du contexte : identification des acteurs, systèmes et interactions ; 2. mécanismes adaptatifs : intégration de la flexibilité, de l'expérimentation et de l'apprentissage continu ; et 3. résultats émergents : reconnaissance des effets imprévus et évolutifs. Cette approche s'oppose aux modèles déterministes et linéaires (comme celui de la CE) qui supposent une relation de causalité stable entre actions et effets. Williams et al. défendent une épistémologie de la complexité, où le changement résulte d'interactions dynamiques et adaptatives.

Malgré leurs divergences, ces quatre théories se complètent. Lundvall fournit la trame structurelle dans laquelle les autres théories s'inscrivent. Il introduit la dimension institutionnelle (infrastructures, gouvernance, apprentissage collectif), que le CRDI ou la CE détaillent ensuite sous forme d'effets mesurables (outputs, impacts, changements sociaux). La théorie de la CE apporte un outillage méthodologique essentiel : elle permet de structurer les indicateurs, de clarifier la chaîne logique

d'intervention et de mesurer les performances du système. Combinée à Lundvall, elle introduit des repères opérationnels pour transformer un cadre systémique en système mesurable. Le CRDI apporte une dimension normative et éthique aux modèles de Lundvall et de la CE. Il introduit la question de l'utilité sociale de la recherche et du changement de comportements et de politiques. Combinée aux cadres précédents, sa théorie oriente l'évaluation non seulement vers la performance, mais aussi vers la pertinence sociale et politique des résultats. La théorie de Williams et ses collègues apporte aux trois précédentes la dimension dynamique et adaptative nécessaire pour comprendre les systèmes de recherche réels. Elle complète Lundvall, en introduisant la flexibilité dans le système d'innovation ; la CE, en remettant en cause la linéarité du modèle input-output ; et le CRDI, en offrant des outils pour suivre les changements émergents au niveau social et institutionnel.

En plus de la complémentarité, la pertinence a été un élément capital dans le choix de ces quatre théories. Pour le système de recherche en sciences sociales au Mali, le modèle Lundvall met l'accent sur : la nécessité de relier universités, centres de recherche, décideurs, secteur privé et société civile ; la valorisation des apprentissages organisationnels au sein des institutions ; et la transformation structurelle du système scientifique comme condition du développement. Il justifie donc une évaluation centrée sur les capacités systémiques, la coopération interinstitutionnelle et l'apprentissage collectif.

Dans le cadre de l'évaluation du système de recherche en sciences sociales au Mali, la CE fournit une base utile pour établir une cartographie claire des ressources et des résultats, structurer des indicateurs d'efficacité et d'efficience, et relier la recherche en sciences sociales à des impacts mesurables sur les politiques publiques. Elle complète donc la perspective systémique de Lundvall par une dimension évaluative et quantitative.

Dans un contexte où les politiques publiques sont fortement influencées par les bailleurs, l'approche du CRDI valorise les recherches ancrées dans les réalités locales, promeut la co- production de connaissances entre chercheurs et décideurs, et soutient l'appropriation nationale des résultats de recherche. Elle est donc essentielle pour une évaluation centrée sur l'impact sociétal de la recherche en sciences sociales.

Enfin, dans le cas du Mali, où le système de recherche est caractérisé par des structures fragiles, des politiques fluctuantes et des ressources limitées, l'approche de Williams et al. est précieuse. Elle permet d'évaluer la capacité d'adaptation des institutions de recherche, de comprendre les dynamiques imprévues (par exemple

les collaborations informelles ou les innovations sociales émergentes), et d'introduire une culture d'apprentissage organisationnel continu dans les structures de recherche.

## 1.2. Cadre conceptuel

Dans le cadre de cette recherche, les concepts mentionnés ci-dessus sont définis selon les orientations du guide méthodologique *Doing Research Assessment (DRA)*, élaboré par le Global Development Network (GDN) en 2020. Bien que plusieurs définitions puissent coexister en fonction des approches théoriques et des auteurs, le présent rapport adopte ce cadre de référence afin de garantir une lecture cohérente et partagée. Le lecteur est donc invité à les interpréter dans cette perspective. Ce cadre conceptuel traduit les orientations théoriques en concepts opérationnels et variables d'analyse permettant de structurer l'évaluation du système national de recherche en sciences sociales.

**Application politique (de la recherche) :** L'exploitation et l'adoption des connaissances issues de la recherche pour les utiliser ou les appliquer dans des domaines politiques spécifiques.

**Chercheur en sciences sociales :** Professionnels engagés dans la conception et la création de connaissances par la recherche, l'amélioration et le développement de concepts, théories, modèles, techniques, instruments, logiciels ou méthodes opérationnelles (OCDE 2015). Cette définition n'est basée ni sur les qualifications formelles ni sur les niveaux d'éducation, mais sur l'activité réelle de recherche et de production de connaissances. Les professions comprennent : les chargés de cours, les maîtres de conférences, les professeurs assistants, les professeurs associés, les professeurs titulaires/principaux, les chercheurs, les associés de recherche et les assistants de recherche. Les employeurs comprennent : à l'université, l'institut/conseil/unité/centre (indépendant d'une université) de recherche, l'organisation de recherche non gouvernementale (fondation...) et le cabinet de conseil en recherche.

**Décideur politique :** Membre d'un organe directeur employé par les instances gouvernementales centrales et décentralisées d'un pays, engagé dans des activités politiques régulières. Tous les postes sont compris, quel que soit le niveau ou l'institution, tant dans le législatif que dans l'exécutif, les membres du parlement, le maire ou le maire adjoint, le conseil municipal, etc.

**Diffusion (de la recherche) :** La communication des résultats et des produits de la recherche et les canaux par lesquels les universitaires, les décideurs, la société civile et le secteur privé interagissent pour discuter et partager

ces résultats ou dialoguer entre eux sur les travaux liés à la recherche. Il s'agit de susciter l'intérêt, de forger des habitudes et de changer les comportements afin de soutenir le recours systématique aux connaissances produites par la recherche.

**Indicateur :** Un indicateur est un outil de mesure ou d'évaluation qui permet de rendre compte, de manière quantitative ou qualitative, d'un phénomène, d'un processus ou d'un résultat. Il sert à suivre l'évolution d'une situation, à comparer des performances, à guider la prise de décision et à évaluer l'efficacité des politiques, des programmes ou des actions.

**Mentorat :** Le mentorat implique des relations académiques et personnelles entre un membre du corps enseignant plus expérimenté (mentor) et un membre du corps enseignant moins expérimenté (mentoré), où le premier joue un rôle plus actif dans le développement de la carrière académique et de recherche du second jusqu'à ce que ce dernier devienne à son tour expérimenté. Pour ce faire, le mentor offre une orientation, un encadrement, des conseils, un soutien et des avis sur des questions liées à l'enseignement, à la recherche, à la rédaction professionnelle, à l'avancement de la carrière, à la croissance professionnelle et à l'épanouissement personnel.

**Performance du système de recherche en sciences sociales :** La capacité du système à fournir un environnement favorable à la réalisation d'une recherche de qualité, à sa communication efficace et à son utilisation ultérieure par un large éventail de parties prenantes, notamment le monde universitaire, les décideurs politiques, la société civile et les organisations donatrices.

**Production (de la recherche) :** Processus par lequel la recherche est créée par les chercheurs et les organismes de recherche, comprenant les intrants et les activités nécessaires qui entrent directement dans la fonction de production.

**Recherche de qualité :** Recherche qui vise à apporter systématiquement des réponses à des questions clairement définies et socialement pertinentes, qui est rigoureuse, qui ajoute au corpus de connaissances existant et qui est pertinente dans les contextes locaux et/ou les défis de développement locaux et mondiaux.

**Recherche en sciences sociales :** L'activité professionnelle consistant à mobiliser, interpréter, posséder et utiliser des travaux créatifs et systématiques pour générer et défendre des connaissances scientifiques sur les sociétés et les comportements humains. Faire de la recherche en sciences sociales est essentiellement

un processus politique et social d'évaluation critique, avec un rapport important aux défis du développement. Cette activité implique des acteurs qui peuvent être des producteurs ou des utilisateurs (ou les deux) de la recherche, ainsi que leurs interactions et leurs réactions au cours du cycle de recherche. Nous considérons quatre groupes d'acteurs impliqués dans la recherche en sciences sociales : les établissements d'enseignement supérieur, le gouvernement et les organismes de financement, l'industrie et la société civile.

**Sciences sociales :** Recherche sur la société et les comportements humains. Comprennent la psychologie, les sciences cognitives, l'économie, les affaires, l'éducation, la sociologie, le droit, les sciences politiques, la géographie sociale et économique, les médias et les communications et les sciences sociales interdisciplinaires (OCDE, 2015).

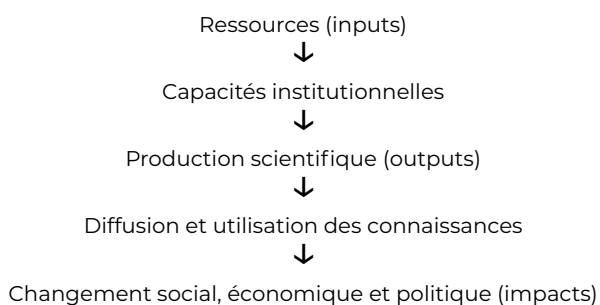
GDN (2020), cite les disciplines suivantes comme faisant partie des sciences sociales : économie, sociologie, sciences politiques, Anthropologie, affaires internationales, ethnographie, démographie, développement, géographie, éducation, études sur le genre et la sexualité, histoire, droit, linguistique, gestion, philosophie, psychologie, travail social, administration publique, développement durable.

**Système de recherche en sciences sociales :** L'ensemble des institutions, pratiques, structures et règles qui permettent la production, la diffusion et l'application de la recherche en sciences sociales. Dans ce document, les termes « système de recherche » et « système de recherche en sciences sociales » sont employés indifféremment.

**Utilisateur de la recherche :** Il peut s'agir de n'importe quel nombre d'acteurs organisés jouant un rôle dans le système, tels que la société civile, les médias, les acteurs politiques.

### 1.3. Schéma conceptuel simplifié

Le schéma conceptuel présenté ci-dessous illustre le processus systémique reliant les ressources investies dans la recherche en sciences sociales au Mali à leurs impacts sociaux, économiques et politiques. Il s'inspire des modèles logiques de la Commission Européenne (2009) et de la théorie du changement du CRDI (2013), tout en intégrant les spécificités du contexte malien, marqué par la faiblesse des capacités institutionnelles, la fragmentation des acteurs et la faible valorisation des résultats de recherche dans les politiques publiques.



La première composante du modèle, inspirée de la Commission Européenne (2009), concerne les ressources mobilisées pour soutenir la recherche : financements publics et privés, ressources humaines qualifiées, infrastructures scientifiques, dispositifs de formation doctorale, et cadres réglementaires. Dans le cas du Mali, ces ressources demeurent limitées et inégalement réparties. L'évaluation du système national de recherche doit donc identifier la disponibilité, la qualité et la durabilité de ces intrants, tout en examinant les mécanismes de gouvernance et de financement qui conditionnent leur efficacité. La question clé est ici : *les ressources mobilisées sont-elles suffisantes, cohérentes et orientées vers les priorités nationales de développement ?*

Les ressources n'engendrent pas automatiquement de la recherche de qualité ; elles doivent être transformées en capacités effectives au sein des institutions. Cette deuxième étape correspond à la phase de renforcement systémique : gouvernance des universités et centres de recherche, coordination interinstitutionnelle, politiques de ressources humaines, gestion de la qualité scientifique, et dispositifs d'éthique et de valorisation. L'approche du CRDI (2013) met en évidence que la capacité institutionnelle ne se limite pas à la présence de chercheurs, mais inclut aussi leur aptitude à interagir, à apprendre collectivement et à produire des connaissances utiles. Dans le contexte malien, l'évaluation doit ainsi mesurer le degré de professionnalisation de la recherche, la stabilité des structures de pilotage et la présence d'un environnement propice à la production et à l'innovation sociale.

La troisième phase traduit la conversion des capacités en résultats tangibles : publications, rapports d'étude, bases de données, communications scientifiques, mais aussi innovations méthodologiques et approches participatives. L'évaluation du système malien doit analyser non seulement la quantité de la production scientifique, mais aussi sa qualité, sa pertinence thématique et son accessibilité. Une attention particulière doit être accordée à la place des sciences sociales dans l'agenda national de recherche, souvent marginalisées par rapport aux sciences techniques et naturelles. La production scientifique constitue un indicateur clé de la vitalité du

système, mais elle n'a de valeur réelle que si elle alimente les processus de diffusion et d'application.

La quatrième dimension, centrale dans la théorie du changement du CRDI (2013), relie la recherche à la société. Elle englobe la traduction, la diffusion et l'appropriation des résultats de recherche par les décideurs politiques, les acteurs économiques, les organisations de la société civile et les médias. Dans le contexte malien, cette étape demeure l'un des maillons les plus faibles du système. Les mécanismes institutionnels de transfert de connaissances et de dialogue science-politique sont peu structurés, ce qui limite l'impact potentiel des travaux produits. L'évaluation doit donc s'interroger sur la capacité du système à rendre la recherche visible, compréhensible et utilisable, à travers des dispositifs comme les observatoires, les plateformes de recherche-action, ou les partenariats entre chercheurs et décideurs.

La finalité ultime du système de recherche en sciences sociales est de produire un changement mesurable et durable dans les politiques publiques, les pratiques sociales et les comportements institutionnels. Les impacts peuvent se manifester à plusieurs niveaux : social, par une meilleure compréhension des inégalités, des dynamiques communautaires et des besoins éducatifs ou culturels ; économique, par la formulation de politiques fondées sur l'évidence pour améliorer l'emploi, la productivité ou la cohésion territoriale ; et politique, par le renforcement des capacités de gouvernance, de planification et d'évaluation des politiques publiques. Inspirée du modèle de la Commission Européenne (2009), cette phase met l'accent sur l'utilisation des résultats comme indicateur d'impact. L'évaluation du système malien doit donc examiner jusqu'à quel point la recherche influence réellement les décisions politiques, la planification nationale et les stratégies sectorielles (éducation, santé, gouvernance, etc.).

Le schéma conceptuel ne doit pas être perçu comme une simple succession linéaire d'étapes, mais comme un cycle interactif et dynamique, où chaque composante alimente et renforce les autres. Les ressources investies (inputs) améliorent les capacités institutionnelles, qui favorisent la production scientifique, laquelle stimule la diffusion et, à terme, le changement social. Mais inversement, les impacts observés peuvent rétroagir sur la formulation des politiques de recherche, créant un apprentissage collectif et adaptatif au sein du système — dimension mise en évidence par les travaux de Williams et al. (2013).

Enfin, ce schéma doit aussi être enrichi par la vision systémique de Lundvall (2007) qui occupe une place centrale et transversale, car elle relie chacune des étapes – des ressources à l'impact social – par la logique d'interaction et d'apprentissage collectif entre les acteurs

du système national de recherche et d'innovation. Alors que le schéma conceptuel, inspiré de la Commission Européenne (2009) et du CRDI (2013), illustre une séquence logique de transformation des ressources en impacts sociaux, la perspective de Lundvall met l'accent sur les boucles de rétroaction, la co-construction des connaissances et la coopération institutionnelle (entre chercheurs, universités, décideurs, secteur privé et société civile). Dans le contexte de l'évaluation du système de recherche en sciences sociales au Mali, cette approche systémique permet d'aller au-delà d'une simple analyse linéaire des performances : elle invite à examiner la

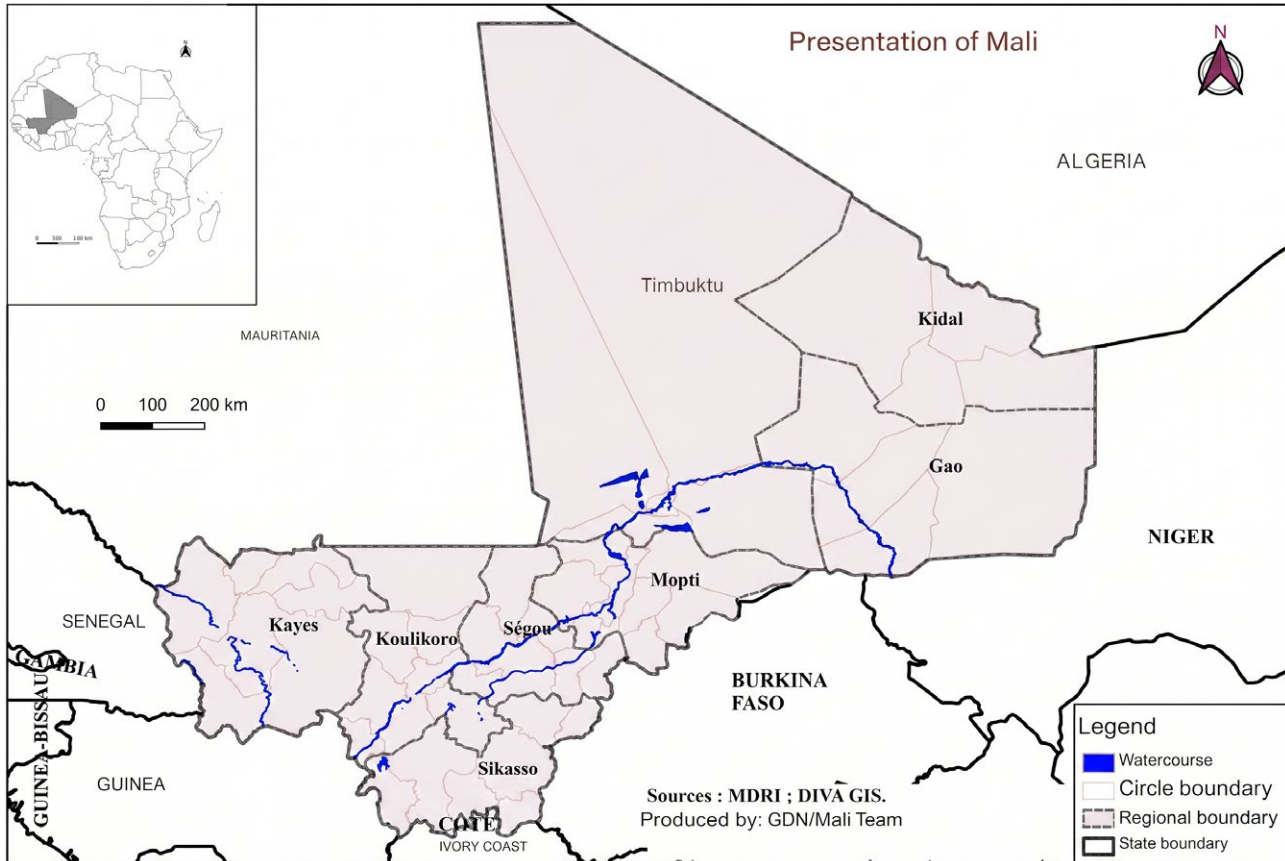
qualité des interactions, la capacité d'apprentissage collectif et la gouvernance du savoir qui conditionnent la production, la diffusion et surtout l'appropriation des résultats de la recherche pour orienter les politiques publiques et les transformations sociales durables.

Ainsi, ce modèle conceptuel fournit une grille d'évaluation systémique, permettant d'apprécier à la fois : l'efficacité du système (conversion des ressources en résultats) ; la pertinence sociale et politique de la recherche ; et la durabilité des transformations produites dans la société malienne.

## II - ANALYSE DU CONTEXTE

### 2.1. Présentation du Mali

Figure 1 : Présentation du Mali



Vaste pays continental situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie d'environ 1 241 238 km<sup>2</sup>, la République du Mali partage ses frontières avec l'Algérie au Nord, le Niger et le Burkina Faso à l'Est, la Côte d'Ivoire et la Guinée au Sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'Ouest. Il est arrosé par deux grands fleuves : le Niger (4200 km avec 1780 km de son cours au Mali) et le Sénégal (1800 km dont près de la moitié au Mali). Ces deux cours d'eau ont un potentiel énergétique et agro-silvo-pastoral considérable. Ils jouent un rôle essentiel dans l'économie nationale à travers l'implantation d'infrastructures de développement (Office du Niger, barrages de Sélingué et de Manantali). Au centre du pays, le delta central du Niger, zone inondable, ressemble en période de crue à une véritable mer intérieure qui présente un climat doux et une faune diversifiée.

Le Mali se caractérise par un climat à deux saisons : une saison sèche (octobre-mai), comportant une période relativement froide (octobre-février), et une saison des pluies ou hivernage (juin – septembre). La température moyenne varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai.

Le relief se compose principalement de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès. Près de deux tiers du territoire, situés dans la partie nord du pays, sont désertiques.

Le Mali compte 22 395 489 habitants dont 49,7% de femmes selon le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) de 2022. En 2020, la population malienne était estimée à 20 537 000 habitants et à 21 112 000 habitants en 2021 (DNPDP, 2023).

La structure par âge de la population malienne suit toujours son ancienne tendance, elle est caractérisée par une forte proportion de jeune à l'instar des années précédentes avec une pyramide des âges qui possède une base large. La population totale est composée de 47,02% de personnes de moins de 15 ans qui représente l'essentiel des personnes inactives. Les tendances démographiques observées et projetées suggèrent que la structure par âge de la population malienne (et donc le ratio de dépendance) ne devrait pas changer de manière singulière au cours des prochaines décennies en raison

surtout de la dynamique de la fécondité et de l'espérance de vie. Selon le RGPH5 49,90% des maliens ont entre 15 et 64 ans, 53,6% sont des enfants de 0-17 ans, 32% sont des jeunes de 15 à 34 et les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 2,9% de la population. La jeunesse et la forte croissance de la population sont des facteurs pour amorcer le développement économique. Cependant, avec un rythme de croissance du taux d'accroissement intercensitaire (2009-2022) annuel moyen de 3,3 %, la population malienne doublera en moins de 22 ans pour atteindre 46,2 millions d'habitants en 2050 avec des inquiétudes par rapport aux services sociaux de base et à l'accès aux ressources naturelles. Au regard de la tendance observée entre 1976 et 2022, on assiste en une multiplication par 3,5 de la population du Mali.

Ce doublement de la population en moins de 22 ans aura des répercussions considérables sur tous les secteurs en général et particulièrement sur le secteur de l'enseignement supérieur. D'une part, une population qui double implique mécaniquement une augmentation significative du nombre de jeunes. La structure démographique du Mali étant déjà très jeune, cette augmentation va s'amplifier, créant une pression croissante sur le système éducatif, en particulier l'enseignement supérieur. D'autre part, plus de jeunes achevant le secondaire signifie plus de candidats à l'université et aux institutions d'enseignement supérieur. Cette massification de la demande exigera une expansion des capacités d'accueil, tant en infrastructures qu'en ressources humaines et pédagogiques. Face à une demande croissante, le Mali doit former davantage de cadres, de techniciens, d'enseignants, d'ingénieurs et de professionnels pour répondre aux besoins socio-économiques pour un développement durable. Dans ce contexte, l'enseignement supérieur joue donc un rôle central dans la formation du capital humain. Par ailleurs, une population plus nombreuse signifie aussi une diversification des profils des étudiants (urbains/ruraux, filles/garçons, milieux défavorisés, etc.). Le système d'enseignement supérieur devra donc assurer un accès plus équitable à une éducation de qualité. Enfin, le Mali devra augmenter ses investissements dans le secteur pour répondre à la demande croissante, en développant de nouvelles universités, en recrutant des enseignants-chercheurs, et en améliorant la qualité de la formation.

Ce qui précède montre que la croissance rapide de la population malienne constitue un défi majeur mais aussi une opportunité pour l'enseignement supérieur du Mali. En vue de transformer cette pression démographique en levier de développement, il est impératif d'anticiper la demande future et de renforcer la planification stratégique du secteur éducatif, notamment dans l'enseignement supérieur.

Les données du RGHP5 montrent que la densité de la population a augmenté régulièrement dans le temps. Elle est passée de 5,2 habitants/km<sup>2</sup> en 1976 à 18 habitants/km<sup>2</sup> en 2022. Pour le RGHP 2009, elle varie fortement de près de 0,4 habitant au km<sup>2</sup> dans la région de Kidal à près de 7 400 habitants au km<sup>2</sup> dans le District de Bamako. Par ailleurs, les zones les plus en proie à la crise que le pays a connue (Kidal, Gao et Tombouctou) représentent près de deux tiers du territoire malien, mais ne sont peuplées que par 9% environ de la population. La part moyenne de la population urbaine est de 46,2% contre 49,5% en Afrique de l'Ouest et 43,1% en Afrique Subsaharienne. Atteindre toute la population scolarisable constitue donc un défi important pour le système, particulièrement dans ces zones très vastes et à densité très faible.

La population du Mali est issue de très différentes ethnies qui sont : arabe, bambara, Bozo, Bwa, Dogon, Khassonké, Malinké, Maure, Minianka, Peul, Sénoufo, Songhay, Soninké ou Sarakolé et Touareg. Ces différentes ethnies font que le Mali a une riche diversité linguistique et culturelle. Selon l'article 31 de la nouvelle constitution du 22 juillet 2023, les langues nationales sont désormais les langues officielles du Mali et le français devient la langue de travail. La loi n°96- 049 du 23 août 1996, qui vise à promouvoir les langues nationales, notamment dans l'éducation, a reconnu treize langues nationales au Mali, à savoir : le bamanankan (bambara), le bomu (bobo), le bozo, le dogoso (dogon), le fulfuldé (peul), le hasanya (maure-arabe), le mamara (minyanka), le maninkakan (malinké), le soninké (sarakolé), le songoy (songhoï), le syenara (sénoufo), le tamasayt (tamasheq) et le khassonké. Cette loi. Ces treize langues nationales et le français sont utilisés dans l'administration et l'enseignement.

Le rapport 2021/2022 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) classe le Mali au 48<sup>ème</sup> rang sur 53 pays africains en 2022 par indice de développement humain et 186<sup>ème</sup> rang sur 191 pays au niveau mondial. Selon les données de l'annuaire statistique de l'INSTAT 2021 l'espérance moyenne de vie au Mali est de 56 ans dans l'ensemble. Quant au taux de natalité, il s'élève à 44,9 sur 1000 et le taux brut de mortalité s'élève à 12,4 sur 1000. L'espérance de vie à la naissance est 60,4 ans, un peu au dessus de la moyenne en Afrique de l'Ouest (58,3 ans) et au dessous de celle en Afrique Subsaharienne qui est de 62,1ans (NU, 2023).

Sur le plan de la santé, le Mali dispose de 0,19 médecins pour 1000 habitants contre 0,26 en Afrique (OMS, 2014-2022). Le nombre de cas estimés de paludisme pour 1000 habitants de 354 contre 223 en Afrique (OMS, 2022) et la prévalence de la sous-alimentation dans la population est 9,6% contre 19,9% en Afrique (FAO, 2023).

Quant au développement et inégalité, le BIP/habitant est de 866USD contre 1680 USD en Afrique Subsaharienne (FMI, 2023) ; le coefficient de GINI est de 35,7 au Mali (BM, 2021) ; la part de la population disposant de moins de 2,15 USD par jour est 20,8% contre 36,7% en 2019 en Afrique Subsaharienne (BM,2021), le taux d'alphabétisation des adultes est de 31% contre 68% en Afrique Subsaharienne (BM, 2020) ; le nombre moyen d'années de scolarité est de 1,6 an(NU, 2021) contre 6 ans en Afrique Subsaharienne en 2022 ; la part de l'emploi vulnérable est de 85% contre 75% en Afrique Subsaharienne ; l'APD nette par habitant est de 53 USD contre 49 USD en Afrique Subsaharienne (BM, 2022) et le taux d'inclusion financière est de 43,5% contre 55,1% en Afrique Subsaharienne.

Par rapport aux infrastructures, selon la BM (2022), le taux d'accès à l'électricité est de 53% au Mali contre 51,4% en Afrique ; celui d'accès à l'eau potable est de 84% contre 65% en Afrique ; l'accès aux services d'assainissement de base est de 50% contre 35% en Afrique ; l'abonnement à la téléphonie mobile est de 114% contre 89% en Afrique ; la part de la population utilisatrice de l'internet est de 33% contre 37% en Afrique en 2023 et l'indice de performance logistique est de 2,6 contre 2,5 en Afrique. Selon BAfd (AIDI, 2022), le Mali occupe le 36è rang sur un total de 54 pays africains dans le cadre du classement African infrastructure development index et le 45è rang concernant transport index.

Enfin, sur le plan régional, sur le 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, le Mali occupe le 15ème rang en matière d'espérance de vie et d'IDH, le 13ème rang en PIB/habitant (2023), le 8ème rang en taux de pauvreté et le 10ème rang en AIDI.

Selon l'article 30 de la constitution du 22 juillet 2023, le Mali est une république indépendante, souveraine, unitaire, indivisible, démocratique, laïque et sociale. Ses institutions sont : le président de la république, le gouvernement, le parlement, la cour suprême, la cour constitutionnelle, la cour des comptes et le Conseil économique, social, environnemental et culturel. L'organisation territoriale et administrative du Mali comprend les services déconcentrés de l'Etat et les services décentralisés. Jusqu'en 2022, le Mali comprenait dix régions opérationnelles (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni) et un district (Bamako, la capitale). Ces régions regroupaient au total 56 cercles, subdivisés en 703 communes dont 666 communes rurales. Suite à la promulgation de la loi N°2023-007 du 13 mars 2023, le Mali compte actuellement 19 régions, un district (celui de Bamako), 159 cercles, 475 arrondissements et 825 communes. Ces différents niveaux de Collectivités Territoriales sont administrés librement par des assemblées ou des conseils élus, consacrant ainsi

une forme de transfert de pouvoirs, mais aussi des compétences et des ressources, de l'Etat vers ces institutions locales. Cela constitue une grande avancée dans la décentralisation des services publics (y compris de l'éducation nationale), à consolider, afin d'aboutir à une totale gestion et pilotage de l'action publique au niveau local. Il convient de noter que chaque niveau de Collectivité Territoriale est placé sous la tutelle du service déconcentré correspondant du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

La présentation du Mali met en lumière plusieurs aspects essentiels pour la recherche en sciences sociales. En premier lieu, les dynamiques démographiques et territoriales constituent un terrain d'étude majeur. Avec une population jeune et en forte croissance (3,3 % par an), les défis en matière d'éducation, d'emploi et de services sociaux sont cruciaux. L'analyse de la structuration urbaine et de la répartition inégale de la population entre le nord et le sud du pays offre un cadre pertinent pour les études en géographie humaine et en sociologie du développement. Ensuite, la richesse ethnique et linguistique du Mali soulève des enjeux d'interculturalité et de gouvernance. La reconnaissance des langues nationales comme langues officielles marque un changement significatif dans les politiques linguistiques et l'identité nationale. Cette évolution appelle à des études sur les effets de cette réforme sur l'inclusion sociale et l'accès à l'éducation. Par ailleurs, les indicateurs socio-économiques (faible IDH, taux d'alphabétisation bas, prévalence de la pauvreté) invitent à une analyse approfondie des politiques publiques et de leurs effets sur le développement humain. La décentralisation en cours, avec l'augmentation du nombre de régions et de collectivités territoriales, soulève des questions sur l'efficacité de la gouvernance locale et les inégalités territoriales. Enfin, le contexte sanitaire et environnemental, notamment la prévalence du paludisme et les ressources en eau du fleuve Niger, constitue un champ d'investigation pour les sciences sociales appliquées à la santé publique et au développement durable. Ainsi, le Mali représente un terrain fertile pour la recherche scientifique en sciences sociales, articulant défis structurels et transformations sociétales.

## 2.2. Le système de recherche au Mali

Le Mali est un vieux pays de production de savoirs. L'Université Sankoré de Tombouctou était l'une des plus réputées de son époque (XVème-XVIème siècle) et les savants venaient de différents horizons pour y parfaire et approfondir leur formation. A la suite des grandes découvertes (XVe-XVIe siècles) et de la montée de l'impérialisme européen au XIXe siècle, les puissances

européennes, réunies au Congrès de Berlin (1884-1885), procédèrent au partage de l'Afrique subsaharienne, légitimant la colonisation sous couvert de civilisation, commerce et christianisation (Jean Suret-Canale, 1964 et Joseph Ki-Zerbo, 1972). La volonté de la connaissance des territoires africains pousse beaucoup de colonisateurs à la publication de nombreux documents. Pour structurer les savoirs coloniaux sur les sociétés et les cultures africaines l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) est créé en août 1936 (AGGARWAL, 2008). Après les indépendances en 1960, les centres locaux de l'IFAN dont celui de Bamako sont devenus autonomes. Ainsi, en 1962 l'IFAN de Bamako est remplacé par l'Institut des Sciences Humaines (ISH) créé par la loi N°062-75/AN PGRM du 17 février 1962. L'objectif principal était de contribuer à la consolidation de l'unité nationale, la lutte contre les tendances séparatistes, la formation d'un nouveau type de citoyen, etc. L'Ordonnance N°02- 057P-RM du 05 juin 2002 en fait un Etablissement Public à caractère scientifique et culturel (EPSC). Sa mission principale est de développer la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales (Insitut des Sciences Humaines, s.d.).

La naissance de l'enseignement supérieur postcolonial au Mali s'inscrit dans une trajectoire complexe marquée par l'héritage des institutions éducatives précoloniales, la rupture imposée par la colonisation, puis les tentatives de reconfiguration nationale après l'indépendance. Malgré l'importance de cette continuité historique, la littérature sur cette articulation demeure encore partiellement explorée.

L'université de Sankoré, à Tombouctou est une tradition savante majeure. Elle constitue l'un des centres intellectuels majeurs de l'Afrique de l'Ouest précoloniale. Selon Hunwick (1999), Sankoré et les autres centres d'enseignement de Tombouctou (Sidi Yahya, Djingareyber) ont contribué à une vie académique florissante entre le XIIIe et le XVIe siècle, avec un système d'apprentissage basé sur les sciences islamiques, la jurisprudence, la logique, la médecine ou encore l'astronomie. L'instruction y était dispensée en arabe, et les diplômes (ijâza) délivrés valaient reconnaissance savante dans l'ensemble du monde musulman. Cependant, comme l'explique Jeppie & Diagne (2008), la reconnaissance de Sankoré comme université est souvent occultée dans les récits modernes de l'histoire de l'éducation en Afrique, dominés par les paradigmes occidentaux et coloniaux. Ce déni épistémologique a contribué à une discontinuité symbolique entre les savoirs anciens et les institutions postcoloniales.

L'école coloniale, comme instrument de domination et de sélection, introduit un modèle éducatif profondément étranger aux traditions locales. Comme l'analyse Jules Ferry lui-même, elle visait à « moraliser » et « civiliser »

les colonisés selon les standards européens. L'éducation supérieure restait quasi inexistante jusqu'aux années 1950. Selon Mbodj (2004), les établissements comme l'Ecole normale William Ponty (au Sénégal), bien que formateurs d'une élite, servaient avant tout à produire des auxiliaires pour l'administration coloniale. Le système éducatif colonial a ignoré ou marginalisé les savoirs endogènes, créant une césure profonde avec les traditions intellectuelles comme celles de Sankoré. Les rares établissements d'enseignement supérieur, comme le Centre d'enseignement supérieur de Dakar (devenu l'Université de Dakar en 1957), étaient sous contrôle français.

A l'indépendance (1960), la réforme de l'enseignement de 1962 a marqué une certaine rupture avec le système colonial, traduisant ainsi la volonté politique de développer un enseignement de masse et de qualité, un enseignement qui décolonise les esprits et qui puisse fournir, avec un maximum d'économie de temps et d'argent, tous les cadres dont le pays a besoin pour ses divers plans de développement.

La fondation de l'enseignement supérieur se trouve alors entre héritage et rupture. Le Mali crée ses premières institutions nationales d'enseignement supérieur dans un contexte de forte politisation de l'éducation. Excepté l'Institut des Sciences Humaines (ISH), créé depuis 1962, le privilège a été accordé à l'enseignement par la création de grandes écoles au détriment de la recherche. Cette approche avait pour objectif de pallier l'urgence liée au départ du colonisateur. Ainsi l'Ecole des Travaux Publics créée en 1939 devient l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) en 1962. L'École normale supérieure de Bamako (ENSUP) a ouvert ses portes en 1963 pour assurer à la fois une réponse au besoin de formation initiale et continue de cadres (formateurs, administrateurs scolaires, etc.) et une affirmation d'indépendance intellectuelle avec la recherche scientifique. L'Institut Polytechnique Rural (IPR-Katibougou), créé en 1965 est axé sur le monde rural (agriculture, pêche, élevage). L'Ecole nationale de médecine et de pharmacie (ENMP), créée en 1968 assure la formation des cadres supérieurs de la santé. Le Centre Pédagogique Supérieur (CPS) a été créé en 1970 pour assurer la formation des formateurs des formateurs et les études postuniversitaires.

Niane (1984) souligne cependant que ces institutions ont largement repris les structures pédagogiques et les référents épistémologiques français, parfois au détriment des traditions locales. parallèle, les travaux de Konaré (1992), ancien président et historien du Mali, insistent sur la nécessité de réinscrire l'enseignement supérieur malien dans une continuité historique incluant Sankoré, pour réconcilier savoirs endogènes et exigences contemporaines.

La littérature existante souligne une tension persistante entre héritages intellectuels autochtones incarnés par l'université de Sankoré et les modèles éducatifs imposés par la colonisation. La naissance de l'enseignement supérieur postcolonial au Mali s'est opérée dans un contexte où les structures éducatives préexistantes ont été partiellement oubliées ou marginalisées. Il reste donc nécessaire de documenter davantage les continuités et les ruptures entre ces différentes périodes pour construire une vision plus complète et décolonisée de l'histoire éducative malienne.

La très forte demande en formation et l'accroissement des effectifs des étudiants, dues à l'augmentation du taux de scolarisation, ont conduit à la création de l'Université du Mali (UM) en 1993 qui est devenue par la suite l'université de Bamako (UB) en 2006, dans la perspective de la création d'autres universités en région. En 2010, fût créée l'université de Ségou (US). Compte tenu des effectifs pléthoriques, l'université de Bamako a été divisée en quatre universités thématiques en 2011, ce qui a abouti à la création la même année de l'université des lettres et des sciences humaines de Bamako (ULSHB), l'université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako (USTTB), l'université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB) et l'université des sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB). L'école normale d'enseignement technique et professionnel aussi a été créée en 2011. EN 2022, furent créées l'université de Sikasso (USi), l'université de Gao (U-Gao) et l'université de Tombouctou (U-Tombouctou). Même si les lois de création de ces universités ne mentionnent pas les domaines de formation, il est à s'attendre qu'elles s'occupent aussi des sciences sociales (partiellement ou totalement). Selon les données de la DGESRS, le Mali comptait, en fin 2022, deux cent six (206) établissements d'enseignement supérieur fonctionnels dont six (06) universités publiques, onze (11) instituts et grandes écoles publiques et cent quatre-vingt-neuf (189) privés. Selon les données de la DGESRS, le Mali comptait, en fin 2022, deux cent six (206) établissements d'enseignement supérieur fonctionnels dont six (06) universités publiques, onze (11) instituts et grandes écoles publiques et cent quatre-vingt-neuf (189) privés. La liste des établissements d'enseignements supérieur privés, leur localisation, leurs dates de création et d'ouverture se trouvent sur le site web de la DGESRS ([dg-enseignementsup.ml](http://dg-enseignementsup.ml)), rubrique: Etablissements privés d'enseignement supérieur. La plus ancienne création remonte à 1996. Il s'agit de l'Institut Privé SMART IP-SMART.

Il convient de noter ici que la recherche en sciences sociales a toujours été une préoccupation des autorités avec la création de l'ISH dès l'avènement du pays à sa souveraineté et que l'histoire des centres et institutions de recherche est donc intimement liée à celle des

grandes écoles. Bien que l'Etat ait principalement mis l'accent sur l'enseignement supérieur après l'indépendance, la création de l'ISH montre que la recherche, notamment en sciences sociales, a aussi été perçue comme une composante essentielle du développement national. La trajectoire des centres de recherche s'est ainsi développée parallèlement, voire en complémentarité, avec celle des grandes écoles.

Après l'indépendance du Mali en 1960, l'Etat malien a entrepris de construire un système éducatif et scientifique national. Les grandes écoles (Ecole Normale Supérieure, Ecole Nationale d'Ingénieurs, Ecole de Médecine, etc.) ont été créées dans une logique de formation de cadres nationaux, tandis que certains centres de recherche (comme l'ISH) ont été pensés comme des structures complémentaires pour produire des connaissances adaptées aux réalités du pays. Les deux types d'institutions répondent à un même objectif : la souveraineté intellectuelle et le développement national. Les grandes écoles ont souvent servi de lieux d'ancrage pour la recherche en ce sens que les enseignants-chercheurs de ces écoles mènent aussi des activités de recherche, seuls ou en lien avec des centres spécialisés. Certaines écoles ont développé des départements ou des laboratoires de recherche, formant ainsi un pont entre l'enseignement et la production scientifique. Cela crée une interdépendance structurelle entre l'enseignement supérieur et la recherche. Faute de moyens suffisants, de nombreuses ressources (humaines, bibliothèques, équipements, financements) sont mutualisées entre les grandes écoles et les centres de recherche. Par exemple : des chercheurs affiliés à des instituts comme l'ISH enseignent dans les écoles et des étudiants formés dans les grandes écoles participent à des projets de recherche.

L'histoire des centres de recherche est intimement liée à celle des grandes écoles au Mali car ils ont été pensés, créés, développés et parfois gérés de manière conjointe, dans un contexte de construction nationale postcoloniale, avec des missions complémentaires : former des cadres et produire des savoirs adaptés aux besoins de la société malienne.

Actuellement, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS), organe directeur de la recherche au Mali, est un département de plein exercice dont la principale mission est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. C'est dans ce contexte qu'ont été élaborées la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique adoptée en 2009 et la politique nationale de la science et de l'innovation (PNSTI) adoptée en 2015 et couvrant la période 2017-2025. L'évaluation de la PNSTI doit permettre

de déterminer ses forces et faiblesses et de faire des propositions pertinentes pour l'élaboration d'une future politique. Pour le moment, aucune information n'est disponible pour sa probable évaluation. Il convient de noter qu'aucune de ces politiques nationales n'est consacrée uniquement aux sciences sociales. Elles couvrent tous les domaines et constituent des outils d'orientation de l'action gouvernementale du Mali en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique, de développement technologique et d'innovation. Elles servent de référentiels pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, projets et activités entrepris dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la science, la technologie et l'innovation (STI) au Mali.

Pour préparer et assurer la mise en œuvre de ces politiques, le MESRS s'appuie sur ses services centraux, ses services rattachés et ses organismes personnalisés. Les services centraux comprennent : (i) la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS), (ii) la Direction des Ressources humaines du secteur de l'Education, (iii) la Direction des Finances et du Matériel (DFM).

Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) est l'un des organismes personnalisés du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique. L'orientation et l'organisation du système national de recherche, par secteurs d'activité, entre les différents centres de recherche et de leur coopération effective avec les structures de production, de valorisation des résultats de recherche ou d'innovation technologique, doivent ainsi être mises en œuvre sous l'égide du CNRST. En effet, il existe d'autres structures relevant des autres départements ministériels qui mènent des activités de recherche, notamment celles qui interviennent dans le secteur de la santé, de l'agriculture et de l'environnement.

Dans le domaine de la santé, le Mali accorde depuis plus de trente ans, une importance particulière à la recherche en santé et au développement social, avec la création de l'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) en 1981. Cette importance a été renforcée ces dernières années par la création d'autres institutions chargées de la recherche en santé et au développement social. Il s'agit notamment du Centre National d'Appui à la lutte contre la Maladie (CNAM), du Centre de Recherche et d'Etudes sur la Documentation pour la Survie de l'Enfant (CREDOS), du Malaria Research and Training Center (MRTC), de l'Institut d'Etudes et de Recherches en Gériatrie (IERGG), de l'Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux (ANEH), du Laboratoire National de la Santé (LNS). Par ailleurs, un Comité

National d'Ethique de la Santé et des Sciences de la Vie (CNESS) a été créé.

Au niveau du secteur agricole, l'Institut d'Economie Rurale (IER), créé en 1960, est la principale institution de recherche agricole au Mali. C'est un établissement public à caractère scientifique et technologique ayant une autonomie de gestion. Il a pour mission d'améliorer la productivité agricole, accroître la sécurité alimentaire et le revenu des agriculteurs et assurer un développement rural durable pour faire du secteur rural le moteur de la croissance économique du pays. Les acteurs du Système National de Recherche Agricole (utilisateurs des résultats de recherche organisés en Conseils Régionaux de Recherche et de Vulgarisation Agricole (CRRVA), Collectivités, Structures techniques, organisations professionnelles) constituent un autre pôle de la recherche au Mali. Un Comité National de Recherche Agricole (CNRA) a été créé en 1993 suite à une restructuration de la Recherche Agricole du Mali qui a consacré l'émergence d'un véritable Système National de Recherche Agricole (SNRA). Le CNRA est un organe chargé de la coordination sectorielle de la recherche agricole au niveau des ministères chargés du développement rural. Les axes prioritaires de la recherche agricole sont clairement définis dans le Plan Stratégique de la Recherche Agricole du Mali.

Il convient de souligner qu'au Mali, dans toutes les institutions de recherche, notamment celles intervenant dans le secteur de la santé, de l'agriculture et ou de l'environnement, se trouve un département, une division ou une section de recherche en sciences sociales. Ces entités font de la recherche pour les besoins immédiats de ces secteurs chaque fois que cela est nécessaire mais pas de façon permanente. Quelques rares fois, elles s'unissent à d'autres équipes de recherche pour réalisation de projets multidisciplinaires et d'envergure.

A côté de ces deux pôles de recherche qui regroupent les acteurs de la santé et de l'agriculture, le système de recherche du Mali dispose aussi d'autres intervenants que sont les institutions d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, instituts, centres, laboratoires, chaires, etc.), les institutions de recherche (ISH par exemple), les sociétés savantes, les acteurs de la recherche du secteur privé, les chercheurs indépendants et les détenteurs des savoirs des communautés à la base.

Le dispositif actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche du Mali, comprend cinq universités publiques, onze grandes écoles et instituts publics et cent soixante-treize institutions d'enseignement supérieur privées agréés par l'Etat. L'ensemble des établissements publics regroupent plus de 100 000 étudiants dont 92,63% fréquentent les universités publiques. Les étudiantes

représentent un peu plus du tiers, soit 36,49%, des effectifs de l'enseignement supérieur public. Les données issues du bulletin statistique de l'enseignement supérieur de la DGESRS (2023) font ressortir une croissance annuelle rapide des effectifs des étudiants du secteur public au Mali. Cette croissance était de 4,75 % pour l'année universitaire 2019-2020 avec 88368 étudiants dont 31186 filles/femmes (35,29%), 20,53 % en 2020-2021 avec 106512 étudiants dont 38560 filles/femmes (36,20%) et 38,82 % en 2021-2022 avec 147855 étudiants dont 56157 filles/femmes (37,98). De ces nombres, les étudiants dans les domaines considérés comme faisant partie des sciences sociales par cette étude représentaient plus des 3/4 avec 75,75% en 2019-2020, 78,37% en 2020-2021 et 81,42% en 2021-2022.

Il ressort des données de la DGESRS (2023) qu'il y a eu, entre les années universitaires 2018- 2019 et 2021-2022, 39785 étudiants diplômés dont 66,79% d'hommes, 29,99% de femmes et 3,22% de sexe non spécifié à cause des données de deux structures qui n'ont pas fait la distinction femmes-hommes. L'analyse des effectifs des diplômés selon les champs disciplinaires, révèle que les domaines des sciences sociales dans le sens de cette étude constituent 67,87 %, soit plus des 2/3 de l'effectif.

Concernant les enseignants-chercheurs, pour l'année universitaire 2021-2022, ils étaient au nombre de 2031 dont 261 femmes (12,85%) (DGESRS, 2023). De ce nombre, il y avait 127 Professeurs/Directeurs de Recherche dont 07 femmes (5,51%), 423 Maîtres de Conférences/Maîtres de Recherche dont 44 femmes (10,40%), 633 Maîtres Assistants/Chargés de Recherche dont 77 femmes (12,16%) et 848 Assistants/Attachés de Recherche dont 133 femmes (15,68%). Ces données montrent que le pourcentage des Assistants/Attachés de Recherche reste le plus élevé au Mali avec 41,75% suivi des Maîtres-assistants/Chargés de Recherche (31,17%). Les Maîtres de Conférences/Maîtres de Recherche et Professeurs/Directeurs de Recherche sont les moins nombreux (27,08%), avec successivement 20,83% et 6,25%.

Selon DGESRS (2023), parmi ces enseignants-chercheurs, 306 étaient indisponibles pour raison de détachement(32), congé de formation (254) ou en disponibilité (20). En faisant la relation entre le nombre d'enseignants-chercheurs de l'année universitaire 2021-2022 et celui des étudiants de la même année, il ressort un grand déficit d'enseignants-chercheurs (permanents) au niveau des établissements publics d'enseignement supérieur du Mali avec un ratio de 73 étudiants pour un enseignant, ce qui est 3 fois supérieur à la norme de l'UNESCO qui est de 25 étudiants pour un enseignant.

Si les données issues du bulletin statistique de l'enseignement supérieur de la DGESRS (2023)

mentionnent clairement le nombre d'étudiants en sciences sociales, tel n'est pas le cas pour les enseignants-chercheurs dont les chiffres sont globaux, c'est-à-dire qu'ils concernent toutes les disciplines. Mais, on peut s'attendre à ce que le ratio étudiants/enseignant soit plus élevé au niveau des sciences sociales que celui de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur du Mali, à savoir 73 étudiants pour un enseignant.

Malgré les efforts du gouvernement, l'investissement dans le savoir reste encore faible et se trouve en deçà de l'objectif fixé à au moins 1% du PIB recommandé par l'Union Africaine (UA). En effet, l'enquête menée par le Mali en 2007, dans le cadre de l'Initiative Africaine des Indicateurs de Science, Technologie et Innovation (ASTII) montre que 0,28% du PIB a été consacré aux activités de recherche-développement (R-D). Les données de 2010 n'ayant couvert que le secteur public, confirment la faiblesse des ressources financières allouées à la R-D. Les données 2016 de l'UNESCO situent à 0,7% du PIB les dépenses en recherche développement (R-D) pour l'ensemble des secteurs d'activité (Entreprises, Universités, Gouvernement). Le financement des activités de recherche scientifique et de développement technologique se fait principalement à travers des fonds provenant de l'étranger (50,2%) et accessoirement via de faibles dotations annuelles de l'Etat (44,7%) à travers le Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique (FCRIT) et d'autres mécanismes. Pour la première édition en 2017, sur 47 projets sélectionnés et financés par le FCRIT, seulement cinq relevaient du domaine des sciences sociales. La contribution financière du secteur privé à la R-D reste encore très faible.

Le système de recherche au Mali, bien que structuré et en expansion, reste marqué par des défis importants, notamment en ce qui concerne les sciences sociales. Historiquement, la recherche en sciences sociales a bénéficié d'un intérêt notable avec la création de l'Institut des Sciences Humaines (ISH) dès 1962. Toutefois, malgré l'augmentation du nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche, la part des sciences sociales dans le financement et l'organisation de la recherche demeure marginale. Les effectifs étudiants en sciences sociales sont majoritaires (81,42 % en 2021-2022), mais les enseignants-chercheurs spécialisés dans ces disciplines restent peu nombreux, et les données spécifiques sur leur répartition manquent. Par ailleurs, le ratio élevé étudiants-enseignants (73:1) entrave la qualité de l'encadrement et de la production scientifique. Le financement de la recherche, largement dépendant de fonds étrangers (50,2 %), demeure insuffisant (0,7 % du PIB en 2016), avec une faible implication du secteur privé. De plus, les sciences sociales sont sous-représentées dans les financements

compétitifs, comme en témoigne leur faible part dans le Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique (FCRIT). Ainsi, malgré un cadre institutionnel développé, la recherche en sciences sociales souffre d'un manque de moyens, de structuration et de reconnaissance, nécessitant des politiques de soutien plus spécifiques pour favoriser son essor et son impact sur le développement national.

### 2.3. Contexte sociopolitique

L'histoire du Mali est l'une des plus anciennes et des mieux connues de l'Afrique subsaharienne à travers notamment les documents écrits en langue arabe dont certains remontent au IX<sup>ème</sup> siècle. Le Mali a été le berceau de différents empires et royaumes qui se sont succédés du IV<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la conquête coloniale. Les plus florissants ont été les grands empires du Ghana, du Mali et du Songhay, qui ont rayonné au-delà de l'Afrique en raison notamment d'une réputation fondée sur différents facteurs dont le niveau de développement intellectuel et culturel qu'ils avaient atteint.

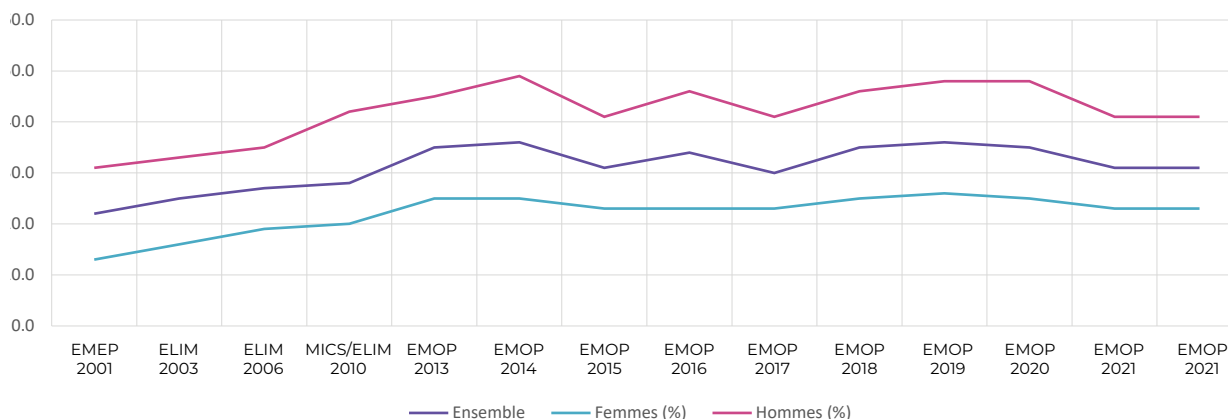
Ces empires se distinguaient par des systèmes politiques centralisés, des structures économiques florissantes basées sur le commerce transsaharien de l'or et du sel, ainsi que par un rayonnement culturel notable, notamment à Tombouctou, centre majeur de savoir islamique et de production manuscrite (Ki-Zerbo, 1972 ; Niane, 1989). L'université de Sankoré à Tombouctou

symbolisait cette effervescence intellectuelle et attirait des érudits de différentes régions du monde musulman (Hunwick, 1999). L'héritage de ces empires continue de marquer l'identité historique et culturelle du Mali contemporain.

À la suite de ces grands empires, il y a eu les royaumes Bambara de Ségou et du Kaarta ; l'empire Peul du Macina ; l'empire Toucouleur de El-Hadj Omar Tall ; le royaume du KénéDougou ; le royaume du Ouassoulou ; etc. Le Mali a été ensuite une colonie française de 1895 à 1960 avant d'être indépendant le 22 septembre 1960 après l'éclatement de la fédération du Mali (regroupant le Soudan français et le Sénégal).

Ces grands ensembles ont conduit à un brassage culturel des populations maliennes qui est à l'origine de la formation de groupes sociaux fortement hétérogènes et dont les différences en termes de coutumes et de mœurs constituent pour le pays une des richesses les plus enviées dans la sous-région. En effet, on y trouve nombre de groupes ethniques et linguistiques constituant chacun une source de richesses culturelles à part entière et en même temps une source de recherche en sciences sociales. On distingue principalement : les Bambara (ou bamanan), les Malinké (maninka), les Sarakolé (soninké ou marka), les Peuhls (foula), les Sénoufo/Minianka, les Dogons (dogonon ou kado), les bobos (Bomu), les bozos, les Sonraï (songhoï et djarma), les Touareg, les Maures et les Arabes (INSTAT, 2011).

Graphique 1 : Evolution du taux d'alphabétisation des 15 ans et plus



Source : EMOP/INSTAT, janvier-mars 2021

Malgré ce riche patrimoine culturel et linguistique, entre autres, la population du Mali reste dans sa grande majorité analphabète même si le taux d'alphabétisation a connu une augmentation entre 2011 et 2021 (voir le graphique ci-dessous). En effet, en 2021 moins d'un tiers (30,80%) de la population adulte âgée de 15 ans et plus savait lire et écrire dans une langue quelconque. On constate une forte disparité entre les hommes et les

femmes avec respectivement 40,40% et 22,10% (EMOP/INSTAT, Janvier-Mars 2021).

D'autre part, depuis 2002, le Mali s'est engagé dans la réduction des inégalités à travers la mise en œuvre des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté (CSLP, CSCRP, CREDD). Malgré cette volonté politique et une croissance économique appréciable au cours

des dernières années ayant précédé la crise, la pauvreté touche une grande majorité de la population malienne. En 2021, 44,60 % de la population correspondant à 9,8 millions de maliens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté estimé à 186 221 FCFA<sup>1</sup> (EMOP, 2021). Le Mali demeure parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un Indice de Développement Humain (IDH) qui le place à la 186e place sur 191 pays (PNUD, Rapport sur le Développement Humain (RDH) 2021/2022, 2022).

En dépit des acquis importants obtenus en matière de fourniture des services sociaux de base, les résultats restent mitigés. En effet, en 2021, une part importante de la population (29,1%) surtout en milieu rural (33,20%) n'avait pas encore accès à l'eau potable à une distance raisonnable, l'assainissement dans les agglomérations est encore largement en deçà des attentes des populations (45% au plan national) et la sécurité alimentaire reste encore une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Les investissements dans le domaine de l'eau ne sont pas toujours coordonnés, ce qui conduit à des situations qui portent préjudice à l'effort commun entrepris depuis des décennies. Quant à l'électricité, 44% de la population du pays et 83,5% en milieu rural n'y avaient pas accès en 2020. Presque 50% de la population du Mali vit au-delà de 5 km d'une formation sanitaire ; 30% vit au-delà de 15 km (EDSM IV, 2006). En 2021, 1,76 million de personnes avaient besoin d'assistance en matière de santé au Mali selon l'ONU. Les agents de santé existants ne peuvent pas à eux seuls couvrir de façon adéquate toute la population du territoire national.

La situation de l'emploi est caractérisée par le taux élevé de chômage surtout chez les jeunes. Sur la tranche d'âge 15-64 ans, le chômage touchait 9,1% d'entre eux en 2017, 8% d'hommes, 10,4% de femmes, 8,1% en milieu rural et 12% en milieu urbain y compris Bamako. Le taux de chômage des 15-35 ans est de 14,9% en 2017 (14,2% pour les hommes et 15,7% pour les femmes). Le chômage des jeunes touche particulièrement certaines régions administratives plus que d'autres (CREDD 2019-2023, p. 34). Ce taux de chômage en 2017 des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine et le Tchad concernent généralement les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Il était de 4,11 % au Bénin, selon Beautify Data ; 6,38 % au Cameroun, selon Beautify Data ; 7,59 % au Burkina Faso, selon Beautify Data ; 20,97 % en Mauritanie, selon MacroTrends ; 0,51 % au Niger, selon StatInvestor ; 10,61 % en République Centrafricaine, selon StatInvestor ; et 1,52 % au Tchad selon Beautify Data.

La croissance démographique est assez rapide et cela entraîne une augmentation de la population

scolarisable qui est estimée à près de 46% au 1er cycle du fondamental, 59% au 2nd cycle du fondamental et à 68% au secondaire (Cf. Analyse Sectorielle – juin 2017, Tableau n°1.7). Près des deux tiers (61,5%) de la population malienne de 6 ans et plus étaient encore sans instruction en 2015, contre près de 79,4% en 2001 et 33,1% des adultes demeuraient encore analphabètes en 2015, contre 21,3% en 2001 (Cf. Analyse Sectorielle – juin 2017, tableau n°1.2). L'accès aux services d'éducation demande à être améliorée.

Le Mali a traversé une crise sécuritaire, politique, humanitaire et institutionnelle majeure au cours de ces dernières années. Avant cette crise, le pays semblait pourtant s'imposer comme un modèle de démocratie sur le continent africain, depuis la Révolution de mars 1991. Dans les faits, la démocratie malienne a été mise à l'épreuve dès le début des années 2010 par des mouvements rebelles Touaregs revendiquant l'autodétermination. La rébellion armée, la quatrième du genre après celles de 1963, 1990 et 2006, se radicalise ensuite en 2011 et bénéficie du soutien d'islamistes qui ont infiltré le nord du pays à la faveur du chaos qui y régnait depuis l'affaiblissement du pouvoir central malien. Cette situation qui concernait les régions du nord s'est étendue progressivement au centre (CREDD 2019-2023 p.30). Le pays peinait à redresser la situation malgré la présence et l'appui de forces internationales (Serval puis Barkhane, MINUSMA, G5 Sahel) et de partenaires techniques et financiers (CREDD 2019-2023 p.30).

C'est dans ce contexte qu'est intervenu le 18 août 2020 le quatrième coup d'Etat militaire du Mali indépendant puis une rectification des orientations de la transition le 24 mai 2021. Depuis 2020, la République du Mali est dans une période de transition avec ce que cela apporte comme avantages et conséquences.

Pour que les institutions de recherche en sciences sociales puissent travailler sereinement et aboutir à des résultats objectifs, fiables et crédibles, il faut un environnement politique stable, une bonne gouvernance et le respect de l'Etat de droit. Ne disposant pas d'informations récentes à l'état actuel de l'analyse documentaire sur la gouvernance dans un pays en transition, l'étude se focalisera pour le moment sur les mandats précédents et sur les indicateurs mondiaux

Il ressort des résultats de l'enquête sur la Gouvernance, la Paix et la Sécurité réalisée dans le cadre de la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) par l'INSTAT en 2015 que des évolutions significatives sont à souligner avec des indicateurs plus positifs et d'autres qui se dégradent. D'un côté, la situation tend

1 EMOP : Consommation pauvreté bien-être des ménages 2021

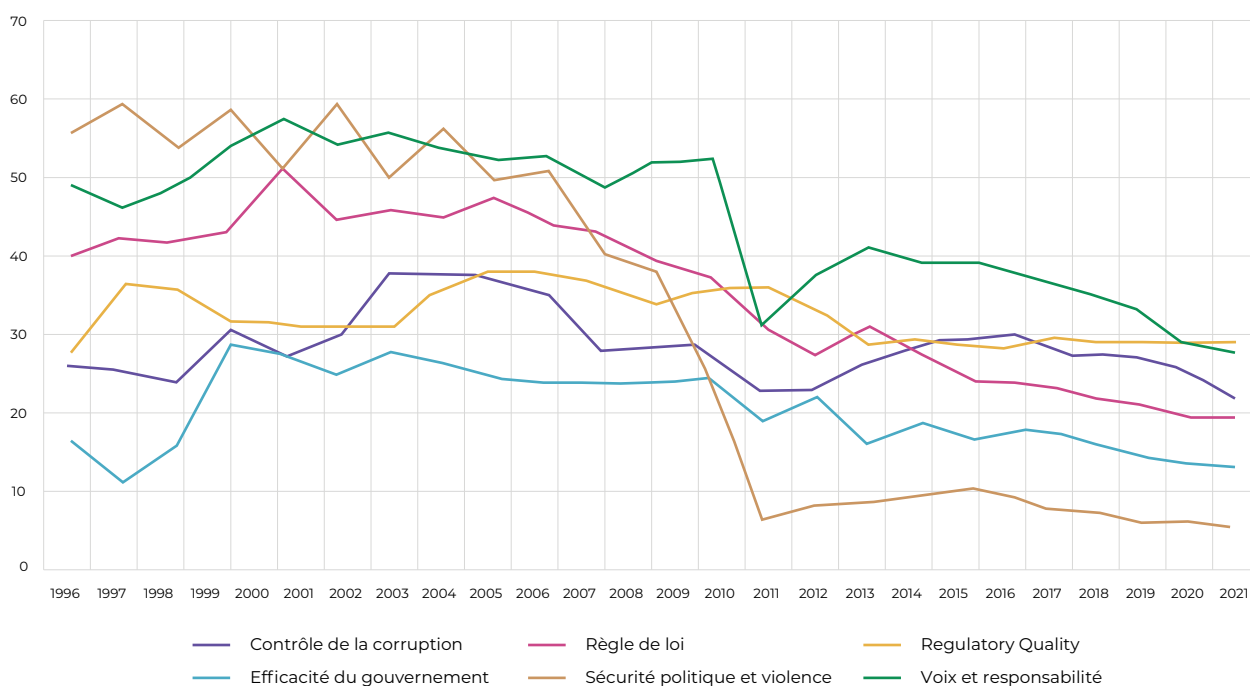
globalement à s'améliorer en matière de gouvernance démocratique notamment dans des services très problématiques comme la police et la justice où des progrès sont enregistrés même si au final et dans l'absolu, le bilan reste négatif. De l'autre, concernant la paix et la sécurité, le sentiment de peur se développe malgré des indicateurs plus favorables quant à la situation objective de la population.

D'autre part, les avis exprimés (concernant les jugements, les degrés de satisfaction) tendent à être plus mesurés. On enregistre par exemple moins d'avis extrêmes (« très positifs »), sans que les répondants ne basculent pour autant sur des avis négatifs. En cohérence avec le développement d'un sentiment diffus d'insécurité, cette plus grande retenue dans les déclarations marque sans doute une circonspection, une prudence face à des problèmes d'envergure qui perdurent, voire s'aggravent (menace terroriste, conflit armé, corruption endémique). Les citoyens réalisent de plus en plus que les autorités étatiques n'ont pas la capacité de les résoudre. Toutes dynamiques positives restent ainsi fragiles dans l'attente

de contexte réellement favorable à leur consolidation. La démobilisation des citoyens qui se conjugue avec l'érosion de la confiance à l'égard de l'Etat et la hausse du sentiment d'insécurité sont autant de signaux inquiétants qui doivent être pris en compte pour éviter un basculement du pays dans l'instabilité, basculement qui a sans doute eu lieu avec le coup d'Etat militaire d'août 2020.

Sur le plan régional et mondial, le Mali se trouve en assez mauvaise position dans les classements internationalement reconnus en matière de gouvernance. Selon transparency international (2023), le Mali occupe la 136ème place mondiale sur un total de 180 pays et pour Mo Ibrahim (2023), il est 37ème sur 54 pays africains. Les données du graphique 2 issues de la mise à jour des indicateurs de gouvernance mondiale montre qu'excepté la régulation de la qualité qu'aucun des indicateurs, comme le contrôle de la corruption, l'efficacité du gouvernement, les règles et lois, la sécurité politique et violence, les voix et la responsabilité, n'a évolué positivement au Mali comparativement à l'année 1998.

Graphique 2: Evolution des principaux indicateurs de gouvernance au Mali, 1996-2021



Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Pour ce qui concerne l'Etat de droit, le Mali dispose d'un arsenal juridique qui touche à tous les droits fondamentaux en général et à la liberté d'expression en particulier. Le pays a ratifié tous les textes sous-régionaux, régionaux et internationaux en la matière. Théoriquement, la liberté d'expression est reconnue et protégée par les textes législatifs et réglementaires. De plus les médias dans leur diversité, les journalistes,

les activistes et les citoyens en général sont de grands usagers d'internet et des réseaux sociaux et demandeurs de la liberté d'expression. Les pouvoirs publics ont conscience de cela, d'où l'adoption d'un arsenal technique, législatif et réglementaire relativement dense, surtout porté sur la répression. Selon la Maison de la presse du Mali, en 2020, le paysage médiatique compte 230 journaux indépendants dont une soixantaine paraît

plus ou moins régulièrement, le quotidien national et près de quatre cent cinquante radios en modulation de fréquence réparties sur l'ensemble du territoire. A ceux-ci, il faut ajouter l'organe public, l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Mali (ORTM) et ses 8 stations régionales. Il y a également la radio des Nations unies au Mali, (Mikado FM) et le studio Tamani de la Fondation Hirondelle produisant du contenu pour son réseau 80 radios partenaire. Selon l'annuaire des médias, il existait en 2019 60 journaux en ligne et portails d'informations. Une trentaine de chaînes de TV privées émettent au Mali.

Cependant, la République du Mali fait face à une crise sociopolitique et sécuritaire avec occupation des régions du Nord par des irrédentistes et des extrémistes religieux et le coup d'Etat militaire du 22 mars 2012, qui a précipité le pays dans un chaos politico-institutionnel. Cette situation a porté un coup dur aux droits fondamentaux en général et à la liberté d'expression en particulier. Il y a eu disparition, assassinat et enlèvement de journalistes dans le nord et le centre du pays et parfois même dans la capitale. Pour la Maison de la presse (2020), malgré la jouissance formelle des professionnels des médias à des libertés de presse et d'expression, les journalistes maliens ne se sentent pas réellement en sécurité sur le terrain.

En résumé, il convient de noter que, malgré la ratification d'une gamme variée de textes internationaux et régionaux qui favorisent ou recommandent l'accès à l'information et la liberté d'expression tant pour la presse en ligne que hors ligne, les réseaux sociaux et internet en général par la République du Mali, force est de constater que le pays n'avance pas dans la bonne direction. Tous les rapports convergent pour souligner que la législation malienne contrarie la liberté d'expression à l'opposé d'une dynamique mondiale encouragée par les Nations unies et l'Union africaine. Cependant, il convient de noter que les chercheurs maliens sont toujours restés en dehors de cette contrariété et ont été très rarement inquiétés par les pouvoirs en place dans le cadre de l'exécution de leurs travaux de recherche. Le fait que les chercheurs maliens soient rarement inquiétés peut refléter une combinaison de facteurs, à savoir : la visibilité limitée de leurs travaux, le choix stratégiques du pouvoir, et la faiblesse d'une tradition critique vigoureuse dans les sciences sociales.

Concernant le premier facteur, peu de travaux de recherche sont relayés dans l'espace public ou les médias. Cela limite leur visibilité et donc leur potentiel subversif aux yeux du pouvoir. Pour ce qui est du choix stratégiques du pouvoir, la recherche universitaire au Mali, comme dans de nombreux pays du Sud, reste souvent cantonnée à l'espace académique, avec peu d'impact direct sur l'opinion publique ou les cercles de décision. En d'autres termes, tant que les résultats ne se traduisent pas par une critique ouverte ou médiatisée du pouvoir, ils sont perçus

comme non menaçants. Les pouvoirs publics peuvent aussi estimer que les chercheurs ne représentent pas une menace politique directe. Les autoriser à travailler librement peut même servir à afficher une façade de respect de la liberté académique à l'international. Certains chercheurs, conscients du contexte politique, adoptent une forme d'autocensure, évitant les sujets trop sensibles ou les prises de position trop directes. Cela contribue à leur relative tranquillité. Enfin, les universités maliennes (et plus largement ouest-africaines) souffrent souvent d'un déficit de tradition critique, marqué par : - une formation parfois théorique et peu ancrée dans des paradigmes critiques (marxistes, postcoloniaux, etc.) ; et une dépendance aux financements extérieurs, qui oriente la recherche vers des thématiques consensuelles ou imposées par des bailleurs. Le manque de libertés académiques structurelles, les charges d'enseignement lourdes, l'absence de revues nationales influentes ou de débats intellectuels vivants limitent l'émergence d'une pensée critique structurée. Dans plusieurs cas, la recherche universitaire devient un moyen de promotion sociale ou de reconnaissance administrative, ce qui peut la détourner de ses fonctions critiques et transformatrices.

La situation sociopolitique du Mali, marquée par une instabilité chronique, influence fortement le cadre de la recherche scientifique en sciences sociales. L'histoire riche du pays, berceau d'anciens empires et d'une diversité culturelle exceptionnelle, offre un terrain fertile pour les études socio-anthropologiques. Cependant, les crises politiques récurrentes, les conflits armés et les défis liés à la gouvernance limitent la liberté académique et l'accès aux données de terrain. La période de transition politique amorcée en 2020, avec son lot d'incertitudes, renforce la fragilité des institutions de recherche. L'instabilité sécuritaire entrave le travail des chercheurs, notamment dans les régions du Nord et du Centre, où la présence d'acteurs armés rend difficile la collecte de données fiables. De plus, le climat de méfiance envers les institutions étatiques et la détérioration de la confiance publique compliquent l'engagement des populations dans les enquêtes. Malgré ces défis, la recherche en sciences sociales reste un espace relativement préservé, les chercheurs maliens n'étant que rarement inquiétés dans l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, pour garantir des résultats objectifs et crédibles, un environnement politique stable, le respect des libertés académiques et l'amélioration des infrastructures de recherche sont indispensables.

## 2.4. Contexte économique

L'économie du Mali reste toujours tributaire de la crise multidimensionnelle, sécuritaire, sociopolitique, de la pandémie de la COVID-19 et des sanctions économiques

et financières décrétées par la CEDEAO. La croissance économique est passée de -1,2 % en 2020 à 3,1% en 2021 soutenue par la reprise des activités économiques suite à l'ouverture des frontières terrestres et aéroportuaires après des périodes difficiles de la crise sanitaire de la COVID-19, par le niveau de production du coton de la campagne 2021 qui a été de 777 088 tonnes contre 156 399 tonnes en 2020 en dépit des efforts louables de la lutte contre l'insécurité sur le territoire national. En 2022, il était attendu 4,2% de croissance en lien avec les sanctions économiques et financières décrétées par la CEDEAO contre 5,3% initialement projetée au deuxième semestre 2021 (DNPD, 2022).

Le secteur primaire a connu une amélioration considérable passant d'une baisse de 4,3% en 2020 à une hausse de 3,0% principalement dû à la branche « Agriculture d'exportation » particulièrement le coton qui est passé d'une baisse de 77,7% en 2020 à une augmentation de 37,08% en 2021. Cette performance serait maintenue en 2022 suite à la volonté manifeste du Gouvernement d'accompagner ce secteur en accordant des subventions et de proposer des prix d'achat du kilogramme du coton très attractifs.

L'inflation, mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est ressortie à 3,9% en 2021 contre 0,7% en 2020. Elle serait de l'ordre de 4,5% en 2022 en raison de l'augmentation des cours des produits de base sur le marché international due à la baisse de l'offre impactée par la guerre en Ukraine. Ces différents niveaux sont supérieurs à la norme communautaire de l'UEMOA qui est égale ou inférieure à 3%.

Dans le domaine des finances publiques, l'agrégat « Recettes et dons » est ressorti à 1886,3 milliards de FCFA en 2021 contre 1761,8 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 124,5 milliards de FCFA. Cette amélioration est en lien avec la mobilisation des recettes fiscales suite à la reprise des activités économiques après des mesures drastiques levées telles que la fermeture des frontières terrestres et aéroportuaires, la suspension de toutes les activités de loisir. Cet agrégat est composé de 1819,4 milliards de FCFA de recettes totales et de 66,9 milliards de FCFA de dons. Cette embellie des recettes et dons se poursuivra en 2022, pourrait être impactée par les sanctions économiques et financières imposée par la CEDEAO. Ces recettes et dons ressortiront à 1987,4 milliards de FCFA dus à la levée de certaines mesures restrictives, à la reprise des activités économiques avec l'ouverture des frontières et surtout la mise en œuvre effective de certaines réformes dans le cadre de la mobilisation des recettes.

Le taux de pression fiscale s'est situé à 15,5% en 2021 contre 14,3% en 2020, soit une hausse de 1,2 point

de pourcentage dû à la mobilisation des recettes fiscales et certaines réformes mises en application par le Gouvernement. En 2022 le taux serait de l'ordre de 14,5% soit une baisse prévue de l'ordre d'un point de pourcentage en lien avec la crise institutionnelle et l'embargo de la CEDEAO qui entraineraient le ralentissement des activités économiques et par conséquent la baisse des recettes. Toutefois ce niveau reste inférieur à la norme communautaire de 20%.

Les Dons mobilisés en 2021 sont ressortis à 66,9 milliards de FCFA contre 1113,4 milliards de FCFA en 2020 soit une baisse de 41,0 %. Les Dons projets ont atteint 48,9 milliards de FCFA en 2021 contre 64,6 milliards de FCFA en 2020. S'agissant des Dons budgétaires, ils se sont établis à 17,4 milliards de FCFA en 2021 contre 35,6 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 18,2 milliards de FCFA. Cela s'explique par la situation sociopolitique du pays. En 2022, les dons seraient de 95,2 milliards de FCFA, dont 90,0 milliards de FCFA en dons projets et 5,2 milliards de FCFA en dons budgétaires.

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés en 2021 à hauteur de 2389,6 milliards de FCFA dont 2312,0 milliards de FCFA de dépenses budgétaires et 5,1 milliards de FCFA en prêts nets. Ils seraient de l'ordre de 2676,1 milliards de FCFA en 2022.

Le solde global base engagement dons compris s'est établi à -503,3 milliards de FCFA en 2021 contre -553,1 milliards de FCFA en 2020. En termes de pourcentage du PIB, il a été de - 4,7% en 2021 contre -5,5% en 2020. Ce solde ressortirait à -543,7 milliards de FCFA, soit - 4,7% du PIB.

Par ailleurs, le déficit global base engagement hors dons est ressorti à -570,2 milliards de FCFA en 2021 soit -5,4% du PIB contre -666,5 milliards de FCFA en 2020, soit -6,6% du PIB. Il serait de -4,8 % du PIB, soit -630,7 milliards de FCFA en 2022.

Selon l'INSTAT, le PIB par habitant a diminué entre 2019 et 2020 passant de 506 934 FCFA à 489 497 FCFA avant de s'améliorer en 2021 et 2022 avec respectivement 507186 FCFA et 541248 FCFA (INSTAT C. n., Février 2023).

En 2022, le Ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique qui concentre la majeure partie des enseignants-chercheurs et chercheurs a pu mobiliser 56 456 669 000 FCFA sur une dotation initiale de 75 588 663 000 FCFA pour ce sous secteur. Cette somme était destinée à la prise en charge du personnel (46,61%), des bourses et allocations nationales et étrangères (31,32%), du fonctionnement (22%) et des investissements (0,07%).

Tableau 1 : Le produit intérieur brut (PIB) par habitant <sup>2</sup>

PIB par Habitant	2019	2020	2021	2022
PIB courant en (millions FCFA)	10 124 689	10 052 836	10 707 690	11 743 634
Population	19 972 410	20 537 059	21 111 978	21 697 317
PIB par habitant (en Francs CFA)	506 934	489 497	507 186	541 248

Source : INSTAT/Comptes nationaux

Le très faible pourcentage consacré aux investissements (0,07%) en 2022 pourrait s'expliquer par une priorisation des charges courantes (poids des dépenses incompressibles), une faible volonté politique de développer l'enseignement supérieur sur le long terme, une dépendance à l'aide extérieure, ainsi que par des contraintes structurelles et institutionnelles dans la gestion budgétaire.

Concernant les charges courantes, la masse salariale (46,61%) et les bourses/allocations (31,32%) absorbent à elles seules plus de 77% du budget. Ces dépenses sont récurrentes, obligatoires et souvent prioritaires pour éviter des tensions sociales (grèves, revendications, etc.). Le fonctionnement (22%) inclut les frais administratifs, les consommables, l'entretien, etc. Ces dépenses sont également nécessaires pour maintenir le système en activité minimale.

Pour ce qui est de la faible volonté politique de développer l'enseignement supérieur sur le long terme, l'investissement (construction d'infrastructures, équipements de laboratoires, bibliothèques, digitalisation, etc.) demande des décisions politiques fortes, une vision à long terme et des financements conséquents, ce qui manque souvent dans des contextes où la priorité est donnée à la gestion du présent. Les gouvernements, comme celui du Mali, peuvent avoir tendance à repousser ou négliger les investissements structurels, car leurs effets sont peu visibles à court terme, donc peu rentables politiquement.

Par ailleurs, certains pays misent principalement sur les partenariats internationaux ou les projets financés par les bailleurs pour la composante "investissement" (bâtiments, équipements scientifiques), ce qui n'apparaît pas nécessairement dans le budget national mobilisé. Cela crée une forme de dépendance qui empêche l'appropriation nationale des efforts d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Enfin, le budget national global peut être contraint ou limité, ce qui pousse à prioriser les dépenses "essentiels" au détriment des investissements considérés comme différables. Il arrive que les ressources affectées

aux investissements soient mal exécutées ou non consommées en raison de lenteurs administratives, de manque de projets prêts à être financés, ou de procédures de passation des marchés complexes. De plus, les établissements et directions ministérielles manquent parfois de compétences techniques et de ressources humaines qualifiées pour monter des projets structurants et les défendre au niveau budgétaire. L'absence de plans d'investissement pluriannuels ou de stratégies de développement du secteur limite la prévisibilité et l'ambition dans ce domaine.

Parmi les dépenses du personnel se trouvent les salaires, primes et indemnités des enseignants-chercheurs, ces deux dernières étant supprimées à la retraite. Au Mali, les enseignants-chercheurs ont droit à l'indemnité d'encadre, l'indemnité spéciale d'encadre et l'indemnité de résidence. Quant aux primes, il ont droit à la prime de fonction spéciale, la prime académique, la prime de documentation et à la prime de recherche. L'obtention de cette dernière reste un objet de lutte syndicale alors que le textes législatifs et réglementaires la prévoit. Cette obtention reste un objet de lutte syndicale non pas parce qu'elle est illégitime, mais parce que son application concrète est entravée par des blocages politiques, administratifs et budgétaires, malgré son inscription dans les textes. Malgré les discours officiels, la recherche n'est pas perçue comme une priorité stratégique d'où sa dévalorisation dans la pratique. Cette dévalorisation se traduit par un désintérêt institutionnel pour les primes liées à la recherche et une reconnaissance plus symbolique que matérielle du travail de recherche.

Comme le fait apparaître le tableau 2 le montant des salaires mensuels bruts (débutant/plafond) et des primes/indemnités des enseignants-chercheurs du Mali a significativement augmenté ces dix dernières années exception faite du salaire débutant des assistants/attachés de recherche qui a diminué de 9,37%. Cette diminution dont l'équipe n'a pas pu avoir d'explication auprès des informateurs pourrait être due à une erreur de calcul en 2013 ou à une erreur d'inattention lors multiples modifications de la grille indiciaire des enseignants-chercheurs suite aux revendications syndicales De 2013 à 2022, le montant du salaire plafond des assistants/

<sup>2</sup> Données de la Banque mondiale sur les comptes nationaux et Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux.

attachés de recherche a augmenté de 35,62%, celui des primes/indemnités de 41,59%. Quant aux Maîtres-assistants/Chargés de recherche, leur salaire mensuel brut débutant a augmenté de 5,96%, plafond de 30,92% et celui des primes/indemnités de 46,65%. Pour ce qui est du montant du salaire mensuel brut des Maîtres de Conférences/Maîtres de recherche, il a augmenté de

10,93% pour les débutants, de 32,12% pour ceux qui sont en fin de carrière et de 53,14% concernant leurs primes et indemnités. Enfin, par rapport aux Professeur/Directeur de recherche, le montant de leur salaire mensuel brut débutant a augmenté de 15,98%, plafond de 36,84% et celui des primes et indemnités de 57,60%.

**Tableau 2 : Comparaison du montant des salaires mensuels bruts et des primes/indemnités des enseignants-chercheurs du Mali par grade de 2013 et 2022**

Corps	2013			2022		
	Salaire mensuel brut		Primes/ indemnités	Salaire mensuel brut		Primes/ Indemnités
	Débutant	Plafond		Débutant	Plafond	
Assistant/Attaché de recherche	329 244	445 641	180 333	298 400	604 400	255 333
Maître-assistant/Chargé de recherche	352 577	468 974	203 666	373 600	614 000	298 667
Maître de Conférences/Maître de recherche	355 911	472 308	207 000	394 800	624 000	317 000
Professeur/Directeur de recherche	365 911	482 308	217 000	424 400	660 000	342 000

Source : Rapport de l'étude diagnostique de la question enseignante en République du Mali pour le données de 2013 et calcul propre sur la base de la grille indiciaire et de la valeur indiciaire pour le données de 2022.

Malgré cette évolution remarquable, les salaires des enseignants-chercheurs du Mali ne suivent pas le coût de la vie et restent parmi les plus bas de la zone UEMOA et n'arrivent pas à subvenir totalement aux besoins de ces derniers. C'est la raison pour laquelle il n'est pas rare de les voir investir les établissements d'enseignement supérieur privés et les bureaux d'études ou de recourir au maximum aux heures supplémentaires pour pouvoir compléter les dépenses du mois.

Il ressort de ce qui précède que l'économie est dominée par le secteur primaire, avec une agriculture de type familial qui subit les effets néfastes de la dégradation des sols et des changements climatiques. Elle est insuffisamment diversifiée et vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières. La structure actuelle de l'économie ne permet pas de créer suffisamment de valeur ajoutée notamment dans les secteurs de l'agro-industrie et de la manufacture. De plus, l'insuffisance des infrastructures de base, qui ne favorise pas un environnement propice à la recherche et à l'innovation, constitue un frein à la compétitivité des entreprises et de l'économie malienne.

La structure actuelle de l'économie malienne, encore largement dominée par des activités à faible valeur ajoutée, ne permet pas de soutenir une croissance durable ni de répondre aux défis du développement. En particulier, les secteurs stratégiques tels que l'agro-industrie et la manufacture restent peu développés, faiblement industrialisés, et insuffisamment intégrés

dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Cette situation s'explique notamment par un déficit structurel en infrastructures de base (transport, énergie, télécommunications, etc.), mais aussi par un manque d'investissement dans la recherche scientifique, l'innovation technologique et la formation spécialisée.

Or, dans un contexte de mondialisation et de compétition accrue, la performance économique d'un pays dépend de sa capacité à produire, adapter et diffuser des connaissances nouvelles. La recherche scientifique constitue à cet égard un levier essentiel de transformation structurelle. Elle permet, par exemple, d'optimiser les processus de production, d'améliorer la qualité des produits, de réduire les coûts, et d'adapter les technologies aux réalités locales. Dans les secteurs de l'agro-industrie et de la manufacture, une recherche appliquée et orientée vers les besoins socio-économiques peut favoriser la création de valeur ajoutée, la compétitivité des entreprises, et donc la croissance économique.

Ainsi, l'absence d'un écosystème favorable à la recherche et à l'innovation n'est pas seulement une conséquence du faible niveau de développement économique, mais aussi une cause structurelle de la stagnation de la productivité et de la faible diversification de l'économie malienne. Renforcer les capacités de recherche, investir dans les ressources humaines qualifiées, et créer des ponts entre les universités, les centres de recherche et les entreprises s'avèrent indispensables pour enclencher

un cercle vertueux entre science, innovation et développement économique.

La situation économique du Mali, marquée par des crises multiples et une dépendance prédominante au secteur primaire, pose des défis majeurs à la recherche scientifique en sciences sociales. L'insuffisance de diversification économique et la vulnérabilité aux fluctuations des prix des matières premières limitent les ressources disponibles pour le financement de la recherche. La dégradation des sols et les changements climatiques, impactant directement l'agriculture, constituent des objets d'étude cruciaux pour les sciences sociales, notamment en sociologie du développement et en économie rurale.

Les enseignants-chercheurs du Mali, bien que bénéficiant d'une augmentation de leurs salaires et indemnités ces dernières années, font face à des revenus insuffisants par rapport au coût de la vie. Malgré cette insuffisance, selon les données combinées de Livingcost.org, Expatistan et Numbeo, le Mali reste le moins cher des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Sénégal et le Tchad. Selon ces sources, le Sénégal est de loin le plus cher ( $\approx 2 \times$  Mali), avec un pouvoir d'achat relativement plus faible. Le Burkina Faso et le Cameroun sont intermédiaires, mais les écarts salariaux rendent les deux pays assez similaires en termes de pouvoir d'achat. Le Tchad se distingue par un coût de vie plus élevé que le BF ( $\sim 25\%$ ) ; sans un salaire nettement supérieur, la situation est plus tendue pour les universitaires. Le Bénin, bien que moins documenté, semble légèrement plus cher que le Mali (CPI 107), suggérant des difficultés comparables à celles du Mali.

Le sous-financement du Ministère de l'Enseignement Supérieur affecte la qualité de la recherche en sciences sociales, freinant l'élaboration de diagnostics précis sur les dynamiques économiques et sociopolitiques du pays. Le manque d'investissements pourrait constituer une cause majeure, mais le problème est systémique. Il implique aussi des facteurs organisationnels, institutionnels, politiques et culturels.

En dépit de ces contraintes, la recherche en sciences sociales reste essentielle pour analyser les effets des politiques économiques et sociales, évaluer les programmes de développement et proposer des solutions adaptées aux réalités maliennes. Une augmentation des investissements dans ce domaine permettrait de mieux comprendre les transformations sociales et de favoriser des recommandations politiques plus efficaces, contribuant ainsi à une croissance plus inclusive et durable.

## 2.5. Contexte international

L'épanouissement et la notoriété des institutions nationales de recherche sont étroitement marqués par non seulement le montant des fonds qu'elles reçoivent mais aussi et surtout par les relations qu'elles tissent avec les systèmes de recherche sous-régionaux, régionaux et internationaux. Plus les systèmes de recherche nationaux sont ouverts sur le reste du monde, plus ils donnent la possibilité d'échanges, de collaboration et de travail à leurs chercheurs, que ceux-ci soient universitaires ou indépendants. La mise en relations des institutions de recherche et des chercheurs à travers le monde par le système de réseautage constitue aujourd'hui un moyen très important de développement. Les systèmes de recherche en général et ceux de la recherche en sciences sociales en particulier n'échappent pas à cette réalité universelle.

Concernant le financement de la recherche, comme annoncé précédemment, les données 2016 de l'Unesco situent à 0,7% du PIB les dépenses en recherche développement (R-D) pour l'ensemble des secteurs d'activité (Entreprises, Universités, Gouvernement) contrairement à l'objectif fixé à au moins 1% du PIB recommandé par l'Union Africaine (UA). De plus, ce financement concerne certains domaines prioritaires au détriment des sciences sociales comme l'agriculture (IER, IPR/IFRA) à cause de la vocation agro-sylvo-pastorale du pays, les sciences de la vie (santé, médicaments, biotechnologie, etc.), les matériaux de base (Génie civil, BTP, etc.), l'environnement, le changement climatique et les TIC. Le reste du financement de la recherche au Mali provient de l'étranger et les institutions de recherche ainsi que les chercheurs indépendants en général et ceux des sciences sociales en particulier ne se plaignent pas de ce côté même si, le plus souvent, à ce niveau, les objectifs de la recherche sont influencés par le dictat des donateurs.

Selon un article du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), environ 90 % du financement de la recherche malienne provient de fonds étrangers. Cette dépendance financière a des implications sur l'orientation des recherches, comme l'explique le Dr Bréma Ely Dicko, socio-anthropologue (cnrst.edu.ml). Dicko souligne que : « Quand l'argent vient de l'extérieur, c'est eux qui commanditent et qui disent ce qu'il faut chercher. Et le rapport appartient à l'extérieur. Dans certains cas, ils n'acceptent même pas que nos noms y figurent. » (cnrst.edu.ml+1WATHI+1). Cette situation est particulièrement problématique pour les sciences sociales, qui reçoivent peu de financement national. Le Dr Fodié Tandjigora, sociologue, souligne que le Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique (FCRIT) n'a retenu aucun

projet en sciences humaines, malgré l'importance des questions sociétales pour le pays (Mali Actu+3cnrst.edu.ml+3WATHI+3). En d'autres termes, la dépendance au financement étranger influence significativement les priorités de recherche au Mali, en particulier dans le domaine des sciences sociales.

Pour ce qui est du partenariat et du réseautage, les institutions de recherche et les chercheurs ont une riche et variée gamme de partenaires pour financer leurs activités, valoriser les résultats de leurs recherches et renforcer les capacités de leurs chercheurs. Ils sont aussi membres de plusieurs réseaux de recherche. Parmi les partenaires, on peut citer, en autres : le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut International de Recherche sur les Cultures en zones Tropicales Semi-arides (ICRISAT), le Centre International de Recherche en Agroforesterie (ICRAF), l'Institut du Sahel (INSAH), l'Institut Mérieux, l'Institut des Sciences des Sociétés (ICSS), l'Ecole des Hautes Etudes des Sciences Sociales (EHES), le Laboratoire d'Anthropologie Comparative Engagée et Transnationale (LACET), le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), diverses universités à travers le monde, diverses banques à travers le monde, etc. Quant, aux réseaux, il y a, entre autres : le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE), le Réseau de recherche international (IRN) "Recherche, expertise scientifique et savoirs pour la gestion durable des terres et des territoires de la Grande muraille verte - RESET GMV", etc.

Pour ce qui concerne spécifiquement le CAMES, le Mali fait partie de ses précurseurs en tant que membre de la Fédération du Mali (1959) et aussi des pays fondateurs en 1968 à Niamey (Niger). Le Mali bénéficie de tous les programmes du CAMES et la rôle de ce dernier est crucial dans le cadre de l'inscription des enseignants-chercheurs sur les différents listes d'aptitude aux fonctions et aussi des concours d'agrégat.

Le CAMES est une instance interafricaine regroupant plusieurs pays francophones d'Afrique et de Madagascar. Il a pour mission, entre autres, d'harmoniser les politiques de l'enseignement supérieur et de promouvoir les enseignants-chercheurs à travers des comités sectoriels. les principaux critères d'évaluation (pour l'inscription sur les listes d'aptitude aux grades de Maître-assistant, Maître de Conférences, Professeur Titulaire) sont : les conditions administratives, diplôme ou niveau requis, de la production scientifique, l'enseignement

et l'encadrement, les activités institutionnelles et la déontologie scientifique.

### Encadré 1 : Ordonnance portant statut des enseignants-chercheurs au Mali

L'Ordonnance n°2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 portant statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Mali modifiant la loi n° 98 – 067 / du 30 décembre 1998 stipule que :

#### Chapitre II – Dispositions relatives à l'inscription sur les listes d'aptitude

**Article 18 :** Les inscriptions sur les listes d'aptitude se font :

- soit par des sections compétentes du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- soit par la Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitude (CNELA).

**Article 19 :** La Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitude (CNELA) est l'organe national chargé d'étudier les dossiers de candidature pour l'inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions d'Enseignant-chercheur.

**Article 20 :** Le CAMES est l'organe régional chargé d'étudier les dossiers de candidature aux fonctions d'Enseignant-chercheur. Les conditions d'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES sont applicables aux enseignants-chercheurs devant cette instance.

Concernant les conditions administratives, il faut fournir un dossier administratif complet (CV, diplômes légalisés, décisions d'intégration dans la fonction publique, état de services...) et qu'il y ait la pertinence et l'authenticité des pièces justificatives. Quant au diplôme ou niveau requis, il s'agit du doctorat ou Ph.D pour les Maîtres-assistants, de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou équivalent pour les Maîtres conférences et de l'expérience significative post-HDR ainsi que d'un dossier de production scientifique étoffé pour les Professeurs titulaires. Pour ce qui est de la production scientifique, il y a des articles publiés dans des revues à comité de lecture, des ouvrages, chapitres d'ouvrages, communications scientifiques, le classement des revues selon la grille CAMES (A, B, C, NC), la contribution dans l'encadrement des étudiants (Master, Doctorat) et des citations, impact des travaux. Par rapport à l'enseignement

et l'encadrement, il y a les cours dispensés (volumes horaires, niveaux) et l'encadrement de mémoires, thèses, stages. Parmi les activités institutionnelles, se trouvent la responsabilités pédagogiques ou administratives (chef de département, directeur de laboratoire, etc.) et la contribution à la vie académique. Enfin, la déontologie scientifique se rapporte à l'originalité des travaux, au respect des normes éthiques (plagiat, auto-plagiat, co-auteur fictif...) et la présence obligatoire au colloque ou à la session d'évaluation.

Au niveau national, chaque pays peut organiser une commission d'évaluation parallèle ou complémentaire à celle du CAMES. Au Mali, c'est la CNELA qui remplit cette fonction. Les particularités de la CNELA sont : le cadre institutionnel, les objectifs, les critères d'évaluation, la souplesse sur l'expérience, la reconnaissance et les enjeux actuels. Concernant le cadre institutionnel, la CNELA a été créée par arrêté ministériel ou décret et agit dans le cadre du renforcement de l'autonomie académique nationale tout en gardant une cohérence avec le CAMES. Ses objectifs sont : - évaluer les enseignants-chercheurs pour leur promotion nationale ; établir des listes d'aptitude au recrutement ou à l'avancement ; et reconnaître les compétences au niveau national, même en dehors des campagnes CAMES. La CNELA reprend en grande partie les critères du CAMES, tout en les adaptant au contexte local : diplômes requis identiques, prise en compte de la production scientifique nationale et sous-régionale, plus grande souplesse parfois dans l'évaluation de la qualité des publications et importance donnée à la participation dans le développement de l'enseignement

supérieur malien (projets locaux, réforme LMD, initiatives pédagogiques...). Elle peut admettre certains candidats qui ne remplissent pas strictement les conditions du CAMES, en valorisant leur expérience professionnelle ou leur impact institutionnel.

L'inscription sur les listes de la CNELA est reconnue au Mali, mais ne remplace pas l'évaluation du CAMES pour les concours ou la reconnaissance à l'échelle internationale. Enfin, parmi les enjeux actuels, se trouvent : l'harmonisation, la crédibilité, la numération et les défis. Le Mali cherche à aligner sa CNELA sur les standards du CAMES, tout en valorisant sa souveraineté académique. La rigueur des critères permet d'assurer la qualité des enseignants-chercheurs et la reconnaissance de leurs compétences. Les deux institutions tendent à renforcer l'évaluation en ligne (soumission via plateformes numériques). la lutte contre les publications prédatrices, le plagiat, et la surproduction scientifique déconnectée des contextes locaux sont les différents défis auxquels fait face la CNELA.

Si le CAMES existe au Mali depuis 1968, l'idée d'une commission nationale, quant à elle, a germé en 1992 avec la hiérarchisation des emplois du personnel enseignant de l'enseignement supérieur au Mali. Elle a fini par se concrétiser en 2003 avec la création de la CNELA dont la première session n'a pu se tenir que du 31 janvier au 02 février 2008. Les deux instances évaluent les enseignants-chercheurs et chercheurs à travers des comités techniques spécialisés (CTS) qui sont, à quelques rares exceptions près, identiques.

**Tableau 3 : Présentation des CTS CAMES et CNELA**

N°	CTS CAMES	CTS CNELA
01	Lettres et Sciences Humaines	Lettres, Sciences Humaines et Sociales
02	Mathématiques- physique-Chimie	Mathématiques- physique-Chimie
03	Sciences naturelles-agronomie	Sciences naturelles, agronomie, médecine vétérinaire et productions animales
04	Sciences Juridiques et Politiques	Sciences Juridiques et Politiques
05	Sciences Économiques et Gestion	Sciences Économiques et Gestion
06	Médecine-Pharmacie-Odontostomatologie-médecine vétérinaire	Médecine-Pharmacie-Odontostomatologie
07	Sciences et Techniques de l'Ingénieur	Sciences et Techniques de l'Ingénieur
08	Sciences et Techniques des Activités Sportives, Jeunesse, Sports et Loisirs	

Source : CAMES et CNELA Mali

De 2017 à 2024, pour tous les domaines, c'est-à-dire toutes les disciplines, 443 enseignants-chercheurs maliens dont 47 femmes (10,61%) ont été inscrits sur les listes d'aptitude du CAMMES. De ce nombre, 29 aux fonctions de Professeurs/Directeurs de recherche dont 05 femmes

(17,24%), 46 aux fonctions de Maîtres de conférences/Maîtres de recherche dont 05 femmes (10,87%) et 368 aux fonctions de Maîtres-assistants/Chargés de recherche dont 37 femmes (10,05%). Pendant la même période, il y a eu 103 enseignants-chercheurs dont 12 femmes

(11,65%) de tous les domaines qui ont réussi au concours d'agrégation. Des 443 enseignants-chercheurs maliens inscrits sur les listes d'aptitude du CAMES, 171 dont 14 femmes (8,19%) sont du domaine considéré comme des sciences sociales par cette étude ainsi que 08 des 103 agrégés.

Pour ce qui concerne la CNELA, jusqu'en 2021, il se tenait chaque année une session d'évaluation des dossiers des enseignants organisée par la DGESRS et une session pour les chercheurs organisée par le CNRST. C'est à partir de 2022 qu'a commencé la juxtaposition des sessions, c'est-à-dire qu'elles se tiennent au même moment mais séparément.

Selon les données collectées auprès de la DGESRS et qui ne prennent pas en compte les variables genre et CTS, il y a eu, entre 2008 et 2021, quatorze (14) sessions ordinaires et une (01) sessions spéciale. Au total, 646 sur 1143 candidats ont été inscrits, soit 56,52% de réussite. Du nombre d'inscrits, 123 l'ont été pour les fonction de Professeur, 319 pour les fonctions de Maître de Conférences et 204 pour les fonctions de Maître-assistant. Il convient de signaler que depuis 2018, suite à la relecture du statut des enseignants-chercheurs, tous les détenteurs de Doctorat et équivalent sont immédiatement promus aux fonction de Maître- assistant. Cette affirmation comporte une part de vérité réglementaire parce que l'article 13 de l'ordonnance n°2022\_013/PT-RM du 20 septembre 2022 portant statut des enseignants- chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique stipule que « les Maîtres-assistants et les chargés de recherche sont recrutés sur titre, parmi les non fonctionnaires titulaires du doctorat des universités du Mali ou d'un diplôme ». Toutefois, le processus n'est ni automatique, ni immédiat en pratique, car il dépend de procédures administratives, d'évaluations académiques, et des besoins en personnel dans les institutions. Il convient donc de nuancer l'affirmation et d'insister sur la nécessité d'un encadrement rigoureux de cette promotion pour garantir la qualité de l'enseignement supérieur au Mali.

Toujours selon la DGESRS avec cette fois-ci la variable CTS, de 2022 à 2023, il y a eu deux sessions ordinaires et une session spéciale. Sur un total de 728 candidats, 561 ont été inscrits sur les listes d'aptitude, soit 77,06% de réussite avec 66 inscrits aux fonctions de Professeur, 385 aux fonctions de Maître de Conférences, 12 aux fonctions de Maître-assistant et 98 aux fonctions d'Assistant. De ces 561 inscrits sur les listes d'aptitude, 240 (42,78%) dont 21 professeurs, 172 maître de conférences, 2 maîtres-assistants et 45 assistants sont des domaines considérés par cette étude comme faisant partie des sciences sociales.

Concernant les chercheurs, il n'y avait pas au Mali de recrutement spécifique dans la fonction publique. C'étaient les fonctionnaires de l'Etat qui postulaient aux fonctions des différents corps de chercheurs à travers la CNELA. Mais, cette situation a changé depuis l'adoption du statut commun par l'Ordonnance n°2017-036/P-RM DU 27 SEPTEMBRE 2017. Selon les articles 12 et 13 de cette Ordonnance, les chercheurs sont recrutés dans les mêmes condition que les enseignants. Il ressort des données collectées auprès du CNRST et qui ne font pas état de la variable genre que, de 2014 à 2023, 1190 chercheurs ont été inscrits sur les listes d'aptitude dans tous les domaines. De ces 1190 chercheurs, 34 ont été inscrits aux fonctions de Directeur de recherche, 314 aux fonctions de Maître de recherche, 205 aux fonctions de Chargé de recherche et 637 aux fonction de d'Attaché de recherche. Des 1190 chercheurs inscrits sur les listes d'aptitudes entre 2014 et 2023, 154 (12,94%) sont des domaines considérés par cette étude comme faisant partie des sciences sociales. De ces 154, 7 ont été inscrits aux fonction de Directeur de recherche, 13 aux fonctions de Maître de recherche, 11 aux fonctions de Chargé de recherche et 123 aux fonctions d'Attaché de recherche.

Il convient de signaler que la plupart des enseignants-chercheurs et chercheurs du Mali passent de plus en plus par les deux instances d'évaluation, à savoir l'instance nationale (CNELA) et l'instance régionale (CAMES). La question du choix entre l'évaluation par le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur) et celle par le CNELA (Conseil National de l'Enseignement, de la Recherche et de la Science et de l'Innovation au Mali) est centrale pour les enseignants-chercheurs maliens, tant du point de vue de la carrière académique que de l'accès à l'emploi ou à la promotion professionnelle.

Le CAMES est une institution intergouvernementale regroupant 19 pays africains francophones. Pour cela, il permet une intégration régionale et internationale. Il organise des concours d'agrégation et de titularisation, ainsi que des comités de reconnaissance de grade (programme LMD). L'instance établit des normes d'évaluation régionales harmonisées, permettant une reconnaissance dans plusieurs pays. Ses implications pour les enseignants- chercheurs du Mali sont : la reconnaissance régionale du grade (Maître-assistant, Maître de conférences, Professeur titulaire) ; la mobilité professionnelle dans l'espace CAMES ; la possibilité de participer à des appels d'offres, projets régionaux ou internationaux ; et l'accès plus facilité à certaines fonctions dans les organisations régionales et internationales. Dans plusieurs pays membres (et de plus en plus au Mali), le CAMES est reconnu comme une voie d'avancement de carrière officielle. Les grades CAMES sont souvent considérés comme plus valorisants dans les

recrutements ou nominations à des postes académiques ou administratifs supérieurs (vice-doyens, recteurs, etc.). Toutefois, la procédure est lourde, centralisée, et parfois éloignée des réalités locales.

La CNELA est une instance nationale d'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs créée au Mali d'où sont ancrage local. Il fonctionne sous l'autorité du MESRS (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique). Il vise à décentraliser l'évaluation et à prendre en compte les spécificités maliennes. Ses implications pour les enseignants-chercheurs du Mali sont : une évaluation plus accessible (dossiers traités au niveau national, délais souvent plus courts) ; une souplesse contextuelle avec la prise en compte des réalités locales (production scientifique en langues locales, recherche appliquée aux priorités nationales) ; et la reconnaissance limitée au territoire national avec peu de valeur ou de reconnaissance hors du Mali. De plus en plus reconnu comme voie officielle pour les promotions internes dans les universités publiques maliennes. Elle donne accès aux grades et fonctions dans la fonction publique malienne, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins, les enseignants évalués uniquement par le CNELA peuvent être désavantagés pour la mobilité internationale ou les collaborations interuniversitaires à l'échelle régionale.

En matière de relation avec l'emploi, pour les postes académiques au Mali, le CNELA suffit généralement pour la promotion interne (ex. : de maître-assistant à maître de conférences). Pour les postes de haut niveau, la mobilité ou l'internationalisation, une qualification CAMES reste un atout majeur. Dans certains cas, des enseignants évalués par le CNELA finissent par présenter leur dossier au CAMES pour une reconnaissance plus large. Les concours de recrutement ou de promotion à l'international (UNESCO, AUF, etc.) privilégient généralement les grades CAMES. Le CNELA est pertinent pour structurer rapidement une carrière académique au niveau national, surtout pour ceux qui débutent ou sont fortement ancrés dans le contexte malien. Le CAMES reste un levier stratégique pour la visibilité, la mobilité et l'influence académique à l'échelle continentale. Toutefois, une double stratégie (commencer par le CNELA, puis viser le CAMES) peut être judicieuse pour optimiser les opportunités.

Ce qui précède montre à suffisance que les institutions de recherche et les chercheurs maliens ont une culture de partenariat et réseautage qui les ouvre les portes pour une collaboration fructueuse et bénéfique pour le pays. Cette ouverture au reste du monde en matière de recherche leur permet d'acquérir des fonds en vue de mener leurs activités, de confronter leurs réalités sociétales et professionnelles à celles des autres et

aussi de renforcer les capacités de leurs chercheurs. Cependant, le fait de recevoir de l'étranger la plus grande partie des fonds de leur recherche pourrait constituer un obstacle à la direction qu'ils veulent donner à leur travail d'autant plus que les donateurs ont toujours des motivations et objectifs qui peuvent ne pas correspondre aux orientations politiques pour le développement de leur pays.

La recherche en sciences sociales, bien qu'essentielle à la compréhension des dynamiques sociétales et au développement des politiques publiques, demeure souvent sous-financée par les États, notamment en Afrique, où les priorités sont généralement accordées aux sciences appliquées et aux secteurs stratégiques comme l'agriculture, la santé et les TIC. La situation malienne illustre cette tendance avec un financement national limité et une dépendance marquée aux fonds étrangers. Cette dépendance, bien que bénéfique pour le développement des projets et la mobilité des chercheurs, soulève des préoccupations quant à l'orientation de la recherche. Les donateurs internationaux imposent parfois des priorités qui ne correspondent pas nécessairement aux enjeux locaux, limitant ainsi l'autonomie des chercheurs dans la définition de leurs objets d'étude.

Par ailleurs, l'intégration des chercheurs maliens dans divers réseaux internationaux, notamment à travers le CAMES et d'autres organismes de coopération, constitue un atout pour la valorisation et la reconnaissance de la recherche en sciences sociales. Toutefois, le faible taux d'inscription des chercheurs en sciences sociales sur les listes d'aptitude et aux concours d'agrégation témoigne d'un manque de structuration et de soutien institutionnel spécifique à ce domaine. La juxtaposition récente des sessions du CNELA pour enseignants-chercheurs et chercheurs pourrait constituer une opportunité pour renforcer la cohérence des parcours académiques et de recherche.

En définitive, le contexte international offre aux chercheurs en sciences sociales des opportunités en matière de financement, de formation et de publication, mais pose aussi la question de leur autonomie scientifique face aux impératifs des bailleurs. Une politique nationale plus affirmée en faveur des sciences sociales permettrait d'en renforcer la pertinence et l'impact sur les réalités locales.

Il est nécessaire de souligner que l'idée ne porte pas directement ici sur l'existence ou non d'une infrastructure, mais plutôt sur le paradoxe entre les opportunités offertes à l'international et les limites locales. Il existe des opportunités internationales (en financement, formation, publication), mais les chercheurs en sciences sociales ne disposent pas encore d'un

environnement national suffisamment structurant pour : garantir leur autonomie scientifique face aux agendas des bailleurs, et assurer une recherche pertinente et impactante pour les réalités locales. Elle ne nie pas l'existence d'une infrastructure au Mali, si minime soit-elle, ni ne dit clairement qu'elle n'est pas exploitée. Elle n'accuse pas directement les chercheurs ou le gouvernement, mais souligne l'absence ou l'insuffisance

d'une politique nationale forte en faveur des sciences sociales. Bien que le contexte international offre des ressources précieuses, l'impact local de la recherche en sciences sociales reste limité en raison d'un engagement national encore insuffisant. Une politique publique plus volontariste pourrait permettre de mieux structurer, valoriser et ancrer cette recherche dans les besoins du pays.

## III - CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET ECHANTILLONNAGE

### 3.1. Introduction

La cartographie de acteurs et/ou parties prenantes a été fondamentale dans la réalisation de ce travail. Elle visait à répondre, entre autre, aux questions suivantes : quels sont les institutions, organisations, groupes, individus étatiques et autres acteurs/parties prenantes susceptibles de jouer un rôle déterminant dans le système de recherche en sciences sociales au Mali ? Que devons-nous savoir de leur position politique et sociale, de leur pouvoir, de leur historique et de leurs rapports avec le système de recherche en sciences sociales au Mali ou de l'intérêt qu'ils lui portent ? Pour répondre à ces questions, l'équipe a fait une analyse documentaire, listé tous les acteurs/parties prenantes, eu des entretiens avec certaines parties prenantes et personnes indispensables puis organisé des rencontres de brainstorming. Ces différentes activités ont permis d'identifier tous les acteurs et/ou parties prenantes du système de recherche en général et particulière de celui de la recherche en sciences sociales au Mali, d'identifier les acteurs et/ou parties prenantes parties prenantes clés, de connaître l'écosystème, de comprendre les interactions entre les différents acteurs et/ou parties prenantes clés, de déterminer le type de relation à développer avec chaque acteur et/ou partie prenante clé, de les classer et d'évaluer leur niveau d'influence et d'intérêt en vue de leur implication efficace au moment opportun et maximiser les chances de succès. Une liste des acteurs et/ou parties prenantes clés a été établie ainsi qu'une liste des enseignants-chercheurs et/ou chercheurs. L'échantillonnage a été fait sur la base de la liste de ces deux listes.

Les défis rencontrés au cours du processus de la cartographie des acteurs se rapportent surtout à l'accès à l'information, à la représentation des relations entre les acteurs, au contexte politique et institutionnel et à

la temporalité/évolution de la cartographie. Concernant l'accès à l'information, il a y eu la réticence de certains acteurs, à savoir les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche privés, à partager des informations pour une raison non précisée. Quant à la représentation des relations entre les acteurs, l'équipe a été confrontée à la complexité des interactions entre les acteurs (relations formelles/informelles, hiérarchiques/transversales). Pour ce qui est du contexte politique et institutionnel, les défis étaient liés aux contraintes institutionnelles influençant l'accès à certaines données. Enfin, par rapport à la temporalité/évolution de la cartographie, l'instabilité des acteurs et des relations dans le temps (changement de poste, réorganisation institutionnelle, émergence de nouveaux acteurs) a retardé l'accès à certaines données.

Face à ces défis, l'équipe de recherche a su faire recours à ses relations interpersonnelles, à son sens de négociation et a adopté une approche rigoureuse en triangulant les sources d'information et en utilisant des outils adaptés pour produire une cartographie des acteurs pertinente et exploitable.

### 3.2. Parties prenantes

Au Mali, les acteurs qui animent le système de recherche en sciences sociales ne sont pas différents de ceux cités dans la méthodologie DRA (p31). Ils peuvent aussi être répartis en quatre (04) groupes de parties prenantes, à savoir : les institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche ; le gouvernement et les organismes de financement ; le secteur privé et la société civile.

Le tableau 4 fait état du nombre d'institutions par groupe que l'équipe GDN Mali a pu recenser à ce stade d'investigation.

Tableau 4 : Groupes des parties prenantes du système de recherche en Sciences Sociales au Mali

N°/groupe	Parties prenantes	Nombre
01	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	230
02	Gouvernement et organismes de financement	51
03	Secteur privé	5
04	Société civile	15
TOTAL		301

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Le premier groupe comprend les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés (universités, grandes écoles, instituts et centres) et des institutions de recherche publiques et privés. Deux cent trente (230) institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche ont été recensées par l'équipe de recherche.

Quant au deuxième groupe, au nombre de cinquante et une (51) institutions, il est composé des institutions de la République du Mali, à savoir : la Présidence de la Transition, la Primature, les différents ministères, le Conseil National de la Transition, le Conseil Economique, Social, Culturel et de l'Environnement, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales, le Conseil Supérieur de l'Education et de la Culture et les organismes de financement. Il convient de signaler que chaque ministère comprend des services centraux, rattachés, déconcentrés et organismes personnalisés.

Pour ce qui est du troisième groupe comprenant cinq (05) institutions, il est constitué du patronat, de la Chambre de Commerce et d'Industries du Mali, des groupes de réflexion et des cabinets de conseil connus sous le nom de cabinets d'études ou de consultations au Mali.

Enfin, le quatrième groupe comprend les organisations non gouvernementales (ONG), les leaders d'opinion, les groupes de réflexion à but non lucratif et les médias. Quinze (15) institutions ont été recensées par l'équipe de recherche.

S'il est admis que tous les groupes de parties prenantes emploient des enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs pour faire de la recherche ou occuper un poste de responsabilité dans leur administration, il faut signaler que cet emploi est plus accentué chez certains que chez d'autres. Les institutions formant le premier groupe, exceptés les établissements privés d'enseignement supérieur et de recherche qui ne font que la formation pour le moment, sont reconnues comme étant celles qui emploient permanemment les chercheurs pour la mise en œuvre des projets de recherche. L'emploi des chercheurs par les institutions des trois (03) derniers groupes est dans la grande majorité temporaire pour un besoin bien précis et urgent. C'est pour cette raison que l'équipe GDN du Mali a jugé nécessaire de nuancer le oui dans certains cas. Oui+ sera utilisé pour identifier les institutions qui emploient permanemment les chercheurs et oui- pour celles qui font recours occasionnellement aux chercheurs.

Le paysage de la recherche au Mali s'appuie sur un réseau dense et diversifié d'acteurs issus de plusieurs secteurs. Les institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche constituent le socle principal de ce dispositif.

Parmi elles, on compte les grandes universités publiques telles que l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB), ou encore l'Université de Ségou (US), toutes employant activement des chercheurs. Ces établissements sont accompagnés par des instituts spécialisés, comme l'ENI-ABT, l'INFSS, l'IHERI-ABT ou l'IPU, mais également par des centres de recherche sectoriels tels que le CERFITEX, l'IER, ou encore le MRTC, qui jouent un rôle central dans la production scientifique nationale. A côté de ces structures publiques, les établissements privés d'enseignement supérieur participent également à la recherche, bien que de manière plus marginale, avec un engagement limité dans l'emploi de chercheurs.

Le secteur gouvernemental et les organismes de financement représentent un autre pilier important. Ils regroupent des institutions telles que la Présidence, la Primature, les ministères, le Conseil National de la Transition, ou encore le Conseil Supérieur de l'Éducation. Certaines structures, comme l'Académie Malienne des Langues (AMALAN), l'IMRAP ou l'IRD, se démarquent par leur implication directe dans des projets de recherche, tandis que d'autres, comme le CNIES, la Banque Mondiale, le PNUD ou l'OMS, interviennent surtout comme bailleurs de fonds, soutenant la recherche par des financements, mais employant peu ou pas de chercheurs de manière permanente.

Le secteur privé commence également à s'impliquer dans la recherche à travers des structures comme le Cabinet GAAYA, ARGA, ou la Malian Society of Applied Sciences (MSAS), qui mobilisent des compétences scientifiques pour répondre à des besoins de développement et d'innovation.

La société civile, enfin, participe au champ de la recherche via diverses organisations non gouvernementales, associations et réseaux. Parmi les plus actifs figurent Point Sud, le ROCARE, l'Association N'KO, le GREAT Mali et le GRAD. Ces entités mènent des recherches appliquées, souvent en lien avec des problématiques de développement, de gouvernance, d'éducation ou de culture.

En résumé, la recherche au Mali s'appuie sur un écosystème riche et multidimensionnel où les établissements académiques jouent un rôle central, soutenus par les pouvoirs publics, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les organisations de la société civile. Toutefois, la densité de l'engagement varie selon les acteurs, certains disposant de chercheurs à temps plein, d'autres agissant

principalement comme facilitateurs ou financeurs de la recherche.

Le tableau 25 en annexe contient la liste des parties prenantes du système de recherche en sciences sociales au Mali.

### 3.3. Relations entre les parties prenantes du système de recherche au Mali

Pour comprendre la relation entre les parties prenantes du système de recherche au Mali, il est important de faire ressortir les rôles et responsabilités de chacune d'elles. C'est à travers ceux-ci qu'apparaîtront leurs relations.

En plus de l'enseignement pour certains, les institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche ont pour rôle la formation des chercheurs ; le développement d'une expertise nationale et internationale en matière de recherche scientifique ; la production, la valorisation, la diffusion et le partage des résultats. Il convient de noter que les établissements d'enseignement supérieur privés du Mali ne font pas actuellement de la recherche dans le sens de l'orientation de cette évaluation même s'ils emploient des enseignants-chercheurs. Leur recherche se limite au plan académique pour l'obtention du diplôme.

L'Etat malien, par l'intermédiaire du Gouvernement et du Conseil National de Transition (CNT), joue un rôle central dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de recherche scientifique et technologique. Il élabore le Cadre stratégique de développement de la recherche (CSDR), assure la coordination intersectorielle à travers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), et établit le cadre juridique régissant les institutions de recherche (lois, décrets, arrêtés). Il est responsable du financement public de la recherche, principalement par l'intermédiaire du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique (FCRIT), et peut commander des études ciblées pour éclairer les décisions publiques sur des enjeux prioritaires (éducation, santé, sécurité alimentaire, etc.).

Les organismes de financement, tels que le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), les bailleurs internationaux (UE, BAD, UNESCO, AUF), et les agences bilatérales (AFD, USAID, etc.) apportent un appui technique, financier et logistique. Ils jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de projets de recherche appliquée, dans le renforcement des capacités des chercheurs, et dans la structuration des laboratoires de recherche.

Le secteur privé, encore faiblement impliqué dans la production scientifique directe, contribue essentiellement par le financement de recherches finalisées (innovation agricole, développement industriel, énergie renouvelable, télécommunication, etc.). Il intervient notamment par des mécanismes de Partenariat Public-Privé (PPP), la commande d'études de faisabilité, ou le cofinancement de programmes d'innovation technologique. Les grandes entreprises et les chambres consulaires peuvent également siéger dans les instances consultatives sur la stratégie nationale de recherche.

La société civile, composée d'associations, d'ONG, de réseaux communautaires et de fondations, agit comme acteur relais entre les chercheurs et les besoins des populations. Elle joue un rôle dans la co-construction des priorités de recherche (ex. santé communautaire, éducation inclusive, gouvernance locale), commande des études évaluatives ou exploratoires et, dans certains cas, finance la recherche action participative, en particulier dans les domaines du développement durable, de l'environnement ou des droits humains. Des organisations comme l'AMSS (Association Malienne pour la Survie au Sahel) ou le Réseau Genre et Recherche au Mali en sont des exemples actifs. Il faut signaler aussi que certaines structures de la société civiles comme le Point Sud et le ROCARE, par exemple, sont très actives en matière de recherche en sciences sociales au Mali.

En résumé, il convient de noter que les relations entre les parties prenantes de la recherche en sciences sociales au Mali sont empruntes de dépendance, de méconnaissance et/ou fuite de responsabilités de part et d'autre, de manque de communication voire de peu de collaboration et aussi de la présence massive du financement étranger contrairement à l'idéal qui voudrait que l'Etat, le secteur privé et la société civile soient au premier plan. Cet idéal repose sur plusieurs arguments fondamentaux liés à la pertinence, la souveraineté, la durabilité et l'utilité sociale de la recherche. Ces facteurs sont, entre autres : la pertinence sociale et ancrage local des recherches ; la souveraineté scientifique et autonomie stratégique ; la durabilité et de la continuité de la recherche ; la redevabilité et la transparence ; et le développement de la recherche appliquée et des innovations locales.

Concernant la pertinence sociale et ancrage local des recherches, la recherche en sciences sociales vise à comprendre les dynamiques humaines, sociales, culturelles, économiques et politiques. Pour qu'elle soit utile et contextualisée, il est fondamental qu'elle parte des besoins réels de la société malienne. Cela implique une forte implication : - de l'État, garant de l'intérêt général et des politiques publiques ; - de la société civile, porteuse des préoccupations sociales et citoyennes ; et - du secteur

privé, concerné par les dynamiques économiques et l'innovation. Selon l'UNESCO (2017), « *la recherche en sciences sociales doit refléter les priorités nationales et les besoins des citoyens* » (UNESCO, *World Social Science Report*, 2016, p. 43).

Quant à la souveraineté scientifique et autonomie stratégique, lorsque le financement et les priorités de recherche proviennent principalement de l'étranger, il y a un risque d'orientation des agendas scientifiques selon des priorités extérieures, parfois déconnectées des réalités nationales. Une prise en charge locale (État, entreprises, ONG nationales) permet d'éviter que les chercheurs soient instrumentalisés par des logiques exogènes (ex. : intérêts géopolitiques, exigences des bailleurs). L'implication de ces parties prenantes garantit une recherche au service du développement national. L'OCDE (2012) souligne que « *les politiques de recherche nationales doivent refléter les objectifs de développement durable locaux et favoriser la maîtrise des connaissances produites* » (OECD *Science, Technology and Innovation Outlook 2012*, p. 77).

Pour ce qui est de la durabilité et de la continuité de la recherche, une dépendance excessive à l'aide extérieure rend les projets de recherche fragiles et intermittents. En revanche, une prise en charge par les acteurs nationaux : - garantit la continuité des programmes de recherche ; - permet l'institutionnalisation des résultats (intégration dans les politiques publiques, dans les pratiques sociales ou éducatives) ; et favorise la formation et la rétention des chercheurs locaux. La Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA, 2014) a noté que « *la mobilisation des ressources domestiques est essentielle à la pérennité des systèmes nationaux de recherche en Afrique* » (*Innovation and Research for Africa's Transformation*, p. 51).

Par rapport à la redevabilité et la transparence, lorsque l'État, les entreprises et la société civile financent et orientent une partie de la recherche, ils sont en droit

d'attendre des résultats concrets et des retombées mesurables. Cette responsabilisation mutuelle renforce : - la gouvernance du système de recherche ; - la transparence dans l'utilisation des fonds; et - la valorisation des résultats pour la communauté. L'UNESCO (2021) indique que « *une gouvernance inclusive de la recherche est essentielle pour assurer l'utilisation efficace des connaissances produites* » (UNESCO *Science Report: The Race Against Time for Smarter Development*, p. 215).

Enfin, concernant le développement de la recherche appliquée et des innovations locales, l'implication du secteur privé permet de développer des recherches appliquées, notamment en matière de développement local, d'entrepreneuriat, de transformation économique. Les entreprises peuvent identifier des besoins spécifiques en analyse sociale, marketing, gouvernance, ou relations de travail. Cela permet aussi de valoriser économiquement les résultats de la recherche. D'après l'OCDE (2015), « *la collaboration avec le secteur privé est essentielle à la valorisation des résultats scientifiques et à l'innovation sociale* » (*Frascati Manual 2015*, p. 213).

Ce qui précède montre que l'idéal d'un leadership national en matière de recherche en sciences sociales repose sur des principes de pertinence, souveraineté, pérennité, redevabilité et développement intégré. L'Etat, le secteur privé et la société civile ont des rôles complémentaires : - l'Etat oriente et finance la recherche pour le bien commun ; - la société civile exprime les besoins sociaux et contribue à la légitimation des résultats ; et - le secteur privé valorise l'expertise et stimule la recherche appliquée.

### 3.4. Classification des parties prenantes

En fonction de l'intérêt et du pouvoir qu'elles détiennent, les parties prenantes de la recherche en sciences sociales au Mali peuvent être classées comme le fait apparaître le tableau 5.

**Tableau 5 : Classification des parties prenantes selon leur pouvoir et intérêt pour la recherche en sciences sociales**

Pouvoir et intérêt	Description	Implications	Parties prenantes
Puissance élevée, intérêt élevé	Ces acteurs ont une influence significative sur la recherche en sciences sociales et un niveau d'intérêt élevé.	L'équipe GDN Mali doit collaborer étroitement avec eux et gérer activement leurs attentes	Gouvernement
Puissance élevée, faible intérêt	Ces acteurs ont une influence significative mais un intérêt relativement faible pour la recherche en sciences sociales.	Il est nécessaire de les tenir informés et de répondre à leurs préoccupations	Organismes de financement

Faible puissance, intérêt élevé	Ces acteurs ont une influence limitée mais un niveau élevé d'intérêt pour la recherche en sciences sociales	Il est important de les maintenir satisfaits, de les engager si nécessaire et de répondre à leurs préoccupations de manière proactive.	Institutions d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Faible puissance, faible intérêt (effort minimal)	Ces acteurs ont une influence limitée et un faible intérêt.	Il faut prendre compte de leurs préoccupations en leur donnant des informations de base	Secteur privé et société civile

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les parties prenantes sont classées selon leur pouvoir et leur intérêt pour la recherche en sciences sociales : pouvoir élevé, intérêt élevé : Gouvernement (acteur clé à impliquer activement) ; pouvoir élevé, intérêt faible : Organismes de financement (nécessitent un suivi et une information régulière) ; pouvoir faible, intérêt élevé : Institutions d'enseignement supérieur et recherche scientifique (à impliquer et satisfaire) ; et pouvoir faible, intérêt faible : Secteur privé et société civile (nécessitent une attention minimale).

### 3.5. Echantillonnage

Au Mali, les enseignants-chercheurs sont régis par l'Ordonnance N°-2022-131/PT-RM du 20 septembre 2022 portant modification de l'Ordonnance n°2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 portant Statut des enseignants-chercheurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. L'article 2 de l'Ordonnance n°2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 attribue un cadre des fonctions aux enseignants-chercheurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique en les divisant en quatre (04) groupes. Il s'agit des Professeurs/ Directeurs de recherche, des Maîtres de conférences / Maître de recherche, des Maîtres Assistants / Assistants Chef de clinique / Chargés de recherche et des Assistants/ Attachés de recherche.

Pour l'échantillonnage, le ROCARE Mali a sollicité et obtenu de la Direction des Ressources Humaines du secteur de l'Education la liste de tous les enseignants-chercheurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique émargeant au compte de l'Etat malien. Sur cette liste, ils sont au nombre deux mille sept cent soixante-dix-neuf (2779) enseignants-chercheurs répartis comme suit :

- Cent vingt-neuf (129) Professeurs/Directeurs de recherche ;
- Trois cent cinquante-sept (357) Maîtres de Conférences / Maîtres de Recherche ;
- Neuf cent quatre-vingt (980) Maîtres Assistants / Assistants Chef de clinique / Chargés de recherche et ;

- Mille trois cent treize (1 313) Assistants / Attachés de recherche.

La liste fournie par la Direction des Ressources Humaines du secteur de l'Education s'est révélée purement d'utilité administrative et budgétaire ne renseignant que sur les numéros matricules, les prénoms et noms, les classes, échelons et indices. Elle a tout de même permis à l'équipe ROCARE Mali d'avoir une base de réflexion. C'est dans ce cadre qu'une autre lettre a été envoyée par le ROCARE Mali à toutes les parties prenantes qui se trouvent dans le tableau 25 pour solliciter la liste complète de leurs enseignants-chercheurs avec les variables sexe, âge, grade, spécialité.

Toutes les institutions d'enseignement supérieur et/ ou de la recherche publiques nous ont transmis leurs listes avec souvent des variables en moins. La variable spécialité étant capitale, nous avons tenu à ce qu'elle soit obligatoirement renseignée. Certaines parties prenantes (gouvernement et une partie du secteur privé) ont affirmé utiliser des enseignants-chercheurs déjà recensés au niveau des institutions d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. D'autres (organisme de financement, une partie du secteur privé et de la société civile) ont soutenu de pas disposer d'enseignants-chercheurs en tant qu'employés pour faire de la recherche. Aucune institution d'enseignement supérieur privée n'a répondu à la lettre du ROCARE Mali. Cette non réponse pourrait s'expliquer par le fait que, d'une part, ceux qui enseignent dans ces institutions proviennent du public dans leur grande majorité, d'autre part, par crainte de la découverte de leur non-respect de la réglementation en vigueur en matière de création et d'ouverture d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche privé au Mali. En outre, il ressort que ces institutions, qui interviennent majoritairement dans le domaine des sciences sociales, ne disposent pas encore de structures internes (telles que des laboratoires de recherche, des comités scientifiques, ou des fonds propres dédiés) permettant de développer une véritable activité de recherche institutionnelle. Par conséquent, leur contribution à la recherche reste limitée à la « recherche académique », c'est-à-dire aux travaux réalisés

par les enseignants ou les étudiants dans le cadre de la formation universitaire (mémoires de master, thèses, etc.), sans ancrage institutionnel fort ni perspective de valorisation ou de diffusion à large échelle.

### 3.5.1 Choix de la méthode d'échantillonnage

L'échantillonnage aléatoire stratifié a été priorisé pour garantir la représentativité. Les institutions susceptibles d'employer des enseignants-chercheurs ont été divisées en groupes (strates) homogènes en fonction de leurs caractéristiques. Les enseignants-chercheurs composant les institutions de chaque groupe et qui constituent les enquêtés finaux ont été choisis au hasard sur la base des listes reçues. Il convient de signaler que les chercheurs des institutions de recherche privées n'ont pas été concernés par cet exercice car n'ayant pas répondu à la lettre. Compte tenu de la place qu'elles occupent dans la recherche en sciences sociales au Mali, il leur a été attribué chacune un certain nombre de chercheurs. L'approche proportionnelle a été utilisée pour déterminer

la part de chaque groupe dans l'échantillon global et la part de chaque institution dans l'échantillon du groupe. Il a été tenu compte de cette proportionnalité dans chaque institution en termes de variable sexe, spécialité et grade.

### 3.5.2 Définition et segmentation de la population cible

La définition et la segmentation de la population cible ont été faites sur la base des listes d'enseignants-chercheurs reçues ainsi que des quotas que l'équipe de recherche a attribués aux institutions de recherche privées. Elle a été faite en fonction des catégories, de la localisation et de la taille de la population de chercheurs en sciences sociales de chaque institution. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche privés ont été exclus de cette définition pour des raisons citées précédemment. Le tableau 6 présente la population cible par catégorie, localisation, taille, nombre de chercheurs en SS et nombre total de chercheurs toutes disciplines confondues de l'institution.

**Tableau 6 : Population cible par institution, catégorie, localisation et taille**

Institutions	Catégorie (C1, C2...) C1 : université publique ; C2 : Grandes écoles et/ou Instituts ; C3 : Institutions de recherche publiques ; C4 : Institutions de recherche privées	Localisation (L1, L2...) L1 : Bamako ; L2 : hors Bamako	Taille (S1, S2...) S2 : 1 à 100 ; S1 : Plus de 100	Nombre de chercheurs en SS	Nombre total de chercheurs
ULSHB	C1	L1	S1	221	223
USJPB	C1	L1	S1	259	272
USSGB	C1	L1	S1	280	328
USTTB	C1	L1	S2	11	579
Université de Ségou	C1	L2	S2	41	90
ENETP	C2	L1	S2	16	53
ENSup	C2	L1	S2	78	107
ENI-ABT	C2	L1	S2	4	69
ESJSC	C2	L1	S2	7	7
INFTS	C2	L1	S2	17	17
IPU	C2	L1	S2	8	9
IZSEJB	C2	L1	S2	6	8
CERFITex	C2	L2	S2	1	18
IHERI-ABT	C2	L2	S2	19	20
IPR/IFRA	C2	L2	S2	24	138
IER	C3	L1	S2	51	254
INSTAT	C3	L1	S2	61	70
ISH	C3	L1	S2	27	28
CIRAD	C4	L1	S2	5	5

Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) au Mali	C4	L1	S2	5	5
Institut des Etudes de Sécurité (ISS Africa) au Mali	C4	L1	S2	5	5
Institut international d'agriculture tropicale (IITA)	C4	L1	S2	5	5
IRD	C4	L1	S2	5	5
Institut du Sahel	C4	L1	S2	5	5
Point Sud	C4	L1	S2	5	5
ROCARE	C4	L1	S2	5	5
<b>TOTAL</b>				<b>1171</b>	<b>2330</b>

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les enseignants-chercheurs se trouvant sur les listes mises à disposition par les institutions d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et ceux attribués par cota aux institutions de recherche privées sont au nombre de deux mille trois cent trente (2 330) toutes spécialités confondues. De ce nombre, mille cent soixante-onze (1 171) sont des sciences sociales, soit 50,26%. Ces institutions ont été divisées en six (06) sous-groupes en fonction de leur spécificité et des caractéristiques communes qui les unissent comme, entre autres, la catégorie, la localisation et la taille. Ces sous-groupes sont délimités ici par des couleurs (voir tableau 6).

Le sous-groupe un (1) est composé des universités publiques localisées à Bamako et de plus de 100 enseignants-chercheurs en sciences sociales. Le sous-groupe deux (2) est constitué des universités publiques localisées à l'intérieur du pays et dont la taille varie entre 1 et 100 enseignants-chercheurs en sciences sociales. Le sous-groupe trois (03) est formé des grandes écoles et/ou Instituts localisés à Bamako et dont la taille varie entre 1 et 100 enseignants-chercheurs en sciences sociales. Le sous-groupe quatre (04) comprend les grandes écoles et/ou instituts publics localisés à l'intérieur du pays et dont la taille varie entre 1 et 100 enseignants-

chercheurs en sciences sociales. Le sous-groupe cinq (05) regroupe les institutions de recherche publiques localisées à Bamako et dont la taille varie entre 1 et 100 enseignants-chercheurs en sciences sociales. Le sous-groupe six (06) renferme les institutions de recherche privées localisées à Bamako et dont la taille varie entre 1 et 100 enseignants-chercheurs en sciences sociales. Les institutions de recherche privées localisées à Bamako et de 1 à 100 enseignants chercheurs en science sociale, bien qu'ayant fourni la liste des leurs enseignants-chercheurs et bien qu'appartenant à un sous-groupe des institutions, ont été exclues dans la composition des sous-groupes ou la détermination de la part (%) de chaque sous-groupe dans le nombre total des chercheurs en sciences sociales. L'USTTB a été exclu dans la composition des sous-groupes pour n'avoir que 1,89% d'enseignants-chercheurs spécialistes des sciences sociales dans son effectif et aussi parce que ceux-ci ne sont dans cette institution que pour dispenser de cours basiques de soutien comme l'anglais et la psychologie. L'ENI-ABT et l'ENETP ont été exclues du sous-groupe 3 pour les mêmes raisons que l'USTTB. Le CERFITex et l'IHERI-ABT ont été exclus du sous-groupe 4 le premier pour les raisons citées précédemment et le deuxième pour raison d'inaccessibilité (insécurité). Ces exclusions ramènent la population cible à mille cent vingt (1 120) enseignants-chercheurs.

**Tableau 7 : Part de chaque sous-groupe dans le pourcentage total des chercheurs en sciences sociales**

Institutions	Catégorie 1, C2...) C1 : université publique ; C2 : Grandes écoles et/ou Instituts ; C3 : Institutions de recherche publiques ; C4 : Institutions de recherche privées	Localisation (L1, L2...) L1 : Bamako ; L2 : hors Bamako	Taille (S1, S2...) S2 : 1 à 100 ; S1 : Plus de 100	Nombre de chercheurs en SS	Part du nombre total de chercheurs en SS
Sous-groupe 1	C1	L1	S1	760	67,86
Sous-groupe 2	C1	L2	S2	41	3,66
Sous-groupe 3	C2	L1	S2	116	10,36
Sous-groupe 4	C2	L2	S2	24	2,14



Sous-groupe 5	C3	L1	S2	139	12,41
Sous-groupe 6	C4	L1	S2	40	3,57
<b>Ensemble des chercheurs en sciences sociales cibles</b>				<b>1120</b>	<b>100</b>

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

### 3.5.3. Définition de l'échantillon et des sous-échantillons

Il est dit dans la boîte à outils du DRA (p37) que *"...les dernières expériences des DRA montrent que 300 (pour les petits pays) et 400 (pour les grands pays) personnes peuvent être un nombre minimum de répondants quelque peu ad hoc pour les enquêtes des chercheurs"*. L'équipe GDN du ROCARE Mali a opté pour un échantillon de 400 sur 1120 enseignants-chercheurs cibles dont 143 femmes (12,78%) tout en espérant pouvoir aller au-delà si les conditions le permettent. L'échantillon de chaque

sous-groupe a été calculé sur cette base avec la formule suivante : échantillon de chaque sous-groupe = taille de l'échantillon / taille de la population cible x taille de la population du sous-groupe. Par exemple, dans notre cas, l'échantillon du sous-groupe 1 =  $400/1120 \times 760 = 271$  enseignants-chercheurs à enquêter. Des 400 enseignants-chercheurs constituant l'échantillon, 51 sont des femmes (12,78%). Dans les tableaux 8 et 9 ci-dessous se trouvent les sous échantillons et aussi les institutions qui constituent au final chaque sous-groupe concerné par l'échantillonnage.

**Tableau 8 : La répartition de l'échantillon global entre les sous-groupes**

Institutions	Catégorie (C1, C2...) C1 : université publique ; C2 : Grandes écoles et/ou Instituts ; C3 : Institutions de recherche publiques ; C4 : Institutions de recherche privées	Localisation (L1, L2...) L1 : Bamako ; L2 : hors Bamako	Taille (S1, S2...) S2 : 1 à 100 ; S1 : Plus de 100	Nombre de chercheurs en SS	Part du nombre total de chercheurs en SS	Nombre enquêté
Sous-groupe 1	C1	L1	S1	760	67,9	271
Sous-groupe 2	C1	L2	S2	41	3,7	15
Sous-groupe 3	C2	L1	S2	116	10,4	41
Sous-groupe 4	C2	L2	S2	24	2,1	9
Sous-groupe 5	C3	L1	S2	139	12,4	50
Sous-groupe 6	C4	L1	S2	40	3,6	14
<b>Ensemble des chercheurs en sciences sociales cibles</b>				<b>1120</b>	<b>100</b>	

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

**Tableau 9 : Liste des institutions retenues pour l'échantillon de chaque sous-groupe**

Institutions	Nombre de chercheurs en SS	Echantillon
ULSHB	221	
USJPB	259	
USSGB	280	
<b>Sous groupe 1</b>	<b>760</b>	<b>271</b>
Université de Ségou	41	
<b>Sous groupe 2</b>	<b>41</b>	<b>15</b>
ENSup	78	
ESJSC	7	
INFTS	17	
IPU	8	
IZSEJB	6	

<b>Sous groupe 3</b>	116	41
IPR/IFRA	24	
<b>Sous groupe 4</b>	24	9
IER	51	
INSTAT	61	
ISH	27	
<b>Sous groupe 5</b>	139	50
CIRAD	5	
Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) au Mali	5	
Institut des Etudes de Sécurité (ISS Africa) au Mali	5	
Institut international d'agriculture tropicale (IITA)	5	
IRD	5	
Institut du Sahel	5	
Point Sud	5	
ROCARE	5	
Sous groupe 6	40	14
<b>TOTAL</b>	<b>1120</b>	<b>400</b>

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

### 3.5.4. Echantillonnage au sein de chaque sous-groupe

L'échantillon de chaque institution a été calculé sur la base de la formule suivante : échantillon de chaque institution = taille de l'échantillon du sous-groupe /

taille de la population cible du sous-groupe x taille de la population de l'institution. Par exemple, l'échantillon de l'ULSHB =  $271/750 \times 221 = 79$  enseignants-chercheurs à enquêter. Dans le tableau 10 qui suit se trouvent le nombre d'enseignants-chercheurs à enquêter dans chaque institution.

Tableau 10 : L'échantillon par sous-groupe et par institution

Sous-groupe	Institutions	Nbre de Chercheurs en Sciences Sociales	Echantillon
Sous-groupe 1	ULSHB	221	79
	USJPB	259	93
	USSGB	280	100
	<b>Total</b>	<b>760</b>	<b>271</b>
Sous-groupe 2	Université de Ségou	41	15
	<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>15</b>
Sous-groupe 3	ENSUP	78	28
	ESJSC	7	3
	INFTS	17	6
	IPU	8	3
	IZSEJB	6	2
	<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>41</b>
Sous-groupe 4	IPR/IFRA		9
	<b>Total</b>		<b>9</b>
Sous-groupe 5	IER	51	18
	INSTAT	61	22
	ISH	27	10
	<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>50</b>

Sous-groupe 6	CIRAD	5	2
	Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) au Mali	5	2
	Institut des Etudes de Sécurité (ISS Africa) au Mali	5	2
	Institut international d'agriculture tropicale (IITA)	5	2
	IRD	5	2
	Institut du Sahel	5	2
	Point Sud	5	1
	ROCARE	5	1
	<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>14</b>
	<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1120</b>	<b>400</b>

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

## IV - CADRE DOING RESEARCH ASSESSMENT

### 4.1. Données générales sur les enquêtés

Les enquêtes de terrain initialement prévues pour une durée de quinze (15) jours ont pris plus de temps compte tenu de certains facteurs tels que, entre autres : l'indisponibilité des enquêtés, les contraintes institutionnelles limitant l'accès à certaines données, l'instabilité de certains acteurs (changement de poste, réorganisation institutionnelle, émergence de nouveaux acteurs) et le retard dans la transmission des questionnaires renseignés par certains enquêtés. Finalement, elles se sont déroulées de décembre 2023 à mars 2024. Au total, neuf (09) enquêteurs dont quatre (04) femmes et quatre (04) superviseurs ont été mobilisés. En conformité avec la méthodologie DRA, trois (03) catégories d'acteurs ont été touchées par les enquêtes, à savoir : les enseignants-chercheurs, les administrateurs de recherche et les décideurs politiques.

Concernant les enseignants-chercheurs, dans le cadre de la cartographie de acteurs, deux mille trois cent trente (2330) toutes spécialités confondues ont été identifiés. De ce nombre, mille cent soixante-onze (1171) sont des sciences sociales, soit 50,26% qui constituent la population cible de l'étude. Compte tenu de l'exclusion de certaines institutions pour raison d'insécurité et/ou pour leurs domaines de recherche, mille cent vingt (1120) enseignants-chercheurs ont été retenus comme source de l'échantillon. Ils sont issus de vingt et une (21) institutions d'enseignement et/ou de recherche publiques et privées. De ces mille cent vingt (1120) enseignants-chercheurs, l'équipe GDN du Mali a opté pour un échantillon de 400, soit 35,52% dont 12,61% de femmes.

Les enquêtes se sont déroulées dans quinze (15) institutions sur les vingt et une (21) prévues parce que six (06) institutions de recherche privées n'ont pas été touchées compte tenu de leur fermeture suite au départ de certains partenaires techniques et financiers du Mali pour des raisons sécuritaires et politiques. En effet, le départ ou la réduction des activités de certains partenaires techniques et financiers au Mali résulte d'une combinaison de facteurs, tels que l'insécurité persistante et menace terroriste, les changements de régime et instabilité politique, les sanctions internationales et tensions diplomatiques et la réorientation des alliances stratégiques du Mali vers de nouveaux partenaires, au détriment de certains bailleurs traditionnels. Cela a eu des répercussions directes sur la viabilité et l'accessibilité de certaines institutions de recherche, en particulier privées, et a réduit le champ effectif des enquêtes

prévues initialement. Les quinze (15) institutions sont l'ENSUP, l'ESJSC, l'IER, l'INFTS, l'INSTAT, l'IPR/IFRA, l'IPU, l'ISH, l'IZSGJB, le Point Sud, le ROCARE, l'ULSHB, l'US, l'USJPB et l'USSGB.

De l'échantillon initial de quatre cent (400) enseignants-chercheurs, trois cent et un (301) ont été enquêtés, soit 75,25% dont deux cent cinquante (250) hommes (83,06%) et cinquante et une (51) femmes (16,94%). Il ressort de ces données que les femmes ont été plus accessibles et disponibles lors des enquêtes que les hommes, malgré leur nombre relativement faible dans l'échantillon. Cette accessibilité et cette disponibilité peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs d'ordre sociologique, professionnel, institutionnel et méthodologique parmi lesquels on peut citer, entre autres : une charge institutionnelle généralement moins élevée ; des mobilités professionnelles ou d'engagements extérieurs réduits ; une plus grande réceptivité des femmes aux enquêtes ; une moindre sollicitation habituelle des femmes dans les enquêtes ; une effet de proximité et de disponibilité sur les lieux d'enquête ; et d'autres facteurs liés à la stratégie de collecte de données.

En effet, dans de nombreuses institutions d'enseignement supérieur, les hommes occupent plus fréquemment des postes de responsabilité (chefs de département, doyens, membres de commissions, etc.). Ces charges administratives supplémentaires peuvent les rendre moins disponibles pour participer à des enquêtes. Les femmes, souvent moins représentées à ces postes décisionnels, pourraient avoir un emploi du temps moins contraint, facilitant leur accessibilité pour les enquêtes. D'autre part, les hommes enseignants-chercheurs sont souvent plus nombreux à : - donner des cours dans plusieurs établissements à la fois (enseignement dans le privé ou dans d'autres structures) ; participer à des missions, séminaires, ou projets de recherche financés ; et occuper des responsabilités syndicales ou politiques. Cela pourrait expliquer leur mobilité accrue et leur disponibilité réduite lors des enquêtes sur site. De plus, certaines études en sciences sociales indiquent que les femmes manifestent souvent une plus grande ouverture et coopération dans le cadre d'enquêtes, notamment en lien avec : une plus grande sensibilité aux enjeux collectifs, par exemple : l'amélioration du système éducatif (Gilligan, C. 1982 ; Tronto, J. (1993) ; un respect plus marqué des sollicitations scientifiques ou institutionnelles (Bourdieu, P., 1993 ; Oakley, A., 1981) ; et - un sens du devoir académique plus développé ou mieux intériorisé dans ce contexte (West, C., & Zimmerman, D., 1987 ; Acker, S., 1990).

Par ailleurs, les femmes étant souvent sous-représentées dans les échantillons de recherche, il est possible qu'elles aient perçu cette enquête comme une opportunité de faire entendre leur voix, ce qui aurait renforcé leur motivation à participer activement. Dans certains cas, les femmes peuvent être plus souvent présentes dans leur bureau pendant les heures de travail, notamment lorsqu'elles ne multiplient pas les engagements extérieurs. Cela peut faciliter leur localisation et leur participation immédiate, contrairement à certains hommes difficiles à joindre. Il est aussi possible que : l'enquête ait été administrée à des moments ou dans des espaces où la présence féminine était plus marquée et l'approche méthodologique (ex. : présence d'enquêtrices, techniques d'approche) ait favorisé la participation des femmes.

La situation du pourcentage de la couverture des enquêtes par institution par rapport à l'échantillon initial est la suivante : ENSup 12/28 (42,85%), ESJSC 4/3 (133,33%), IER 12/18 (66,66%), INFTS 12/6 (200%), INSTAT 9/22 (40,90%), IPR/IFRA 9/9 (100%), IPU 5/3 (166,66%), ISH 11/10 (110%), IZSGJB 5/2 (250%), Point Sud 4/1 (400%), ROCARE 3/1 (300%), ULSHB 35/79 (44,30%), US 13/15 (86,66%), USJPB 95/93 (102,15%) et USSGB 72/100 (72%). Exception faite de l'USJPB, on constate que les enseignants-chercheurs des institutions de petite tailles ont été les plus accessibles et les plus disponibles pour la transmission des informations. Le faible taux de couverture dans lesdites institutions pourrait s'expliquer par la coïncidence des enquêtes avec des mouvements de revendication des rémunérations des heures supplémentaires.

Le tableau 11 présente les résultats de l'analyse de la couverture des enquêtes par discipline.

**Tableau 11 : Comparaison des pourcentages prévus et réalisés des enseignants-chercheurs enquêtés**

Discipline	Prévu (%)	Réalisé (%)	Écart (%)
Droit	24.29	21.26	-3.03
Économie	17.95	14.29	-3.66
Géographie	6.43	13.62	7.19
Linguistique	14.19	9.97	-4.22
Éducation	7.05	9.30	2.25
Gestion	4.55	6.64	2.09
Autre (Statistique, communication, art, etc.)	8.48	4.98	-3.50
Études sur le genre et la sexualité	0.00	3.33	3.33
Sociologie	3.57	3.32	-0.25
Démographie	0.62	2.33	1.71
Sciences politiques	0.18	2.33	2.15
Psychologie	1.52	1.99	0.47
Développement et/ou développement durable	1.78	1.78	0.00
Anthropologie	1.70	1.70	0.00
Philosophie	1.70	1.70	0.00
Affaires internationales	0.00	1.66	1.66
Histoire	4.11	1.33	-2.78
Travail social	0.36	0.36	0.00
Administration publique	1.52	0.33	-1.19
Ethnographie	0.00	0.00	0.00

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Le Droit et l'Économie restent dominants malgré une légère sous-réalisation. La Géographie dépasse largement sa prévision initiale. Certaines disciplines marginales dans la planification (ex. : Sciences politiques, Affaires internationales, Genre) montrent une participation notable, révélant peut-être un intérêt sous-estimé ou une dynamique d'engagement inattendue. D'autres disciplines initialement bien représentées, comme

Linguistique ou Histoire, sont significativement en retrait dans la réalisation.

Il convient de noter que les disciplines/spécialités comme l'Ethnographie, les Affaires internationales et les Etudes sur le genre et la sexualité ne figurent pas sur les listes reçues des différentes institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche publiques ou privées.

C'est la raison pour laquelle elles ne font pas partie de l'échantillon initial. Concernant les deux dernières qui ont été cochées lors des enquêtes, il pourrait s'agir d'une confusion chez les enquêtés entre droit international et affaires internationales pour la première et entre formation initiales et renforcement des capacités. Grâce aux renforcements de capacités, certains enseignants-chercheurs peuvent bénéficier de formations en genre et sexualité et être amenés à dispenser des cours sur ces thématiques à l'université. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ou elles sont spécialistes de ce domaine.

Les résultats montrent que le pourcentage des enquêtés en économie, sociologie, histoire, droit, linguistique, administration publique et autre est en deçà de celui initialement prévu contrairement aux disciplines comme démographie, éducation, géographie, gestion et psychologie où il y a eu plus d'enquêtés que prévus. Quant aux spécialités comme l' Anthropologie, le Développement et/ou développement durable, la Philosophie et le Travail social 0,36% le pourcentage des enquêtés est le même que celui prévu. Les différences tantôt en baisse tantôt du pourcentage des enquêtés par rapport à l'échantillon initial pourrait être due aux mouvements de revendication des rémunérations des heures supplémentaires qui prévalaient au moment des enquêtes. Compte tenu du temps et des moyens dont ils disposaient et pour ne pas rester sans information, les enquêteurs ont jugé nécessaire de s'adresser aux volontaires et aussi de s'attacher les services des doyens et les directeurs généraux pour accéder aux informateurs dès lors que ceux-ci figurent sur la liste globale (source de l'échantillon) de l'institution.

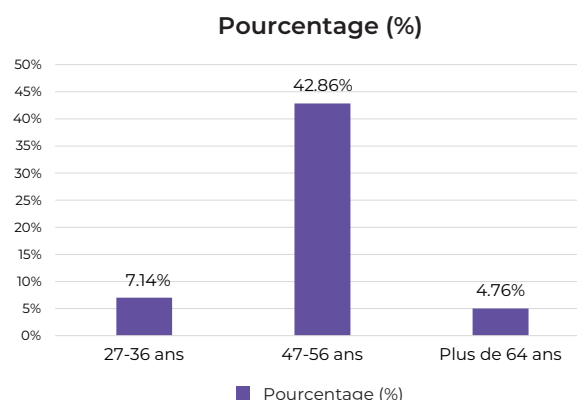
L'âge de ces enseignants-chercheurs se situe entre les tranches de 27-36 ans (7,14%) et plus de 64 ans (4,76%), ceux qui ont entre 47-56 ans étant les plus nombreux (42,86%). Sur les trois cent et un (301) enseignants-chercheurs enquêtés, vingt-quatre (24) ont le niveau post-doctorat, cent soixante-quinze (175) le niveau doctorat, quatre-vingt-quatorze (94) le niveau master et huit (08) le niveau licence. Deux cent soixante-dix-neuf (279) des enquêtés, soit 92,69% travaillent dans le district de Bamako et les vingt-deux (22) restants, soit 7,31% à l'intérieur du pays.

Les graphiques 3, 4 et 5 présentent la situation des enseignants-chercheurs enquêtés par tranches d'âge, niveau d'étude et zone de travail.

La majorité des enseignants-chercheurs enquêtés (42,86%) ont entre 47 et 56 ans, ce qui reflète une population en pleine maturité professionnelle, probablement bien établie dans la carrière académique.

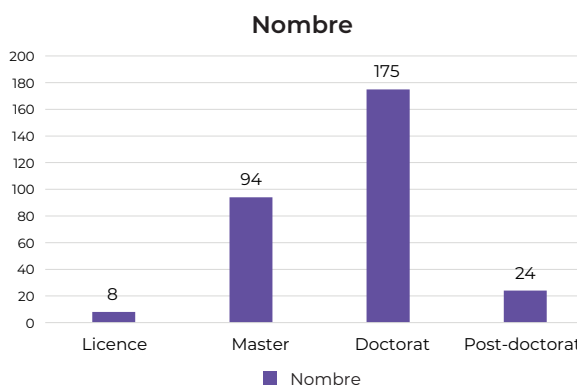
A l'inverse, les jeunes (27-36 ans) et les plus âgés (plus de 64 ans) sont peu représentés.

Graphique 3 : Répartition des enseignants-chercheurs enquêtés par tranche d'âge



Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Graphique 4 : Niveau d'étude des enseignants-chercheurs enquêtés



Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

La très grande majorité des enseignants-chercheurs enquêtés ont atteint des niveaux de qualification élevés. 58,14% sont titulaires d'un doctorat, et 7,97% ont un post-doctorat, soit un total cumulé de 66,11% ayant un niveau doctoral ou plus. Les niveaux master (31,23%) et licence (2,66%) sont minoritaires, ce qui confirme une forte qualification du corps enseignant enquêté.

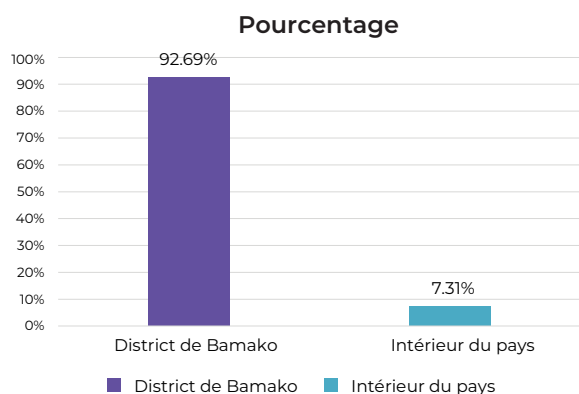
Les enseignants-chercheurs sont fortement concentrés à Bamako (92,69%), ce qui illustre la centralisation du système d'enseignement supérieur et de recherche. Seuls 7,31% exercent à l'intérieur du pays, soulignant un déséquilibre territorial important.

Pour ce qui est des administrateurs de recherche, les enquêtes se sont déroulées dans les quinze (15) institutions citées ci-dessus. Au total, quarante-neuf (49) administrateurs ont été enquêtés dont quarante-



deux (42) hommes et sept (07) femmes. Les tranches d'âge varient entre 27-36 ans et plus de 64 ans avec un pourcentage plus élevé (59,52%) les 47-56 ans.

**Graphique 5 : Répartition géographique du pourcentage des enseignants-chercheurs enquêtés**



Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Quatre (04) des administrateurs enquêtés ont le niveau post-doctorat et les quarante-cinq (45) restants sont titulaires d'un doctorat. Ceux qui travaillent dans les institutions d'enseignement et de recherche de la capitale représentent 87,78% contre 12,25% pour l'intérieur du pays.

Enfin, les enquêtes au niveau de la Communauté politique ont concerné le Conseil National de la Transition (CNT), le Conseil Supérieur de l'Éducation et de la Culture (CSEC), le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), le Conseil Economique, Social, Culturel et de l'Environnement (CESCE), le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD), le Ministère de l'Éducation National (MEN), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), le Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEEFP), le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale (MRPCN) et le Chef de fil de partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation.

Au Mali, les partenaires techniques et financiers impliqués dans le secteur de l'éducation (PTF-SE) sont constitués des bailleurs de fonds multilatéraux, des partenaires bilatéraux et des agences du système des Nations Unies. Les PTF-SE et le chef de fil du groupement des ONG internationales font partie du cadre partenarial avec le Gouvernement de la République du Mali. L'objectif de ce cadre partenarial est de favoriser le développement d'une approche commune en matière de mise en

œuvre des appuis au secteur éducatif, en recherchant la cohérence des actions et la convergence des différentes procédures utilisées.

Au niveau de la communauté politique, onze (11) personnes dont dix (10) hommes et une (01) femme ont été enquêtées, tous travaillant dans la capitale. De ce nombre, un (01) est titulaire d'un post-doctorat, sept (07) du doctorat, trois (03) du master et un (01) de la licence. Leur âge varie entre les tranches de 27-36 ans et plus de 64 ans, ceux sont âgés de 47-56 ans étant les plus nombreux avec 63,63%.

Une analyse rapide permet de constater le faible nombre d'enquêtés au niveau de la communauté politique. Il est à noter que ce faible nombre ne doit occulter la qualité des informations collectées. Il est dû au fait que ces institutions ont dirigé les enquêteurs vers la personne la mieux indiquée au sein de leurs structures respectives pour fournir les informations sollicitées.

Les données issues des enquêtes, de l'étude documentaire et des bases de données internationales ont servi à renseigner le cadre DRA décrit à continuation les principaux déterminants de chacune des trois fonctions principales du système de recherche au Mali, à savoir : la production, la diffusion et l'application politique des résultats de la recherche.

## 4.2. Production de la recherche

La production de la recherche fait référence ici au processus par lequel la recherche est effectuée par les chercheurs et les organismes de recherche, comprenant les intrants et les activités nécessaires qui entrent directement dans la fonction de production. Les données concernant la production portent sur les contributions de la recherche, la culture de la recherche et les services de soutien, les résultats de la recherche et la formation, les opportunités et la durabilité.

### 4.2.1. Contributions de la recherche

Les contributions de la recherche concernent ici les informations sur les personnes et les ressources nécessaires pour produire une recherche solide en sciences sociales au Mali. Il s'agit des personnes (chercheurs), du financement de la recherche, des infrastructures et données, et du temps consacré à la recherche.

Un chercheur en sciences sociales est défini, aux fins de cette analyse, comme un professionnel engagé dans la production et la gestion de connaissances liées aux sciences sociales dans un cadre universitaire (public et

privé), d'autres instituts publics, des centres de recherche rattachés à un ministère, des groupes de réflexion et des organisations à but non lucratif, y compris des agences internationales. Au Mali, il existe très peu de données fiables sur les enseignants-chercheurs. Les quelques rares données qui existent proviennent, soit des institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche publiques et privées, soit des institutions internationales ou des enquêtes de terrain. Elles sont pour la plus part du temps d'ordre général, c'est-à-dire regroupant toutes les catégories de chercheurs. C'est la raison pour laquelle les résultats présentés ici proviennent de la triangulation de ces différentes sources.

Pour ce qui est du financement, les DIRD correspondent aux dépenses totales de recherche et développement (R&D) en sciences sociales exécutées sur un territoire national au cours d'une période donnée. La majeure partie du financement de la recherche au Mali provient de l'étranger. Le financement des activités de recherche scientifique et de développement technologique se fait principalement à travers des fonds provenant de l'étranger (50,2%) et accessoirement via de faibles dotations annuelles de l'Etat (44,7%) à travers le Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique (FCRIT) et d'autres mécanismes.

Bien que les chiffres disponibles indiquent une répartition relativement équilibrée du financement de la recherche entre les sources extérieures (50,2 %) et les financements nationaux (44,7 %), cette apparente symétrie masque une dépendance structurelle dont les manifestations et implications méritent d'être explicitées. Les fonds provenant de l'étranger sont généralement liés à des projets spécifiques, initiés et définis par des bailleurs internationaux (agences de coopération, ONG, organisations multilatérales, etc.). Cela implique que : - les thématiques de recherche sont souvent dictées par l'agenda des bailleurs, et non par les besoins internes du pays ; les financements sont temporaires, conditionnés, et rarement inscrits dans une logique de soutien structurel à long terme ; et les fonds peuvent exclure certaines disciplines jugées non prioritaires selon les critères des bailleurs, notamment les SHS (sciences humaines et sociales) locales, ou les recherches critiques. Ainsi, même si les montants sont proches de ceux de l'État, la marge de manœuvre des chercheurs nationaux dans la définition de leurs problématiques reste limitée sous ce régime de financement exogène.

D'autre part, bien que représentant 44,7 % des fonds, le financement public souffre de plusieurs limites : - il est souvent insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins de base des institutions de recherche (infrastructures, salaires, équipements, fonctionnement) ; - il est irrégulier et imprévisible, soumis aux aléas budgétaires de l'Etat

; - les mécanismes comme le FCRIT restent peu dotés, mal connus ou inaccessibles à une grande partie des chercheurs, du fait de procédures complexes ou de critères non adaptés ; et - il n'existe pas toujours de planification pluriannuelle ou de politique claire de soutien aux priorités nationales de recherche. Ainsi, même si la proportion financière est relativement élevée, la qualité de ce financement public limite son impact réel et accroît la tentation de se tourner vers des financements extérieurs.

Enfin, cette combinaison d'une aide extérieure dirigeant la recherche et d'un soutien national insuffisant engendre plusieurs effets systémiques : - la dépendance cognitive : la recherche s'aligne sur les problématiques dictées par les bailleurs (ex. : VIH/SIDA, sécurité alimentaire, gouvernance), au détriment de questions cruciales pour le développement local mais moins « vendables » ; - la fragmentation des efforts : les recherches restent souvent isolées, liées à des appels à projets courts, sans vision stratégique nationale ; et - la vulnérabilité structurelle : l'arrêt ou la redirection des financements extérieurs peut paralyser des pans entiers du système de recherche, faute d'ancrage financier local.

En d'autres termes, même si la part du financement étranger (50,2 %) n'excède que de 5,5 points celle de l'Etat (44,7 %), la dépendance de la recherche scientifique au Mali au financement extérieur demeure structurelle, en raison de la prépondérance des agendas exogènes, de la précarité des dotations nationales et de l'absence de souveraineté effective dans la définition des priorités scientifiques. Ce déséquilibre ne se mesure pas uniquement en pourcentages, mais en termes de capacité réelle à orienter, planifier et pérenniser un système national de recherche autonome et pertinent.

Les données 2016 de l'Unesco situent à 0,7% du PIB les dépenses en recherche développement (R-D) pour l'ensemble des secteurs d'activité (Entreprises, Universités, Gouvernement) contrairement à l'objectif fixé à au moins 1% du PIB recommandé par l'Union Africaine (UA). Dans le cas spécifique de cette recherche, l'équipe a eu recours aux données de l'Enquête Nationale de la Science, Technologie et Innovation (STI) en 2021 au Mali.

Les infrastructures jouent un rôle crucial dans le système de recherche en général et particulièrement dans celui de la recherche en sciences sociales. Elles sont un pilier essentiel pour la stratégie de recherche en assurant la tranquillité d'esprit, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Elles concernent ici la qualité de l'accès aux données, le pourcentage de la production en libre accès et la qualité des infrastructures.

Enfin, l'un des objectifs de la recherche est la production de savoirs utiles au développement donc à la société. Pour cela, ces produits doivent être connus compris et discutés en vue de leur intégration dans des systèmes de connaissances larges puis de leur utilisation pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions par les autorités. Ce processus exige un temps suffisant pour le chercheur. C'est dans ce cadre que se situe le point concernant le temps consacré à la recherche.

Pour les personnes (chercheurs) impliquées dans la recherche, le financement, les infrastructures et le temps sont cruciaux. Ils ont des incidences sur la pratique et la qualité de la recherche. Le tableau 12 présente les résultats des enquêtes au Mali concernant ces quatre aspects.

**Tableau 12 : Indicateurs en relation avec les personnes, le financement, les infrastructures et données et le temps alloué à la recherche au Mali dans le cadre de la production**

FACTEUR	INDICATEURS	VALEUR	SOURCES
1.1.a Personnes	Nombre de chercheurs en sciences sociales, par million de personnes actives	117	RGPH5-2022, cartographie des acteurs
	Pourcentage de chercheuses en sciences sociales	12,13%	cartographie des acteurs
	Pourcentage de chercheurs en sciences sociales titulaires d'un doctorat	42,95%	
	Pourcentage de femmes titulaires d'un doctorat parmi les chercheurs en sciences sociales	10,33%	cartographie des acteurs
1.1.b Financement	Dépenses publiques de recherche et développement (DIRD) en sciences sociales, par chercheur en sciences sociales	7262,06\$	Étude documentaire
1.1.c Infrastructure et données	Qualité de l'accès aux données (échelle 1-6)	2,80	Enquête auprès des chercheurs
	Pourcentage de la production en libre accès	18,87%	Scopus (SCImago)/ Enquête auprès des chercheurs
	Qualité de l'infrastructure de recherche (échelle 1-6)	2,62	Enquête auprès des chercheurs
1.1.d Temps consacré à la recherche	Temps alloué à la recherche	30,00%	Sondage auprès des chercheurs + Entretiens

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les indicateurs relatifs aux **personnes** représentent le nombre de chercheurs en sciences sociales, par million de personnes actives, le pourcentage de chercheuses en sciences sociales, le pourcentage de chercheurs en sciences sociales titulaires d'un doctorat, le pourcentage de femmes titulaires d'un doctorat et le pourcentage de chercheuses.

Il ressort des données contenues dans le tableau 12 qu'il y a cent dix-sept (117) chercheurs en sciences sociales par million d'habitants au Mali. Ils étaient 39 chercheurs toutes disciplines confondues par million d'habitants en 2017 selon l'Unesco (2021). L'écart entre les deux chiffres est donc principalement dû à la différence de périmètre temporel, méthodologique et disciplinaire. L'un (39) est une estimation globale, ancienne et probablement

conservatrice, tandis que l'autre (117) reflète une situation plus ciblée, récente et peut-être plus exhaustive dans son approche des sciences sociales. Le nombre cent dix-sept (117) chercheurs en sciences sociales par million d'habitants au Mali est inférieur à la moyenne africaine 198 chercheurs / million hab. (UNESCO, 2023) et internationale 3 500 à 4 500 chercheurs / million d'habitants (OCDE, pays développés). Les femmes chercheuses constituent 12,13%, ce qui est inférieur à moyenne africaine 31 % de femmes chercheuses (UNESCO, 2023) et internationale avec l'objectif de 50 % de femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche (ONU, UNESCO). Ce pourcentage était de 15,10% toutes disciplines confondues selon l'Unesco (2021). Les résultats montrent que 42,95% des chercheurs en sciences sociales au Mali sont titulaires de doctorat, un

chiffre bien supérieur à la moyenne africaine (25 à 30 %) et inférieur à la moyenne internationale 60% (OCDE). Parmi les titulaires de doctorat, 10,33% sont des femmes. Selon l'enquête des Sciences, Technologie et Innovation (STI) de 2021, les femmes représentent 11,90% des chercheurs toutes catégories au Mali. Ce pourcentage est largement au dessous de la moyenne mondiale qui est de 33,3 % Selon les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO qui couvrent 107 pays sur la période 2015-2018.

Concernant le **financement**, les résultats montrent que les dépenses publiques de recherche et développement (DIRD) en sciences sociales, par chercheur est de 7262,06\$, soit 4 406 290 FCFA selon les données de la loi des finances du Mali de 2022.

Selon African Innovation Outlook (2014), dans les pays industrialisés, les DIRD peuvent atteindre 2% du PIB. Il est retenu dans l'initiative ASTII d'investir au moins 1% du PIB dans la R & D pour les pays africains. Courant les trois années d'enquête le Mali est loin d'atteindre ce niveau, en effet le niveau de 0,31% en 2015 tombe à 0,18% en 2021. Non seulement ce pourcentage est très faible mais il devient très préoccupant quand il s'agit de son utilisation par les institutions bénéficiaires. En 2021, les DIRD sont estimées à 18,615 milliards de FCFA dont les Centres et Institutions de R & D du secteur gouvernemental ont réalisé près de la moitié (46,4%) suivis des Entreprises privées (30,9%) tandis que l'enseignement supérieur a dépensé à peine le quart (18,3%) des ressources. Les ONG en font moins que les autres années. A l'instar des autres années, la recherche appliquée est restée la priorité dans le domaine de la R & D. Elle a consommé près de deux tiers (63,0%) des dépenses totales. Elle est suivie de la recherche expérimentale avec 31,9% des DIRD.

Quant aux **infrastructures et données**, la qualité de l'accès aux données enregistre un faible score de 2,80 sur un maximum de 6 selon les réponses des enseignants-chercheurs enquêtés sur l'item concernant l'accès aux sources primaires d'informations et de données. En termes de satisfaction, 63,12% sont insatisfaits de l'accès aux sources primaires d'information et de données, 29,24% sont satisfaits, 3,65% ne savent pas et 3,99% sont restés sans réponse.

Ce faible score de l'accès aux données en termes de niveau perçu de facilité et de diversité et de quantité de ressources pourrait s'expliquer par l'inexistence, l'insuffisance ou l'inaccessibilité aux informations ou par leur désintérêt pour la lecture. Toutefois, le faible score n'est si alarmant si on le compare à la moyenne mondiale. Selon le Baromètre Global des données (2022), aucun pays n'avait obtenu un score supérieur à 70 sur 100, et le score moyen par rapport au baromètre de référence était 34.38 sur 100. La gestion et la mise à

disposition des données scientifiques peuvent faciliter l'émergence de nouvelles formes d'analyses, avec des résultats novateurs, du simple fait de leur masse, de leur diversité, et aussi de leur interopérabilité. En d'autres termes, la manière dont les données scientifiques sont gérées, stockées et partagées (qu'elles soient produites par les gouvernements ou issues de grandes bases de données internationales) peut ouvrir la voie à de nouvelles découvertes et formes d'analyse, et ce, pour plusieurs raisons complémentaires comme la masse des données (volume), la diversité des données (variété) et l'interopérabilité (capacité des systèmes à fonctionner ensemble).

En effet, l'énorme quantité de données aujourd'hui disponibles – appelée souvent *Big Data* – permet de repérer des corrélations invisibles dans des échantillons plus restreints et appliquer des méthodes statistiques avancées, ou des techniques d'intelligence artificielle, comme l'apprentissage automatique (machine learning), pour découvrir des tendances émergentes. Pour Raghupathi & Raghupathi (2014), dans le domaine de la santé publique, l'accès à de larges jeux de données (par exemple les données de santé anonymisées de millions de patients) permet de détecter précocement les effets secondaires de médicaments ou des tendances épidémiologiques. D'autre part, les données peuvent être de natures très différentes : quantitatives, qualitatives, textuelles, géospatiales, audiovisuelles, etc. Leur croisement permet des analyses multidimensionnelles, comme en éducation, où l'on croise performances scolaires, données socio-économiques, et pratiques pédagogiques et des études interdisciplinaires (par ex. économie + climat + mobilité humaine). Selon FAO (2021), les données combinant images satellites, statistiques agricoles et données climatiques permettent d'améliorer les prévisions de récoltes et la sécurité alimentaire. Enfin, L'interopérabilité désigne la possibilité de croiser des données issues de sources différentes (gouvernementales, universitaires, ONG, bases de données internationales, etc.), grâce à des formats normalisés, des métadonnées, des protocoles ouverts. Cela permet une intégration fluide des données pour créer des ensembles plus riches et une réutilisation facile par d'autres chercheurs, favorisant la science ouverte (*Open Science*). Pour la Commission Européenne (2018), les plateformes comme OpenAIRE, DataCite, ou World Bank Open Data permettent à des chercheurs d'accéder à des données standardisées, facilitant la reproduction et l'extension d'études scientifiques.

En résumé, plus les données scientifiques sont massives, diversifiées et interopérables, plus elles ouvrent la voie à des analyses nouvelles et à des résultats novateurs, en permettant des croisements inattendus, des modèles prédictifs plus robustes, et une meilleure compréhension

des phénomènes complexes. Pour les gouvernements, cela signifie que rendre les données publiques (par ex. données de recensement, santé, éducation) dans des formats ouverts favorise la transparence, la recherche et l'innovation. Pour la recherche, cela réduit les doublons, augmente la rigueur scientifique (reproductibilité) et accélère les avancées grâce aux données partagées.

Il ressort des données du tableau 12 que seulement 18,87% de la production des chercheurs du Mali sont en libre accès selon SCImago-Scopus et pour les enseignants-chercheurs enquêtés, seulement 20,23% de leur production est en libre accès, ce qui est inférieur à la moyenne africaine (30 à 40 %) et aussi à l'objectif international, tendre vers 100 % de publications en accès libre (UNESCO, Plan S, Science ouverte). Par rapport à ce point, en 2017, le Mali occupait 111ème place dans le monde avec seulement 2% de données ouvertes (Open Data Barometer, 2017). L'ouverture des données est d'une grande importance pour les différentes parties prenantes (chercheurs, bailleurs de fonds, grand public, organisations et ONG, gouvernement, etc.). Pour Berkowitz H. et Delacour H. (2022), elle permet une plus grande découvrabilité et une efficacité accrue pour les chercheurs tout en leur ouvrant de nouvelles collaborations et davantage de financement. Ils estiment que l'ouverture des données rend visibles les activités des bailleurs de fonds et leur impact plus fort, permet une réutilisation plus importantes de la recherche qu'ils ont financée et un meilleur retour sur investissement. Berkowitz et Delacour affirment qu'elle garantit l'autonomisation, la plus grande transparence et l'engagement plus important dans la science et la recherche du grand public. Les auteurs trouvent que l'ouverture des données permet aux organisations et ONG d'avoir un meilleur accès à la recherche, un partage d'informations et un lobbying plus efficace. C'est un outil capital pour les gouvernements dans la mesure où elle les guide au niveau de la basée sur les données, la réduction de coûts et aussi leur permet d'avoir des services publics plus efficaces et efficients.

La qualité des infrastructures enregistre un score moyen faible de 2,62 sur 6 selon les résultats des enquêtes. Les infrastructures constituent un pilier essentiel pour tout système de recherche en général et plus particulièrement pour la recherche en sciences sociales considérées pendant longtemps comme des disciplines ne nécessitant pas assez de moyens. Sur un maximum de 6, les scores obtenus par rapport aux items concernés ici sont les suivants : satisfaction par rapport à l'espace de travail alloué 3,39, satisfaction par rapport à la disponibilité des ordinateurs 2,95, satisfaction par rapport à la disponibilité des imprimantes 2,78, satisfaction par rapport à la disponibilité du soutien informatique 2,73, satisfaction par rapport à la disponibilité des logiciels de

recherche quantitative ou qualitative 2,06, satisfaction par rapport à la disponibilité des logiciels anti-plagiat 1,80. A l'exception de l'item concernant l'espace de travail alloué, les scores sont dans l'ensemble bas. L'espace de travail alloué enregistre le score le plus élevé (3,39) contrairement à la disponibilité des logiciels anti-plagiat qui se retrouve avec le score le plus faible (1,80).

Enfin, concernant le **temps consacré à la recherche**, les résultats de l'enquête auprès des enseignants-chercheurs montrent que ces derniers consacrent en moyenne 30% (score médiane), soit moins du tiers de leur temps à la recherche et seulement 34,32% estiment que ce temps est suffisant selon les enquêtés. Au Mali, le décret n°2017-0850/P-RM du 09 octobre 2017 fixant les modalités d'application du statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique détermine un service semestriel d'enseignement obligatoire de quatre-vingt-quatre (84) heures pour les Professeurs, cent douze (112) heures pour les Maîtres de Conférences, cent quarante (140) heures pour les Maîtres Assistants et cent soixante-huit (168) heures pour les Assistants. Les Directeurs et Maîtres de recherche ont l'obligation de dispenser hebdomadairement deux (02) heures de cours dans une institution d'enseignement supérieur et de recherche. Les chargés et attachés de recherche ont l'obligation de dispenser hebdomadairement deux (02) de cours dans une institution d'enseignement supérieur et de recherche sous la direction des Directeurs et Maîtres de recherche. Chacune de ces catégories doit consacrer le reste sont temps officiel de travail à la recherche si elle n'occupe pas un poste de responsabilité.

L'écart entre les différents grades d'enseignants-chercheurs au Mali, tel que défini par le décret n°2017-0850/P-RM du 09 octobre 2017, s'explique à la fois par la logique de carrière universitaire, les missions spécifiques assignées à chaque grade, et les exigences croissantes de recherche et d'encadrement en fonction de l'avancement dans la hiérarchie. L'Assistant a une charge importante d'enseignement, car c'est un grade de début de carrière. L'objectif est de l'initier à la pratique pédagogique tout en lui laissant un espace limité pour développer sa recherche. En progressant, les Maîtres assistants et Maîtres de conférences voient leur charge d'enseignement diminuer pour permettre un engagement accru dans la recherche, l'encadrement des étudiants, et les publications scientifiques. Le Professeur ou Directeur de recherche est avant tout un producteur et un leader de la recherche : son rôle inclut la définition d'orientations scientifiques, la coordination de projets, l'encadrement de thèses et la valorisation scientifique. Ainsi, la progression dans la carrière implique un transfert graduel des responsabilités pédagogiques vers des responsabilités scientifiques et managériales.

L'écart entre le temps d'enseignement et le temps de recherche résulte d'une répartition fonctionnelle du service. Le reste du temps officiel de travail doit être consacré à la recherche signifie que Le service d'enseignement représente environ 30 à 40 % du temps de travail annuel et que le temps restant (60 à 70 %) est réservé à la recherche, sauf pour les enseignants exerçant des responsabilités administratives. L'enseignement est une obligation de service : il structure l'année universitaire et assure la transmission des savoirs. La recherche, bien que moins « visible » institutionnellement, est centrale pour la progression de carrière (publications, financement, encadrement). Le décret met ainsi en avant un équilibre théorique, qui permettrait à l'enseignant-chercheur de développer sa production scientifique, tout en assurant ses missions pédagogiques.

D'autres facteurs comme la nature du poste, la qualification scientifique, l'encouragement à la recherche, et les contraintes pratiques pourraient être des explicatifs complémentaires de l'écart. Les chercheurs (attachés, chargés, directeurs) n'ont pas pour vocation principale l'enseignement mais la production scientifique. Leur charge d'enseignement est donc symbolique ou formative. Plus le grade est élevé, plus le titulaire est censé avoir les compétences pour diriger la recherche, publier, et encadrer des doctorants, ce qui justifie une réduction du volume d'enseignement. En allégeant la charge d'enseignement des grades supérieurs, l'institution valorise la recherche comme levier de développement scientifique national. Dans la réalité malienne, les déséquilibres persistent : surcharge d'enseignement, manque de temps pour la recherche, absence de politique incitative claire, etc.

#### **En résumé du point sur la Contributions de la recherche dans le cadre de la production,**

il convient de noter que le Mali compte 117 chercheurs en sciences sociales par million d'habitants, contre 39 chercheurs toutes disciplines confondues en 2017. Les femmes représentent 12,13 % des chercheurs en sciences sociales, un chiffre en baisse par rapport à 15,10 % toutes disciplines confondues en 2017. Parmi les chercheurs en sciences sociales, 42,95% détiennent un doctorat, dont 10,33% sont des femmes, un chiffre bien inférieur à la moyenne mondiale de 33,3% de chercheuses toutes disciplines confondues. Les dépenses publiques de recherche et développement (DIRD) en sciences sociales par chercheur sont estimées à 7262,06 \$ (4 406 290 FCFA). Malgré l'objectif africain d'allouer 1% du PIB à la R&D, le Mali n'atteint que 0,18% en 2021, répartis principalement entre le gouvernement (46,4%), les entreprises privées (30,9 %), et l'enseignement supérieur (18,3 %). Ce pourcentage (0,18%) est inférieur à la moyenne africaine actuelle 0,5%) et aussi à la moyenne internationale entre 2 et 3,5 % du PIB, ex. Corée du Sud > 4 % (OCDE / pays développés). L'accès aux données

enregistre un score faible de 2,80/6, avec seulement 18,87% de la production scientifique des chercheurs en libre accès, ce qui est inférieur à la moyenne africaine (30 à 40 %) et aussi à l'objectif international, tendre vers 100 % de publications en accès libre (UNESCO, Plan S, Science ouverte). Les infrastructures de recherche affichent une moyenne de 2,62/6, avec un score maximal pour l'espace de travail (3,39) et minimal pour les logiciels anti-plagiat (1,80). Les enseignants-chercheurs consacrent en moyenne 30% de leur temps à la recherche, bien que seulement 34,32% d'entre eux jugent ce temps suffisant. Les obligations d'enseignement prévues par décret limitent davantage le temps disponible pour la recherche.

#### **Illustration qualitative des données sur la contribution de la recherche**

Les entretiens confirment que l'insuffisance des moyens institutionnels, notamment les infrastructures et les financements, freine fortement la recherche. « *La recherche souffre d'un manque criant de financement et d'équipement. Nous n'avons ni laboratoires bien équipés ni ressources pour mener des études de terrain.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Nos institutions ne disposent pas d'ordinateurs performants, encore moins de logiciels anti- plagiat. La plupart des travaux sont réalisés à titre individuel.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Les dépenses allouées à la recherche ne permettent pas de financer des projets conséquents. On dépend presque entièrement des partenaires techniques et financiers.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'Éducation). Ces propos illustrent le décalage entre la volonté des chercheurs et les moyens disponibles, en particulier dans un contexte où la part du PIB consacrée à la R&D (0,18%) reste bien en deçà du seuil africain de 1%.

Les données indiquent que la répartition sectorielle et la dépendance aux fonds externes réduisent l'impact de ces ressources. Les entretiens avec les administrateurs de recherche montrent que cette situation empêche la planification à long terme et limite la recherche fondamentale. « *Le financement de la recherche est trop faible et irrégulier. Les projets sont souvent arrêtés faute de moyens.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Les fonds vont prioritairement à la recherche appliquée, au détriment des sciences sociales qui sont pourtant essentielles pour les politiques publiques.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Nous sommes dans une logique de survie scientifique, où les chercheurs cherchent eux-mêmes des financements à travers des appels d'offres internationaux.* » (Enseignant-chercheur, FHG). Ces témoignages confirment que la sous-dotation financière et l'absence de mécanismes nationaux de financement compétitif constituent un frein majeur à la contribution scientifique du Mali.

Concernant le déficit d'accès aux ressources et aux données scientifiques, les entretiens illustrent les obstacles structurels à la diffusion et au partage de la recherche, notamment l'absence d'archives ouvertes, de plateformes nationales et de politique claire de science ouverte. « *Nous n'avons pas de base de données nationale où déposer nos travaux. Chaque chercheur garde ses publications sur clé ou sur ordinateur personnel.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Les universités ne disposent pas de plateforme d'accès libre. Les publications restent invisibles, même à l'échelle nationale.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Le concept de science ouverte est encore mal compris ici. Il faudrait une stratégie nationale pour encourager le libre accès.* » (Administrateur de recherche, INFTS). Ces propos montrent que l'accès restreint à la connaissance freine la visibilité internationale des chercheurs maliens et réduit l'impact de leurs travaux sur la société.

Pour ce qui est du temps consacré à la recherche, les entretiens révèlent que les obligations d'enseignement fixées par décret laissent peu de marge pour la production scientifique. « *Avec la charge d'enseignement actuelle, il est presque impossible de faire de la recherche sérieuse.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Nous avons trop de cours et pas assez de temps pour écrire ou participer à des conférences.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Le décret sur les obligations d'enseignement doit être révisé pour permettre un meilleur équilibre entre enseignement et recherche.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'Éducation). Ces constats confirment la tension structurelle entre la fonction d'enseignement et celle de recherche, qui affaiblit la productivité académique.

Du côté des infrastructures, l'indice (2,62/6) montre une situation contrastée : un bon score pour les espaces de travail (3,39), mais très faible pour les logiciels anti-plagiat (1,80) et les outils numériques. Ce score moyen faible de la qualité des infrastructures presque à tous les niveaux est confirmé par de nombreux témoignages issus des entretiens. Même si l'espace de travail se démarque légèrement, de nombreux témoignages viennent nuancer cette impression. « *Nous avons des bureaux qui ne sont pas du tout équipés [...] une chaise, une grosse table pour trois ou vingt-cinq personnes [...] Je fais l'essentiel de mes recherches chez moi à Sanankoroba parce que là-bas j'ai l'énergie solaire 24h/24.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *La qualité de l'infrastructure ici laisse vraiment à désirer comme vous voyez. Les locaux sont très, très anciens et très, très insalubres [...] beaucoup de collègues préfèrent rester à la maison pour avoir le minimum de conditions* » (Enseignant-chercheur, FDP). « *Les infrastructures ici ne répondent pas bien aux normes d'hygiène. Je peux dire que leur entretien fait défaut. Depuis l'ouverture*

*des locaux je pense la peinture ne pas refaites. Et l'intérieur des toilettes sont délabrés manque de soin.* » (Enseignant-chercheur, FDP). « *L'environnement de recherche n'est pas favorable. Les infrastructures sont vétustes et les bibliothèques manquent de ressources numériques.* » (Enseignant-Chercheur, FSHSE/ULSHB)

Côté administration, plusieurs responsables confirment la vétusté ou l'inadéquation des infrastructures. « *L'infrastructure physiquement c'est impeccable mais il ne faut pas la voir sous les autres aspects, je ne vais pas rentrer dans les détails.* » (Administrateur de recherche, FLSL). « *[...] par rapport aux infrastructures, on est dans un bâtiment de 1960. Ça, c'est l'usure.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Notre institution dispose de peu de bureaux administratifs et de bureaux pour enseignants.* » (Administrateur de recherche, IPU). « *Pas commode, vétuste, délabré. L'aspect physique n'est pas reluisant.* » (Administrateur de recherche, ENSup).

L'insuffisance de soutien informatique et logiciel est elle aussi largement partagée. « *Il n'y a aucun soutien [...] même la craie, quand on en a besoin, il faut des coups de poing.* » (Administrateur de recherche, FLSL). En ce sens, l'absence ou l'obsolescence des logiciels de traitement de données ou d'anti-plagiat est régulièrement dénoncée. « *Nos institutions n'ont pas de centres de recherche fonctionnels, ni d'accès à des logiciels de traitement de données.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Même les logiciels anti-plagiat sont absents. Nous utilisons des outils gratuits et peu fiables.* » (Administrateur de recherche, INFTS).

Enfin, plusieurs enseignants et administrateurs insistent sur le manque de maintenance des équipements, sur les conditions de travail dégradées, ou encore l'absence de financement pour le renouvellement du matériel. « *Notre université n'a pas une bibliothèque universitaire centrale digne de ce nom [...] le centre de documentation reste très pauvre.* » (Enseignant-Chercheur, FSAP)

Enfin, concernant la sous-représentation des femmes dans la recherche, les entretiens confirment les obstacles liés au genre, notamment l'accès inégal aux financements, au mentorat et aux opportunités de carrière. « *Je n'ai pas connaissance d'une politique nationale qui encadre cette question [...] même si la promotion du genre tient à cœur à nos plus hautes autorités* » (Décideur politique, MSDS). « *Les femmes sont peu nombreuses dans la recherche, surtout dans les postes de responsabilité.* » (Décideur politique, MSDS). « *Beaucoup de femmes abandonnent la recherche faute d'encadrement et de reconnaissance.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Il faut instaurer des programmes de mentorat et de bourses spécifiques pour encourager la participation des femmes.* » (Administrateur de

recherche, IER). Ces témoignages mettent en évidence la nécessité d'une politique nationale de promotion du genre dans la recherche.

En somme, les entretiens révèlent un potentiel scientifique réel chez les chercheurs maliens, mais largement contraint par : la faiblesse chronique du financement, la précarité des infrastructures, la sous-représentation des femmes, et le déséquilibre entre enseignement et recherche. Les données chiffrées sur la qualité des infrastructures se trouvent fortement corroborées par les témoignages de terrain. Elles révèlent un environnement de travail contraignant, peu favorable à une recherche de qualité, en particulier dans le domaine des sciences sociales et une dépendance aux ressources extérieures pour les équipements scientifiques.

#### 4.2.2. Culture de la recherche et services de soutien

La culture de la recherche et les services de soutien se réfèrent à l'ensemble des règles et principes culturels, les activités et les interactions qui soutiennent la production de la recherche. Les aspects abordés ici sont les institutions et politiques, la culture de l'évaluation par les pairs, le renforcement des capacités et le soutien à la recherche et l'administration.

La présence d'une institution centrale active dirigée par l'État et dédiée à la gestion de la recherche publique en sciences sociales. Cet indicateur cherche à établir s'il existe un organisme de recherche en sciences sociales, ainsi que son niveau d'efficacité en termes de réalisation de son mandat.

La capacité de recherche fait référence à la capacité globale de la recherche à produire des produits de sciences sociales de qualité satisfaisante. Le soutien au développement des capacités de recherche peut inclure la formation à la recherche, les programmes d'échange, le mentorat et d'autres efforts visant à améliorer la capacité des chercheurs à promouvoir leurs travaux et à accroître la qualité de leurs productions. Cet indicateur cherche à comprendre la disponibilité et l'efficacité des opportunités de développement des capacités de recherche au-delà de l'obtention d'un doctorat.

Le soutien administratif, comme le travail de bureau, la gestion des bureaux et la facilitation des procédures de subvention, etc. est lié au fonctionnement d'un établissement de recherche. Il témoigne de la capacité d'une institution de recherche à fournir un soutien logistique efficace aux professionnels de la recherche. Dans le tableau 13 qui suit se présentent les résultats de la recherche sur les indicateurs de la culture de la recherche et services de soutien.

**Tableau 13 : Indicateurs en relation avec les institutions et politiques, la culture de l'évaluation par les pairs, le renforcement des capacités et Soutien à la recherche et administration dans le cadre de la production**

FACTEUR	INDICATEURS	VALEUR	SOURCES
1.2.a Institutions et politique	Qualité d'un organisme de recherche en sciences sociales (échelle 1-6)	3,61	Étude documentaire + (enquête auprès des chercheurs + enquête auprès des administrateurs de recherche)
	Existence d'une politique nationale de recherche selon les chercheurs (réponses positives)	55,56%	Étude documentaire + (enquête auprès des chercheurs + enquête auprès des administrateurs de recherche)
1.2.b Culture d'évaluation par les pairs	Qualité du mentorat (échelle 1-6)	3,98	Enquête auprès des chercheurs + Entretiens
	Nombre de publications évaluées par les pairs, par chercheur en sciences sociales	0,14	Scopus (SCImago) + Enquête auprès des chercheurs
1.2.c Renforcement des capacités	Satisfaction par rapport au développement des capacités de recherche	2,72	Enquête auprès des chercheurs + Entretiens + Étude documentaire
	Financement du renforcement des capacités de recherche, par chercheur en sciences sociales	26731,49 XOF	Étude documentaire
1.2.d Soutien à la recherche et administration	Satisfaction par rapport à la qualité du soutien administratif (échelle 1-6)	2,43	(Enquête auprès des chercheurs + Enquête auprès des administrateurs de recherche) + Entretiens

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les indicateurs des **institutions et politiques** sont relatifs à la qualité de l'organisme de recherche en sciences sociales existant, au pourcentage des administratrices, à la qualité de la politique nationale de recherche et au pourcentage de femmes responsables politiques.

La qualité de cet organisme enregistre un score de 3,61 sur un maximum de 6. A ce niveau, les résultats combinés de la recherche montrent que 64,24% des enseignants-chercheurs et administrateurs de recherche enquêtés affirment qu'il existe au Mali un organisme en charge de la recherche en sciences sociales. Il s'agit de 70,98% des enseignants-chercheurs et de 57,50% des administrateurs de recherche. En effet, il n'existe pas au Mali un organisme en charge uniquement de la recherche en sciences sociales. Le Centre National de Recherche en Sciences et Technologie (CNRST) est le seul organisme officiel en charge de la recherche dans tous les domaines. C'est à cet organisme que font référence les enquêtés. Il est mandaté pour s'occuper de la recherche dans tous les domaines au Mali y comprises les sciences sociales. L'évaluation de l'efficacité de cet organisme donne les scores moyens combinés sur un maximum de 6 des chercheurs et des administrateurs de recherche enquêtés dans les domaines suivants : fournit des normes et des règles pour mener des recherches en sciences sociales (3,46), élabore des lignes directrices pour les chercheurs (3,55), développe des outils (modèles, protocoles, lignes directrices et autres utilisés dans la collecte de données en sciences sociales) pour les chercheurs (3,51), fournit des informations utiles pour améliorer la qualité de la recherche en sciences sociales (3,58), offre un espace dans lequel les objectifs de la recherche en sciences sociales peuvent être discutés au niveau national (3,67), met en œuvre la politique nationale de recherche (3,84) et effectue une évaluation éthique adéquate de la recherche développée (3,66). Les scores sont dans l'ensemble satisfaisants. La mise en œuvre la politique nationale de recherche enregistre le score le plus élevé (3,84) et la fourniture des normes et des règles pour mener des recherches en sciences sociales celui le plus bas (3,46).

Concernant les postes de responsabilité au niveau des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, il ressort des résultats des enquêtes que les administratrices représentent 14,28%. Ce pourcentage est en deçà des 30% prévus dans la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. En effet, l'article 1 de ladite loi stipule que *«A l'occasion des nominations dans les institutions de la République ou dans les différentes catégories de services publics au Mali, par décret, arrêté ou décision, la proportion de personnes de l'un ou l'autre sexe ne doit pas être inférieure à 30%»*. Si ce pourcentage peut plus

ou moins être atteint dans les autres secteurs publics, son atteinte reste improbable au niveau des institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche à cause du nombre très insuffisant de femmes et aussi où l'occupation d'un poste qu'elle soit nominative ou élective régie par des règles très strictes, à savoir, entre autres : être Professeur ou Maître de Conférences, Directeur ou Maître de recherche et être au moins à cinq (05) de la retraite.

Pour ce qui est de la politique nationale de recherche en sciences sociales, 11,30% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment son existence contre 16,94% qui estiment le contraire, 64,45% disent ne pas savoir et 7,31% n'ont pas répondu à la question. Chez enseignants-chercheurs qui ont répondu oui, la qualité de cette politique enregistre le score de 3,79 sur un maximum de 6, soit 55,56%. En effet, il existe deux (02) politiques nationales au Mali en rapport avec cet aspect, à savoir : la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et la politique nationale de la Sciences, de la Technologie et de l'innovation. Dans chacune de ces politiques, mention est faite du système national de recherche qui aborde la recherche dans tous les domaines y comprises les sciences sociales. Mais, il n'existe pas au Mali une politique nationale adoptée par le gouvernement uniquement pour les sciences sociales.

Selon l'INSTAT (2023), le pourcentage de femmes responsables politiques toutes catégories confondues (postes nominatifs et électifs) est de 33,42%, ce qui est au-dessus du quota de 30% fixé par la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Ce pourcentage a été revu en baisse en 2024 par la deuxième édition du Baromètre Afrique (2024) qui le situe à 29%, c'est-à-dire en dessous du seuil de 30%. Il convient de noter que la représentation des femmes aux postes de responsabilité a augmenté depuis l'adoption de ladite loi passant de 10% à 33,42% (2023) et 29% (2024). Pour le Baromètre Afrique, en 2024, le Mali occupe la 72ème place en Afrique avec 29% en matière de femmes parlementaire et la 17ème place avec 25% de femmes au sein des collectivités. Actuellement, c'est-à-dire en 2024, les femmes représentent 16% du conseil des Ministres, selon le même baromètre.

Quant à la **culture de l'évaluation par les pairs**, il s'agit des indicateurs se rapportant à la qualité du mentorat, au pourcentage de femmes mentors, au nombre de publications évaluées par les pairs, par chercheur en sciences sociales et au pourcentage de publications faites par des femmes.

Par rapport à la culture de l'évaluation par les pairs, 38,87% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment avoir

accès à un mentorat contre 44,52% qui soutiennent le contraire, 7,97% disent ne pas savoir et 8,64% n'ont pas répondu à la question. La qualité du mentorat enregistre le score moyen de 3,98 sur un maximum de 6 chez les enquêtés affirmant avoir accès à un mentorat. Les système de mentorat n'est pas institutionnalisé dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche au Mali. Le mentorat dont parlent les enquêtés ici ne pourrait être qu'informel. Dans ce contexte, il est difficile de déterminer le nombre de femmes mentors.

Au Mali, le nombre de publications évaluées par les pairs, par chercheur en sciences sociales est de 0,14. Le pourcentage de publications faites par des femmes est de 18,49%. Les scores moyens obtenus au niveau des items ci-après selon les résultats issus des enquêtés auprès des enseignants-chercheurs sont les suivants : article scientifique évalué par des pairs et publié dans une revue internationale (1,31), article scientifique évalué par des pairs et publié dans une revue régionale (0,89), article scientifique évalué par des pairs et publié dans une revue nationale (1,10) et article scientifique évalué par des pairs et publié dans des actes de conférence (0,57). En effet, 45,51% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment être satisfaits de l'accès aux évaluations par les pairs et aux commentaires constructifs reçus des collègues contre 37,87% de non satisfaits.

Le chiffre 0,14 indique une faible productivité scientifique moyenne en termes de publications évaluées par les pairs. Autrement dit, chaque chercheur publie environ un article tous les 7 ans dans une revue avec comité de lecture. Ce taux est bien en dessous des normes observées dans d'autres contextes académiques, ce qui peut traduire : une faible culture de la publication scientifique ; un manque de formation ou d'accompagnement à la rédaction scientifique ; et des contraintes structurelles (accès limité aux revues, manque de financement, faible encadrement). En 2014, les chercheurs américains publiaient environ 7,2 % de leurs articles dans les sciences sociales, contre une moyenne mondiale de 5,1 % ([pmc.ncbi.nlm.nih.gov/len.wikipedia.org/](http://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/len.wikipedia.org/)). Des données de Scopus 2017 montrent que la part des articles en sciences sociales (en proportion du total S&E) était : - Afrique du Sud : 7,56 % ; - Brésil : entre 1 et 2 % (ils ne sont pas spécifiquement détaillés, mais inférieurs à USA/UE) ; et - Chine/Inde figurent autour de 0,8 % à 1,1 % . Une comparaison entre Bénin, Ghana (0,3 à 0,5) et Sénégal (0,2 à 0,4) indique que ces pays se situent en position médiane pour les sciences naturelles et sociales ; le Bénin se classant juste derrière Ghana/Sénégal pour les sciences sociales ([link.springer.com](http://link.springer.com)). Des estimations croisées entre données UNESCO, SCImago, Web of Science, African Journals Online et quelques rapports institutionnels (ex. CAMES, ROCARE) montrent que : - le Ghana est plus dynamique que le Mali, avec une

présence d'universités actives et d'instituts régionaux et 0,3 à 0,5 articles par chercheur en sciences sociales ; - le Sénégal a plus d'accès aux réseaux internationaux francophones (CAMES, AUF) avec 0,2 à 0,4 articles par chercheur en sciences sociales ; et - le Burkina Faso est presque similaire au Mali, avec un effort croissant vers la publication (0.2 articles par chercheur).

D'autre part, le pourcentage de publications faites par des femmes (18,49%) révèle une faible représentation des femmes dans la production scientifique en sciences sociales. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs : un accès inégal à la recherche et aux ressources (temps, financement, réseaux) pour les femmes ; une sous-représentation des femmes dans les postes académiques avancés ou dans les équipes de recherche ; et des obligations domestiques ou sociales disproportionnées qui limitent leur engagement dans les activités de recherche.

Quant aux scores moyens des publications par type de revue, ils traduisent une forte concentration de la production à un niveau national, avec une faible internationalisation de la recherche. Cela peut freiner la reconnaissance et la diffusion des résultats à plus large échelle. C'est au niveau national que la majorité des publications se font, mais le score reste bas, indiquant une dynamique faible de publication locale.

Enfin, la répartition relativement équilibrée de la satisfaction par rapport à l'accès à l'évaluation par les pairs (45,51% de satisfaits et 37,87% de non satisfaits) suggère une ambivalence. D'un côté, une moitié des chercheurs semblent apprécier les retours scientifiques et les processus d'évaluation (ce qui est un bon indicateur de professionnalisation de la recherche). De l'autre, un tiers des chercheurs expriment un mécontentement, qui pourrait être lié : à la qualité ou la rareté des retours reçus ; à une frustration liée aux rejets ou aux délais longs de publication ; et à un manque de culture du feedback constructif au sein du milieu académique local ou régional.

Ces données mettent en lumière un niveau faible de production scientifique évaluée par les pairs au Mali en sciences sociales, marqué par une forte centralisation sur le plan national, une marginalisation des femmes, et un accès inégal ou insatisfaisant à l'évaluation scientifique rigoureuse. L'ensemble appelle à : un renforcement des capacités en recherche et en publication scientifique ; des politiques incitatives ciblées, notamment en faveur des femmes ; et un meilleur accompagnement dans l'accès aux revues et aux réseaux scientifiques internationaux.

Pour ce qui concerne le **renforcement des capacités**, il était question de renseigner les indicateurs en rapport

avec le développement des capacités de recherche, le pourcentage de femmes bénéficiant d'un renforcement des capacités (par exemple, post-doc), le financement du renforcement des capacités de recherche, par chercheur en sciences sociales et le pourcentage de femmes recevant des subventions.

Le développement des capacités enregistre un score de 2,72 sur un maximum de 6. Le degré de satisfaction à l'égard de leur institution dans les domaines suivants du renforcement des capacités de recherche sur une notation de 1 à 6 est de : l'évaluation préliminaire des besoins pour fournir une formation ciblée (2,44), la conception de la recherche (2,69), la gestion de la recherche (2,47), la méthodologie de recherche (3,13), les outils de recherche (2,86) et la rédaction scientifique (3,11).

Toujours en rapport avec le renforcement des capacités, sur les 24 enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un renforcement des capacités (par exemple, post-doc) et titulaires d'un post-doctorat, 12,5% sont des femmes.

Il ressort des résultats des enquêtes qu'au Mali le financement du renforcement des capacités de recherche est de 26731,49 FCFA par chercheur en sciences sociales.

Enfin, le **soutien à la recherche et administration** se rapporte ici à la qualité du soutien administratif. La qualité du soutien administratif enregistre un score moyen de 2,43 sur un maximum de 6 selon les résultats combinés des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs et des administrateurs de recherche. Au niveau des enseignants-chercheurs enquêtés, les scores des items ci-après sont les suivants : l'accès au soutien pour la planification et la mise en œuvre de la recherche (3,03), l'accès au soutien à la rédaction et l'élaboration de proposition (2,69) et l'accès au soutien pour l'embauche de personnel de recherche (2,74). Au niveau des administrateurs de recherche enquêtés, les scores des items sont les suivants : le soutien pour la planification et la mise en œuvre de la recherche (3,24), le soutien à la rédaction et l'élaboration de proposition (3,34) et le soutien pour l'embauche de personnel de recherche (2,70).

**En résumé du point sur la Culture de la recherche et services de soutien dans le cadre de la production,** on constate que le Centre National de Recherche en Sciences et Technologie (CNRST), seul organisme en charge de la recherche au Mali couvrant toutes les disciplines, obtient un score de 3,61/6 pour sa qualité. Les administratrices représentent 14,28% des responsables, en deçà du quota légal de 30%. La qualité de la politique nationale de recherche, bien qu'elle ne concerne pas seulement les sciences sociales, enregistre un score

moyen de 3,79/6. Les femmes responsables politiques représentent 29% des postes, selon le Baromètre Afrique 2024, en baisse par rapport au seuil légal. Le mentorat obtient un score moyen de 3,98/6, mais il reste informel, et le pourcentage de femmes mentors est indéterminé. Chaque chercheur en sciences sociales produit en moyenne 0,14 publications évaluées par les pairs, avec 18,49% de contributions féminines. L'accès aux commentaires constructifs des pairs satisfait 45,51% des enquêtés. Le développement des capacités de recherche affiche un score moyen de 2,72/6, les meilleures évaluations concernant la méthodologie (3,13) et la rédaction scientifique (3,11). Parmi les bénéficiaires de post-doc, seuls 12,5% sont des femmes. Le financement pour ce renforcement s'élève à 26 731,49 FCFA par chercheur en sciences sociales. Le soutien administratif enregistre un score moyen de 2,43/6. L'accès à l'appui pour la planification et la mise en œuvre de la recherche (3,03) et à la rédaction de propositions (2,69) reste insuffisant. Les administrateurs affichent des scores légèrement supérieurs, avec un maximum de 3,34 pour l'appui à la rédaction de propositions.

### **Illustration qualitative des données sur la culture de la recherche et services de soutien**

Concernant la gouvernance, les entretiens confirment la centralisation du pilotage de la recherche au Mali et les difficultés d'inclusion des femmes dans les postes décisionnels. « *Le CNRST joue un rôle crucial, mais tout est trop concentré à Bamako. Les femmes sont peu présentes dans la direction scientifique.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Nous avons besoin de décentraliser le système de recherche et d'impliquer davantage les femmes et les jeunes chercheurs.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Les femmes doivent être davantage représentées dans les structures de pilotage. Leur contribution reste marginale.* » (Décideur politique, MSDS). Ces propos confirment que, malgré les progrès réalisés dans la gouvernance scientifique, la dimension inclusive et territoriale de la recherche reste limitée, surtout en ce qui concerne la participation féminine.

Les acteurs interrogés reconnaissent l'existence du document national de politique de recherche, mais déplorent l'absence de mécanismes d'application et de suivi. « *Nous avons une politique nationale de recherche, mais elle n'est pas suffisamment appliquée sur le terrain.* » (Enseignant-chercheur, FHG/ULSHB). « *Les priorités de recherche ne sont pas alignées sur les besoins réels du pays. Il n'y a pas de plan de financement ni d'évaluation claire.* » (Administrateur de recherche, IER). « *La politique nationale existe, mais il faut la rendre plus contraignante et mieux financée.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'Éducation). Ces témoignages illustrent le décalage entre les orientations politiques et la réalité

institutionnelle, où la recherche peine encore à être un levier de développement effectif.

Bien qu'il obtienne un score de 3,98/6, le mentorat reste informel et non structuré au sein des institutions de recherche. Les entretiens mettent en évidence l'existence de relations de tutorat spontanées, souvent dépendantes de l'engagement personnel, sans cadre de reconnaissance institutionnelle. « *Le mentorat existe, mais il est purement informel. Ce sont souvent des initiatives individuelles entre collègues.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Les jeunes chercheurs apprennent sur le tas, sans accompagnement structuré.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Il n'y a pas de programme officiel de mentorat, surtout pour les femmes.* » (Décideur politique, MSDS). Ces propos confirment que le mentorat académique, indispensable à la formation de la relève scientifique, reste non institutionnalisé au Mali, ce qui limite son efficacité et son équité, notamment pour les femmes.

Le développement des capacités de recherche affiche un score moyen de 2,72/6, avec des meilleures évaluations pour la méthodologie (3,13) et la rédaction scientifique (3,11). Le financement moyen pour ce renforcement reste très faible (26 731,49 FCFA par chercheur), ce que confirment les acteurs de terrain. « *La formation à la recherche est insuffisante, faute de moyens. On apprend plus par expérience que par accompagnement.* » (Enseignant-chercheur, FHG/ULSHB). « *Il y a peu de formations continues sur la rédaction scientifique ou la méthodologie.* » (Enseignant-chercheur, FHG/ULSHB). « *Les budgets alloués au développement des capacités sont symboliques. On parle de quelques dizaines de milliers de francs par chercheur.* » (Administrateur de recherche, INFTS). Ces propos révèlent que le renforcement des capacités reste tributaire de financements extérieurs et que la formation scientifique interne n'est pas systématiquement soutenue.

Les témoignages révèlent une faible assistance institutionnelle pour la rédaction, la planification et la gestion de projets de recherche. « *Le soutien administratif est très faible. Les chercheurs doivent eux-mêmes rédiger leurs propositions et gérer leurs budgets.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Il n'y a pas de service d'appui dédié à la planification ou au montage de projets.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Nous avons besoin de cellules de recherche dans chaque faculté pour accompagner les enseignants dans leurs projets.* » (Enseignant-chercheur, FHG). Ces constats confirment la fragilité du soutien institutionnel au processus de recherche, accentuée par l'absence de personnel formé à la gestion scientifique et aux procédures de financement.

Chaque chercheur en sciences sociales produit en moyenne 0,14 publication évaluée par les pairs, dont 18,49 % de contributions féminines. Les entretiens mettent en avant la lourdeur des tâches d'enseignement, le manque d'encadrement et l'absence de reconnaissance de la production scientifique comme principaux freins. « *Avec la charge d'enseignement, on n'a presque pas le temps de publier.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *La publication n'est pas encouragée ni valorisée. Les promotions se font surtout sur l'ancienneté.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Les femmes publient moins parce qu'elles ont moins de temps et moins de soutien.* » (Décideur politique, MSDS). Ces propos montrent que la culture de la publication scientifique reste encore faible et que la question du genre accentue les inégalités de performance académique.

En définitive, on peut dire que la culture de la recherche au Mali repose sur une base institutionnelle existante (CNRST, politique nationale), mais souffre d'un manque d'intégration, de financement et de soutien structurel. Les entretiens révèlent que : la centralisation du système empêche l'émergence de pôles régionaux de recherche ; le mentorat informel et l'absence de politique de genre limitent la participation féminine ; les capacités de recherche progressent lentement faute de moyens ; et le soutien administratif et technique reste très insuffisant voire quasi inexistant.

#### 4.2.3. Résultats de la recherche et formation

On entend ici par résultats de la recherche et formation, les produits de la recherche scientifique comme les publications et la contribution de la recherche au système d'enseignement supérieur, c'est-à-dire la formation à la recherche.

La **production académique** a comme indicateurs le nombre de documents publiés dans des journaux et autres publications, par chercheur en sciences sociales et le nombre de citations par document.

Le nombre de documents publiés dans des journaux et autres publications, par chercheur en sciences sociales est de 0,15, selon SCImago mais les résultats des enquêtes auprès de chercheurs font ressortir un nombre largement supérieur, à savoir 4,61. Les scores moyens issus des enquêtes auprès des chercheurs par rapport aux items ci-après sont les suivants : article scientifique évalué par les pairs publié dans une revue internationale (1,31) ; article scientifique évalué par les pairs publié dans une revue régionale (0,89) ; article scientifique évalué par les pairs publié dans une revue nationale (1,10) ; article scientifique évalué par les pairs publié dans des actes de conférence (0,57) ; article scientifique non évalué par les pairs publié

(0,18) ; documents de travail accessibles au public (0,49) ; Livre(s) en tant qu'auteur unique (0,18) ; livre(s) en tant que (l'un des) rédacteurs(s) (0,16) ; chapitre de livre(s)

(0,16) ; rapport (technique, d'un projet, d'un cabinet de conseil) (0,50) ; note d'orientation (court document sur les implications politiques de votre recherche) (0,31).

**Tableau 14 : Indicateurs en relation avec la production académique et la formation à la recherche dans le cadre de la production**

FACTEUR	INDICATEURS	VALEUR	SOURCES
1.3.a Production académique	Nombre de documents publiés dans des journaux et autres publications, par chercheur en sciences sociales	0,15	Enquête auprès des chercheurs
	Nombre de citations par document	16,49	Scopus (SCImago) + Google Scholar + Enquête auprès des chercheurs
1.3.b Formation à la recherche	Pourcentage du personnel universitaire titulaire d'un doctorat	38,50%	Enquête auprès des chercheurs + Enquête auprès des administrateurs de recherche
	Durée de la formation continue à la recherche (semaines par an)	1,00	Enquête auprès des chercheurs + Enquête auprès des administrateurs de recherche
	Étudiants diplômés de l'enseignement supérieur par année, en pourcentage des 18-25 ans	0,18%	Étude documentaire

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Concernant le nombre de citations par document, il est de 16,49 selon SCImago. (2007). Les scores moyens issus des enquêtes auprès des chercheurs par rapport aux items ci-après sont les suivants : nombre de citations totales de vos travaux (1,37), nombre de vos travaux avec citations (0,10) et Indice H (0,09).

Quant à la **formation à la recherche**, les indicateurs sont le pourcentage du personnel universitaire titulaire d'un doctorat, la durée de la formation continue à la recherche et les étudiants diplômés de l'enseignement supérieur par année, en pourcentage des 18-25 ans. Sur ce point, les résultats des enquêtes montrent que 38,50% du personnel universitaire sont titulaires d'un doctorat. Quant à la durée moyenne de la formation continue à la recherche au cours des trois dernières années, elle enregistre un score moyen de 4,06 et un score médian de 01, selon les résultats des enquêtes auprès de chercheurs et des administrateurs de recherche. Seulement 0,18% des étudiants 18-25 ans sortent diplômés de l'enseignement supérieur par année au Mali, selon les calculs faits sur la base du bulletin statistique de l'enseignement supérieur (DGESRS, 2023).

**En résumé du point sur les Résultats de la recherche et formation dans le cadre de la production**, il ressort de l'analyse que la production académique est évaluée par deux indicateurs principaux. Le nombre moyen de documents publiés par chercheur en sciences sociales est estimé à 0,15, selon SCImago, mais les enquêtes auprès

des chercheurs indiquent une moyenne supérieure de 4,61. Concernant les citations, le nombre moyen par document est de 16,49, selon SCImago, tandis que les enquêtes révèlent une moyenne de 1,37 citations totales, 0,10 travaux cités et un indice H de 0,09.

Les écarts constatés entre les données issues de SCImago (sources bibliométriques externes) et celles issues des enquêtes déclaratives auprès des chercheurs peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs structurels, méthodologiques et contextuels. SCImago s'appuie sur des bases de données internationales (Scopus) qui ne recensent que les publications évaluées par les pairs dans des revues indexées à l'échelle mondiale. Les publications dans des revues locales ou non indexées, les actes de colloques nationaux, les rapports de recherche, les chapitres d'ouvrage ou les communications internes ne sont pas comptabilisés. Cela explique le nombre moyen très faible (0,15) de documents par chercheur. Les enquêtes auprès des chercheurs, en revanche, reflètent les productions auto-déclarées (parfois sans distinction claire du type de publication ni de leur visibilité internationale). Les chercheurs peuvent inclure toutes leurs productions scientifiques, quel que soit le canal ou la nature de diffusion (revue locale, supports pédagogiques, rapports, blogs, etc.). D'où une moyenne bien plus élevée (4,61 publications déclarées).

D'autre part, les publications visibles dans SCImago sont généralement de haute qualité (revues à comité de

lecture, normes éditoriales strictes), ce qui favorise leur citabilité (d'où 16,49 citations par document en moyenne). Les publications locales, même nombreuses, peuvent être peu visibles, peu accessibles ou peu citées, faute d'indexation ou de diffusion numérique adéquate. Cela explique le très faible nombre moyen de citations totales (1,37) et de travaux cités (0,10) selon les enquêtes. De plus, l'indice H combine production et impact (nombre de publications ayant reçu au moins H citations). Un indice H de 0,09 signifie que la grande majorité des publications ne sont pas citées du tout. Cela confirme que, même si les chercheurs déclarent avoir publié, ces travaux n'ont pas (encore) d'impact mesurable dans les bases internationales, ce qui peut résulter de : la langue de publication (souvent le français), la faible visibilité des supports, l'absence d'accès libre et le manque de référencement dans des bases reconnues (Scopus, Web of Science, etc.). Les chercheurs peuvent aussi avoir une perception amplifiée de leur productivité scientifique, surtout s'ils valorisent toutes formes de publication dans leurs pratiques professionnelles. Il peut y avoir une confusion entre activité scientifique (participation à des conférences, rédaction de rapports, cours, etc.) et production scientifique évaluée. Enfin, le système académique dans certains pays, comme le Mali, valorise peu la publication dans des revues internationales faute de soutien institutionnel, de formation, ou d'accompagnement éditorial. Cela renforce l'écart entre la réalité locale (où l'activité est parfois intense mais peu visible) et les indicateurs internationaux (qui valorisent la visibilité globale).

En ce qui concerne la formation à la recherche, 38,50% du personnel universitaire est titulaire d'un doctorat. La durée moyenne de la formation continue à la recherche au cours des trois dernières années est de 4,06 semaines par chercheur. Enfin, seulement 0,18% des jeunes de 18 à 25 ans obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur chaque année au Mali, selon les données officielles de 2023.

### **Illustration qualitative des données sur les résultats de la recherche et la formation**

Les entretiens confirment que les chercheurs maliens publient principalement dans des revues locales ou non indexées, ce qui réduit leur reconnaissance internationale. *« La majorité des enseignants-chercheurs publient dans des revues nationales non indexées, donc leur travail n'est pas visible à l'international. Ils restent dans des revues internes ou des actes de colloques non référencés. »* (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). *« Nos publications sont souvent locales et ne figurent pas dans les bases de données mondiales. Cela donne l'impression que nous ne produisons rien. »* (Enseignant-chercheur, FHG/ULSHB). *« Les revues indexées sont rares*

*et les frais de publication sont trop élevés pour la plupart des chercheurs. »* (Administrateur de recherche, IER). Ces propos illustrent une fracture entre la production effective et la reconnaissance scientifique, due au manque d'accès aux revues internationales et à l'absence d'un système national de valorisation des publications.

D'autre part, les chercheurs interviewés évoquent un problème de diffusion et de visibilité de leurs travaux à cause de l'absence de plateformes nationales de référencement et de publication. *« Nos travaux ne sont pas cités parce qu'ils ne sont pas accessibles. Il n'y a pas de plateforme nationale pour les publications. »* (Enseignant-chercheur, FHG). *« Très peu de nos articles sont indexés, et même quand ils le sont, ils sont rarement lus ou cités. »* (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). *« Le problème n'est pas la qualité des recherches, mais leur visibilité. Il faut créer une base nationale ouverte. »* (Administrateur de recherche, INFTS). *« Les bases comme Scopus ou Web of Science ne recensent pas nos productions nationales. Cela donne l'impression qu'on ne publie pas, alors qu'on le fait sans visibilité. »* (Administrateur de recherche, IER). Ces témoignages montrent que le déficit de visibilité internationale n'est pas nécessairement lié à la qualité scientifique, mais plutôt à un manque de dispositifs institutionnels de diffusion.

Plusieurs chercheurs évoquent les contraintes structurelles et administratives qui entravent la publication : manque de financement, absence de formation à la rédaction scientifique, faible reconnaissance institutionnelle. Le score moyen d'appui à la rédaction de propositions de recherche (2,69/6) mentionné précédemment s'inscrit dans cette logique. *« Publier demande du temps, des moyens et un accompagnement que nous n'avons pas. »* (Enseignant-chercheur, FHG). *« Les universités n'offrent pas de formations à la rédaction scientifique, et les revues nationales manquent de rigueur éditoriale. »* (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). *« La plupart des chercheurs travaillent seuls, sans relectures ni appui technique pour la publication. »* (Administrateur de recherche, IER). *« Il n'existe pas de dispositif national de renforcement de la recherche ou de la publication. Tout repose sur les projets extérieurs. »* (Décideur politique, MSDS). Ces propos soulignent la faible structuration de l'environnement éditorial et l'absence d'un système d'incitation à la publication dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Les résultats montrent que l'indice H moyen est de 0,09, traduisant un impact scientifique extrêmement faible. Les chercheurs et administrateurs interrogés relient ce faible indice à la faible citation internationale, à la publication locale, et à la non-indexation des

revues maliennes. « Nos travaux sont rarement cités parce qu'ils ne figurent pas dans les bases de données internationales. » (Enseignant-chercheur, FHG). « L'indice H est faible car la recherche malienne reste invisible à l'étranger. » (Administrateur de recherche, IER). « Les bases comme Scopus ou Web of Science ignorent nos revues locales, donc nos chercheurs restent non référencés. » (Administrateur de recherche, INFTS). « Il n'y a pas de base de données nationale ni de portail de recherche. Chaque chercheur garde ses productions dans son ordinateur ou ses tiroirs. » (Administrateur de recherche, FSHSE/ULSHB). « Nos articles ne sont pas accessibles en ligne, donc rarement cités. » (Enseignant-chercheur, US). Ainsi, le faible indice H ne traduit pas une absence d'activité scientifique, mais plutôt un problème de visibilité et de connectivité avec les réseaux scientifiques mondiaux.

En somme, les entretiens confirment que la recherche en sciences sociales au Mali produit des résultats réels mais peu visibles. L'écart entre les chiffres de SCImago et ceux issus des enquêtes nationales traduit : la faible indexation des publications maliennes ; la dispersion des revues locales ; et la non valorisation institutionnelle de la production scientifique.

#### 4.2.4. Opportunités et durabilité

L'objectif final ici est de mettre sur le marché du travail des analystes qualifiés travaillent dans tous les principaux secteurs tout en offrant des opportunités et un intérêt pour la production de nouvelles recherches produites localement. Cette rubrique fait référence au marché de l'emploi des chercheurs et à l'évaluation de la recherche.

**Tableau 15 : Indicateurs en relation avec le marché de l'emploi des chercheurs et l'évaluation de la recherche dans le cadre de la production**

FACTEUR	INDICATEURS	VALUER	SOURCES
1.4.a Marché de l'emploi des chercheurs	Perceptions des opportunités de carrière (satisfaction sur une échelle 1-6)	2,98	Enquête auprès des chercheurs
	Qualité du système d'incitation à produire de la recherche (satisfaction sur une échelle 1-6)	3,26	Enquête auprès des chercheurs + entretiens
	Nombre de chercheurs en sciences sociales travaillant en dehors de l'enseignement supérieur, par million de personnes actives	17,90	Étude documentaire

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Le **marché de l'emploi des chercheurs** renvoie aux indicateurs comme les opportunités de carrière, la qualité du système d'incitation à produire de la recherche et le nombre de chercheurs en sciences sociales travaillant en dehors de l'enseignement supérieur, par million de personnes actives.

La capacité perçue des chercheurs à faire carrière dans un pays donné et les incitations pertinentes qui peuvent inclure : les récompenses financières, la notoriété, la sécurité de l'emploi, etc. qui feraient de la recherche une opportunité de carrière attrayante. Concernant la perception des opportunités de carrière, elle enregistre un score de 2,98 sur un maximum de 6 auprès des enseignants-chercheurs. Ce score montre que les enseignants-chercheurs enquêtés ont une perception plus ou moins négative des opportunités de carrière qui leur sont offertes. En effet, seulement 35,3% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment qu'il existe des opportunités de carrière attrayantes pour les chercheurs. Leur appréciation des incitations globales liées à une carrière de chercheur se retrouve avec les

scores moyens suivants concernant les items ci-après : récompenses financières (2,52), notoriété/reconnaissance sociale (3,07) et sécurité de l'emploi (3,36). La sécurité de l'emploi a le score de satisfaction est le plus élevé. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'au Mali, les enseignants-chercheurs et ou chercheurs du secteur public sont régis par un statut particulier. Une fois qu'on intègre le corps, on est assuré d'y rester, ce qui garantit la sécurité de l'emploi sauf en cas de faute très grave.

Les enseignants-chercheurs et chercheurs du secteur public malien sont régis par : le statut général des fonctionnaires (Loi n°02-053 du 16 décembre 2002), et plus spécifiquement par le Décret n°2017-0850/P-RM du 9 octobre 2017, fixant les modalités d'application du statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le statut reconnaît implicitement ou explicitement la possibilité d'activités extra- universitaires, dans certaines conditions la consultance ponctuelle qui est généralement tolérée si elle n'interfère pas avec le

service d'enseignement, de recherche ou d'encadrement. L'autorisation hiérarchique (directeur d'établissement ou ministère de tutelle) peut être requise. En matière de recherche indépendante, elle est compatible tant qu'elle ne contrevient pas aux obligations de loyauté et de service, et que les ressources publiques ne sont pas indûment mobilisées à des fins privées. La collaboration avec des ONG, institutions internationales ou autres universités est acceptée, notamment dans le cadre de projets financés, souvent encouragée pour le rayonnement de l'institution. Cependant, les enseignants-chercheurs ont l'obligation de déclaration ou de demande d'autorisation préalable si la consultance est récurrente, rémunérée ou perçue comme une activité concurrente. Il leur est formellement interdit de créer une entreprise ou d'exercer une activité commerciale directe sans autorisation spéciale, selon les règles de la fonction publique. L'activité ne doit pas nuire à la disponibilité, ni à l'obligation d'enseignement et de recherche. Dans la pratique, de nombreux enseignants-chercheurs participent à des études, évaluations, projets de développement ou missions ponctuelles, souvent en lien avec des partenaires techniques et financiers. Ce cumul est toléré voire encouragé, surtout lorsqu'il permet un transfert d'expertise ou une valorisation de la recherche. Toutefois, l'absence de réglementation claire ou uniforme peut parfois générer des tensions internes (ex. : inégalités de revenus, jalousies, conflits d'intérêt).

Quant à la qualité du système d'incitation à produire de la recherche, elle se retrouve avec un score de 3,26 sur un maximum de 6, ce qui en soit n'est pas mal même si ce n'est pas une grande satisfaction. Leur appréciation des incitations globales liées à la production de la recherche enregistre les scores moyens suivants concernant les items ci-après : récompense financière (2,47), notoriété/reconnaissance sociale (3,10), sécurité de l'emploi (3,79) et compétitivité professionnelle (3,69). On constate un score élevé de satisfaction des enquêtés concernant successivement la sécurité de l'emploi et la compétitivité professionnelle. S'il n'existe pas pour le moment d'éléments concrets pouvant expliquer le pourcentage élevé de satisfaction des enquêtés concernant la compétitivité professionnelle. Par contre, celui de la sécurité de l'emploi pourrait être lié à la garantie qu'ils ont de rester dans la fonction publique jusqu'à la retraite tant qu'ils n'ont pas commis de fautes graves.

Enfin les données du tableau 15 montrent qu'ils sont à peu près 18 (17,90) chercheurs en sciences sociales, par million de personnes actives au Mali qui travaillent en dehors de l'enseignement supérieur.

Quant à l'**évaluation de la recherche**, elle se rapporte à l'indicateur relatif à l'existence de normes nationales pour la qualité et la pratique de la recherche. Ces normes

nationales devraient idéalement couvrir la conception, l'ébauche, la mise en œuvre et l'analyse des produits de la recherche en sciences sociales. L'existence des normes peut varier selon le domaine de recherche en sciences sociales. Selon les résultats combinés des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs et administrateurs de recherche, l'existence de normes pour la qualité et la pratique de la recherche enregistre un score moyen global de 3,46 sur un maximum de 6 concernant la fourniture de normes et des standards pour mener des recherches en sciences sociales. En effet, il a été mentionné plus haut, au niveau du 4.2.2. relatif à la culture de la recherche et services de soutien, que 64,24% des enseignants-chercheurs et administrateurs de recherche enquêtés affirment l'existence au Mali d'un organisme en charge de la recherche en sciences sociales. Séparément, l'évaluation de l'efficacité de cet organisme dans le domaine de la fourniture de normes et des standards pour mener des recherches en sciences sociales enregistre un score moyen de 3,90/6 chez les administrateurs enquêtés et 3,01/6 au niveau des enseignants chercheurs.

Au Mali, il n'existe pas un organisme en charge uniquement de l'évaluation de la recherche en sciences sociales. L'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP), créée par la Loi n°2018-034 du 27 juin 2018, est le seul organisme officiel en charge de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans tous les domaines y comprises les sciences sociales. Il convient de signaler que l'équipe de recherche n'a pu trouver pour le moment aucun document contenant des normes nationales pour la qualité et la pratique de la recherche.

**En résumé du point sur les Opportunités et durabilité dans le cadre de la production**, on constate que le marché de l'emploi des chercheurs est marqué par des perceptions mitigées des opportunités de carrière, avec un score moyen de 2,98/6. Seuls 35,3% des enseignants-chercheurs estiment que ces opportunités sont attrayantes, bien que la sécurité de l'emploi obtienne une satisfaction élevée (3,36/6) grâce au statut garanti dans la fonction publique. La qualité du système d'incitation à produire de la recherche atteint un score moyen de 3,26/6, les satisfactions les plus marquées concernant la sécurité de l'emploi (3,79) et la compétitivité professionnelle (3,69). Enfin, le nombre de chercheurs en sciences sociales travaillant hors de l'enseignement supérieur est de 17,90 par million de personnes actives au Mali. L'évaluation de la recherche repose sur l'existence de normes nationales pour la qualité et la pratique de la recherche, avec un score moyen de 3,46/6. Si 64,24% des répondants confirment l'existence d'un organisme en charge de la recherche en sciences sociales, l'AMAQ-SUP est l'unique structure officielle pour l'évaluation globale

dans tous les domaines. Cependant, aucun document recensant des normes spécifiques pour les sciences sociales n'a été identifié. L'absence de normes spécifiques aux sciences sociales au Mali constitue une faiblesse structurelle, mais aussi une opportunité pour les acteurs nationaux d'engager un travail collectif de formalisation, d'appropriation et d'institutionnalisation des pratiques scientifiques dans ce champ. Cela renforcerait la qualité, la crédibilité et l'impact des recherches sociales et humaines dans les politiques publiques et le développement du pays.

### **Illustration qualitative des données sur les opportunités et la durabilité**

Les données chiffrées indiquent que les opportunités de carrière dans la recherche obtiennent un score moyen de 2,98/6, avec seulement 35,3 % des enseignants-chercheurs jugeant ces perspectives attrayantes. En revanche, la sécurité de l'emploi enregistre un score relativement élevé (3,36/6), grâce au statut de fonctionnaire d'État des enseignants-chercheurs. Les entretiens confirment ce contraste : si la stabilité administrative constitue un atout, les perspectives d'évolution professionnelle et la valorisation scientifique restent très faibles. « *Nous avons la sécurité de l'emploi, mais pas de perspectives d'évolution réelles. Les promotions dépendent plus du nombre d'années que des performances de recherche.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Le statut nous protège, mais les incitations à faire de la recherche sont quasi inexistantes. On fait la recherche à nos frais, sans reconnaissance.* » (Enseignant-chercheur, ULSHB). « *Il n'existe pas de plan de carrière spécifique pour les chercheurs. La recherche reste considérée comme une activité secondaire dans la fonction publique.* » (Administrateur de recherche, INFTS). Ainsi, la sécurité statutaire compense partiellement un environnement professionnel perçu comme peu motivant, où la progression repose davantage sur l'ancienneté que sur la performance scientifique.

La qualité du système d'incitation à la recherche est évaluée à 3,26/6, les satisfactions les plus notables concernant la sécurité de l'emploi (3,79) et la compétitivité professionnelle (3,69). Cependant, les entretiens révèlent que ces incitations demeurent principalement symboliques et non financières, car aucun mécanisme régulier de primes, de financement interne ou de valorisation de la recherche n'est effectivement mis en œuvre. « *La recherche n'est pas valorisée. Les publications n'ouvrent pas de perspectives financières. Seule la promotion académique compte.* » (Administrateur de recherche, FSHSE, ULSHB). « *Nous n'avons pas de fonds pour la recherche, pas de prix nationaux, pas d'évaluation interne. Tout repose sur les efforts individuels.* » (Administrateur de recherche, IER). «

*L'incitation morale existe, mais sans accompagnement matériel ni institutionnel. C'est difficile de motiver les jeunes chercheurs.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Cette situation illustre que la motivation à produire reste essentiellement individuelle et symbolique, sans dispositif de reconnaissance institutionnelle ni prime à la performance.

Le nombre de chercheurs en sciences sociales travaillant hors de l'enseignement supérieur est estimé à 17,90 par million de personnes actives, révélant un marché de l'emploi extrêmement étroit. Les entretiens soulignent que les débouchés professionnels pour les chercheurs sont très limités en dehors du secteur public universitaire, et que les collaborations avec le privé ou les ONG demeurent sporadiques. « *Les chercheurs en sciences sociales n'ont pratiquement pas de place dans les entreprises ou les institutions publiques. Le secteur privé ne finance pas la recherche en sciences sociales.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Après le doctorat, les jeunes n'ont d'autres perspectives que l'université. Le reste du marché ne reconnaît pas la recherche comme compétence utile.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE). « *Les passerelles entre recherche, emploi et développement sont inexistantes. Les chercheurs ne sont pas sollicités pour les politiques publiques.* » (Décideur politique, MSDS). Ainsi, la durabilité des carrières scientifiques reste compromise par l'absence de débouchés diversifiés et de mécanismes de valorisation socio-économique de la recherche.

L'évaluation de la recherche repose sur l'existence de normes nationales avec un score moyen de 3,46/6. Si 64,24 % des répondants confirment l'existence d'un organisme officiel, les entretiens précisent qu'il s'agit principalement de l'AMAQ-SUP, structure d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur, mais non spécialisée dans l'évaluation scientifique des disciplines. « *L'AMAQ-SUP est la seule structure d'évaluation, mais elle s'occupe surtout de l'enseignement et des programmes, pas vraiment de la recherche.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Il n'y a pas de référentiel d'évaluation propre aux sciences sociales. Tout est mélangé, et les critères restent très généraux.* » (Enseignant-chercheur, US). « *Il faut créer un cadre spécifique pour la recherche en sciences sociales, avec des indicateurs adaptés.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). L'absence de normes dédiées aux sciences sociales et d'un système national de suivi des performances scientifiques limite la reconnaissance institutionnelle de la production et affaiblit la culture d'évaluation qualitative.

Malgré ces limites, plusieurs acteurs expriment une volonté forte de maintenir la recherche vivante dans les universités maliennes, notamment à travers des initiatives individuelles, des collaborations ponctuelles et une

motivation à long terme. « *Malgré tout, nous continuons à produire, à encadrer, et à chercher des partenaires. La recherche ne doit pas mourir.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Les difficultés sont nombreuses, mais la recherche reste essentielle pour comprendre nos réalités et améliorer les politiques publiques.* » (Décideur politique, MSDS). Cette résilience individuelle et collective constitue un levier essentiel pour construire la durabilité du système de recherche, à condition d'un renforcement institutionnel, d'un soutien financier et d'une évaluation adaptée aux spécificités locales.

En somme, les entretiens confirment une situation ambivalente : sécurité de l'emploi et stabilité statutaire, perçues comme des acquis majeurs ; mais faibles opportunités de carrière, absence d'incitations tangibles et manque de reconnaissance scientifique. Les faiblesses structurelles du système — absence de cadre spécifique d'évaluation, faible diversification des débouchés et incitations limitées — compromettent la durabilité du métier de chercheur et la motivation des nouvelles générations.

**Tableau 16 : Indicateurs en relation avec la géographie nationale de la recherche, la diversité des acteurs et collaboration et les compétences en communication de la recherche dans le cadre de la diffusion**

FACTEUR	INDICATEURS	VALUER	SOURCES
2.1.a Géographie nationale de la recherche	Concentration des chercheurs en sciences sociales dans des institutions basées à Bamako	52,62%	Cartographie DRA (à partir d'une étude documentaire)
2.1.b Diversité des acteurs et collaboration	Niveau de diversité des acteurs de la recherche (satisfaction sur une échelle 1-6)	3,68	Enquête auprès des chercheurs
	Inclusivité du dialogue politique sur les questions sociales (satisfaction sur une échelle 1-6)	3,38	Enquête auprès de la communauté politique + entretiens
	Nombre moyen de coauteurs par enseignant-chercheur sur trois ans	12	Enquête auprès des chercheurs + entretiens
2.1.c Compétences en communication de la recherche	Nombre de formations en communication suivies sur une période de trois ans	1,5	Enquête auprès des chercheurs + entretiens
	Qualité des compétences et de la formation en communication dans le domaine de la recherche (satisfaction sur une échelle 1-6)	4,31	Enquête auprès des chercheurs

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

L'indicateur de la géographie nationale de la recherche est relatif au pourcentage de la Concentration des chercheurs en sciences sociales. Sur ce plan, la part estimée des chercheurs en sciences sociales des 10 % d'institutions les plus importantes dans le total des chercheurs est de 47,80% et 52,62% des chercheurs dans le total des institutions situées dans la capitale (Bamako)

## 4.3. Diffusion de la recherche

La diffusion de la recherche se focalise sur les produits issus de la recherche et les canaux par lesquels ils sont diffusés auprès de différents groupes d'audience (y compris le monde universitaire, les décideurs politiques, la société civile, le secteur privé) et discutés au sein de ces cercles. Elle se rapporte aux acteurs et réseaux, aux méthodes de la diffusion de la recherche, aux produits de communication de la recherche et à la vulgarisation de la science.

### 4.3.1. Acteurs et réseaux

Il s'agit ici de la diversité des acteurs, de la collaboration et la mise en réseau nécessaires pour favoriser un débat sain basé sur des preuves scientifiques. Les points abordés ici sont la géographie nationale de la recherche, la diversité des acteurs et collaboration et les compétences en communication de la recherche.

sont des sciences sociales. Sur l'ensemble des chercheurs en sciences sociales répertoriés par l'équipe de recherche au Mali, 92,74% se trouvent dans la capitale, Bamako et les autres sont à l'intérieur du pays.

Quant à la **diversité des acteurs et collaboration**, elle fait référence aux indicateurs se rapportant au niveau

de diversité des acteurs de la recherche, à l'inclusivité du dialogue politique sur les questions sociales et au niveau de collaboration intersectorielle.

Le niveau de diversité des acteurs de la recherche enregistre un score moyen global de 3,68/6. Sur cet aspect, la discussion sur la recherche implique les groupes/acteurs retrouve avec les scores moyens suivants sur un maximum de 6 : les chercheurs universitaires de tous niveaux 3,85, les chercheurs non-universitaires 3,60, les femmes 3,90, les groupes minoritaires 3,51, les décideurs politiques 3,28, les groupes et associations communautaires 3,71 et les membres individuels de la communauté 3,89. Il ressort de ces résultats que l'implication des groupes/acteurs est acceptable et que les femmes, les membres individuels de la communauté, les chercheurs universitaires de tous niveaux et , les groupes et associations communautaires sont les plus impliqués contrairement aux décideurs politiques, aux groupes minoritaires et aux chercheurs non-universitaires.

Les score élevé des femmes (3,90) pourrait s'expliquer par la volonté des chercheurs d'appliquer les différentes politiques nationales et internationales de genre et aussi par le fait qu'elles semblent être les plus accessibles et les plus disponibles que les autres groupes. Le faible score (3,28) de l'implication des décideurs politiques aux discussions sur la recherche en général et plus particulièrement de la recherche en sciences sociales par rapport aux groupes peut être lié à plusieurs facteurs.

Dans le cadre de leurs recherches, sur les trois cent et un (301) enseignants-chercheurs enquêtés, 103 (34,22%) affirment travailler avec les organisations/institutions nationales à but non lucratif, 116 (38,54%) avec le gouvernement, 108 (35,88%) avec les universités nationales, 75 (24,92%) avec les universités internationales, 72 (23,92%) avec les agences internationales et 52 (17,28%) avec les organisations/institutions internationales à but non lucratif. Par rapport à la fréquence de la collaboration avec des personnes extérieures à leur institution de recherche, 8,31% des enquêtés disent jamais, 21,93% rarement, 33,89% parfois, 16,61% régulièrement, 6,31% fréquemment, 3,99% tout le temps et 8,97% n'ont pas répondu.

L'inclusivité du dialogue politique sur les questions sociales désigne la mesure dans laquelle les conversations politiques liées aux sujets de recherche sont ouvertes à la participation d'un large éventail de parties prenantes (chercheurs, ONG, agences internationales, décideurs politiques, etc.), notamment en termes d'accès aux forums de discussion sur les politiques. Elle enregistre un score moyen global de 3,38/6. Sur un score maximum de 6, l'utilité de s'engager avec les groupes qui suivent pour discuter de la politique sociale se retrouve avec 4

pour les chercheurs universitaires de tous niveaux, 3,73 pour les chercheurs non-universitaires, 3,45 pour les femmes, 2,91 pour les groupes minoritaires, 3,64 pour les décideurs politiques, 3,18 pour les groupes et associations communautaire et 2,73 pour les membres individuels de la communauté.

Le niveau de collaboration intersectorielle se rapporte à la mesure dans laquelle les chercheurs collaborent avec des professionnels, y compris d'autres chercheurs, dans la production de la recherche universitaire. Le nombre moyen de coauteurs des enseignants-chercheurs enquêtés au cours des trois dernières années s'élève à 12. Sur les 301 enseignants-chercheurs enquêtés, les pourcentages de ceux qui affirment avoir été coauteurs sont les suivants : 49,03% dans leur établissement, 41,53% étant des doctorants, 39,53% d'une autre institution de recherche nationale, 32,23% d'un autre gouvernement, d'une administration centrale ou locale, 31,89% d'une organisation de la société civile (ONG...), 31,23% d'un organisme donateur étranger ou d'une fondation privée, 31,56% d'une institution de recherche étrangère dans la région, 32,89% d'une institution de recherche étrangère en dehors de la région et 35,55% issus d'une autre discipline.

Enfin, les **compétences en communication de la recherche** ont comme indicateurs le nombre de formations en communication suivies sur une période de trois ans et la qualité des compétences et de la formation en communication dans le domaine de la recherche.

Le nombre de formations en communication suivies sur une période de trois ans enregistre un score moyen de 1,5 sur un maximum de 5. Sur ce point, 40,53% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment n'avoir jamais participé à une formation en communication suivies sur une période de trois ans, 28,57% disent avoir participé à 1 ou 2 formations, 10,30% de 3 à 4 formations, 9,30% à 5 ou plus, 4,98% ne savent pas et 6,31% n'ont pas répondu.

Contrairement au score faible du nombre de formation, la qualité des compétences et de la formation en communication dans le domaine de la recherche se retrouve avec un score moyen global de 4,31/6? ce qui laisse à penser que ces formations ont été profitables aux bénéficiaires. Les scores obtenus pour les éléments suivants sont : compétences en rédaction de travaux de recherche 4,36, compétences en matière de présentation 4,49, compétences en matière de vulgarisation 4,23 et compétences en matière d'organisation d'événements 4,18. Le score obtenu au niveau des quatre éléments est dans l'ensemble satisfaisant même s'il convient de noter que les compétences en matière de présentation ont enregistré le score le plus élevé (4,49) contrairement aux

compétences en matière d'organisation d'événements qui se retrouvent avec le score le plus bas (4,18).

**En résumé du point sur les acteurs et réseaux dans le cadre de la diffusion,** la géographie nationale de la recherche montre une forte concentration des chercheurs en sciences sociales dans la capitale, Bamako, où se trouvent 92,74% d'entre eux. Parmi ces chercheurs, 47,80% sont affiliés aux 10% des institutions les plus importantes et 52,62% travaillent dans des institutions basées à Bamako. En ce qui concerne la diversité des acteurs et collaboration, le niveau de diversité des acteurs obtient un score moyen de 3,68/6, les femmes, les chercheurs universitaires, et les groupes communautaires étant les plus impliqués. L'inclusivité du dialogue politique sur les questions sociales enregistre un score moyen de 3,38/6, avec une implication modérée des chercheurs universitaires et non-universitaires, mais faible pour les groupes minoritaires et les décideurs politiques. Le niveau de collaboration intersectorielle est satisfaisant, avec un nombre moyen de 12 coauteurs par enseignant-chercheur sur trois ans, dont 49,03% au sein de leur établissement et 32,89% avec des institutions étrangères hors région. Les compétences en communication de la recherche révèlent un faible nombre de formations suivies sur trois ans (score moyen de 1,5/5, 40,53% n'ayant suivi aucune formation). Cependant, la qualité des compétences et de la formation en communication obtient un score global de 4,31/6, avec des scores élevés pour les présentations (4,49) et la rédaction de travaux (4,36), bien que l'organisation d'événements (4,18) soit la moins performante.

#### **Illustration qualitative des données sur les acteurs et réseaux**

Les données révèlent une forte centralisation de la recherche à Bamako, où sont localisés 92,74 % des chercheurs en sciences sociales et plus de 47 % dans les grandes institutions publiques. Les entretiens confirment que cette concentration spatiale reflète une inégalité structurelle dans la répartition des ressources, des infrastructures et des opportunités scientifiques. « *La majorité des chercheurs sont à Bamako parce que c'est là que se trouvent les universités, les bibliothèques, les laboratoires et les partenaires internationaux.* » (Administrateur de recherche, IER). « *En dehors de Bamako, il n'y a pratiquement pas de conditions de recherche : pas d'internet, pas de bibliothèque, pas de laboratoire.* » (Enseignant-chercheur, US). « Les structures régionales manquent de moyens humains et techniques. Les chercheurs y sont souvent isolés. » (Décideur politique, MSDS). Cette centralisation renforce la polarisation du système de recherche autour de la capitale, au détriment des universités régionales, limitant

ainsi la diffusion territoriale des connaissances et la participation d'acteurs locaux.

Le niveau de diversité des acteurs obtient un score moyen de 3,68/6, indiquant une ouverture progressive aux chercheurs universitaires, aux femmes et à certains groupes communautaires, bien que la participation des acteurs non académiques demeure faible. Les entretiens montrent que la recherche reste principalement menée dans les structures universitaires et gouvernementales, avec peu d'intégration des ONG, associations, collectivités ou entreprises.

« *La recherche au Mali est essentiellement universitaire. Les ONG et le secteur privé ne sont pas impliqués, sauf dans les études commanditées.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Les collaborations existent, mais elles sont souvent ponctuelles et dépendent des financements extérieurs.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE). « *Il faudrait institutionnaliser des réseaux de recherche qui intègrent les acteurs communautaires et les collectivités locales.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Cette faible diversité reflète une vision encore académique et cloisonnée de la recherche, peu connectée aux besoins socio-économiques et territoriaux du pays.

L'inclusivité du dialogue politique autour des questions sociales obtient un score moyen de 3,38/6, traduisant une participation modérée des chercheurs aux débats publics, mais une implication limitée des décideurs et des groupes minoritaires. Les décideurs eux-mêmes reconnaissent le manque de mécanismes formels pour associer les chercheurs à la décision publique : « *Les chercheurs ne sont pas systématiquement consultés dans l'élaboration des politiques sociales. On les sollicite ponctuellement, souvent à travers des projets.* » (Décideur politique, MSDS). « *Il faut créer des cadres permanents de concertation entre chercheurs et décideurs, car les données scientifiques restent peu utilisées.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). « *Nous produisons des études utiles, mais elles ne sont pas diffusées ni exploitées par les autorités.* » (Enseignant-chercheur, FHG). Ainsi, la communication entre science et politique reste insuffisamment institutionnalisée, freinant la valorisation sociale et politique de la recherche.

Les chiffres montrent un niveau de collaboration intersectorielle satisfaisant, avec en moyenne 12 coauteurs par enseignant-chercheur sur trois ans, dont 49,03 % au sein de leur établissement et 32,89 % avec des institutions étrangères hors région. Les entretiens confirment que ces collaborations reposent davantage sur les initiatives personnelles ou financements externes, que sur une politique nationale de coopération scientifique. « *Les*

projets de recherche collaborative viennent presque toujours des partenaires extérieurs. Il n'y a pas de mécanisme national de coordination. » (Administrateur de recherche, IER). « Nous travaillons avec des universités européennes grâce à nos anciens encadreurs ou à des ONG, mais rien n'est structuré. » (Enseignant-chercheur, FSHSE). « Les collaborations régionales sont faibles. C'est paradoxal : nous travaillons plus avec l'Europe qu'avec nos voisins africains. » (Décideur politique, MSDS). Ces constats montrent que la coopération scientifique constitue un levier stratégique encore sous-exploité, faute de dispositifs nationaux d'appui à la mobilité et aux partenariats interinstitutionnels.

Les compétences en communication scientifique obtiennent des scores contrastés : 1,5/5 pour le nombre de formations suivies (40,53 % des chercheurs n'en ont suivi aucune) ; mais 4,31/6 pour la qualité perçue des compétences, notamment en présentation (4,49) et rédaction (4,36). Les entretiens soulignent que cette compétence repose sur l'expérience individuelle et les opportunités ponctuelles de formation, rarement intégrées dans des programmes institutionnels. « Nous n'avons pas de formation en communication scientifique. Ceux qui présentent bien l'ont appris sur le tas. » (Enseignant-chercheur, FHG). « Les formations viennent surtout de projets de partenaires ou

d'organisations internationales, pas des universités. » (Administrateur de recherche, INFTS). « Il faut renforcer la capacité des chercheurs à vulgariser leurs résultats pour le grand public et les décideurs. » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Malgré des compétences techniques solides, la faible structuration des formations et de la communication scientifique limite l'impact de la recherche sur les politiques publiques et la société.

En bref, les entretiens confirment que la diffusion de la recherche au Mali demeure marquée par : une forte centralisation géographique à Bamako ; une diversité d'acteurs encore faible ; une collaboration dépendante des financements extérieurs ; et une communication scientifique peu institutionnalisée, bien que les compétences existent.

### 4.3.2. Méthodes de la diffusion de la recherche

Les méthodes de la diffusion de la recherche se réfèrent aux activités et structures soutenant une large communication de la recherche. Elles comprennent ici deux éléments, à savoir : les revues locales et l'exposition internationale.

Tableau 17 : Indicateurs en relation avec les revues locales et l'exposition internationale dans le cadre de la diffusion

FACTEUR	INDICATEURS	VALUER	SOURCES
2.2.a Revues locales	Nombre de revues en sciences sociales dans la région, par chercheur en sciences sociales	0,05	Scopus (SCImago) / Étude documentaire
	Nombre de revues nationales dans la ou les langues locales, par chercheur en sciences sociales	0,01	Étude documentaire
2.2.b Exposition internationale	Pourcentage de collaboration internationale dans la recherche en sciences sociales	0,89%	Scopus (SCImago) + Enquête auprès des chercheurs
	Nombre de projets de recherche internationaux, par institution	13,22	Enquête auprès des administrateurs de recherche + Enquête auprès des chercheurs
	Adhésion à des réseaux de recherche thématiques et affiliations professionnelles	34,22%	Enquête auprès des chercheurs

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les indicateurs relatifs aux **revues locales** sont le nombre de revues en sciences sociales dans la région, par chercheur en sciences sociales et le nombre de revues nationales dans la ou les langues locales, par chercheur en sciences sociales. A ce niveau, les résultats de la recherche montrent que nombre de revues en sciences sociales dans la région Afrique, par chercheur en sciences sociales est de 0,05 et celui des de revues nationales

dans la ou les langues locales au Mali, par chercheur en sciences sociales est de 0,01.

Quant à l'**exposition internationale**, elle a comme indicateurs le pourcentage de collaboration internationale dans la recherche en sciences sociales et le nombre de projets de recherche internationaux, par institution.

Au Mali, le pourcentage de collaboration internationale dans la recherche en sciences sociales est de 0,89. Sur les 301 enseignants-chercheurs enquêtés, les scores de ceux qui affirment avoir été coauteurs sont les suivants : coauteur d'un organisme donateur étranger ou d'une fondation privée 0,05, coauteur d'une institution de recherche étrangère dans la région 0,10 et coauteur d'une institution de recherche étrangère en dehors de la région 0,16.

Le nombre de projets de recherche en matière de collaborations formelles avec des centres de recherche étrangers, par institution s'élève à 13,22 selon les résultats des enquêtes auprès des administrateurs de la recherche. Du côté des enseignants-chercheurs, 55,81% des enquêtés affirment n'avoir pas collaboré à la mise en œuvre d'un projet de recherche international au cours des trois dernières années, 21,26% disent avoir collaboré à 1 ou 2 projets internationaux, 8,64% à 3 ou 4 projets, 2,33% à 5 ou 6 projets, 0,66% à 7 projets ou plus et 11,30% n'ont pas répondu.

Sur les 301 enseignants-chercheurs enquêtés, 34,21% soutiennent être membre d'un réseau professionnel de recherche. De ces 34,21%, 80,58% disent être membres de réseau national de recherche, 11,96% de réseau régional (*considérez les régions telles que définies par la Banque mondiale – Afrique, Asie de l'Est et Pacifique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud*) et 8,744% de réseau international.

**En résumé du point sur les méthodes de la diffusion de la recherche**, concernant les revues locales, le nombre de revues en sciences sociales dans la région Afrique, par chercheur en sciences sociales, est faible, avec un ratio de 0,05. Au Mali, ce ratio chute encore à 0,01 pour les revues nationales publiées dans les langues locales. Pour l'exposition internationale, la collaboration internationale dans la recherche en sciences sociales reste limitée, avec seulement 0,89% des chercheurs ayant des collaborations internationales. Parmi les enseignants-chercheurs, les collaborations avec des organismes étrangers restent marginales (0,05 pour les donateurs étrangers, 0,10 pour les institutions régionales, et 0,16 pour les institutions hors région). En termes de projets de recherche internationaux, chaque institution collabore en moyenne à 13,22 projets, mais 55,81% des enseignants-chercheurs n'ont participé à aucun projet international au cours des trois dernières années. Enfin, seulement 34,21% des enseignants-chercheurs sont membres d'un réseau professionnel de recherche, dont 80,58% à l'échelle nationale, 11,96% à l'échelle régionale, et 8,74% à l'échelle internationale.

### **Illustration qualitative des données sur les méthodes de la diffusion de la recherche**

Les données montrent un ratio très faible de revues scientifiques en sciences sociales : 0,05 par chercheur en Afrique, et seulement 0,01 au Mali pour les revues nationales publiées dans les langues locales. Les entretiens confirment cette pénurie structurelle de revues scientifiques nationales, liée à la faiblesse des financements, au manque d'expertise éditoriale et à l'absence de politique publique de soutien à la publication. *« Il n'existe presque pas de revues nationales à comité de lecture. Celles qui existaient n'ont pas survécu faute de financement et de régularité. »* (Administrateur de recherche, IER). *« Nous publions dans des revues étrangères, souvent à nos frais, car il n'y a pas de revue nationale reconnue ou indexée. »* (Enseignant-chercheur, FSHSE). *« Les publications locales ne sont pas soutenues par l'État. Elles dépendent d'efforts personnels et disparaissent souvent après un ou deux numéros. »* (Décideur politique, MSDS). Ce manque d'infrastructures éditoriales contribue directement à la faible visibilité internationale de la recherche malienne, et empêche la valorisation des travaux produits en langues locales ou sur des thématiques nationales.

Les statistiques révèlent que seulement 0,89 % des chercheurs maliens participent à des collaborations internationales en sciences sociales, et que les partenariats avec des donateurs étrangers (0,05), des institutions régionales (0,10) ou hors région (0,16) demeurent faibles. Les entretiens illustrent que cette faible internationalisation est due à une dépendance aux financements extérieurs, à des capacités institutionnelles limitées, et à un manque de réseaux structurés. *« Les collaborations internationales viennent des projets financés par les partenaires étrangers, pas d'une stratégie nationale. »* (Administrateur de recherche, INFTS). *« Nous travaillons avec des partenaires étrangers de manière ponctuelle, souvent à travers d'anciens encadreurs ou des ONG. »* (Enseignant-chercheur, FHG). *« La participation aux projets internationaux est rare, car il n'y a pas d'unité de montage ou de suivi des propositions dans nos universités. »* (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Les chercheurs déplorent aussi le coût élevé des publications internationales et la barrière linguistique, qui freinent leur participation à des revues et conférences anglophones dominantes.

Les institutions maliennes participent en moyenne à 13,22 projets internationaux, mais plus de 55,81 % des enseignants-chercheurs déclarent n'avoir pris part à aucun projet au cours des trois dernières années. Les entretiens révèlent que les projets internationaux sont concentrés dans quelques institutions de référence, souvent à Bamako, tandis que les autres établissements

n'ont ni moyens humains ni infrastructures pour candidater. « *Les projets viennent souvent de partenariats ciblés entre grandes universités de Bamako et des institutions étrangères. Les autres structures sont laissées de côté.* » (Administrateur de recherche, IER). « *La majorité des enseignants-chercheurs n'a pas accès aux appels à projets, ni aux compétences pour y répondre.* » (Enseignant-chercheur, US). « *Le ministère n'a pas de mécanisme de coordination ou de diffusion des opportunités de projets.* » (Décideur politique, MSDS). Ce déséquilibre crée une concentration des opportunités de recherche au sein de quelques pôles, tandis que la majorité des chercheurs restent en marge des dynamiques internationales.

Les données montrent que seuls 34,21 % des enseignants-chercheurs sont membres d'un réseau professionnel de recherche, dont 80,58 % à l'échelle nationale, 11,96 % régionale, et seulement 8,74 % internationale. Les entretiens confirment cette faible intégration aux réseaux de recherche, en raison d'un isolement institutionnel, d'un manque de soutien administratif et d'une faible culture de la coopération scientifique. « *Il n'y a pas de politique nationale de réseau de recherche. Chacun s'intègre individuellement selon ses relations personnelles.* » (Administrateur de recherche, FSHSE/ULSHB). « *Nous ne sommes pas membres de réseaux internationaux, faute de moyens pour participer aux rencontres.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Les associations scientifiques existent, mais sans financement, elles sont peu actives.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Cette faible structuration réduit la circulation des connaissances, la visibilité des chercheurs maliens et l'ancrage de la recherche dans les réseaux africains et internationaux.

Les entretiens convergent sur le constat que la diffusion des travaux de recherche dépend surtout de l'initiative

individuelle des chercheurs, faute de structures institutionnelles dédiées à la valorisation ou à la communication scientifique. « *Il n'existe pas de service de communication scientifique dans les universités. Nous faisons la diffusion nous-mêmes, sur les réseaux sociaux ou lors de colloques.* » (Enseignant-chercheur MB). « *Les chercheurs travaillent en silos, il n'y a pas de plateforme nationale pour publier ou partager les résultats.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *La communication des résultats reste interne ; peu de travaux atteignent le grand public ou les décideurs.* » (Décideur politique, MSDS). Cette autonomie forcée des chercheurs, souvent sans appui ni reconnaissance, reflète l'absence d'un écosystème national de diffusion et d'une stratégie de science ouverte.

En d'autres termes, les entretiens montrent que la diffusion scientifique au Mali repose sur un système fragile et peu institutionnalisé, marqué par : une quasi-absence de revues locales en sciences sociales ; une internationalisation marginale et dépendante de bailleurs étrangers ; une faible intégration des chercheurs dans les réseaux nationaux et régionaux ; et une absence de stratégie nationale de diffusion et de valorisation scientifique. Cette situation limite la visibilité du savoir produit, la coopération interuniversitaire et la reconnaissance internationale des chercheurs maliens.

### 4.3.3. Produits de communication de la recherche

Il est question ici de produits de recherche destinés à un public plus large. Ces produits sont diffusés auprès d'un public plus large à travers les conférences et débats, la visibilité en ligne de la recherche et les médias et promotion.

**Tableau 18 : Indicateurs en relation avec les conférences et débats, la visibilité en ligne de la recherche et les médias et promotion dans le cadre de la diffusion**

FACTEUR	INDICATEURS	VALUER	SOURCES
2.3.a Conférences et débats	Nombre de conférences organisées, par institution ou par chercheur en sciences sociales (trois dernières années)	13,50	Enquête auprès des administrateurs de recherche + Enquête auprès des chercheurs
	Nombre de débats publics organisés, par institution ou par chercheur en sciences sociales (trois dernières années)	4,50	Enquête auprès des administrateurs de recherche
2.3.b Visibilité en ligne de la recherche	Pourcentage de chercheurs déclarant avoir une page web professionnelle	13%	Enquête auprès des chercheurs + Enquête auprès des administrateurs de recherche
2.3.c Médias et promotion	Nombre de publications via les médias sociaux par chercheur au total	5,00	Enquête auprès des chercheurs

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les indicateurs relatifs aux **par chercheur au total conférences et débats** sont, entre autres, le nombre de conférences organisées, par institution ou par chercheur en sciences sociales et le nombre de débats publics organisés, par institution ou par chercheur en sciences sociales.

Les résultats des enquêtes auprès de administrateurs de recherche et des enseignants- chercheurs montrent qu'il y eu en moyenne 13,50 conférences organisées, par institution en sciences sociales au cours des trois dernières années.

Au niveau des administrateurs de recherche, les scores moyens par catégorie de conférence en terme de nombre sont les suivants : conférence scientifique organisée – public national 4,50, conférence scientifique organisée – public régional 5 et conférence scientifique organisée – public international hors région 4. Le score plus élevé des conférence scientifique organisée pour le public régional, à savoir 5, pourrait soulever des questionnements auprès d'un lecteur averti. On s'attend à ce que le score auprès du public national soit le plus élevé parce que l'organisation matérielle et financière pourrait être moins pénible, moins coûteuse et aussi, le public national est supposé être plus accessible. Mais, e score élevé attribué aux conférences scientifiques organisées à destination du public régional s'explique en grande partie par la dimension multinationale des projets de recherche menés dans la région. En effet, comme cela a été souligné dans le chapitre intitulé Contexte de cette étude, la majorité des projets de recherche en sciences sociales et humaines impliquent généralement un minimum de trois pays de la région ouest-africaine, voire davantage. Cette configuration n'est pas fortuite : elle découle essentiellement des exigences posées par les bailleurs de fonds internationaux, qui conditionnent l'octroi de financements à une approche régionale, dans un souci de mutualisation des ressources, de comparaison inter-pays, et de production de connaissances à portée transnationale.

Dans ce cadre, les conférences régionales constituent non seulement des espaces privilégiés de dissémination des résultats, mais aussi des forums stratégiques pour la visibilité des équipes de recherche, la valorisation des collaborations sud-sud, et le dialogue avec les parties prenantes au-delà du seul espace national. Elles permettent ainsi de partager les résultats avec les chercheurs et décideurs des différents pays impliqués, d'identifier les convergences ou spécificités locales dans les problématiques étudiées, et d'alimenter des recommandations à l'échelle régionale.

Par ailleurs, ces conférences répondent souvent aux exigences des bailleurs en matière de redevabilité,

de visibilité et d'impact. Elles jouent également un rôle crucial dans la construction d'une communauté scientifique régionale, contribuant à renforcer les dynamiques de réseaux et à encourager la circulation des idées et des pratiques. Ce contexte explique pourquoi les chercheurs impliqués dans de tels projets accordent une grande importance à l'organisation et à la participation à ces rencontres scientifiques régionales, ce qui se traduit naturellement par un score élevé dans les indicateurs d'activités scientifiques évalués dans cette étude.

Une autre explication pourrait être l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, les conférences en ligne sont d'actualité parce que moins coûteuses et plus faciles à organiser matériellement, financièrement et même physiquement.

Au niveau des enseignants-chercheurs, les scores moyens par catégorie de participation à des conférences sont les suivants : participation à une conférence ou un séminaire scientifique dans votre institution 3,06, participation à une conférence ou un séminaire scientifique dans une autre institution de votre pays 2,59, participation à une conférence ou un séminaire scientifique dans la région 2,11 et participation à une conférence ou un séminaire scientifique en dehors de la région 1,76. On constate ici que ce sont les scores sont plus élevés au niveau de la participation à des conférences ou séminaires scientifiques au sein de leur institution ou une autre institution du Mali qu'au niveau régional et international. Les questionnements soulevés au des administrateurs de recherche ne trouvent de sens ici parce qu'on revient tout simplement à l'ordre normal des choses.

Il convient de préciser la différence entre « débat public » et « conférences ». Les conférences sont des événements spécifiques destinés à un public principalement académique. Les débats publics sont des événements incluant un public principalement non académique (par exemple, des politiciens et la société civile). Il est question ici de débats publics en sciences sociales organisés dans le pays par une institution universitaire, des chercheurs ou une autre institution produisant de la recherche au cours d'une année donnée pour partager des connaissances académiques avec un auditoire principalement public ou politique. A ce titre, il ressort des résultats des enquêtes des administrateurs de recherche que le nombre de débats publics (impliquant des chercheurs, des politiques et la société civile) organisés, par institution ou par chercheur en sciences sociales est de 4,50.

Quant à la **visibilité en ligne de la recherche**, elle a comme indicateur ici le nombre de Pages Web professionnelles. En effet, 13% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment disposer d'une page web

personnelle et 55,10% des administrateurs de recherche enquêtés soutiennent que leur établissement dispose-t-il d'un site web où l'activité du personnel est expliquée et où les produits de la recherche sont disponibles.

Enfin, l'indicateur des **médias et promotion** se rapporte au nombre de publications via les médias sociaux. Le nombre de publications via les médias sociaux est de 5 selon les résultats issus de l'enquête auprès des enseignants-chercheurs. En cela, les catégories ci-après enregistrent les scores moyens suivants : article dans les journaux de la presse grand public 0,39, intervention sur internet/Billets de blog 0,28, intervention à la radio 0,36 et Intervention à la télévision 0,26.

**En résumé du point sur les produits de communication de la recherche dans le cadre de la diffusion**, concernant les conférences et débats, les institutions ou chercheurs en sciences sociales organisent en moyenne 13,50 conférences sur trois ans, réparties entre publics national (4,50), régional (5), et international hors région (4). Les enseignants-chercheurs participent davantage à des conférences dans leur institution (score moyen 3,06) ou dans une autre institution nationale (2,59) que dans des événements régionaux (2,11) ou internationaux (1,76). En parallèle, 4,50 débats publics impliquant des chercheurs, politiciens et la société civile sont organisés par institution ou chercheur. Pour la visibilité en ligne de la recherche, seulement 13% des enseignants-chercheurs disposent d'une page web personnelle. En revanche, 55,10% des administrateurs signalent que leur établissement possède un site web présentant les activités du personnel et les produits de recherche. En ce qui concerne les médias et promotion, le nombre moyen de publications via les médias sociaux est de 5. Les autres formes de communication enregistrent des scores faibles : articles dans la presse grand public (0,39), billets de blog (0,28), interventions à la radio (0,36), et à la télévision (0,26).

#### **Illustration qualitative des données sur les produits de communication de la recherche**

Les données montrent qu'en moyenne, 13,50 conférences sont organisées sur trois ans par institution ou chercheur, principalement à l'échelle nationale (4,50) et régionale (5), avec seulement 4 conférences internationales. Les enseignants-chercheurs participent surtout à des conférences internes (score moyen 3,06) ou nationales (2,59), mais beaucoup moins à des événements régionaux (2,11) et internationaux (1,76). Les entretiens révèlent que cette tendance résulte d'un manque de financement, de soutien logistique et de mobilité, limitant la participation aux événements internationaux. « *Nous participons surtout aux colloques organisés dans nos propres institutions, car les déplacements à l'étranger ne sont presque jamais pris en charge.* » (Enseignant-chercheur,

FSHSE). « *Le coût de participation à une conférence internationale dépasse souvent nos moyens personnels.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Le budget des institutions pour les conférences est très limité, voire inexistant. Les enseignants le font à leurs frais.* » (Administrateur de recherche, INFTS). Cette contrainte financière, combinée à la faible intégration des chercheurs dans les réseaux internationaux, explique la marginalité de la présence malienne dans les grands événements scientifiques africains ou mondiaux.

Les institutions et chercheurs organisent en moyenne 4,50 débats publics en trois ans impliquant chercheurs, décideurs et société civile. Les entretiens soulignent que ces espaces de dialogue demeurent rares, faute de coordination entre les milieux scientifiques, politiques et médiatiques. « *Les débats publics sont sporadiques. On en fait quand un partenaire extérieur finance un projet sur un thème précis.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Les décideurs ne participent pas souvent aux échanges scientifiques, sauf quand il y a un enjeu politique immédiat.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE). « *Il n'existe pas de culture du débat scientifique dans les médias, encore moins sur les questions sociales.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Ainsi, même si le potentiel de contribution de la recherche aux débats publics est reconnu, il reste peu exploité, car la communication scientifique est perçue comme une activité non prioritaire dans les institutions.

Les données montrent que seulement 13 % des enseignants-chercheurs disposent d'une page web personnelle, tandis que 55,10 % des administrateurs affirment que leur institution possède un site web recensant les activités du personnel. Les entretiens confirment la faible numérisation du système de recherche et les inégalités d'accès aux outils numériques. « *Peu d'institutions ont un site web actif. Parfois, le site est créé mais jamais mis à jour.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *La majorité des enseignants n'ont pas de profil en ligne, faute de formation ou de moyens techniques.* » (Enseignant-chercheur, US). « *L'absence de stratégie numérique nationale pour la recherche est un vrai handicap pour la visibilité internationale.* » (Décideur politique, MSDS). Cette faible présence numérique réduit la visibilité des chercheurs maliens dans les bases de données internationales (comme Scopus ou ResearchGate) et complique la diffusion des résultats auprès du grand public.

Les statistiques indiquent une faible exploitation des médias traditionnels et sociaux pour diffuser les résultats de recherche : 5 publications en moyenne sur les médias sociaux ; 0,39 article dans la presse grand public ; 0,28 billet de blog ; 0,36 intervention radio ; et 0,26 intervention télévisée. Les entretiens confirment

cette tendance, évoquant un manque de formation à la vulgarisation scientifique, une crainte de la simplification et une faible valorisation institutionnelle des activités de communication publique. « *Nous ne sommes pas formés à parler de nos recherches dans les médias. Les journalistes vulgarisent parfois mal nos propos.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Les chercheurs ne sont pas incités à publier dans la presse, car cela ne compte pas dans les promotions.* » (Administrateur de recherche, IER). « *La culture de la vulgarisation scientifique est quasi absente dans les universités.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). En conséquence, la recherche reste confinée à des cercles académiques, sans réelle connexion avec le grand public, les décideurs ou les médias.

L'ensemble des entretiens fait ressortir que la communication scientifique au Mali repose sur des initiatives personnelles et non sur une stratégie institutionnelle. Les chercheurs les plus visibles sont ceux qui, de manière volontaire, utilisent les réseaux sociaux ou les conférences pour diffuser leurs travaux. « *Ceux qui diffusent leurs recherches le font à titre personnel, souvent via Facebook ou WhatsApp, sans cadre institutionnel.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE). « *La communication de la recherche n'est pas intégrée dans les missions officielles des enseignants-chercheurs.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Il faut inscrire*

*la diffusion scientifique dans les critères d'évaluation académique pour que les chercheurs s'y engagent.* » (Décideur politique, MSDS). Cette absence d'incitations et de politiques de valorisation rend difficile la structuration d'une culture nationale de science ouverte et de communication publique de la recherche.

En somme, les entretiens confirment que la communication scientifique au Mali demeure une activité marginale et peu institutionnalisée, malgré une production croissante en sciences sociales. Cette situation s'explique par : le manque de moyens financiers et logistiques pour la participation aux conférences internationales ; la faible intégration du débat public et des médias dans les pratiques de diffusion ; l'insuffisance des outils numériques pour la visibilité en ligne ; et l'absence de politiques nationales de vulgarisation scientifique et de science ouverte.

#### 4.3.4. Vulgarisation de la science

La vulgarisation de la science signifie ici que les preuves fondées sur la recherche sont appréciées par le public, qui accède activement à une variété de produits de vulgarisation scientifique. Un seul facteur y est abordé dans cette étude, il s'agit de l'appréciation sociale et couverture médiatique de la recherche.

**Tableau 19 : Indicateurs en relation avec l'appréciation sociale et couverture médiatique de la recherche le cadre de la diffusion**

FACTEUR	INDICATEURS	VALUER	SOURCES
2.4.a Appréciation sociale et couverture médiatique de la recherche	Fréquence des contacts avec les journalistes (satisfaction, échelle 1-6)	1,58	Enquête auprès des chercheurs
	Qualité de la communication avec les médias (satisfaction, échelle 1-6)	2,99	Étude documentaire + Enquêtes auprès des chercheurs + Enquête auprès des administrateurs de recherche + Entretiens

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les indicateurs relatifs à l'**appréciation sociale et couverture médiatique de la recherche** sont la fréquence des contacts avec les journalistes et la qualité de la communication avec les médias.

La fréquence des contacts avec les journalistes enregistre un score moyen de 1,58 sur un maximum de 6 selon les résultats issus des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs. Sur les 301 enseignants-chercheurs enquêtés, 51,82% affirment n'avoir jamais pris contact avec les journalistes/médias après la publication d'un article/rapport de recherche, 18,60% disent rarement, 9,63% soutiennent parfois, 1,66% régulièrement, 1% fréquemment, 0,33% tout le temps et 16,94% sont restés sans réponse.

Quant à la qualité de la communication avec les médias, elle se retrouve avec un score moyen de 2,99/6 selon les résultats combinés issus des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs et des administrateurs de recherche.

Au niveau des enseignants-chercheurs, les scores moyens par catégorie de couverture médiatique des événements organisés et des recherches publiées par des médias non universitaires sont les suivants : couverture journalistique 2,56, couverture télévisuelle 2,83, couverture Internet/site Web 3,19, couverture radio 3,07 et médias sociaux 3,29. Les médias sociaux et couverture Internet/site Web se retrouvent avec les scores les plus élevés suivie de la couverture radio 3,07. Les couvertures télévisuelle et

journalistique qui occupent respectivement la quatrième et la cinquième positions ont les scores le plus faibles et aussi sont en deçà de la moyenne de satisfaction.

Au niveau des administrateurs de recherche, les scores moyens par catégorie de couverture médiatique des événements organisés et des recherches publiées par des médias non universitaires sont les suivants : couverture journalistique 3,35, couverture télévisuelle 3,33, couverture Internet/site Web 3,46, couverture radio 3,03 et médias sociaux 3,46. Ces scores montrent que la couverture médiatique des événements organisés et des recherches publiées par des médias non universitaires est dans l'ensemble satisfaisante au niveau de toutes les catégories. La couverture Internet/site Web et les médias sociaux viennent en première position à égalité suivis de la couverture journalistique et de la couverture télévisuelle. C'est la couverture radio qui enregistre le score le plus faible.

**En résumé sur le point de la vulgarisation de la science dans le cadre de la diffusion,** l'appréciation sociale et couverture médiatique de la recherche se caractérise par une faible fréquence des contacts avec les journalistes, avec un score moyen de 1,58/6. Plus de la moitié des enseignants-chercheurs (51,82%) n'ont jamais contacté les médias après une publication, et seulement 1,66% le font régulièrement. Quant à la qualité de la communication avec les médias, elle atteint un score moyen de 2,99/6. Les enseignants-chercheurs notent une meilleure couverture médiatique via les médias sociaux (3,29) et Internet (3,19), tandis que les administrateurs perçoivent une couverture globalement satisfaisante, avec des scores élevés pour Internet et les médias sociaux (3,46 chacun), suivis de la couverture journalistique et télévisuelle. La radio obtient les scores les plus faibles dans les deux groupes.

#### **Illustration qualitative des données sur la vulgarisation de la science**

Les résultats montrent une faible fréquence des contacts entre chercheurs et journalistes, avec un score moyen de 1,58/6, et plus de la moitié des enseignants-chercheurs (51,82%) déclarant n'avoir jamais pris contact avec les médias après une publication. Les entretiens corroborent ces données : la communication médiatique n'est pas perçue comme une pratique institutionnelle, mais comme une démarche personnelle, souvent non valorisée par le système académique. « *Les chercheurs ne communiquent pas avec les médias, car cela n'a aucune incidence sur leur carrière. Ce n'est pas un critère d'évaluation.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *La plupart d'entre nous ne savent pas à qui s'adresser pour diffuser les résultats de recherche. Il n'existe pas de cellule de communication dédiée.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE). « *Le lien entre science et médias est*

*quasi inexistant. Les journalistes ne viennent pas dans les laboratoires, et les chercheurs n'ont pas le réflexe de les solliciter.* » (Décideur politique, MSDS). Ce manque de dialogue entre la communauté scientifique et les médias s'explique par une faible culture de vulgarisation, un déficit de formation à la communication publique et l'absence de structures intermédiaires (attachés de presse scientifique, cellules de valorisation, etc.).

Les chercheurs évoquent une absence de politique ou de stratégie nationale de communication de la science, ce qui confine la vulgarisation à des initiatives individuelles ou opportunistes, souvent liées à des projets financés par des partenaires internationaux. « *La vulgarisation scientifique dépend de projets ponctuels. Quand un bailleur finance une étude, il prévoit parfois une restitution publique, sinon rien.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Les chercheurs maliens ne sont pas formés à parler au grand public. Ils ont peur d'être mal compris ou de simplifier leurs résultats.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Il n'y a pas de budget pour la communication de la recherche dans les institutions publiques.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Ainsi, la faible institutionnalisation de la communication scientifique limite la diffusion des connaissances auprès du grand public et des décideurs, et contribue à maintenir la recherche dans une sphère académique fermée.

Les données indiquent une qualité moyenne de la communication avec les médias (score de 2,99/6). Les enseignants-chercheurs perçoivent une meilleure visibilité sur les médias sociaux (3,29) et Internet (3,19), tandis que les administrateurs estiment que la couverture via Internet et les médias sociaux est légèrement meilleure (3,46 chacun), mais que la radio et la télévision demeurent très en retrait. « *Les radios locales ne traitent pas la recherche, elles préfèrent les débats politiques ou sociaux.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Les médias sociaux permettent une certaine visibilité, mais ce sont surtout les jeunes chercheurs qui les utilisent.* » (Enseignant-chercheur, ULSHB). « *La télévision publique n'a pas de rubrique dédiée à la recherche ou à la vulgarisation scientifique.* » (Décideur politique, MSDS). Ainsi, la radio, traditionnellement le média le plus accessible, reste sous-exploitée pour la diffusion des résultats scientifiques, tandis qu'Internet devient progressivement un espace alternatif de communication pour une minorité de chercheurs.

L'usage des médias sociaux constitue désormais le principal canal de communication informelle pour certains chercheurs, bien qu'il demeure spontané et non coordonné. Les entretiens soulignent que les chercheurs utilisent Facebook, WhatsApp ou LinkedIn pour partager leurs travaux, annoncer des conférences ou diffuser

des appels à communication, souvent en l'absence de toute structure institutionnelle. « Facebook est devenu notre principal moyen de communication scientifique, surtout pour partager nos publications. » (Enseignant-chercheur, FSHSE). « Les réseaux sociaux offrent de la visibilité, mais sans validation scientifique. Cela pose parfois un problème de crédibilité. » (Administrateur de recherche, INFTS). « Les jeunes chercheurs utilisent beaucoup les réseaux sociaux, mais sans formation à la communication responsable. » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Cet usage croissant des médias sociaux représente une opportunité pour démocratiser la science, mais nécessite la mise en place de guides éthiques et de formations pour renforcer la qualité et la rigueur de la communication scientifique en ligne.

Les administrateurs tendent à avoir une perception plus positive de la couverture médiatique que les enseignants-chercheurs, estimant que les institutions font des efforts pour se rendre visibles via leurs sites web et pages officielles. Toutefois, cette perception optimiste masque une réalité : la plupart des sites ne sont pas régulièrement actualisés, et peu de contenus mettent en valeur la production scientifique. « Nos sites web existent, mais ils servent surtout à présenter l'administration, pas à diffuser les recherches. » (Administrateur de recherche, INFTS). « Nous avons une page institutionnelle, mais la mise à jour dépend du bon vouloir d'un technicien. » (Enseignant-chercheur, US). « Les institutions ont besoin de véritables cellules de communication scientifique, avec des professionnels formés. » (Décideur politique, MSDS). La dichotomie entre perception institutionnelle et réalité vécue illustre le manque d'un pilotage centralisé

de la vulgarisation scientifique et d'une politique cohérente de communication nationale de la recherche.

En substance, les entretiens confirment que la vulgarisation scientifique au Mali demeure faiblement développée et peu institutionnalisée, malgré une reconnaissance croissante de son importance. Cette situation découle : d'un manque de culture du dialogue science-médias ; d'une absence de stratégie nationale de communication scientifique ; d'un déficit de formation à la vulgarisation ; et d'un usage encore artisanal des outils numériques et sociaux.

## 4.4. Application politique

L'application politique de la recherche est l'action d'exploiter et d'adopter des produits issus de la recherche pour un usage pertinent pour la politique, ou d'appliquer les résultats et les méthodes de la recherche de manière spécifique et directe. Elle fait référence ici à une recherche favorable aux politiques, à l'élaboration de politiques fondées sur la recherche, aux outils politiques fondés sur la recherche et à la recherche au service de meilleures politiques.

### 4.4.1. Recherche favorable aux politiques

La recherche favorable aux politiques se rapporte aux produits de la recherche visant spécifiquement à soutenir l'élaboration des politiques. Les facteurs y afférant sont la valeur politique de la recherche, la recherche pertinente pour les politiques et du lien entre la recherche et les politiques.

**Tableau 20 : Indicateurs en relation avec la valeur politique de la recherche, à la recherche pertinente pour les politiques et au lien entre la recherche et les politiques dans le cadre de l'application**

FACTEUR	INDICATEURS	VALEUR	SOURCES
3.1.a Valeur politique de la recherche	Niveau d'indépendance de la recherche produite (satisfaction, échelle 1-6)	2,15	Enquête auprès des chercheurs + entretiens + Enquête auprès des administrateurs de recherche
	Demande de contributions de la recherche lors de l'élaboration des politiques (satisfaction, moyenne)	22,63%	Étude documentaire + Enquête auprès des chercheurs + Entretiens + Enquête auprès des administrateurs de recherche + Enquête auprès de la communauté politique
	Subventions reçues de la part des décideurs politiques, au niveau de l'institution ou à celui du chercheur en sciences sociales	9,30%	Enquête auprès des chercheurs + Enquête auprès des administrateurs de recherche

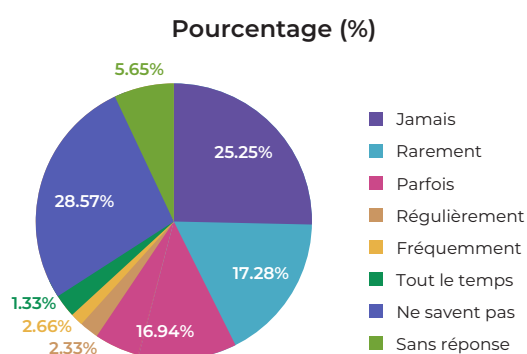
3.1.b Recherche pertinente pour les politiques	Qualité de la collaboration entre les chercheurs et les décideurs politiques dans la conception des politiques (satisfaction, échelle 1-6)	2,09	Entretiens (Chercheurs et communauté politique)
	Nombre de supports de communication produits pour les décideurs politiques, par chercheur en sciences sociales	4,50	Étude documentaire + Enquête auprès des chercheurs + Enquête auprès de la communauté politique
3.1.c Lien entre la recherche et les politiques	Fréquence des contacts avec les décideurs politiques après la publication d'un article ou d'un rapport	1,25	Enquête auprès des chercheurs + Entretiens (administrateurs de recherche et communauté politique)
	Chercheurs ayant occupé/occupant un poste de responsable politique	3%	Étude documentaire + Enquête auprès des chercheurs

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Les indicateurs en rapport avec la **valeur politique de la recherche** sont le niveau d'indépendance de la recherche produite, la demande de contributions de la recherche lors de l'élaboration des politiques et les subventions reçues de la part des décideurs politiques, au niveau de l'institution ou à celui du chercheur en sciences sociales.

Le niveau d'indépendance de la recherche produite enregistre un score moyen de 2,15 sur un maximum de 6 selon les résultats issus des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs. Sur 301 enseignants-chercheurs enquêtés, 25,25% affirment que les responsables politiques n'influencent jamais les chercheurs en matière d'indépendance des résultats de la recherche, 17,28% disent rarement, 16,94% soutiennent parfois, 2,33% régulièrement, 2,66% fréquemment, 1,33% tout le temps, 28,57% ne savent pas et 5,65% n'ont pas répondu.

**Graphique 6 : Pourcentage de l'influence des responsables politiques sur l'indépendance des résultats de la recherche selon les réponses des 301 enseignants-chercheur enquêtés.**



Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Une majorité (42,53 %) affirme une réelle indépendance en répondant jamais ou rarement. Cela traduit une perception d'autonomie relative dans les activités de

recherche. Ces chercheurs estiment que les résultats de leurs travaux ne sont globalement pas affectés par des considérations politiques. Une proportion non négligeable (23,26 %) signale une influence (parfois, régulièrement, fréquemment et tout le temps). Ces répondants considèrent qu'il existe des formes d'interférences politiques, plus ou moins fréquentes, dans la production ou la diffusion des résultats de recherche. Il convient de signaler aussi une large part d'incertitude ou de réserve (34,22 %) avec des enquêtés qui disent ne pas savoir ou qui n'ont pas répondu. Cette tendance révèle une zone d'incertitude, de prudence ou de non- positionnement sur cette question, probablement liée : à une absence d'expérience directe, à la crainte de s'exprimer sur un sujet sensible, ou à une méconnaissance des éventuelles pressions politiques exercées sur d'autres collègues.

Sur la même thématique, au niveau des administrateurs de recherche, les scores moyens par catégorie en matière d'indépendance des résultats de la recherche sont les suivants : les résultats de la recherche en sciences sociales susceptibles d'affecter les politiques sont discutés ouvertement 2,44/6, les chercheurs sont en mesure de produire des recherches indépendantes sans influence induite 3,94, les décideurs politiques accordent aux chercheurs en sciences sociales l'espace nécessaire à la collecte des données dont ils ont besoin 3,34, le climat politique actuel favorise la production de résultats de recherche indépendants 3,65. Ces scores obtenus au niveau des administrateurs de la recherche viennent appuyer les réponses des les enseignants-chercheurs enquêtés sur l'inexistence de l'influence ou l'existence insignifiante de l'influence des responsables politiques n'influent sur les chercheurs en matière d'indépendance des résultats de la recherche.

La demande de contributions de la recherche lors de l'élaboration des politiques quant à elle, enregistre un

score moyen faible de 22,63% selon les résultats combinés des enquêtes auprès des administrateurs de la recherche et des enseignants-chercheurs, ce qui signifie que les décideurs politiques ont peu demandé l'expertise des universitaires au cours des trois dernières années. Cette demande est de 30,30% chez les administrateurs de la recherche et 14,95% pour les enseignants-chercheurs. La fréquence de ce travail sur des recherches commandées directement par des décideurs politiques au cours des trois dernières années enregistre les score moyen de 2,93 pour les administrateurs de la recherche et 1,79 chez les enseignants-chercheurs. Des enseignants-chercheurs enquêtés, 45,70% disent l'avoir fait une fois par an, 34,80% 2 à 3 fois par an, 4,30% 4 à 5 fois par an et 15,20% ne savent pas. Il en est de même pour les administrateurs de la recherche enquêtés, seulement 14,29% soutiennent que leur établissement a travaillé sur des recherches commandées directement par des décideurs politiques durant la même période. De ces 14,29%, 10% disent avoir fait une demande par an, 40% 2 à 3 demandes par an, 10% 4 à 5 demandes par ans, 10% 5 ou plus de demandes par an et 30% ne savent pas. Du côté des enquêtés de la communauté politique, le score de la demande de recherches sur des sujets particuliers adressée à un chercheur ou à une équipe de chercheurs au cours des trois dernières années est de 2/6. De ce score de 2/6, 40% disent l'avoir fait une fois par an et les 60% autres n'ont pas répondu. Ceux qui soutiennent l'avoir fait une fois par an affirment que le pourcentage de chercheurs ressortissants nationaux par rapport aux étrangers varie entre 80 et 100.

Les Subventions reçues de la part des décideurs politiques, au niveau de l'institution ou à celui du chercheur en sciences sociales enregistrent quant à elles un score moyen de 2,99%. Seulement 9,30% des 301 enseignants-chercheurs enquêtés et 1% des 49 administrateurs de recherche affirment avoir reçu des fonds au titre de recherches commandées par

des décideurs politiques au cours des trois dernières années, à titre individuel pour les premiers et destinés à leur établissement pour les seconds. Les enseignants-chercheurs ont reçu en moyenne 648 928,571 FCFA par personne. L'administrateur de la seule institution qui a répondu à la question affirme que celle-ci a reçu 120 000 000 FCFA au cours des trois dernières années. En procédant à la division du montant par le nombre de chercheurs de ladite institution, on obtient 705 882 353 FCFA par chercheur, ce qui est supérieur à la moyenne obtenue au niveau des réponses des chercheurs, à savoir 648 928,571 FCFA. Cependant, il convient de signaler que cette différence pourrait ne pas être significative si on déduit les impôt, taxes et frais de gestion inclus dans les fonds attribués aux institutions et qui ne concernent pas généralement les chercheurs.

Quant à la **recherche pertinente pour les politiques**, elle a pour indicateurs la qualité de la collaboration entre les chercheurs et les décideurs politiques dans la conception des politiques et le nombre de supports de communication produits pour les décideurs politiques, par chercheur en sciences sociales.

L'indicateur relatif à la qualité de la collaboration entre les chercheurs et les décideurs politiques dans la conception des politiques cherche à déterminer dans quelle mesure les décideurs politiques sont actifs dans la définition des objectifs de recherche pertinents, représentant l'adhésion des parties prenantes durant les premières phases de la planification de la recherche. Cette participation permettra d'orienter les objectifs de la recherche pour les aligner sur les besoins de la société. Selon les résultats des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs, ce indicateur enregistre un score moyen de 2,09/6 tout en soulignant que l'item ciblé ici est la conception de la recherche et 4/6 au niveau des enquêtés de la communauté politique avec comme item cible la mise en œuvre des politiques.

**Tableau 21 : Pourcentage des enseignants-chercheurs enquêtés sur la qualité de la collaboration entre enseignants-chercheurs et décideurs politiques aux différentes phases du cycle politique**

Phase du cycle politique	Très inefficace	Inefficace	Plutôt inefficace	Plutôt efficace	Efficace	Très efficace	Ne saitpas	Non réponse
Conception de la politique	28,90	17,60	10,30	5,30	4,70	-	17,90	15,30
Mise en œuvre de la politique	24,60	19,60	11,30	7,30	2,70	1,00	16,90	16,60
Suivi de la politique	24,60	18,93	10,30	7,30	2,66	0,33	17,94	17,94
Évaluation de la politique	24,30	20,30	8,00	7,30	3,30	0,30	12,30	24,20

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Sur ce point l'évaluation de la qualité de la collaboration des enseignants- chercheurs enquêtés avec les décideurs politiques sur les différentes phases du cycle politique a donné les résultats se trouvant dans le tableau 21.

Les pourcentages de jugements négatifs (Très inefficace, Inefficace, Plutôt inefficace) dépassent la moitié des répondants pour chaque phase : conception : 56,80 %, mise en œuvre : 55,50 %, suivi : 53,83 %, et évaluation : 52,60 %. Cela traduit un manque criant d'intégration des enseignants-chercheurs dans le processus politique, quel que soit le stade. Très peu d'enseignants-chercheurs perçoivent une collaboration efficace (Plutôt efficace, Efficace, Très efficace), avec des taux inférieurs à 15 % dans toutes les phases. Les pics ne dépassent jamais 10,90 %, même en cumulant les réponses positives : conception : 10,00 %, mise en œuvre : 11,00 %, suivi : 10,29 %, et évaluation : 10,90 %. Cela montre que les interactions positives sont exceptionnelles, et que les mécanismes de co-construction de politiques sont quasi absents ou peu valorisés. Le cumul des « ne sait pas » + « non réponse » varie de 33 % à 37 %, selon la phase. Ce flou révèle un manque de transparence ou d'information sur les collaborations politiques chez près d'un tiers des répondants. Ces résultats traduisent un décalage majeur entre le monde de la recherche et les sphères décisionnelles. L'expertise scientifique semble sous-utilisée dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Cela interroge la volonté politique d'intégrer les chercheurs, mais aussi la capacité des chercheurs à s'engager activement dans l'action publique.

Au niveau de la communauté politique, seulement 27,27% des enquêtés affirment avoir déjà collaboré avec des chercheurs en sciences sociales pour développer une politique dont eux ou leur institution sont responsables. L'évaluation de la qualité de la collaboration de la communauté politique enquêtée avec lesdits chercheurs sur les différentes phases du cycle politique fait ressortir les mêmes résultats au niveau de tous les items. En effet, 9,10% ont admis avoir collaboré dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des politiques, 9,10% affirment l'avoir fait fréquemment et 81,80% n'ont pas répondu.

Les supports de communication se réfèrent ici aux différentes publications, en dehors des revues académiques, destinées à un public plus large et présentant des résultats sur des questions sociales (notes d'orientation, études et rapports). Le nombre de supports de communication produits pour les décideurs politiques, par chercheur en sciences sociales au cours des trois dernières années est de 4,5, à savoir : 2,5 rapports (par exemple, d'un document technique, résultat d'un projet ou d'une consultation) et 2 notes de synthèse (un

court document sur les implications politiques de votre recherche). Au niveau de enquêtés de la communauté politique, 78% affirment avoir bénéficié des travaux des chercheurs, notamment des notes d'orientation, des livres blancs, de leurs présentations, etc. et seulement 30% soutiennent avoir coproduit avec un chercheur des documents politiques (notes de synthèse, livres blancs, etc.) utilisant des résultats de recherche en sciences sociales.

Enfin, les indicateurs du **lien entre la recherche et les politiques** se rapportent à la fréquence des contacts avec les décideurs politiques après la publication d'un article ou d'un rapport et aux chercheurs ayant occupé/occupant un poste de responsable politique.

La fréquence des contacts avec les décideurs politiques après la publication d'un article ou d'un rapport est de 1,25 sur un score maximum de 6, ce qui dénote un score assez faible. Concernant les postes de responsabilité, seulement 3,15% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment avoir occupé ou occupent actuellement un poste de responsable politique. De ceux-ci, 3% ont occupé occupent un poste de responsable politique au niveau central et 3,30% un poste de responsable politique au niveau décentralisé.

**En résumé du point sur la recherche favorable aux politiques dans le cadre de l'application**, la valeur politique de la recherche montre un faible niveau d'indépendance perçu par les enseignants-chercheurs (score moyen de 2,15/6), bien que les administrateurs de recherche confirment une faible influence des décideurs politiques sur les résultats. La demande de contributions des chercheurs à l'élaboration des politiques est également faible, avec seulement 22,63% de demande moyenne sur trois ans, et des recherches commandées peu fréquentes. Les subventions reçues de décideurs politiques sont rares (9,30% des enseignants-chercheurs, 1% des administrateurs) avec des montants moyens modestes. Quant à la recherche pertinente pour les politiques, elle se caractérise par une faible qualité de collaboration entre chercheurs et décideurs lors des différentes phases des cycles politiques, avec des scores bas pour la conception (2,09/6 pour les chercheurs). En moyenne, chaque chercheur a produit 4,5 supports de communication pour les décideurs, incluant des rapports et des notes de synthèse. Cependant, seuls 30% des décideurs ont coproduit des documents avec des chercheurs. Enfin, le lien entre la recherche et les politiques est limité. La fréquence des contacts avec les décideurs après publication est faible (1,25/6). De plus, seulement 3,15% des enseignants-chercheurs ont occupé un poste de responsabilité politique, principalement au niveau décentralisé (3,30%).

### **Illustration qualitative des données sur la recherche favorable aux politiques**

Les données indiquent une indépendance scientifique perçue comme faible (score moyen 2,15/6 selon les enseignants-chercheurs), bien que les administrateurs confirment une influence politique limitée sur les résultats. Les entretiens montrent que la dépendance n'est pas tant politique que financière et institutionnelle, puisque les chercheurs travaillent dans un environnement où la recherche reste « non financée » et donc vulnérable aux pressions extérieures. « *La recherche n'est pas financée par l'État, elle repose sur les efforts personnels des enseignants et les opportunités de partenariat.* » (Administrateur de recherche, FSHSE/ULSHB). « *Il n'y a pas d'ingérence directe des décideurs dans les résultats, mais le manque de moyens fait que les chercheurs s'autocensurent parfois pour plaire aux bailleurs.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Les politiques ne commanditent pas les recherches, donc ils ne s'y intéressent pas. Il n'y a pas de tension, simplement une absence de lien.* » (Administrateur de recherche, IER). Ces témoignages confirment que l'indépendance scientifique reste fragile : elle est formellement respectée, mais pratiquement conditionnée par les ressources et les opportunités externes.

Les statistiques montrent que seulement 22,63 % des enseignants-chercheurs ont été sollicités pour contribuer à l'élaboration de politiques publiques, et que les recherches commandées sont rares. Les entretiens confirment cette faible culture de la recherche à visée décisionnelle, accentuée par le manque de dialogue entre chercheurs et décideurs. « *Les autorités n'ont pas le réflexe de consulter les chercheurs avant de prendre des décisions importantes.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Nous ne faisons pas de recherche à la demande du gouvernement, sauf dans les cas où un projet extérieur l'impose.* » (Enseignant-chercheur, ULSHB). « *Il n'existe pas de mécanisme officiel pour mobiliser les chercheurs dans la formulation des politiques publiques.* » (Administrateur de recherche, IER). Ces propos soulignent que la recherche reste déconnectée des besoins politiques, faute d'un cadre formel d'interaction ou de commande publique de travaux scientifiques.

Selon les données, seuls 9,30 % des enseignants-chercheurs et 1 % des administrateurs déclarent avoir reçu une subvention issue de décideurs politiques, avec des montants faibles. Les entretiens confirment cette absence de financement national et soulignent la dépendance aux bailleurs internationaux. « *La recherche n'est pas soutenue par le budget de l'État. Nous dépendons de financements extérieurs.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Les projets sont financés par les partenaires, jamais par les institutions nationales.*

» (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Il faudrait créer un fonds compétitif national pour encourager les chercheurs à travailler sur des thématiques utiles à la politique publique.* » (Décideur politique, MSDS). L'absence de financement public crée un cercle vicieux : sans ressources, la recherche peine à produire des résultats exploitables, et sans résultats visibles, les décideurs continuent de la considérer comme marginale.

Les scores faibles (2,09/6 pour la phase de conception) indiquent une faible collaboration dans les cycles de politiques publiques. Les entretiens révèlent que, lorsqu'elle existe, cette collaboration est ponctuelle, non institutionnalisée et dépend souvent de projets internationaux ou de relations personnelles. « *Nous participons parfois à des ateliers de validation, mais rarement à la conception des politiques.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Les décideurs sollicitent les chercheurs uniquement à la fin, pour justifier des choix déjà faits.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *La consultation des chercheurs n'est pas systématique, mais elle commence à s'installer grâce à certaines collaborations.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Ces témoignages illustrent un modèle de collaboration descendante, où la recherche intervient souvent a posteriori, plutôt qu'à la phase de planification ou de conception.

Les données révèlent qu'en moyenne, chaque chercheur produit 4,5 supports de communication pour les décideurs (rapports, notes de synthèse, recommandations), mais que seuls 30 % des décideurs déclarent avoir coproduit un document avec des chercheurs. Les entretiens montrent que les produits existent, mais ne sont ni diffusés ni utilisés dans les circuits politiques. « *Nous produisons des notes de politique publique, mais elles ne sont pas toujours lues par les ministères.* » (Enseignant-chercheur, ULSHB). « *Les décideurs ne viennent pas chercher les résultats, et les chercheurs n'ont pas les moyens de les vulgariser.* » (Administrateur de recherche, IER). « *La production scientifique n'est pas connectée aux priorités gouvernementales, ce qui rend sa valorisation difficile.* » (Décideur politique, MSDS).

Les données (score de 1,25/6) montrent que les contacts directs entre chercheurs et décideurs après publication sont rares et informels. Les entretiens révèlent que les échanges se font au cas par cas, souvent dans le cadre de projets spécifiques, et sans structure de médiation pérenne. « *Après une publication, il n'y a pas de cadre pour discuter des résultats avec les décideurs.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Les chercheurs et les politiques vivent dans deux mondes qui se croisent rarement.* » (Administrateur de recherche, FSHSE/ULSHB). « *Nous devons créer des espaces de concertation*

*réguliers pour relier la recherche à la politique publique.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Cette situation traduit un manque de médiation scientifique, limitant la circulation de la connaissance et son intégration dans les processus politiques. Ce constat confirme que la recherche malienne reste faiblement mobilisée comme outil d'aide à la décision publique.

Les statistiques montrent que seuls 3,15 % des enseignants-chercheurs ont occupé un poste de responsabilité politique, principalement au niveau décentralisé (3,30 %), ce qui signifie une implication politique marginale des chercheurs. Les entretiens confirment que cette faible présence des chercheurs dans les sphères décisionnelles explique en partie le manque d'influence de la recherche sur les politiques publiques. « *Très peu de chercheurs s'impliquent en politique, par choix ou par manque de reconnaissance.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Ceux qui ont tenté de s'engager en politique ont souvent été marginalisés dans le milieu académique.* » (Enseignant-Chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Les politiques publiques gagneraient à être co-construites avec les chercheurs.* » (Décideur politique, MSDS). Cette distance entre sphère scientifique et sphère politique limite la capacité du pays

à développer des politiques fondées sur des preuves (« evidence-based policies »).

En d'autres termes, les témoignages convergent pour dresser le constat d'un écosystème faiblement connecté entre recherche et politiques publiques. Les chercheurs produisent des travaux pertinents, mais : les financements sont quasi inexistantes ; la demande institutionnelle reste marginale ; les canaux de dialogue entre science et politique sont absents ; et la valorisation des résultats est insuffisante. La recherche demeure académique et déconnectée, alors qu'elle pourrait jouer un rôle central dans la formulation et l'évaluation des politiques publiques.

#### 4.4.2. Elaboration de politiques fondées sur la recherche

L'élaboration de politiques fondées sur la recherche se rapporte aux activités, capacités, règles et structures d'élaboration des politiques qui favorisent l'utilisation de la recherche dans le processus politique. Il s'agit, entre autres, de la collaboration formelle : participation des chercheurs et de la collaboration informelle : consultation des chercheurs.

**Tableau 22 : Indicateurs en relation avec la collaboration formelle et la collaboration informelle dans le cadre de l'application**

FACTEUR	INDICATEURS	VALEUR	SOURCES
3.2.a Collaboration formelle : participation des chercheurs	Part des chercheurs dans les organes qui conseillent les décideurs politiques aux niveaux central et décentralisé	4,32%	Étude documentaire + Enquête auprès des chercheurs
3.2.b Collaboration informelle : consultation des chercheurs	Fréquence des interactions avec les décideurs politiques (satisfaction, échelle 1-6)	1,80	Enquête auprès des chercheurs
	Perception de l'influence de la recherche sur l'élaboration des politiques (satisfaction, échelle 1-6)	84,48%	Enquête auprès des administrateurs de recherche + Enquête auprès des chercheurs

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Au niveau de la de la **collaboration formelle : participation des chercheurs**, un seul indicateur est à renseigner, à savoir la part des chercheurs dans les organes qui conseillent les décideurs politiques aux niveaux central et décentralisé.

La part des chercheurs dans les organes qui conseillent les décideurs politiques aux niveaux central et décentralisé est en moyenne de 4,32%. Sur ce point, seulement 3% des enseignants-chercheurs enquêtés affirment avoir été membres d'une instance consultative de politique, au niveau central et 5,6% membres d'une instance consultative de politique, au niveau décentralisé.

Quant à la **collaboration informelle : consultation des chercheurs**, elle a comme indicateurs la fréquence des interactions avec les décideurs politiques et la perception de l'influence de la recherche sur l'élaboration des politiques.

La fréquence des interactions avec les décideurs politiques enregistre un score moyen de 1,80 sur un maximum de 6 selon les résultats issus des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs. Sur les 301 enquêtés, 43,9% affirment n'avoir jamais interagi avec les décideurs politiques 16,9% disent l'avoir rarement fait, 15% soutiennent l'avoir parfois fait, 1,3% régulièrement, 2,3%

fréquemment, 1% tout le temps, 9% disent ne pas savoir et 10,6% n'ont pas répondu.

D'autre part 84,48% du total des enseignants-chercheurs et des administrateurs de recherche enquêtés soutiennent que leur établissement est capable d'influencer les politiques. Séparément, ce pourcentage est de 83,24% chez les chercheurs et 85,71% pour les administrateurs de la recherche. Cette perception très élevée d'influence soulève une incohérence parce que la qualité de la collaboration avec les décideurs politiques sur les différentes phases du cycle politique qui enregistre un score moyen faible de 2,09/6.

#### **En résumé du point sur l'élaboration de politiques fondées sur la recherche dans le cadre de l'application,**

la collaboration formelle : participation des chercheurs dans les organes consultatifs de politiques reste faible, avec une part moyenne de 4,32%. Seulement 3% des enseignants-chercheurs enquêtés ont siégé dans des instances au niveau central, et 5,6% dans des instances au niveau décentralisé. La collaboration informelle : consultation des chercheurs se traduit par une fréquence d'interactions limitée avec les décideurs politiques (score moyen de 1,80/6), 43,9% des enseignants-chercheurs n'ayant jamais interagi avec eux. Pourtant, 84,48% des enseignants-chercheurs et administrateurs perçoivent leur institution comme capable d'influencer les politiques, malgré un faible score moyen de 2,09/6 pour la qualité globale de collaboration.

#### **Illustration qualitative des données sur l'élaboration de politiques fondées sur la recherche**

Les données montrent une faible participation institutionnelle des chercheurs dans les structures décisionnelles : seulement 4,32 % de participation moyenne, dont 3 % au niveau central et 5,6 % au niveau décentralisé. Les entretiens confirment cette exclusion relative de la recherche des organes de formulation ou de suivi des politiques publiques. « *Les chercheurs ne sont presque jamais associés à l'élaboration des politiques. Ils sont consultés seulement quand il faut valider un document déjà finalisé.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Nous n'avons pas de siège permanent dans les conseils ou commissions nationales, même quand les thématiques concernent directement nos domaines de recherche.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Il n'existe pas de dispositif qui oblige les institutions politiques à inclure des chercheurs dans les instances de décision.* » (Administrateur de recherche, FSHSE/ULSHB). Ces témoignages traduisent la faible institutionnalisation du rôle des chercheurs dans les structures consultatives, limitant ainsi leur capacité à influencer les orientations publiques.

Les statistiques révèlent que la consultation informelle des chercheurs par les décideurs politiques demeure rare, avec une fréquence moyenne de 1,80/6 et 43,9 % des enseignants-chercheurs déclarant n'avoir jamais interagi avec les décideurs. Les entretiens montrent que ces interactions existent mais restent personnalisées, irrégulières et non formalisées. « *Les décideurs nous sollicitent rarement. Quand ils le font, c'est souvent de manière informelle, à titre personnel.* » (Enseignant-chercheur, ULSHB). « *Il n'y a pas de cadre régulier de concertation entre les chercheurs et les décideurs. Les rencontres se font à la faveur d'ateliers ou de projets financés par les partenaires.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Nous consultons des chercheurs pour certaines politiques, mais cela dépend du contexte et des disponibilités budgétaires.* » (Décideur politique, MSDS). Ces propos soulignent que la relation entre science et politique au Mali reste informelle, dépendant plus des réseaux personnels que de mécanismes institutionnels permanents.

Paradoxalement, les enquêtes montrent que 84,48 % des enseignants-chercheurs et administrateurs estiment que leur institution pourrait influencer les politiques, même si la qualité globale de la collaboration est évaluée à 2,09/6 seulement. Les entretiens révèlent une volonté réelle des chercheurs d'apporter leur contribution, freinée par le manque de canaux formels d'expression. « *Nous produisons des données utiles à la décision, mais elles ne sont pas exploitées par les autorités. Pourtant, nos résultats pourraient éclairer les politiques publiques.* » (Enseignant-chercheur, FHG/ULSHB). « *Les décideurs devraient davantage s'appuyer sur les résultats de recherche. Nos institutions ont les compétences nécessaires pour les accompagner.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Il existe un potentiel scientifique important au Mali, mais il faut créer des passerelles entre chercheurs et politiques.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Ces témoignages montrent une reconnaissance mutuelle du potentiel d'influence, mais aussi une déconnexion persistante entre les sphères scientifique et décisionnelle.

Les acteurs interrogés soulignent l'absence d'un cadre institutionnel de médiation, qui permettrait de transformer les résultats de recherche en recommandations opérationnelles. Les institutions de recherche n'ont ni service de liaison politique, ni mécanisme de valorisation des résultats destiné aux décideurs. « *Il faut un organe national qui centralise les résultats de recherche et les traduit en notes politiques accessibles aux décideurs.* » (Administrateur de recherche, INFTS). « *Les chercheurs produisent beaucoup, mais sans accompagnement institutionnel, leurs résultats ne parviennent pas aux bonnes personnes.* » (Administrateur de recherche, FSHSE/

ULSHB). « *La recherche doit être institutionnellement reliée aux structures de planification et d'évaluation des politiques.* » (Décideur politique, MSDS). Ce déficit de médiation limite la traduction des résultats scientifiques en instruments politiques et empêche l'émergence d'une culture de politiques fondées sur les preuves (evidence-based policy).

Les décideurs reconnaissent eux-mêmes que la recherche n'occupe pas encore une place stratégique dans les processus décisionnels, souvent dominés par des impératifs administratifs ou politiques immédiats. « *Nous manquons de culture de la décision fondée sur la recherche. Les politiques publiques se font encore trop souvent dans l'urgence.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). « *Il faut sensibiliser les décideurs à l'intérêt d'utiliser les résultats de recherche avant de formuler ou d'évaluer les politiques.* » (Décideur politique, MSDS). « *Tant qu'il n'y aura pas de cadre légal qui lie recherche et planification nationale, les chercheurs resteront en marge.* » (Administrateur de recherche, IER). Ces propos montrent que la faiblesse

de la collaboration formelle et informelle n'est pas seulement due aux chercheurs, mais aussi à l'absence d'une culture institutionnelle valorisant la science dans la gouvernance publique.

En somme, les entretiens confirment la faiblesse structurelle de la collaboration entre chercheurs et décideurs politiques au Mali, tant sur le plan formel (participation aux organes consultatifs) que informel (consultations ponctuelles). Malgré cela, la majorité des acteurs interrogés reconnaissent le potentiel d'influence de la recherche sur les politiques publiques, à condition que des mécanismes institutionnels de médiation et de concertation soient mis en place.

#### 4.4.3. Outils politiques fondés sur la recherche

Dans cette rubrique, il est question des produits politiques qui utilisent la recherche et le seul facteur pris en compte par l'étude est l'utilisation instrumentale.

**Tableau 23 : Indicateurs en relation avec l'utilisation instrumentale dans le cadre de l'application**

FACTEUR	INDICATEURS	VALEUR	SOURCES
3.3.a Utilisation instrumentale	Fréquence des citations de la recherche dans les documents politiques	2,67	Enquête auprès des chercheurs + Étude documentaire + Entretiens
	Fréquence du soutien à la mise en œuvre des politiques (satisfaction, échelle 1-6)	3,10	Enquête auprès des chercheurs et enquête auprès de la communauté politique + entretiens

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Comme mentionné dans le tableau, les indicateurs de l'**utilisation instrumentale** sont relatifs à la fréquence des citations de la recherche dans les documents politiques et la fréquence du soutien à la mise en œuvre des politiques.

La fréquence des citations est celle à laquelle les décideurs politiques utilisent les publications de la recherche en sciences sociales pour soutenir une analyse et une prise de décision fondées sur des preuves. Elle a été évaluée ici grâce au nombre de citations de travaux universitaires dans les documents de politique générale mentionnés par les enseignants-chercheurs enquêtés. Cette fréquence enregistre un score moyen de 2,67/6. En effet, 7,30% des enquêtés affirment que les publications/rapports gouvernementaux n'utilisent jamais des travaux et des citations universitaires, 19,90% disent rarement, 21,60% parfois, 5,30% régulièrement, 3,70% fréquemment, 1% tout le temps, 33,60% ne savent pas et 7,60% n'ont pas répondu. Quant au nombre de citations de leurs travaux utilisées dans des documents politiques, il enregistre un

score moyen très faible de 0,63/6. Il ressort des données des enquêtes que 0,70% des enquêtés les estiment à 2 citations, 0,30% à 4 citations, 0,70% à 7 citations, 0,30% à 0 citation, 0,60% ne savent pas et 97,70% n'ont pas répondu.

Quant à la fréquence du soutien à la mise en œuvre des politiques, elle se réfère au soutien technique aux décideurs politiques pour la mise en œuvre de politiques pertinentes, sous la forme d'un soutien pratique pour la mise en œuvre de la recherche et de la politique (par exemple, le ciblage, le suivi). Le soutien à la mise en œuvre des politiques obtient un score moyen global de 3,10/6 selon les résultats combinés des enquêtes auprès des enseignants-chercheurs et de la communauté politique. Séparément, ce soutien enregistre un score moyen de 2,20/ au niveau des enseignants-chercheurs et 4/6 chez les enquêtés de la communauté politique. Faible chez les premiers le score est élevé au niveau de la deuxième catégorie d'acteurs.

**En résumé du point sur les outils politiques fondés sur la recherche dans le cadre de l'application,** l'utilisation instrumentale de la recherche en politiques publiques reste limitée. Concernant la fréquence des citations dans les documents politiques, les publications universitaires obtiennent un score moyen de 2,67/6, mais la majorité des enquêtés (33,6%) ignorent si leurs travaux sont cités, et le nombre moyen de citations spécifiques demeure très faible (0,63/6). Quant à la fréquence du soutien à la mise en œuvre des politiques, le score global est de 3,10/6. Ce soutien est perçu comme faible par les enseignants-chercheurs (score de 2,20/6), mais relativement élevé par la communauté politique (4/6), reflétant une disparité dans l'appréciation des contributions pratiques des chercheurs.

### **Illustration qualitative des données sur les outils politiques fondés sur la recherche**

Les données indiquent que l'utilisation directe (instrumentale) des résultats de recherche dans les politiques publiques demeure très faible, avec un score moyen de 2,67/6 pour la fréquence des citations dans les documents politiques, et un nombre moyen de citations spécifiques de 0,63/6 seulement. Les entretiens confirment que les travaux universitaires sont rarement mobilisés pour orienter ou justifier les politiques publiques. « *Les chercheurs produisent beaucoup de rapports et de thèses, mais ils ne sont pas utilisés dans les politiques publiques.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Les décideurs ne lisent pas nos publications. Ils prennent rarement en compte les résultats scientifiques avant d'adopter une réforme.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Les documents politiques citent très peu de références universitaires. Les décisions reposent surtout sur les directives administratives ou les priorités gouvernementales.* » (Administrateur de recherche, IER). Ces témoignages confirment que les données issues de la recherche ne constituent pas encore une source d'influence directe sur la formulation des politiques publiques, malgré la reconnaissance croissante de leur utilité potentielle.

Près de 33,6 % des enquêtés déclarent ignorer si leurs travaux sont cités dans des documents politiques. Les entretiens révèlent un déficit de traçabilité entre la production scientifique et son usage politique, lié à l'absence de retour institutionnel entre les chercheurs et les ministères. « *Nous ne savons pas si nos recherches sont citées ou utilisées, car il n'existe pas de mécanisme de suivi.* » (Enseignant-chercheur, FHG). « *Quand un ministère utilise nos résultats, nous ne sommes même pas informés. Il n'y a pas de culture de la citation scientifique dans les documents politiques.* » (Enseignant-chercheur, ULSHB). « *Les chercheurs ne sont pas associés à la rédaction des politiques, donc*

*leurs travaux ne sont pas cités.* » (Administrateur de recherche, FSHSE/ULSHB). Ce manque de visibilité contribue à une sous-estimation de la valeur politique de la recherche et à un sentiment d'inutilité chez de nombreux enseignants-chercheurs.

Les données montrent un score global de 3,10/6 pour le soutien de la recherche à la mise en œuvre des politiques publiques, mais une divergence d'appréciation : les enseignants-chercheurs estiment ce soutien faible (2,20/6) tandis que la communauté politique le juge relativement bon (4/6). Les entretiens confirment cette disparité de perception entre les deux milieux : les chercheurs se sentent peu impliqués, alors que les décideurs considèrent que la recherche contribue indirectement à leurs actions. « *Nous ne participons pas à la mise en œuvre des politiques, sauf quand un projet financé par un partenaire nous y associe.* » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « *Les enseignants font de la recherche utile, mais ils ne viennent pas vers nous pour proposer des solutions concrètes.* » (Décideur politique, MSDS). « *Certains ministères utilisent nos rapports comme référence, mais sans nous impliquer formellement.* » (Administrateur de recherche, INFTS). Ainsi, le soutien de la recherche à la mise en œuvre des politiques reste non structuré, dépendant d'initiatives ponctuelles ou de projets externes plutôt que d'une coopération systématique.

Les entretiens convergent sur un constat récurrent : le Mali ne dispose pas encore de structure formelle de transfert des résultats scientifiques vers les décideurs. Cette absence limite la fonction instrumentale de la recherche et contribue à l'écart entre production scientifique et besoins politiques. « *Il n'existe pas de mécanisme de transfert des résultats vers les ministères. Les chercheurs travaillent isolément.* » (Administrateur de recherche, IER). « *Nos universités n'ont pas de cellule de valorisation ni de service chargé de transformer les résultats de recherche en outils de décision.* » (Administrateur de recherche, FSHSE/ULSHB). « *Un organe national pourrait centraliser les résultats des chercheurs et les traduire en recommandations pratiques pour les politiques publiques.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). Ces constats mettent en évidence un chaînon manquant entre la production scientifique et son utilisation politique : l'absence d'interfaces institutionnelles dédiées à la médiation science-politique.

Certains décideurs reconnaissent des cas positifs de mobilisation de la recherche, mais les décrivent comme exceptionnels et non reproductibles faute de structure d'accompagnement. « *Il arrive que certaines études de chercheurs alimentent nos politiques sectorielles, mais c'est rare et dépend du contexte.* » (Décideur

politique, MSDS). « *La recherche contribue à la réflexion stratégique, mais pas encore à la planification ni à la mise en œuvre.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'éducation). « *Nous collaborons ponctuellement avec les universités, mais il n'y a pas de cadre pérenne.* » (Administrateur de recherche, IER). Ces exemples montrent que la valeur instrumentale de la recherche est reconnue, mais encore empirique et non systématisée.

En substance, les entretiens confirment que la recherche malienne reste faiblement mobilisée comme outil de mise en œuvre et de pilotage des politiques publiques. Cette situation résulte de plusieurs facteurs : absence de dispositifs de transfert des connaissances vers les

structures politiques ; manque de dialogue institutionnel entre chercheurs et décideurs ; méconnaissance des publications scientifiques par les autorités ; et absence de reconnaissance académique de la contribution politique de la recherche.

#### 4.4.4. La recherche au service de meilleures politiques

La recherche au service de meilleures politiques signifie que les politiques sont fondées sur des preuves indépendantes, solides et transparentes et donnent de meilleurs résultats. Il est question ici de l'influence de la recherche sur les résultats des politiques.

**Tableau 24 : Indicateurs en relation avec l'influence de la recherche sur les résultats des politiques dans le cadre de l'application**

FACTEUR	INDICATEURS	VALEUR	SOURCES
3.4.a Influence de la recherche sur les résultats des	Perceptions de l'utilité de la recherche en sciences sociales pour les décideurs politiques (satisfaction, échelle 1-6)	3,55	Enquête auprès de la communauté politique + entretiens

Source : DRA Mali, 1ère édition (2026)

Le seul indicateur identifié ici en relation avec l'**influence de la recherche sur les résultats des politiques** est la perceptions de l'utilité de la recherche en sciences sociales pour les décideurs politiques. Il se rapporte à l'utilité de la recherche et des données probantes en sciences sociales telle que perçue par les décideurs politiques aux différentes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques. Le score moyen obtenu par ce indicateur selon les résultats des enquêtes auprès de la communauté politique est de 3,55/5. Sur ce point, 45,5% des enquêtés de la communauté politique affirment utiliser des éléments de recherche en sciences sociales dans leurs délibérations et prises de décisions politiques, 36,30% soutiennent le contraire et 18,20 disent ne pas savoir. Par rapport aux données de la recherche en sciences sociales, 11,20% les jugent modérément utile pour les différentes phases des politiques, 44,40% affirment qu'elles sont utiles, 44,40% soutiennent qu'elles sont très utiles.

**En résumé sur la recherche au service des meilleures politiques dans le cadre de l'application**, l'influence de la recherche sur les résultats des politiques est mesurée par la perception de son utilité chez les décideurs politiques. Selon les enquêtes, cet indicateur obtient un score moyen de 3,55/5. Près de la moitié des décideurs (45,5%) déclarent intégrer les recherches en sciences sociales dans leurs décisions, tandis que 36,3% affirment ne pas le faire, et 18,2% restent indécis. Concernant l'utilité perçue, 44,4% des enquêtés la jugent utile et 44,4% très utile,

soulignant son rôle crucial à toutes les étapes du cycle des politiques.

#### **Illustration qualitative des données sur la recherche au service des meilleures politiques**

Les données indiquent que 45,5 % des décideurs politiques affirment intégrer les résultats de recherche dans leurs décisions, tandis que 44,4 % jugent la recherche utile et 44,4 % très utile, avec un score moyen de 3,55/5. Les entretiens confirment cette perception mitigée, marquée par une reconnaissance croissante de la valeur stratégique de la recherche, mais une mise en pratique encore limitée. « *La recherche permet d'éclairer nos décisions, surtout quand elle touche à l'éducation et à la jeunesse.* » (Décideur politique, MSDS). « *Nous utilisons certains résultats de recherche pour élaborer les politiques sectorielles, mais le problème, c'est que les chercheurs ne nous approchent pas assez.* » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'Éducation). « *Les études réalisées par les chercheurs ont une utilité réelle, mais elles arrivent souvent trop tard pour influencer les décisions.* » (Administrateur de recherche, INFTS). Ces propos illustrent un écart temporel et institutionnel entre la production de la connaissance et son intégration dans le processus politique.

Si près de la moitié des décideurs reconnaissent consulter ou utiliser des travaux scientifiques, l'appropriation reste partielle et dépend souvent du secteur d'activité ou de projets financés par les partenaires techniques

et financiers. « Dans certains ministères, comme celui de la Santé ou de l'Éducation, les recherches sont davantage prises en compte, mais ailleurs, elles sont ignorées. » (Administrateur de recherche, IER). « L'utilité de la recherche est reconnue, mais elle reste cantonnée à certains domaines. On ne consulte les chercheurs que quand les bailleurs l'exigent. » (Enseignant-chercheur, FHG/ULSHB). « Nous intégrons les résultats de recherche dans nos plans, mais souvent de manière ponctuelle, pas systématique. » (Décideur politique, MSDS). Ces témoignages confirment que la recherche influence les politiques publiques de manière circonstancielle, sans encore être institutionnalisée comme un outil de gouvernance.

Plusieurs décideurs politiques interrogés ont souligné que la recherche est cruciale à toutes les étapes du cycle des politiques publiques — formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation — mais qu'elle reste sous-exploitée. « Les résultats de recherche devraient orienter nos politiques dès la conception, pas seulement à l'évaluation. » (Décideur politique, MSDS). « Quand la recherche est associée dès le départ, elle rend nos politiques plus efficaces. » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'Éducation). « Nous avons besoin que les chercheurs traduisent leurs résultats en recommandations claires pour les décideurs. » (Administrateur de recherche, INFTS). Ces propos rejoignent les résultats de l'enquête : près de 90 % des décideurs perçoivent la recherche comme utile ou très utile, mais l'usage reste réactif et non anticipatif.

Du côté des enseignants-chercheurs, plusieurs témoignages traduisent une volonté de contribution à la décision publique, mais aussi une frustration liée à la faible prise en compte de leurs résultats. « Nous produisons des données de qualité, mais elles dorment dans les tiroirs. » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). « Il n'y a pas de passerelle entre la recherche et la décision. Les décideurs ne nous sollicitent que quand il y a une crise. » (Enseignant-chercheur, FHG). « Nos travaux peuvent aider les politiques, mais nous ne sommes presque jamais invités aux tables de concertation. » (Enseignant-chercheur, FSHSE/ULSHB). Ces témoignages illustrent la disjonction entre la production scientifique et les processus décisionnels, malgré une reconnaissance de l'utilité sociale de la recherche.

Les trois groupes d'acteurs (administrateurs, chercheurs, décideurs) s'accordent sur la nécessité d'un dispositif de médiation entre la recherche et la politique, afin de traduire les résultats scientifiques en recommandations opérationnelles. « Il faut des cadres permanents de dialogue entre chercheurs et décideurs pour renforcer l'impact de la recherche. » (Administrateur de recherche, IER). « La création d'un comité mixte entre le CNRST

et les ministères permettrait de valoriser les résultats des chercheurs. » (Décideur politique, Conseil supérieur de l'Éducation). « Nous avons besoin d'intermédiaires capables de transformer les résultats scientifiques en outils d'aide à la décision. » (Décideur politique, MSDS). Ces constats plaident pour la mise en place d'institutions de transfert et de valorisation de la recherche au service des politiques publiques.

En bref, l'analyse montre que la recherche est perçue comme un levier stratégique pour l'amélioration des politiques publiques au Mali, mais son influence réelle reste partielle. L'utilité perçue (score de 3,55/5) et la volonté politique déclarée de s'appuyer sur la recherche ne suffisent pas à compenser : la faible institutionnalisation du dialogue science-politique, le manque de mécanismes de transfert de connaissances, et la culture encore limitée de l'évaluation fondée sur la preuve.

## CONCLUSION

L'évaluation du système de recherche en sciences sociales au Mali met en évidence un écosystème marqué par des dynamiques contrastées. D'une part, le pays bénéficie d'un cadre institutionnel structuré, d'une tradition intellectuelle ancienne et d'une intégration croissante dans les réseaux scientifiques internationaux. D'autre part, la recherche en sciences sociales souffre d'un sous-financement chronique, d'un manque de structuration et d'une faible reconnaissance institutionnelle. Ces défis sont accentués par un contexte socio-politique instable, une dépendance excessive aux financements étrangers et des contraintes liées à l'accès aux données et aux terrains d'étude.

Les résultats de l'étude révèlent également des déséquilibres dans la représentation disciplinaire, une faible participation des femmes et un taux d'encadrement académique largement insuffisant. La surconcentration des chercheurs dans le district de Bamako souligne un besoin de diversification et de décentralisation des activités de recherche. Par ailleurs, la faible part des sciences sociales dans les financements compétitifs et les projets de recherche limite leur contribution aux politiques publiques et au développement national.

La cartographie des acteurs de la recherche en sciences sociales au Mali met en évidence un écosystème fragmenté, caractérisé par des interdépendances mal structurées, un déficit de communication et une forte dépendance aux financements étrangers. Malgré le rôle central des institutions d'enseignement supérieur dans la formation et la production scientifique, l'implication des autres parties prenantes reste inégale, influencée par leur pouvoir et leur intérêt pour la recherche. L'échantillonnage rigoureux adopté dans cette étude assure une représentativité des chercheurs et permet une meilleure compréhension des dynamiques institutionnelles.

Sur le plan de la production scientifique, le Mali dispose d'un nombre significatif de chercheurs en sciences sociales, mais la proportion de femmes reste faible. Le taux de doctorants est en deçà de la moyenne mondiale, et les financements publics en recherche et développement demeurent insuffisants, bien en dessous des objectifs fixés à l'échelle africaine. L'infrastructure de recherche et l'accès aux données sont limités, freinant la qualité et l'impact des travaux produits. Concernant la diffusion des résultats de la recherche, on observe une faible intégration des chercheurs maliens dans les réseaux internationaux et un accès restreint aux plateformes de publication. La production scientifique

peine à atteindre une audience internationale, avec un taux réduit de collaboration interinstitutionnelle et un nombre limité de publications en libre accès. L'utilisation des nouvelles technologies et des outils de communication pour vulgariser les résultats de recherche reste à renforcer.

En matière d'application des résultats de la recherche aux politiques publiques, les interactions entre les chercheurs et les décideurs politiques demeurent sporadiques et insuffisamment structurées. Les contributions de la recherche aux débats publics et à l'élaboration des politiques sont limitées par un faible niveau de consultation des chercheurs par les instances de décision. De plus, la citation des travaux académiques dans les documents stratégiques est marginale, traduisant un manque de reconnaissance institutionnelle du rôle de la recherche dans la prise de décision.

En conclusion, le système de recherche en sciences sociales au Mali fait face à des défis majeurs, notamment en termes de financement, d'infrastructure, d'inclusion des femmes, et de diffusion des résultats. L'intégration accrue des chercheurs dans les réseaux scientifiques, l'amélioration des mécanismes de publication et de valorisation des recherches, ainsi que le renforcement des liens entre recherche et politique apparaissent comme des leviers stratégiques pour un développement durable du secteur. Un engagement plus fort des institutions nationales et internationales est essentiel pour favoriser un système de recherche plus performant et influent au service du développement du pays.

Face à ces constats, plusieurs leçons peuvent être tirées. Il est essentiel de renforcer le financement et la structuration des sciences sociales pour accroître leur impact sur les politiques publiques et la gouvernance. Une meilleure intégration des chercheurs dans les instances de décision, une valorisation des résultats scientifiques et un soutien accru aux jeunes chercheurs apparaissent comme des leviers prioritaires. Cette évaluation souligne la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs pour renforcer l'impact de la recherche en sciences sociales. L'amélioration des politiques de financement, la structuration des collaborations intersectorielles et la valorisation des résultats scientifiques apparaissent comme des leviers essentiels pour une recherche plus autonome et pertinente face aux défis du pays. Enfin, une politique nationale plus affirmée, combinée à une gestion stratégique des partenariats internationaux, permettrait d'assurer une recherche plus autonome et adaptée aux défis du Mali.

# RECOMMANDATIONS

Pour renforcer le système de recherche en sciences sociales au Mali, plusieurs mesures peuvent être envisagées :

## 1. Instituer une gouvernance nationale intégrée et inclusive de la recherche

Créer un Conseil national de coordination de la recherche et de la science ouverte, sous la tutelle du CNRST, réunissant les universités, les centres de recherche, les ministères, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile. Ce conseil aurait pour mission d'assurer la cohérence des politiques scientifiques, la planification stratégique, la coordination interinstitutionnelle et le suivi des performances de la recherche en sciences sociales.

*Acteurs responsables d'exécution : CNRST, MESRS*

## 2. Augmenter les financements de la recherche, de l'innovation et de la publication scientifique

Etablir un mécanisme de financement récurrent et transparent, dédié en priorité : à la recherche en sciences sociales et interdisciplinaires ; à la création et indexation de revues scientifiques nationales ; et au soutien à la publication en libre accès (y compris en langues nationales). Ce mécanisme permettra de diversifier les sources de financement, en mobilisant des partenariats publics, privés et internationaux, afin d'approcher l'objectif continental de 1 % du PIB consacré à la R&D.

*Acteurs responsables d'exécution : MESRS, MEF, CNRST*

## 3. Créer un Portail national de science ouverte et des archives institutionnelles

Mettre en place une plateforme numérique nationale interconnectée à SCImago, Scopus et l'UNESCO, centralisant : les productions scientifiques, les données ouvertes et les thèses et rapports. Ce portail accroîtra la visibilité internationale, la transparence et la traçabilité des productions maliennes en sciences sociales.

*Acteurs responsables d'exécution : CNRST, IESRS, DNEN, AGETIC*

## 4. Institutionnaliser le mentorat académique et la formation scientifique continue

Créer un Cadre national du mentorat universitaire pour : renforcer la formation méthodologique, rédactionnelle et éthique des jeunes chercheurs ; encourager la

participation et le leadership des femmes ; et valoriser les mentors dans les carrières académiques. Cette mesure vise à professionnaliser la relève scientifique et à réduire les inégalités de genre dans la recherche.

*Acteurs responsables d'exécution : IESRS, DGESRS, CNRST, MESRS*

## 5. Développer un référentiel national d'évaluation et de valorisation scientifique

Élaborer un référentiel national spécifique aux sciences sociales, complémentaire à celui de l'AMAQ-SUP, intégrant : l'évaluation par les pairs comme norme de qualité ; la vulgarisation scientifique et l'impact sociétal comme critères de performance ; et des indicateurs sensibles au genre et à la production locale. Ce référentiel encouragera la reconnaissance institutionnelle des chercheurs et l'intégration des résultats dans les politiques publiques.

*Acteurs responsables d'exécution : AMAQ-SUP, CNRST, IESRS, MESRS*

## 6. Moderniser les infrastructures et renforcer le soutien administratif à la recherche

Investir dans : les infrastructures numériques (logiciels anti-plagiat, bibliothèques virtuelles, bases de données) ; les espaces collaboratifs de recherche ; et la création de cellules d'appui à la recherche dans chaque IESRS (y comprises les facultés) pour le montage, la gestion et le suivi des projets. Ces dispositifs permettront une meilleure efficacité organisationnelle et une plus grande autonomie des chercheurs.

*Acteurs responsables d'exécution : IESRS, CNRST, PTF, Secteur privé*

## 7. Encourager la participation et l'équité de genre en recherche

Mettre en œuvre des politiques incitatives favorisant : la promotion des femmes chercheuses dans les postes de direction et les projets financés ; l'accès équitable au mentorat et aux formations ; et la mise en œuvre d'un programme de bourses de recherche spécifiquement dédié aux femmes en sciences sociales. L'objectif est de renforcer la mixité et la représentativité dans la production scientifique.

*Acteurs responsables d'exécution : MPFEF, MESRS, IESRS*

## **8. Alléger la charge d'enseignement et valoriser le temps de recherche**

Réviser les textes législatifs et réglementaires sur les obligations d'enseignement afin d'augmenter le temps de service consacré à la recherche pour les enseignants-chercheurs actifs. Cette mesure favorisera une augmentation de la production scientifique, de la participation à des conférences internationales et de la qualité des publications.

*Acteurs responsables d'exécution : MESRS, MTFPDS, MRECRI, IESRS*

## **9. Créer des mécanismes pérennes de médiation science-politique**

Institutionnaliser des cellules de transfert recherche-politique au sein des universités et ministères pour : traduire les résultats scientifiques en notes et briefings de politique ; associer les chercheurs aux comités techniques et consultatifs des politiques publiques ; et former conjointement chercheurs et décideurs à l'utilisation des données probantes. Cela permettra d'accroître la demande et l'usage des résultats de recherche dans la gouvernance nationale.

*Acteurs responsables d'exécution : CNRST, Ministères sectoriels, Think tanks*

## **10. Promouvoir la communication scientifique et la vulgarisation**

Allouer un budget annuel de communication scientifique dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique pour : former les chercheurs à la vulgarisation, la rédaction simplifiée et la médiatisation ; créer des cellules de communication scientifique ; et intégrer la communication des résultats dans les critères de promotion académique et d'évaluation institutionnelle. Cette mesure renforcera la visibilité sociale et médiatique des sciences sociales au Mali.

*Acteurs responsables d'exécution : MESRS, MEF, CNRST, IESRS, Médias publics et privés*

En mettant en œuvre ces recommandations, le Mali pourra mieux exploiter le potentiel de ses chercheurs en sciences sociales et renforcer leur contribution au développement national et à la prise de décision éclairée.

# ■ RÉFÉRENCES

## Ouvrages et rapports institutionnels

- AFD. (2022). *La recherche au service des politiques publiques en Afrique*. Paris : Agence Française de Développement.
- AUDA- NEPAD. (2022). *African Science, Technology and Innovation Outlook*. Johannesburg
- Bush, V. (1945). *Science, The Endless Frontier: A Report to the President on a Program for Postwar Scientific Research*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office.
- Cellule Technique CSLP. (2019). *Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019 – 2023)*.
- CNDIF-MPFEF. (2023). *Bulletin statistique 2022. La femme et l'enfant en chiffres au Mali*.
- CNRST. (2023). *Rapport annuel d'activités*. Bamako : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique.
- CRDI. (2013). *Research for change: Theory of change of IDRC's research for development*. Ottawa: International Development Research Centre.
- DGESRS. (2023). *Bulletin statistique de l'enseignement supérieur (années universitaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022)*.
- DNP. (2022). *Programme triennal d'investissement (PTI) 2022-2024*.
- DNP. (2023). *Situation économique et financière du Mali en 2022 et perspectives pour 2023*.
- DRH secteur éducation du Mali. (2022). *Arrêté n°2022-5395/MESRS-SG du 27 novembre 2022 portant transposition d'enseignants-chercheurs pour compter du 01 janvier 2022*.
- European Commission. (2009). *Understanding the long-term impact of the Framework Programme*. Brussels: European Union Publications.
- Freeman, C. (1974). *The economics of industrial innovation*. Harmondsworth: Penguin Books.
- GDN. (2017). *Rapport annuel 2017*.
- GDN. (2020). *Doing Research Assessments. Renforcer la recherche et les systèmes de recherche. Boîte à outils étendue*.
- GDN. (2023). *Boîte à outils étendue*.
- Hunwick, J. O. (1999). *Timbuktu and the Songhay Empire: Al- Sa' di's Tarikh al- Sudan down to 1613 and other contemporary documents*. Leiden : Brill.
- INSTAT. (2009). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*
- INSTAT. (2012). *Annuaire statistique du Mali 2011*.
- INSTAT-Mali. (2015). *Rapport d'analyse. Enquête Nationale de la Science, Technologie et Innovation (STI) en 2015 au Mali*.
- INSTAT-Mali. (2021). *Rapport d'analyse premier passage (Janvier-Mars 2021) de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP)*.
- INSTAT. (2022). *Consommation, pauvreté et bien-être des ménages 2021*.
- INSTAT. (2022). *Rapport d'analyse de synthèse du premier passage (janvier-mars 2021) de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP)*.
- INSTAT. (2023). *Comptes nationaux du Mali*.
- INSTAT. (2023). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5)*
- INSTAT-Mali. (2017). *Rapport d'analyse. Enquêtes nationales de la Science, Technologie et Innovation (STI) en 2015 au Mali*.
- INSTAT-Mali. (2021). *Rapport d'analyse. Enquête Nationale de la Science, Technologie et Innovation (STI) en 2021 au Mali*.
- INSTAT6Mali. (2023). *Femmes et hommes au Mali, édition 2*.
- Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale. (2024). *Participation politique des femmes ~ Baromètre Afrique 2024, Deuxième édition*.
- Ki- Zerbo, J. (1972). *L'Afrique noire : histoire et civilisation*. Paris : Editions Hatier.

- Kline, S. J., & Rosenberg, N. (1986). *An Overview of Innovation*. In R. Landau & N. Rosenberg (Eds.), *The Positive Sum Strategy: Harnessing Technology for Economic Growth* (pp. 275–305). Washington, DC: National Academy Press.
- Kusum Aggarwal. (2008). Le paradoxe de la recherche coloniale : le cas de l'Institut Français d'Afrique Noire, p. 133-143. In Musanji Nglasso-Mwatha (2008) . *Littératures, savoirs et enseignement*. Presses Universitaires de Bordeaux.
- MEF-MALI. (2019). *Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023)*.
- MEF-MALI. (2021). *Loi de finances 2021*.
- MEF-MALI. (2022). *Loi de finances 2022*.
- MEF-MALI. (2022). *Rapport genre 2023*.
- MEF-MALI. (2023). *Loi de finances 2023*.
- MEF-MALI. (2024). *Loi de finances 2024*.
- MEN-MESRS-MEFP. (2017). *Revue annuelle conjointe de l'éducation et de la formation professionnelle 2017*.
- Mendelow, A. L. (1991). 'Environmental Scanning: The Impact of the Stakeholder Concept'. *Proceedings From the Second International Conference on Information Systems* 407-418. Cambridge, MA.
- MFWA. (2020). *Etat de la liberté de presse au Mali en 2020. Rapport rédigé par la Maison de la presse du Mali en collaboration avec la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest*.
- Mo Ibrahim. (2023). *Le rapport 2023 sur l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)*.
- MS-Mali. (2006). *Enquête démographique et de santé du Mali (EDSM IV)*.
- PNUD. (2023). *Rapport sur le Développement Humain (RDH) 2021/2022*.
- Présidence de la République du Mali (2022). *Ordonnance n°2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 portant statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Mali modifiant la loi n° 98 – 067 / du 30 décembre 1998*.
- Présidence de la République du Mali (2022). *Ordonnance N°-2022-131/PT-RM du 20 septembre 2022 portant modification de l'Ordonnance n°2017-036/P-RM du 27 septembre 2017 portant Statut des enseignants-chercheurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique*.
- Primature-SGG-Mali. (2005). *Décret n°05-164/P-RM du 6 avril 2005 fixant les modalités d'application du statut général des fonctionnaires*.
- Primature-SGG-Mali. (2017). *Décret n°2017-0850/P-RM du 09 octobre 2017 fixant les modalités d'application du statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en République du Mali*.
- République du Mali, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. (2021). *Document de politique et stratégies de développement de la recherche au Mali*.
- République du Mali, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. (2022). *Politique nationale de développement scientifique, technologique et de l'innovation (PNDSTI)*.
- Rosenberg, N. (1976). *Perspectives on technology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Suret- Canale, J. (1964). *L'Afrique noire occidentale et centrale : des origines à la fin du XIX siècle*. Paris : Éditions Sociales.
- UNESCO-Mali. (2015). *Rapport de l'étude diagnostique de la question enseignante en République du Mali*.
- UNESCO. (2021). *Pourcentage des femmes chercheurs par pays (1996–2018). Rapport de l'UNESCO sur la science 2021*.
- UNESCO. (2021). *Rapport de l'UNESCO sur la science : Une course contre la montre pour un meilleur développement (2021)*. Données provenant de l'Institut de statistique de l'UNESCO et animées par Values Associates.
- UNESCO Institute for Statistics. (2021). *Science, Technology and Innovation: Mali Profile*. Récupéré de <https://uis.unesco.org>
- Williams, B., & Hummelbrunner, R. (2013). *Systems concepts in action: A practitioner's toolkit*. Stanford, CA: Stanford University Press.

- World Wide Web Foundation. (2017). 4e Baromètre des Données Ouvertes — Rapport Mondial, Mai 2017. <https://opendatabarometer.org>.

## Articles de revues académiques

- Assié- Lumumba, N. T. (2017). Repenser la coopération Nord- Sud en éducation et en recherche : vers un partenariat équitable. *Éducation Comparée*, 15, 35- 52.
- Berkowitz, H., & Delacour, H. (2022). Opening research data: What does it mean for social sciences? *M@n@gement*, 25(4), 1-15. <https://doi.org/10.37725/mgmt.v25.9123>.
- Diallo, C. O. (2009). *L'histoire du système éducatif malien*. Bamako : E.F.U.A. Éditions , 132-152.
- Diarra, M. (2022). Géopolitique de la recherche au Mali : entre dépendance et autonomie. *Revue Malienne de l'Enseignement Supérieur*, 8(2), 45- 62.
- Gaillard, J., & Hassan, M. (2016). International cooperation and development of research capacities in the South. *Science, Technology & Society*, 21(1), 1- 22.
- Gassama, M. (2021). Les défis de la recherche en sciences sociales au Mali. *Revue africaine des sciences sociales*.
- Jeppie, S., & Diagne, S. B. (2008). The meanings of Timbuktu. Pretoria : *HSRC Press*.
- Konaré, A. T. (1992). La mémoire et l'avenir de l'Afrique. *Revue du Tiers Monde*, (132), 45- 60.
- Konaté, B. (2018). Financements extérieurs et production de savoirs en Afrique de l'Ouest : une approche critique. Dakar : CODESRIA.
- Lundvall, B.-Å. (2007). *National innovation systems—Analytical concept and development tool*. *Industry and Innovation*, 14(1), 95-119. <https://doi.org/10.1080/13662710601130863>
- Mbodj, M. (2004). L'enseignement supérieur en Afrique occidentale française. *Autrepart*, (30), 77- 95.
- Nelson, R. R. (1959). *The simple economics of basic scientific research*. *Journal of Political Economy*, 67(3), 297-306. <https://doi.org/10.1086/258177>
- Niane, D. T. (1984). Les traditions intellectuelles africaines. *Présence Africaine*, (131), 5- 25.

- Niane, D. T. (1989). *Soundjata ou l'épopée mandingue*. Paris : Présence Africaine.

## Données et statistiques en ligne

- BankAssur Afrik. (2024). Classement du coût de la vie des pays africains. Récupéré de BankAssur Afrik.
- Beautify Data (basé sur la Banque mondiale). *Données sur l'éducation, la recherche et salaires enseignants au Mali*. Récupéré de la plateforme Beautify Data.
- La Banque mondiale. (2023). *Espérance de vie à la naissance, total (années) - Mali*. <https://banquemondiale.org>.
- Macrotrends. *Long- term trends économique du Mali*. Récupéré de Macrotrends.
- Maliweb.net. Articles sur les rémunérations des enseignants dans la zone UEMOA. Récupéré de Maliweb.net.
- Malijet. Articles sur le corps enseignant et salaires au Mali. Récupéré de Malijet.
- Numbeo / Expatistan. *Statistiques du coût de la vie au Mali et en Afrique de l'Ouest*. Récupéré de Numbeo et Expatistan.
- SCImago. (2007). SJR — *SCImago Journal and Country Rank*. Retrieved March 12, 2020, from <http://www.scimagojr.com>
- StatInvestor. *Macroeconomic and public sector statistics*. Récupéré de StatInvestor.

## Autres références

- African Innovation Outlook II. (2014, April).
- Pison, G., Couppié, T., & Caporali, A. (2022). Tous les pays du monde. *Population et Sociétés*.
- Raiffet. *Contribution à une refondation du système éducatif malien*. [Journals.openedition.org](https://journals.openedition.org).
- Système éducatif au Mali. (s.d.). *Wikipédia*. Récupéré de [https://fr.wikipedia.org/wiki/Système\\_éducatif\\_au\\_Mali](https://fr.wikipedia.org/wiki/Système_éducatif_au_Mali)
- Université de Sankoré. (s.d.). *Wikipédia*. Récupéré de [https://fr.wikipedia.org/wiki/Université\\_de\\_Sankoré](https://fr.wikipedia.org/wiki/Université_de_Sankoré)

# ANNEXES

## Annexe 1

Tableau 25 : Liste de certaines parties prenantes

Acteur de recherche	Catégories	Emploie-t-il des chercheurs
Université Des Lettres et des Sciences de Bamako (ULSHB)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Université des Sciences Juridiques et politiques de Bamako (USJPB)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Université Ségou (US)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Etablissements d'enseignement supérieur privés	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui-
Ecole National des Ingénieurs Abdramane Baba Touré (ENI-ABT)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut National de Formation en Sciences de la Santé (INFSS)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou (IHERI-ABT)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut Zayed des Sciences Economiques et Juridiques de Bamako	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut de Pédagogie Universitaire (IPU)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Ecole Normale Supérieure (ENSUP)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Centre de Recherche et de Formation pour les Industries Légères et Textiles (CERFITEX)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche (IPR/IFRA)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut National de Formation Judiciaire (INFJ)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Ecole Supérieur de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut des Sciences Sociales (ISH)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut d'Economie Rurale (IER)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Laboratoire Central Vétérinaire (LCV)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Laboratoire National de la Santé (LNS)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+

Malaria Research and Training Center (MRTC)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut National de Santé Publique (INSP)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut national de la statistique (INSTAT)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Centre de Recherche et d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant (CREDOS)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Musée national	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Ecole Nationale d'Administration (ENA)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté (CAMMBFK)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables – CNESOLER	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie-IERGG	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut Géographique du Mali – IGM	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie-CNAM	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut National de Formation, d'Equipeement et en Transport – INFET	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments – ANSSA	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant – CNDIFE	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Académie des Sciences du Mali	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) au Mali	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut des Etudes de Sécurité (ISS Africa) au Mali	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut international d'agriculture tropicale (IITA)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Institut Mérieux	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Présidence de la Transition	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Primature	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Ministères (Cabinet, services centraux, services rattachés et organismes personnalisés)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Conseil National de la Transition	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Conseil économique, social, culturel et de l'environnement	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	Gouvernement et organismes de financement	Oui-

Conseil Supérieur de l'Education et de la Culture	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Académie Malienne des Langues (AMALAN)	Gouvernement et organismes de financement	Oui+
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	Institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche	Oui+
Comité National de Recherche Agricole (CNRA)	Gouvernement et organismes de financement	Oui+
Institut Malien de Recherche-Action pour la Paix (IMRAP)	Gouvernement et organismes de financement	Oui+
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Gouvernement et organismes de financement	Oui+
Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales (ICRISAT)	Gouvernement et organismes de financement	Oui+
(Centre International de Recherche en Agroforesterie (ICRAF)	Gouvernement et organismes de financement	Oui+
Institut du Sahel	Gouvernement et organismes de financement	Oui+
Centre National d'Information, d'Education et de communication pour la Santé (CNIES)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Banque Mondiale (BM)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Organisation Mondiales de la Santé (OMS)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Agence Internationale des Etats Unis pour le Développement (USAID)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Union Européenne (UE)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Japon	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Chine	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Belgique	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
ONG internationales et nationales	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
(Organisation Néerlandaise de Développement SNV)	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
SWEDD	Gouvernement et organismes de financement	Oui-
Chambre de Commerce et d'Industries du Mali (CCIM)	Secteur privé	Oui-
Cabinet GAAYA	Secteur privé	Oui+

Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA)	Secteur privé	Oui+
Malian Society of Applied Sciences (MSAS)	Secteur privé	Oui+
Réseau des communicateurs traditionnels pour le développement au Mali (RECOTRADE)	Société civile	Oui-
Médias	Société civile	Oui-
Point SUD	Société civile	Oui+
Réseau ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE)	Société civile	Oui+
Association N'KO	Société civile	Oui+
Do	Société civile	Oui-
Kayira	Société civile	Oui-
Djoko ani Maya	Société civile	Oui-
Groupe de Recherche en Économie Appliquée et Théorique (GREAT Mali)	Société civile	Oui+
Groupe de Recherche Actions pour le Développement (GRAD)	Société civile	Oui+
Association for the Development of Activities of Promotion and Formation- Galle (ADAF-Galle)	Société civile	Oui+
Réseau des Systèmes d'Information des Marchés en Afrique de l'Ouest (RESIMAO/WAMISnet)	Société civile	Oui+

## Annexe 2

Tableau 26: Valeur des indicateurs

Indicateur	Facteur #	Options	Valeurs
<b>PERSONNES</b>			
	1.1.a	Nombre d'habitants (millions)	22 395489
	1.1.a	Nombre d'habitants de 15 à 65 ans ou de personnes actives (millions) :	10663415
	1.1.a	Nombre de chercheurs en sciences sociales :	1171
X	1.1.a	Nombre de chercheurs en sciences sociales, par million de personnes actives :	117
	1.1.a	Nombre de chercheurs en sciences sociales titulaires d'un doctorat :	503
X	1.1.a	Pourcentage de chercheurs en sciences sociales titulaires d'un doctorat :	42,95
	1.1.a	Nombre de chercheuses en sciences sociales :	142
X	1.1.a	Pourcentage de chercheuses en sciences sociales :	12,13
	1.1.a	Nombre de chercheurs en sciences sociales dans les EES :	992
	1.1.a	Nombre de chercheurs en sciences sociales hors des EES :	179

	1.3.b	Nombre de membres du personnel universitaire (travaillant/lié aux sciences sociales) ayant un doctorat :	160
X	1.3.b	Pourcentage de membres du personnel universitaire (travaillant/liés aux sciences sociales) ayant un doctorat :	38,50
X	1.4.a	Nombre de chercheurs en sciences sociales hors des EES, par million de personnes actives	17,90
<b>FINANCEMENT</b>			
	1.1.b	DIRD en sciences sociales (monnaie locale) :	4 677 130 000
	1.1.b	DIRD en sciences sociales (dollar PPA) :	8 503 872,73
X	1.1.b	DIRD en sciences sociales (dollar PPA), par chercheur :	7 262,06
	1.2.c	Financement du renforcement des capacités de recherche (monnaie locale) :	63 399 222 000
	1.2.c	Financement du renforcement des capacités de recherche (dollar PPA) :	115 271 313
X	1.2.c	Financement du renforcement des capacités de recherche (dollar PPA), par chercheur :	98 438,35
<b>PRODUCTION</b>			
X	1.1.c	Pourcentage de documents en libre accès :	18,87%
	1.1.c	Nombre de documents de 1996 à l'année la plus récente :	652
	1.1.c	Nombre de citations de 1996 à l'année la plus récente :	10 750
X	1.2.b	Nombre de publications évaluées par les pairs – « documents citables », trois dernières années, par chercheur :	0,14
	1.2.b	Nombre de documents en libre accès :	123
	1.3.a	Nombre de documents (citables et non citables), trois dernières années :	176
X	1.3.a	Nombre de documents, par chercheur, trois dernières années :	0,15
	1.3.a	Nombre de publications évaluées par les pairs – « documents citables », trois dernières années, par chercheur :	159
X	1.3.a	Nombre de citations, par document, en moyenne de 1996 à l'année la plus récente :	16,49
<b>Etudiants</b>			
	1.3.b	Nombre d'étudiants inscrits en sciences sociales, dernière année :	47725
	1.3.b	Nombre d'étudiants en sciences sociales ayant obtenu un diplôme d'études supérieures, dernière année :	5653
	1.3.b	Nombre de personnes âgées de 18 à 25 ans :	3069533
X	1.3.b	Pourcentage d'étudiants diplômés en sciences sociales dans la population des 18-25 ans :	0,00184
	1.3.b	Nombre d'étudiants en sciences sociales diplômés/inscrits :	3996

concentration de chercheurs			
	2.1.a	Nombre d'institutions :	134
	2.1.a	Nombre d'institutions dans la capitale (principale) :	123
X	2.1.a	Part estimée dans le total des chercheurs en sciences sociales des 10 % d'institutions les plus importantes :	49,80%
X	2.1.a	Part estimée dans le total des chercheurs en sciences sociales des institutions situées dans la capitale (principale) :	0,8915
communication/diffusion			
	2.2.a	Nombre de revues en sciences sociales dans la région :	53
X	2.2.a	Nombre de revues en sciences sociales dans la région, par chercheur :	0,05
	2.2.a	Nombre de revues nationales en sciences sociales dans les langues nationales :	8
X	2.2.a	Nombre de revues nationales en sciences sociales dans les langues nationales, par chercheur :	0,00683
	2.2.b	Nombre de documents avec collaboration internationale, trois dernières années :	156
X	2.2.b	Pourcentage de documents ayant fait l'objet d'une collaboration internationale, au cours des trois dernières années :	0,89
	2.3.b	Nombre de publications sur les médias sociaux :	141
	2.4.b	Nombre de citations de publications dans les journaux :	Pas d'information pour le moment
	3.3.a	Nombre de citations de recherches dans les documents politiques :	13



[www.gdn.int](http://www.gdn.int)

